

OFF

A38A46

A31/S52

v.1

Ex.2

ESSAI
ÉCONOMIQUE
DU NORD-OUEST DE QUÉBEC

MICHEL SICÉ

PARTIE 1 RAPPORT



Bibliothèque Nationale du Québec

DU NORD-OUEST DE QUEBEC

Michel Sicé

Langlois & Sicé,
482 rue Ste-Hélène,
Longueuil, P.Q.

Partie I Rapport

Administration Arda-Québec - Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation
et
Conseil Economique Régional du Nord-Ouest Québécois.

OFF

A38 A46

A31/S52

EX. 2

Σ

PREFACE

L'administration ARDA-QUEBEC de concert avec le Conseil Economique Régional du Nord-Ouest du Québec nous ont demandé de jeter les bases d'une étude économique des régions de l'Abitibi et du Témiscamingue. Le rapport que nous avons l'honneur de soumettre se divise en deux parties : le rapport proprement dit, et la bibliographie.

Nous avons concentré nos efforts sur la recherche de toute publication qui pouvait de près ou de loin aider l'analyse et la planification économique de l'Abitibi et du Témiscamingue.

Nous avons été très surpris du climat de collaboration que nous avons rencontré auprès des corps publics et privés.

Nous tenons particulièrement à remercier le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministère des Richesses Naturelles, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère des Pêcheries et de la Chasse, le Ministère de la Voirie, le Ministère des Affaires Municipales, le Ministère des Terres et Forêts, la Commission Hydro-Electrique de Québec, les Administrations Municipales du Nord-Ouest, la compagnie Canadian International Paper.

Sans la collaboration de ces organismes, nous n'aurions pu produire ce travail.

Enfin nous tenons à souligner que ce projet est une invitation à d'autres études. Il s'agissait d'abord de rassembler les données du problème; ce fut notre mandat. Le lecteur doit considérer les recommandations que nous formulons non dans le sens d'une réalisation immédiate mais plutôt dans la direction vers laquelle doivent se faire d'autres études.

Ce travail est un départ. Cependant nous tenons à rappeler que si les études économiques sont nécessaires, elles seraient inutiles sans l'appui d'une population économiquement agressive. Ces études sont faites pour diriger les efforts à condition que l'homme consente à fournir son effort.

PREFACE

L'Association des AMIA-CHIES de concert avec le Comité International
Représentatif du Parti Communiste de la France ont demandé de leur part une étude
d'ensemble des rapports de l'Union et du Témoinisme. Le rapport qui
nous vient de la main de l'auteur ne doit pas être lu sans qu'on ne se
soient rendu compte de la situation.

Nous avons voulu à nos efforts pour la recherche de la vérité par
parvenir à la fin de la route l'analyse et la synthèse de l'histoire
et du Témoinisme.

Nous avons en tête l'œuvre de l'Union et du Témoinisme qui nous vient
de la main de l'auteur.

Nous avons voulu à nos efforts de recherche de la vérité par
parvenir à la fin de la route l'analyse et la synthèse de l'histoire
et du Témoinisme. Le rapport qui nous vient de la main de l'auteur
ne doit pas être lu sans qu'on ne se soit rendu compte de la situation.

Nous avons voulu à nos efforts de recherche de la vérité par
parvenir à la fin de la route l'analyse et la synthèse de l'histoire
et du Témoinisme.

Nous avons voulu à nos efforts de recherche de la vérité par
parvenir à la fin de la route l'analyse et la synthèse de l'histoire
et du Témoinisme. Le rapport qui nous vient de la main de l'auteur
ne doit pas être lu sans qu'on ne se soit rendu compte de la situation.

Nous avons voulu à nos efforts de recherche de la vérité par
parvenir à la fin de la route l'analyse et la synthèse de l'histoire
et du Témoinisme. Le rapport qui nous vient de la main de l'auteur
ne doit pas être lu sans qu'on ne se soit rendu compte de la situation.

TABLES DES MATIERES

	Page
AVANT-PROPOS.....	1
A- SITUATION RELATIVE.....	1
B- DIVISIONS TERRITORIALES ADMINISTRATIVES.....	2
(1) Le comté de Témiscamingue.....	2
(2) Le comté d'Abitibi.....	2
(3) Le territoire d'Abitibi.....	2
I-- LE MILIEU PHYSIQUE.....	4
A- LE RELIEF ET LE SOL.....	4
(1) Variétés des roches.....	7
(2) Le Caractère Topographique.....	12
(3) Les sols.....	16
B- LE CLIMAT.....	21
(1) Températures Maxima et Minima.....	23
(2) Les Unités thermiques de croissance (U.T.C.).....	23
(3) L'insolation.....	24
(4) La Précipitation.....	24
(5) La sécheresse.....	25
(6) Les gelées	25
C- L'HYDROGRAPHIE.....	28
(1) Le Bassin de la Baie James.....	28
(2) Le Bassin du Saint-Laurent.....	29
(3) Etude des Bassins.....	30

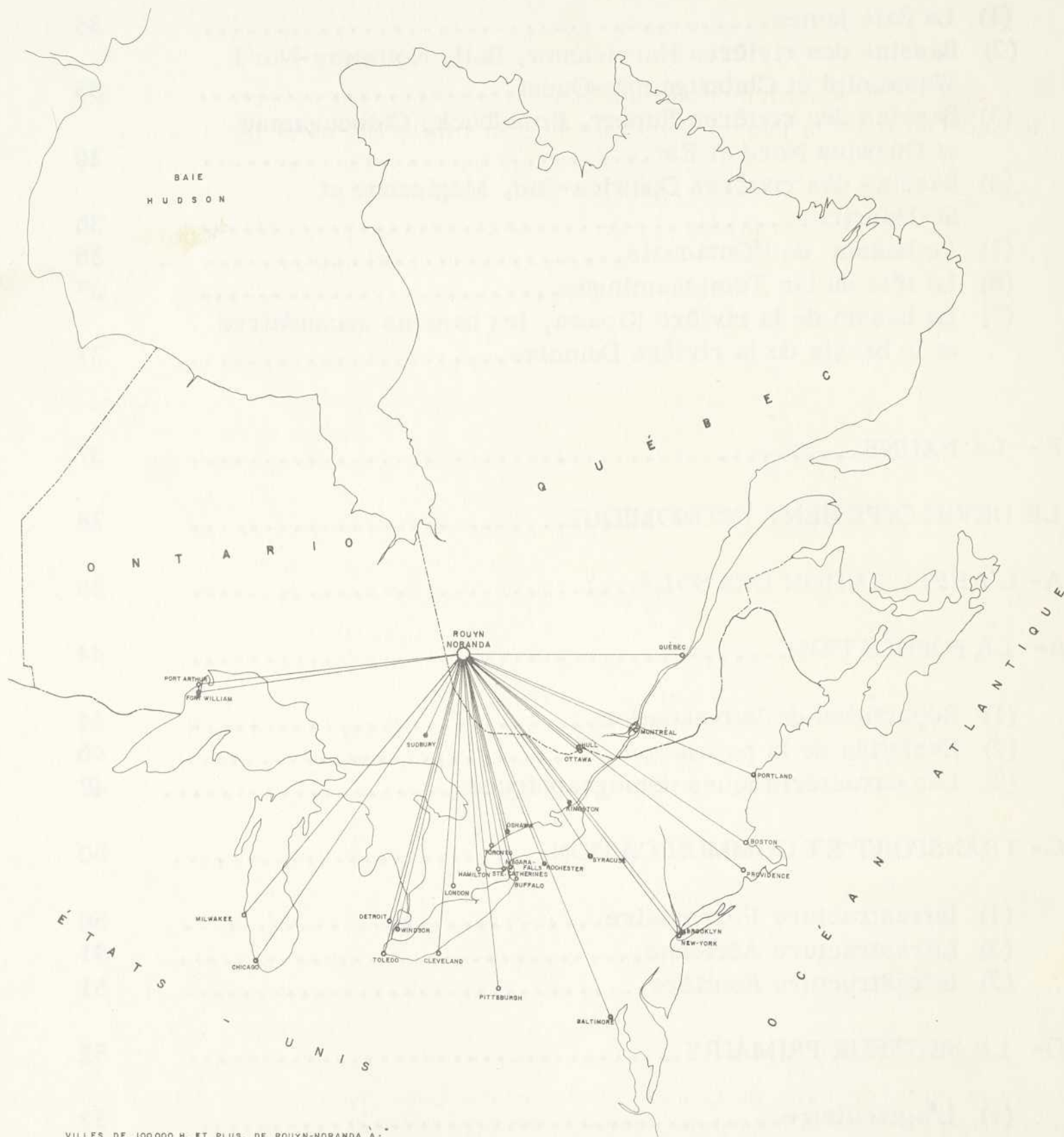
TABLE DES MATIÈRES

Page

AVANT-PROPOS.....	1
A - SITUATION GÉNÉRALE.....	1
B - ÉTUDES ÉCONOMIQUES AGGREGATIVES.....	2
(1) Le compte de l'économie nationale.....	2
(2) Le compte d'équilibre.....	2
(3) Le secteur d'activités.....	2
C - LE MARCHÉ DU TRAVAIL.....	4
D - LE REVENU ET LE SOL.....	4
(1) Variables des revenus.....	7
(2) Le Capital et l'Épargne.....	13
(3) Les prix.....	10
E - LE CLIMAT.....	11
(1) Température Moyenne de l'année.....	23
(2) Les indices thermiques de croissance (A.T.C.).....	23
(3) L'insolation.....	24
(4) La précipitation.....	24
(5) La nébulosité.....	25
(6) Les vents.....	25
F - L'HYDROLOGIE.....	26
(1) Le bassin de la haute vallée.....	26
(2) Le bassin du Saint-Jacques.....	26
(3) Biefs des bassins.....	26

	Page
D- LA FLORE.....	35
(1) La Baie James.....	35
(2) Bassins des rivières Harricanaw, Bell, Nottaway-Nord Waswanipi et Chibougamau-Ouest.....	35
(3) Bassins des rivières Rupert, Broadback, Chibougamau et Opawica Nord et Est.....	36
(4) Bassins des rivières Opawica-Sud, Mégiscane et St-Maurice.....	36
(5) Le bassin de l'Outaouais.....	36
(6) La tête du lac Témiscamingue.....	37
(7) Le bassin de la rivière Kipawa, les bassins secondaires et le bassin de la rivière Dumoine.....	37
E- LA FAUNE.....	37
2-- LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	38
A- L'AFFECTATION DES SOLS.....	38
B- LA POPULATION.....	44
(1) Répartition de la population.....	44
(2) Evolution de la population.....	46
(3) Les caractéristiques démographiques.....	47
C- TRANSPORT ET COMMUNICATION.....	50
(1) Infrastructure Ferroviaire.....	50
(2) Infrastructure Aérienne.....	51
(3) Infrastructure Routière.....	51
D- LE SECTEUR PRIMAIRE.....	52
(1) L'agriculture.....	52
(2) La Forêt.....	54
(3) Le secteur Minier.....	59
E- AUTRES SECTEURS.....	61
3.-- RECOMMANDATIONS GENERALES.....	62

SITUATION RELATIVE DU PÔLE ROUYN-NORANDA



VILLES DE 100 000 H. ET PLUS, DE ROUYN-NORANDA A :

CANADA	ÉTATS - UNIS
PORT ARTHUR 815 M.	MILWAUKEE 740 M.
PORT WILLIAM 820 M.	CHICAGO 810 M.
SUDBURY 210 M.	DÉTROIT 800 M.
WINDSOR 602 M.	TOLEDO 675 M.
LONDON 510 M.	CLEVELAND 660 M.
HAMILTON 475 M.	PITTSBURGH 740 M.
ST.-CATHERINES 480 M.	BUFFALO 510 M.
TORONTO 400 M.	NIAGARA FALLS 500 M.
OSHAWA 400 M.	ROCHESTER 500 M.
KINGSTON 400 M.	BALTIMORE 825 M.
OTTAWA 328 M.	SYRACUSE 525 M.
HULL 325 M.	NEW-YORK 760 M.
MONTREAL 400 M.	BROOKLYN 780 M.
QUÉBEC 580 M.	PROVIDENCE 775 M.
	BOSTON 730 M.
	PORTLAND 675 M.

PRÉPARÉ PAR : LANGLOIS & SICÉ
INGÉNIEUR ET URBANISTE CONSEIL
482 STE-HÉLÈNE, suite 6
LONGUEUIL, P.Q.

AOÛT 1966

AVANT - PROPOS

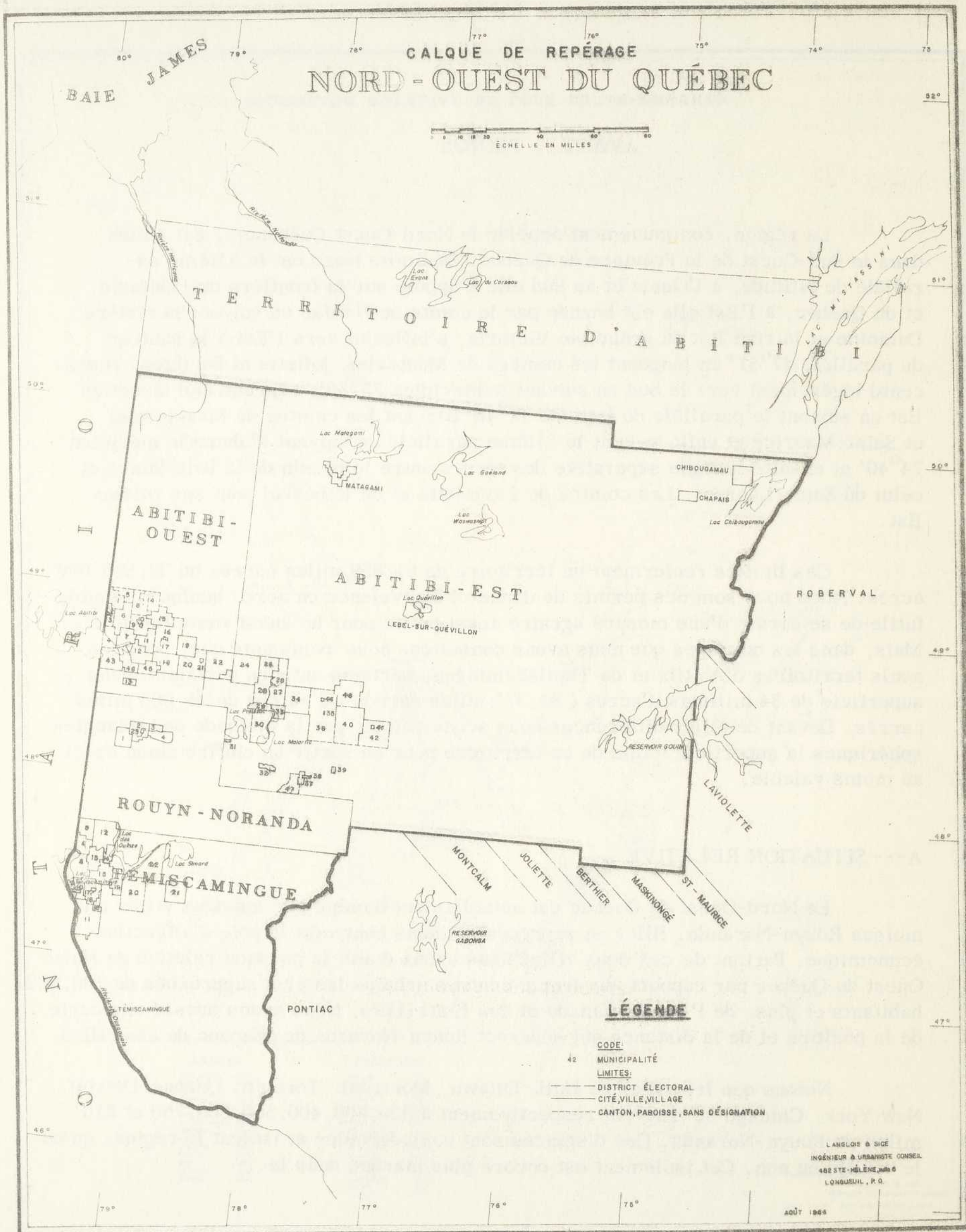
La région, communément appelée le Nord-Ouest Québécois, est située dans le Sud-Ouest de la Province de Québec. Sa limite Nord est le 51^{ème} parallèle de latitude, à l'Ouest et au Sud elle s'appuie sur la frontière de l'Ontario et du Québec, à l'Est elle est bornée par le comté de Pontiac en suivant la rivière Dumoine et la rive Est du grand lac Victoria, s'infléchit vers l'Est à la hauteur du parallèle 47°51' en longeant les comtés de Montcalm, Joliette et Berthier, redescend légèrement vers le Sud en suivant le méridien 75°30', reprend une direction Est en suivant le parallèle de latitude 47°46' bornant les comtés de Maskinongé et Saint-Maurice et enfin rejoint le 51^{ème} parallèle en suivant d'abord le méridien 74°40' et ensuite la ligne séparative des terres entre le bassin de la Baie James et celui du Saint-Laurent. Les comtés de Laviolette et de Roberval sont ses voisins Est.

Ces limites renferment un territoire de 61,859 miles carrés ou 39,590,000 acres. Nous nous sommes permis de donner l'équivalence en acre, quoiqu'il semble futile de se servir d'une mesure agraire aussi petite pour un aussi vaste territoire. Mais, dans les ouvrages que nous avons consultés, nous avons noté que, pour les seuls territoires d'Abitibi et du Témiscamingue, certains auteurs parlaient d'une superficie de 54 millions d'acres (84,375 miles carrés) d'autres de 25,000 miles carrés. Devant de telles différences nous avons calculé par la méthode des triangles sphériques la superficie totale de ce territoire pour en sortir un chiffre sinon exact au moins valable.

A--- SITUATION RELATIVE

Le Nord-Ouest du Québec est actuellement dominé par les deux villes siamoises Rouyn-Noranda. Elles en représentent sans contredit le pôle d'attraction économique. Partant de ces deux villes nous avons établi la position relative du Nord-Ouest du Québec par rapport aux trente centres urbains les plus rapprochés de 100,000 habitants et plus, de l'Est du Canada et des Etats-Unis. Nous avons dressé une carte de la position et de la distance qui séparent Rouyn-Noranda de chacune de ces villes.

Notons que les villes de Hull, Ottawa, Montréal, Toronto, Québec, Détroit, New York, Chicago se trouvent respectivement à 326, 400, 400, 560, 600, 760 et 810 miles de Rouyn-Noranda. Ces distances sont considérables et isolent la région, qu'on le veuille ou non. Cet isolement est encore plus marqué dans la



Province de Québec à cause de l'écran forestier de 200 miles qui existe entre Mont Laurier et Val d'Or. Il hypothèque le développement économique du Nord-Ouest du Québec et la façon de penser ou de concevoir tant des résidents que des personnes de l'extérieur.

B-- DIVISIONS TERRITORIALES ADMINISTRATIVES

Dans cette section nous ne traitons que de la division territoriale administrative. Nous avons rattaché au chapitre de l'affectation générale du sol la division territoriale politique.

Le Nord-Ouest du Québec est divisé en trois sections:

(1) Le comté de Témiscamingue

Le comté de Témiscamingue est compris entre la frontière de l'Ontario au Sud et à l'Ouest, la rivière Dumoine et le grand lac Victoria à l'Est, et les parallèles de latitude 48° et $48^{\circ}26'$ au Nord. Ses voisins sont donc l'Ontario, le comté de Pontiac et le comté d'Abitibi. Sa superficie est d'environ 9,984 miles carrés, soit 16.1% du territoire Nord-Ouest du Québec.

(2) Le comté d'Abitibi

Le comté d'Abitibi est compris entre la frontière de l'Ontario à l'Ouest, les parallèles de latitude $48^{\circ}26'$, 48° , $47^{\circ}51'$ et $47^{\circ}46'$ au Sud, le méridien $74^{\circ}40'$ et la ligne séparative des bassins du Saint-Laurent et de la Baie James à l'Est, les parallèles de latitude 50° et $50^{\circ}10'$ au Nord. Ses voisins sont l'Ontario, les comtés de Témiscamingue, Pontiac, Montcalm, Joliette, Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Lavolette, Roberval et le territoire d'Abitibi. Sa superficie est d'environ 35,800 miles carrés, soit 57.9% du territoire du Nord-Ouest du Québec.

(3) Le territoire d'Abitibi

Le territoire d'Abitibi est le résidu Nord, compris entre la frontière de l'Ontario à l'Ouest, les parallèles de latitude $50^{\circ}10'$ et 50° au Sud, la ligne séparative des eaux du Saint-Laurent et de la Baie James à l'Est, et enfin le 51ième parallèle de latitude au Nord. Ses voisins sont l'Ontario, le comté d'Abitibi, le comté de Roberval et les territoires du Québec. Sa superficie est d'environ 16,075 miles carrés, soit 26% de la superficie du territoire du Nord-Ouest du Québec.

Province de Québec, à l'exception de la partie comprise entre le 46° 30' de latitude nord et le 71° 30' de longitude ouest, le territoire de la Province de Québec et le territoire de la Province de l'Ontario, à l'exception de la partie comprise entre le 46° 30' de latitude nord et le 71° 30' de longitude ouest.

II- DIVERS TERRITOIRES ADMINISTRATIFS

Il est convenu que les territoires administratifs de la Province de Québec et de la Province de l'Ontario, à l'exception de la partie comprise entre le 46° 30' de latitude nord et le 71° 30' de longitude ouest, seront administrés par les gouvernements respectifs de la Province de Québec et de la Province de l'Ontario.

Le territoire de la Province de Québec, à l'exception de la partie comprise entre le 46° 30' de latitude nord et le 71° 30' de longitude ouest, sera administré par le gouvernement de la Province de Québec.

(1) Le territoire de la Province de Québec

Le territoire de la Province de Québec, à l'exception de la partie comprise entre le 46° 30' de latitude nord et le 71° 30' de longitude ouest, sera administré par le gouvernement de la Province de Québec. Les limites de ce territoire sont les suivantes : à l'est, la limite avec la Province de l'Ontario, à l'ouest, la limite avec la Province de l'Ontario, au nord, la limite avec la Province de l'Ontario, et au sud, la limite avec la Province de l'Ontario.

(2) Le territoire de la Province de l'Ontario

Le territoire de la Province de l'Ontario, à l'exception de la partie comprise entre le 46° 30' de latitude nord et le 71° 30' de longitude ouest, sera administré par le gouvernement de la Province de l'Ontario. Les limites de ce territoire sont les suivantes : à l'est, la limite avec la Province de Québec, à l'ouest, la limite avec la Province de Québec, au nord, la limite avec la Province de Québec, et au sud, la limite avec la Province de Québec.

(3) Le territoire de la Province de l'Ontario

Le territoire de la Province de l'Ontario, à l'exception de la partie comprise entre le 46° 30' de latitude nord et le 71° 30' de longitude ouest, sera administré par le gouvernement de la Province de l'Ontario. Les limites de ce territoire sont les suivantes : à l'est, la limite avec la Province de Québec, à l'ouest, la limite avec la Province de Québec, au nord, la limite avec la Province de Québec, et au sud, la limite avec la Province de Québec.

Les deux comtés du Témiscamingue et de l'Abitibi sont totalement subdivisés en canton, tandis que seulement la partie Sud-Est du territoire de l'Abitibi l'a été. Le comté de Témiscamingue compte 108 cantons partiels ou entiers, l'Abitibi en compte 358 et le territoire d'Abitibi 32.

Le canton est une division territoriale administrative prescrite dans les instructions royales du 7 décembre 1793, qui morcelle le territoire en carrés de 10 miles de côté. Dans le cas d'aliénation du territoire le canton se trouve divisé en 10 rangs de forme rectangulaire d'un mile par dix et chaque rang est morcelé en lots d'une superficie approximative de 100 acres ayant une profondeur de 1 mile par 13 chaînes Gunter ou 858 pieds anglais (261.52 mètres) de large. Dans le Nord-Ouest du Québec, à quelques exceptions près, les cantons suivent les parallèles de latitude et les méridiens.

Chacun de ces cantons porte un nom particulier. Tous les travaux exécutés dans une partie de la Province divisée en canton se réfèrent à l'appellation de canton et non à sa position géographique. Il est parfois difficile de repérer sur la carte un canton parmi les 484 que compte le Nord-Ouest du Québec. Nous avons annexé à ce rapport une liste des cantons par ordre alphabétique suivant les districts électoraux d'Abitibi-Ouest, d'Abitibi-Est, de Rouyn-Noranda, du Témiscamingue et du territoire de l'Abitibi. Sur cette liste, le lecteur constatera que le premier chiffre précédant le nom du canton se réfère à son numéro d'ordre dans le district électoral tandis que les quatre autres chiffres après le nom du canton indiquent la position sur la carte provinciale à 20 miles au pouce (feuille sud) de la façon suivante:

En partant du canton Manthet, situé dans le coin Nord-Ouest du district électoral de l'Abitibi-Ouest, on compte le nombre indiqué de colonnes par les deux premiers chiffres suivant une direction Ouest-Est, de là on compte le nombre indiqué de rangées par les deux derniers chiffres suivant une direction Nord-Sud. Le canton Manthet, étant le premier canton localisé dans la première colonne et la première rangée, porte l'indicatif 0101.

Les deux comités de l'Union anglaise et de l'Union française
substitués en 1900. Les deux comités de l'Union anglaise et de l'Union française
de l'Union française et de l'Union anglaise. Les deux comités de l'Union anglaise et de l'Union française
ou encore. L'Union française et de l'Union anglaise.

Le Comité de l'Union anglaise et de l'Union française
les deux comités de l'Union anglaise et de l'Union française
de l'Union française et de l'Union anglaise. Les deux comités de l'Union anglaise et de l'Union française
ou encore. L'Union française et de l'Union anglaise.

Chaque des deux comités de l'Union anglaise et de l'Union française
encore des deux comités de l'Union anglaise et de l'Union française
de l'Union française et de l'Union anglaise. Les deux comités de l'Union anglaise et de l'Union française
ou encore. L'Union française et de l'Union anglaise.

Le Comité de l'Union anglaise et de l'Union française
de l'Union française et de l'Union anglaise. Les deux comités de l'Union anglaise et de l'Union française
ou encore. L'Union française et de l'Union anglaise.

1. - LE MILIEU PHYSIQUE

A-- LE RELIEF ET LE SOL

Les assises rocheuses du Nord-Ouest du Québec se rattachent au "Plateau Laurentien". Rappelons pour le bénéfice du lecteur que la Province de Québec a été divisée pour la commodité des descriptions géologiques en trois régions: le Plateau Laurentien, les Basses Terres du Saint-Laurent, la région des Appalaches.

Le Plateau Laurentien est situé au Nord du Saint-Laurent et de la rivière Ottawa et s'étend jusqu'à la Baie et le détroit d'Hudson.

A ce sujet nous citons quelques extraits tirés du livre " La Géologie de Québec " par John A. Dresser et T.C. Denis:

" Si l'on excepte quelques lambeaux de strates paléozoïques dans la cuvette du lac St-Jean et sur les rives Sud de la baie James, toutes les roches sous-jacentes du plateau sont d'âge précambrien. Elles sont largement déployées dans le Nord de Québec et d'Ontario, sur les deux rives de la Baie d'Hudson, et se prolongent encore vers le Nord-Ouest. Elles forment le substratum sur lequel reposent les sédiments plus jeunes du continent Nord-Américain et elles constituent le " Bouclier Canadien " de la littérature géologique".

"Les roches du Bouclier canadien sont surtout d'origine ignée. Les types dominants sont plutoniques: granite, diorite, avec des variétés plus basiques, qui sont massives et gneissiques.....".

" A l'intérieur de cet immense développement de roches ignées, se trouvent des enclaves et des lambeaux-témoins d'autres roches, les unes plus vieilles que les granites et les gneiss " laurentiens ", les autres plus jeunes. Parmi les plus anciennes se trouvent beaucoup de roches volcaniques, de composition intermédiaire ou basique, de couleur sombre et au facies schisteux...."

" Ces roches constituent le Keewatin, l'Abitibien, le Grenville, le Témiscamien, le Cobalt et d'autres séries du système précambrien. On se fera une idée de leur importance économique du fait que c'est dans ces formations que se trouvent: les gîtes aurifères du Nord de l'Ontario et du Québec; les mines d'argent de Cobalt; les gîtes de cuivre et nickel de Sudbury; les minerais

A -- LE RIVER ET LE SOI

Les anciens rochers du Nord-Ouest du Québec ne se situent pas
"Pendant l'Antiquité", l'occupation humaine est limitée aux rives du
du Québec à une distance de 100 milles de la frontière
trois régions : le Plateau Laurentien, le Massif du Saint-Laurent
la région des Appalaches.

Le Plateau Laurentien est une vaste région d'altitude moyenne et de
cristallin granitique et a été jusqu'à la fin de la dernière période.

A ce sujet nous citons quelques extraits de la "La Géologie
du Québec" par J. A. Dugas et J. C. Dugas :

" Si l'on considère quelques points de vue géologiques dans la
cristallin du lac St-Jean et sur les rives du lac St-Jean, on voit que
sous-jacentes du plateau sont d'âge pré-cambrien. Elles sont constituées de
plages dans le Nord du Québec et d'Ordovicien, qui sont des roches de la fin
d'Ordovicien, ou de précambrien encore vers le Nord-Ouest. Elles forment le
stratum qui supporte les sédiments plus jeunes de l'Ordovicien et du Silurien.
C'est à elles que l'on attribue le "Gulch" ou la "vallée du pré-cambrien".

" Les roches du Bouclier canadien sont toutes d'origine ignée. Les types
dominants sont gabbros, granites, diorites, etc. Les roches plus jeunes
qui sont massives et granitiques..."

" A l'instinct de cet homme préhistorique de voir la fin de l'ère
trouvant des ossements et des instruments d'industrie humaine, les roches plus
vieilles que les granites et les gabbros " précambrien ". Les roches plus jeunes
Parmi les plus anciennes on trouve beaucoup de roches volcaniques de l'ère
position intermédiaire au Nord-Ouest, de roches granitiques et de roches volcaniques..."

" Ces roches constituent le noyau de l'Amérique, le Granit, le
l'Ordovicien, le Silurien et d'autres roches de grande importance. Les roches
qui leur sont associées sont les roches de l'ère du Silurien et du Carbonifère, les roches
de l'ère du Permien et du Trias, les roches de l'ère du Jurassique et du Crétacé, les roches
de l'ère du Tertiaire et du Quaternaire, les roches de l'ère du Quaternaire et du Quaternaire..."

de fer du Lac Supérieur; en plus des gîtes de plomb et de zinc, de graphite, de molybdénite, de mica et d'autres minéraux ".

Les assises géologiques divisent la Province de Québec en deux grandes régions: la sous-province de Grenville, attenante à la vallée du Saint-Laurent, et la sous-province du Témiscamien, au Nord-Ouest de la première:

" D'une façon générale, la limite entre les deux s'étend dans une direction Nord-Est, du lac Témiscamingue au lac Mistassini ".

Ces deux sous-provinces géologiques sont séparées par une zone remarquable de granite et de gneiss.

Le Nord-Ouest du Québec se trouve situé dans la sous-province géologique du Témiscamien à l'exception des régions Sud-Ouest, Sud et Sud-Est du Témiscamingue qui se trouvent situées dans la zone de granite et de gneiss qui sépare les deux sous-provinces.

" Les principaux termes de classification du Précambrien employés couramment au Canada à l'heure actuelle, pour la sous-province du Témiscamien, sont les suivants:

Protérozoïque (Algonquien) ou Précambrien Supérieur	Intrusions granitiques killarnéennes Keweenawien Huronien
Grande discordance	
Archéen ou Précambrien Inférieur	Intrusions granitiques algomiennes Témiscamien Intrusions granitiques killarnéennes Keewatin

C'est la grande discordance à la base du Huronien qu'on utilise comme point de départ dans la classification adoptée pour la sous-province du Témiscamien. On la considère généralement comme limite entre l'Archéen et le Protérozoïque ou, comme on l'exprime parfois, entre le Précambrien inférieur et le Précambrien supérieur.

Abstraction faite des roches intrusives, on peut dire que les caractères distinctifs du Pré-Huronien (Précambrien inférieur ou Archéen) consistent en une série très épaisse de roches volcaniques, connues sous le nom de

de l'est du lac Supérieur, en plus des gisements de charbon et de zinc, de manganèse, de magnésite, de mica et d'autres minéraux.

Les mines d'or et d'argent sont situées dans les régions montagneuses du sud-est, dans la chaîne des Appalaches, et les mines de fer sont situées dans les régions montagneuses du nord-ouest, dans la chaîne des Rocheuses.

D'une façon générale, le climat est plus doux dans le sud et plus froid dans le nord.

Ces deux provinces ont une grande importance économique.

La province du Québec ne possède pas de mines de charbon, mais elle possède de grandes réserves de fer, de zinc, de manganèse, de mica et d'autres minéraux.

Les principales mines de fer sont situées dans la région du sud-est, dans la chaîne des Appalaches, et les principales mines de zinc, de manganèse, de mica et d'autres minéraux sont situées dans la région du nord-ouest, dans la chaîne des Rocheuses.

Canada - Ressources	
Province du Québec	Province du Nouveau Brunswick
Province du Nouveau Brunswick	Province de l'Ontario
Province de l'Ontario	Province du Manitoba
Province du Manitoba	Province du Saskatchewan
Province du Saskatchewan	Province de l'Alberta
Province de l'Alberta	Province du Yukon
Province du Yukon	Province du Territoire du Nord-Ouest
Province du Territoire du Nord-Ouest	Province du Territoire du Nunavut
Province du Territoire du Nunavut	

C'est la grande ressource du Canada. Elle est située dans le sud-est, dans la chaîne des Appalaches, et elle est exploitée depuis de nombreuses années.

Le fer est la deuxième grande ressource du Canada. Il est situé dans le nord-ouest, dans la chaîne des Rocheuses, et il est exploité depuis de nombreuses années.

Le zinc, le manganèse, le mica et d'autres minéraux sont également des ressources importantes du Canada. Ils sont situés dans les régions montagneuses du sud-est et du nord-ouest.

Le Canada possède également de grandes réserves de pétrole, de gaz naturel et de charbon.

Keewatin. Elle est généralement surmontée, en faible discordance angulaire, par une épaisse série de roches sédimentaires clastiques qu'on appelle le Témiscamien et qui renferme fréquemment des couches de conglomérat caractérisé par la présence de cailloux, de graviers et de blocs granitiques.

" En résumé, l'ordre de succession des formations que l'on distingue généralement dans la sous-province du Témiscamien est le suivant:

	Roches Détritiques et Effusives	Roches Intrusives
Précambrien Supérieur ou Type Protérozoïque	Sédiments du type huronien	Intrusions granitiques Dykes basiques Dykes basiques

Grande Discordance

Précambrien Inférieur ou Type Archéen	Sédiments du type témiscamien et roches volcaniques du type keewatinien d'âge relatif variable.	Intrusions granitiques Roches intrusives basiques Roches intrusives, de composition acide à basique comprenant des cheminées d'arrivée de coulées, etc... génétiquement apparentées aux roches volcaniques en ce qu'elles proviennent des mêmes magmas. Peut-être aussi des masses intrusives granitiques plus considérables, non encore reconnues, d'où proviendraient les galets granitiques rencontrés dans les conglomérats.
---	---	---

(1) Variétés des roches

Pour aider le lecteur à localiser ces assises rocheuses, nous avons reproduit en couleur une partie de la carte du Ministère des Mines et Relevés Techniques du Gouvernement Fédéral. Cette carte porte l'indicatif 703 et est intitulée " Southern Quebec " West sheet. Cette carte était indexée au livre de Messieurs John A. Dresser et T.C. Denis, dont nous continuons à citer des extraits:

" Les roches de Québec que l'on a attribuées au Keewatin consistent surtout en une variété considérable de formations volcaniques dont la composition varie de basalte en passant par l'andésite, la dacite, la trachyte, jusqu'à la rhyolite. Ces assises rocheuses apparaissent sur la carte en couleur gris acier et gris argent, portant l'indicatif 5 ".

" Les roches qui dominent dans les sédiments du type Témiscamien sont ordinairement désignées sous le nom de grauwackes et de conglomérats. La grande bande, ou zone de sédiments, qui s'étend vers l'Est à partir de l'Ontario et qui traverse la partie Sud de la région Rouyn-Rivière Bell est essentiellement formée de roches de cette nature. Ces roches ont conservé, malgré les métamorphisme et les transformations minéralogiques, leurs structures sédimentaires, par exemple le feuilletage et la stratification simple ou entre-croisée. Ces assises rocheuses apparaissent sur la carte sous une couleur gris perle, portant l'indicatif 6 ".

" Les sédiments du type Huronien sont localisés dans la partie occidentale de la Province. Ils constituent deux séries principales d'affleurements: l'une s'étend à travers la partie Sud-Ouest de la région Rouyn-Rivière Bell, (cantons de Beauchastel, Dasserat et Dufay), l'autre se trouve dans le voisinage du lac Témiscamingue (cantons de Laverlochère et Fabre). Ces sédiments se composent de conglomérats avec subsidiairement, des grauwackes, des quartzites impurs et des argilites. Ces assises rocheuses apparaissent sur la carte sous une couleur brun verdâtre, portant l'indicatif 9 ".

" On rencontre dans la sous-province du Témiscamien une grande variété de roches intrusives, qui couvrent toute la gamme, depuis la péridotite jusqu'aux types granitiques les plus acides. La classification adoptée repose sur les caractères lithologiques plutôt que sur les relations d'âge connues. Cinq groupes forment la base de la classification de ces roches intrusives. Ces assises rocheuses apparaissent sur la carte sous une couleur brique portant l'indicatif 7 ".

a- " Les massifs intrusifs génétiquement apparentés au volcanisme de type archéen. Ces roches intrusives se présentent sous la forme de filons-couches, de dykes et d'autres petits massifs intrusifs qui recoupent les roches volcaniques qui y sont intercalées.....Il semble bien que les roches intrusives que l'on rencontre habituellement à l'état des sills dans la sous-province du Témiscamien, correspondent à des diorites, des rhyolites, et à divers types de roches porphyriques acides, telles que des porphyres quartzifères, des porphyres feldspathiques quartzifères, et des

porphyres feldspathiques ".

" Des sills et des dykes de diorite, identiques au point de vue lithologique aux coulées épaisses d'andésite et que l'on considère comme y étant liés génétiquement, ont été observés, associés aux formations volcaniques, en de nombreux endroits des régions de Ville-Marie-Lac Guillet, Rouyn-Rivière Bell et Waswanipi-Chibougamau,. La diorite paraît bien être le type de roche le plus fréquemment représenté dans ces formations, mais les rhyolites et divers types de porphyres y sont également assez répandus ".

b- " Les roches intrusives dioritiques, gabbroïques et ultra-basiques du Précambrien inférieur ".

" Les roches intrusives de cette catégorie présentent une grande diversité et ont un large développement dans la sous-province du Témiscamien. On les rencontre principalement recoupant les formations volcaniques du type Keewatinien, mais certaines d'entre elles ont également envahi les sédiments du type témiscamien. Les divers types lithologiques de ce groupe sont inégalement répartis suivant les régions. Quoique les divisions soient loin d'être clairement établies et qu'il existe une quantité de roches intermédiaires, la meilleure façon d'exposer les caractères particuliers des différents termes de ce groupe est de les répartir de la façon suivante:

- Les amas simples de diorite ou de gabbro sont fréquents parmi les formations volcaniques du type Keewatin. La roche la plus caractéristique de ce groupe est la diorite quartzifère.
- Les amas de gabbro et de diorite montrant fréquemment des facies ultra-basiques de différenciation sont surtout connus dans les régions de Waswanipi-Chibougamau et Matagami. Ces roches se présentent sous forme de sills caractéristiques, orientés à peu près Est-Ouest. On a reconnu qu'elles offraient un grand intérêt pétrographique et qu'elles étaient également d'une certaine importance économique, l'un de ces termes de ce groupe constituant la roche encaissante des amas de minerais de la Opémiska Copper Mines, Limited (Québec) Cette importance fut récemment reconfirmée par la mise en valeur des gisements de Matagami et Noranda.

Le gabbro ou la diorite représente la roche dominante de tous ces affleurements, accompagnée, par places, d'un peu de pyroxénite ou d'autres roches actuellement serpentinisées, dont on ne peut dire avec certitude si elles sont liées génétiquement au gabbro et à la diorite. Il arrive fréquemment de rencontrer parmi les roches sédimentaires du type archéen des amas de hornblendite ou d'amphibolite, qui peuvent être accompagnés de serpentine.

--- Les anorthosites et les roches connexes sont fortement décomposées, au point que ni la texture initiale, largement grenue, ni les minéraux constitutifs originels, n'ont été conservés. La roche caractéristique actuelle se compose d'épidote, de muscovite, de calcite, avec une proportion variable d'orthose et occasionnellement de nids de chlorite.

c- Les intrusions granitiques du Précambrien inférieur

" Les recherches sur le terrain ont démontré que tous les grands amas granitiques de la sous-province du Témiscamien, dans la Province de Québec, doivent vraisemblablement être incorporés dans ce groupe."

" Au point de vue de leur composition, les principaux massifs granitiques apparaissent constitués surtout par des roches appartenant à la famille des granites et à celle des granodiorites. Les syénites et les syénites porphyriques ont un rôle très subordonné et forment des amas relativement peu importants ou ne constituent qu'un facies des grands massifs. Dans la mesure où ils ont été étudiés, la majeure partie des massifs granitiques et notamment les plus importants, paraissent offrir un caractère pétrographique très uniforme. Ces massifs ont vraisemblablement été érodés jusqu'à une profondeur considérable. Il n'est pas rare, toutefois, dans les amas plus petits, d'observer une certaine diversité dans le caractère de la roche, en général, suivant des zones parallèles aux contours des massifs. Ceux-ci peuvent également présenter deux types de granites, le plus ancien étant gris et légèrement plus basique, tandis que le plus récent, rose ou rougeâtre, d'un caractère plus acide, contenant habituellement une plus forte proportion de feldspath potassique. Les pegmatites sont plus fréquemment associées avec les variétés acides ".

"On distingue sept grands massifs granitiques dans la région Rouyn-Rivière Bell. Tous sont constitués principalement par des roches appartenant à la famille des granodiorites et des tonalites et caractérisées par une teneur en soude relativement élevée. Il semblerait, toutefois, que ces sept massifs se répartissent en deux groupes distincts, sans doute indépendants au point de vue génétique, mais qui comprennent chacun des massifs liés génétiquement. L'un de ces groupes englobe les massifs de Bourlamaque, Taschereau, Palmarolle et Flavrian, qui sont constitués par différentes catégories de roches caractérisées par une teneur en potasse extrêmement faible. Par contraste, les roches de l'autre groupe, celui de La Motte, La Corne et le massif granitique méridional, ont une teneur en potasse assez appréciable. Il est intéressant d'indiquer que les gisements d'or et de sulfures de l'Ouest de la province de Québec paraissent être groupés à proximité ou même étroitement associés avec les massifs intrusifs de caractère essentiellement sodique, plutôt qu'avec ceux qui ont une plus forte teneur en potasse.

Les recherches de la Commission ont permis de constater que les résultats obtenus par les différents groupes de travail sont en accord avec les conclusions générales de la Commission.

La Commission a également constaté que les résultats obtenus par les différents groupes de travail sont en accord avec les conclusions générales de la Commission.

En outre, la Commission a constaté que les résultats obtenus par les différents groupes de travail sont en accord avec les conclusions générales de la Commission.

La Commission a également constaté que les résultats obtenus par les différents groupes de travail sont en accord avec les conclusions générales de la Commission.

" Le batholithe de Bourlamaque (Cooke, 1924, p.59 James et Mawdsley, 1928; C.J. & M. 1933, p.141; Hawley, 1931b pp.25-27; 1932a) est, aussi bien au point de vue pétrographique qu'au point de vue économique, d'un intérêt tout spécial et a été étudié d'une façon toute particulière, avec plus de soin qu'aucun autre massif de la région, car plusieurs des principaux gisements d'or de l'Ouest de Québec lui sont étroitement associés. On admet que les massifs subsidiaires de roches semblables, tels que ceux de l'île Siscoe, sur la concession de la Lamaque Mining Company (Bell, L.V.1935 pp.20-21) et de l'angle nord-est du canton de Louvicourt (Bell et Bell, 1932, p.84) sont des satellites du batholithe principal, de même que les nombreux dykes riches en soude et pauvres en potasse qui recouvrent la roche dominante de la région, là où apparaît la minéralisation et ailleurs, sont également considérés comme apparentés génétiquement au massif de Bourlamaque. L'étude pétrographique générale que Gussow a faite de ce massif l'a amené à la conclusion que la roche primitive était un gabbro quartzifère et que son caractère de granodiorite sodique était le résultat de son albitisation, due à la circulation de solutions riches en soude. Il a identifié et décrit tous les stades du processus de transformation du gabbro quartzifère en une granodiorite sodique ou tonalite ".

" Les granites et roches intrusives connexes de la région de Chibougamau comprennent des types de granites riches en quartz passant à des diorites quartzifères, ces dernières n'apparaissant qu'à l'état subordonné, comme facies de bordure. Le feldspath de ces roches est presque exclusivement du plagioclase ".

d- Dykes basiques du Précambrien Supérieur

" Ces dykes recoupent les formations volcaniques et les sédiments du type Archéen, de même que les grands massifs granitiques. Ce sont les roches les plus récentes que l'on rencontre sur la plus grande étendue de la sous-province du Témiscamien. Certains des dykes de la Province de Québec présentent une structure franchement porphyrique, avec des phénocristaux arrondis de feldspath altéré ayant de deux à trois pouces de diamètre ".

" Il est relativement fréquent de rencontrer, dans le Précambrien de la Province de Québec, des filons d'une roche à grain fin, offrant la texture et la composition du basalte et ayant une puissance allant de quelques pouces à près de vingt pieds. Là où ce type de roche est altéré, il a souvent l'apparence d'une roche verte ".



Messieurs Dresser et Denis concluent leur étude des assises rocheuses de cette région en les classant suivant leur importance économique:

" L'expérience a montré en effet que les vastes épanchements de roches granitiques sont les terrains les moins favorables à la prospection. les plus grands succès ont été remportés au sein des roches archéennes, composées de roches volcaniques et sédimentaires associées, et recoupées par des empachements granitiques relativement modestes; c'est là, dans les masses granitiques elles-mêmes et dans la roche adjacente, que l'on a trouvé les riches gisements minéralisés, qui sont actuellement en exploitation intense ".

Nous avons recueilli une immense documentation sur les assises rocheuses de ce territoire, mais elle s'attachait surtout à des études particulières. Seul le livre de Messieurs Dresser et Denis donne une vue d'ensemble du problème. Mais ce livre a déjà 20 ans. Il serait donc nécessaire de souligner certains correctifs: Les géologues ont éliminé la division du plateau Laurentien en deux sous-provinces, et ils l'ont remplacé par la Province de Grenville. La sous-province du Témiscamien porte la nomenclature de province du Supérieur.

Dans l'opinion des géologues, les recherches des gisements minéralisés doivent s'orienter vers les assises de roches volcaniques (les laves) qui apparaissent en gris sur notre carte. C'est dans ces types de roches que le prospecteur a le plus de chance de découvrir ces gisements. Cependant les sites les plus favorables dans ces assises se trouvent dans les roches intrusives ou dans les laves acides et les pyroclastiques.

Au point de vue économique, nous devons donc prévoir que les grands développements miniers se maintiendront ou se feront dans les régions où apparaissent sur notre carte des taches de couleur brique, dont les plus fortes concentrations se trouvent dans le Nord-Ouest du district électoral de Rouyn-Noranda, au Sud des lacs Matagami, Goeland et Puskitamica, au Nord et à l'Est du lac Opawica, et dans les régions des lacs Opémisca et Chibougamau.

Nous devons noter que dans le comté électoral de Témiscamingue, il existe seulement un flot de ces roches volcaniques, où d'ailleurs se trouvent des gisements minéralisés en exploitation. Nous devons donc en conclure que le Témiscamingue ne doit pas compter sur ces richesses minières pour assurer son développement économique.

Dans la région de Val d'Or et plus particulièrement dans le canton de Vauquelin, il existe des gisements de fer. Mais nous étudierons dans une autre partie de notre rapport les chances de développement de ces gisements.

BAIE JAMES

NORD-OUEST DU QUÉBEC

ÉCHELLE EN MILLES

BASSIN DE LA MISSISSICABI

BASSIN DE LA BROADBACK

BASSIN DE LA RUPERT

BASSIN DE L'HARRICANAW

BASSIN DE LA NOTTAWAY

BASSIN DE L'ABITIBI

BASSIN DU ST-MAURICE

BASSIN DE L'OUTAOUAIS

BASSIN DE LA GATINEAU

BASSIN DE LA DUMOINE

BASSIN KIPAWA

BASSIN SECONDAIRE

BASSINS DE DRAINAGE

LÉGENDE

- LIMITE DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ.
- LIGNE DE PARTAGE DES EAUX ENTRE LE BASSIN DU SAINT-LAURENT ET LE BASSIN DE LA BAIE JAMES.
- LIGNE DES BASSINS DES PRINCIPALES RIVIÈRES.

NOTE: SUPERFICIE TOTALE DE L'ABITIBI, TÉMISCAMINGUE ET TERRITOIRE D'ABITIBI, 61,859 MILLES CARRÉS.

Quant à l'Abitibi, les mines resteront le facteur le plus important de tout son développement économique. Cependant dans un territoire aussi vaste il a fallu quand même localiser les endroits à ces développements pouvant se produire. Les régions où apparaissent ces longues bandes grises et ces tâches brunes sur notre carte sont certainement les plus favorisés.

(2) Le caractère Topographique

Par ses caractères topographiques, le Nord-Ouest du Québec se décompose en quatre régions: L'Abitibi, le Sud-Ouest de l'Abitibi et le Nord-Ouest du Témiscamingue, Ville-Marie -Lac Simard-Guillet et le Sud-Est du Témiscamingue. La plupart des caractères topographiques ont été décrits dans le livre " La Géologie de Québec " de J.A.Dresser et T.C.Denis. Nous vous y référons en les citant:

a- L'Abitibi : Dans la partie Nord-Est de l'Abitibi offre les caractéristiques topographiques de nos Laurentides à une échelle moindre: Une série de collines et de lacs d'origine glaciaire, à travers lesquels coule la rivière Broadback. L'altitude moyenne est environ de 1200 pieds.

Dans la partie Nord-Ouest de l'Abitibi le terrain prend la forme de plateaux disposés en escalier. Ces plateaux partent d'une altitude de 700 pieds et sur une distance de 70 miles environ atteignant la Baie James.

La partie centrale de cette région a la plupart des caractères topographiques du Bouclier Canadien.

" De plus, à part les accumulations morainiques habituelles, les parties basses de la région sont largement recouvertes d'argiles lacustres et deltaïques, de limons et de sables, puisque, tout comme la région de Rouyn-Rivière Bell plus au Sud, elle fut occupée en grande partie par des lacs post-glaciaires dont les eaux étaient retenues netre la hauteur des terres et le front du glacier en retraite. Ces dépôts masquent plus ou moins les irrégularités de la surface rocheuse et, par conséquent, les affleurements n'abondent qu'à partir de l'ancien niveau du lac en montant. D'après la distribution des argiles varvées, on sait que le lac glaciaire Barlow-Ojibway s'étendait vers l'Est jusqu'à la rivière Bell, et Norman(1939) cite le cas de crêtes de rivage et de gros eskers qui indique que ce lac se prolongeait vers le Nord-Est dans le district d'Opémiska et probablement, dans cette même direction, jusqu'au Mistassini ".

"Ily a, surtout dans la partie Nord-Est de la région, dans les districts d'Opémiska et de Chibougamau, plusieurs crêtes et de collines isolées qui

Comme à l'habitude, les mœurs de ce pays le plus hospitalier
de tout son territoire sont très différentes. C'est dans le sud-est
qu'on trouve les plus belles vallées, les plus riches en produits
et les plus agréables. Les régions au nord-ouest sont plus
sèches et plus arides, mais elles ont aussi leur charme.

(1) La capitale, Tientsin, est située sur la rive nord du fleuve
de la Chine, à environ 120 kilomètres de la mer. Elle est la
plus grande ville du nord de la Chine, et elle est la capitale
de la province de Hebei. Elle est la plus grande ville du nord
de la Chine, et elle est la capitale de la province de Hebei.
Elle est la plus grande ville du nord de la Chine, et elle est
la capitale de la province de Hebei.

La capitale, Tientsin, est située sur la rive nord du fleuve
de la Chine, à environ 120 kilomètres de la mer. Elle est la
plus grande ville du nord de la Chine, et elle est la capitale
de la province de Hebei. Elle est la plus grande ville du nord
de la Chine, et elle est la capitale de la province de Hebei.

Comme à l'habitude, les mœurs de ce pays le plus hospitalier
de tout son territoire sont très différentes. C'est dans le sud-est
qu'on trouve les plus belles vallées, les plus riches en produits
et les plus agréables. Les régions au nord-ouest sont plus
sèches et plus arides, mais elles ont aussi leur charme.

La capitale, Tientsin, est située sur la rive nord du fleuve
de la Chine, à environ 120 kilomètres de la mer. Elle est la
plus grande ville du nord de la Chine, et elle est la capitale
de la province de Hebei. Elle est la plus grande ville du nord
de la Chine, et elle est la capitale de la province de Hebei.

"Comme à l'habitude, les mœurs de ce pays le plus hospitalier
de tout son territoire sont très différentes. C'est dans le sud-est
qu'on trouve les plus belles vallées, les plus riches en produits
et les plus agréables. Les régions au nord-ouest sont plus
sèches et plus arides, mais elles ont aussi leur charme."
Comme à l'habitude, les mœurs de ce pays le plus hospitalier
de tout son territoire sont très différentes. C'est dans le sud-est
qu'on trouve les plus belles vallées, les plus riches en produits
et les plus agréables. Les régions au nord-ouest sont plus
sèches et plus arides, mais elles ont aussi leur charme.

Il y a, comme dans la capitale, des régions très riches et des
régions très pauvres. C'est dans le sud-est qu'on trouve les
plus belles vallées, les plus riches en produits et les plus
agréables. Les régions au nord-ouest sont plus sèches et plus
arides, mais elles ont aussi leur charme.

formaient certainement des îles bien au-dessus des eaux du lac, même lorsque celles-ci eurent atteint leur niveau le plus élevé. Des dépôts de rivage et des surfaces balayées par les vagues, sur les flancs de ces hauteurs, marquent les stages successifs du régime du lac, à mesure que les eaux se retiraient."

" La partie occidentale de la région, qui occupe l'espace compris entre les rivières Harricana, Wawagosik, Theo et Turgeon, est recouverte par une grande plaine marécageuse (Tanton, 1920; Wilson, J.T. 1940a) presque dépourvue de lacs, si l'on en excepte quelques-uns, à la source de petits ruisseaux. Ceci présente un contraste frappant avec les régions typiques du Bouclier, qui sont parsemées de lacs. On trouve dans la région d'autres grands bas-fonds ou plaines marécageuses, mais celle que l'on a mentionnée est la plus frappante".

b- Le Sud-Ouest de l'Abitibi et le Nord-Ouest du Témiscamingue

" Par les caractéristiques générales de sa topographie, cette région dans ses grandes lignes, est bien typique du Bouclier canadien. La zone argileuse, vestige du lit du lac glaciaire Barlow-Ojibway, occupe la majeure partie de la région. La surface de cette couverture d'argile est légèrement ondulée, presque plane, et est percée ici et là de dômes et de crêtes, vestiges des irrégularités les plus persistantes de la surface sur laquelle l'argile s'est déposée. Certaines de ces éminences, surtout celles d'altitude moyenne, sont des moraines terminales ou des eskers, amas non consolidés de matériaux semés par la nappe glaciaire en retraite. D'autres sont des affleurements de roc solide plus ou moins recouverts de débris morainiques. Leurs dimensions varient beaucoup: d'affleurements perçant à peine la croûte argileuse, on passe à des séries de collines aux reliefs bien marqués. L'épaisseur de la couche d'argile dépasse rarement 25 pieds, mais le fait que ces morts-terrains couvrent de si vastes régions constitue un sérieux empêchement à l'observation géologique et à la prospection, et contraint celui qui veut se livrer à l'exploration minière à mener maintes tranchées et à forer de nombreux puits d'exploration, pour mettre le roc à nu. La contrée montagneuse, connue sous le nom de hautes terres rocheuses, n'occupe guère que la partie occidentale de la région, mais on rencontre aussi des élévations importantes au Sud-Est, en bordure de la zone argileuse. Les roches de la série de Cobalt, que l'on trouve dans la partie occidentale, semblent avoir résisté relativement bien à l'érosion, car la section presque complète est exposée sur les flancs de certaines des collines et des arêtes les plus élevées, tels les monts Swinging et Kekeko, qui se dressent, dans les cantons de Dasserat et de Beauchastel, à environ 700 pieds au-dessus du terrain environnant. Les roches volcaniques forment aussi des collines et des arêtes proéminentes en différents endroits de la région, par exemple, dans le Nord des

cantons de Destor, d'Aiguebelle et de Manneville, où s'élèvent les monts Destor et Abijévis, à une altitude approchant celle des monts Swinging. Les monts Tenendo, dans le canton de Montbray-Nord, constituent un autre exemple. L'altitude, au-dessus du niveau de la mer, des monts Kekeko et Swinging et des monts Abijévis, à 35 milles au Nord-Est, varie de 1600 à 1700 pieds et certains autres monts atteignent à peu près la même hauteur. Cette uniformité dans l'altitude de sommets formés de roches qui diffèrent entre elles par leur caractère pétrographique et structural suggère l'idée que ces élévations sont les vestiges d'une ancienne pénéplaine. Une autre série de crêtes et de hautes terres à sommets aplatis, constituées de roches diverses et ayant une altitude moyenne d'environ 1100 pieds, est considérée comme les restes d'une seconde pénéplaine. Enfin la majeure partie de la région est située à une altitude inférieure, d'environ 900 pieds au-dessus de la mer, en moyenne, avec comme valeurs extrêmes 850 et 1050 pieds. Parce que cette partie à faible altitude présente un relief de quelque 200 pieds, on ne croit pas qu'elle représente une troisième pénéplaine".

c - Ville-Marie-Lac Simard et Guillet

" A l'exception de quelques sections isolées, près du lac Témiscamingue, tout le sous-sol de la région est formé de roches précambriennes et on y remarque tous les caractères topographiques du Bouclier canadien (Henderson, 1937, pp.4-5 ; Denis, 1937, p.7). Dans la partie occidentale de la région, qui s'étend vers l'Est, depuis le lac Témiscamingue sur une distance d'environ vingt milles jusqu'au canton de Blondeau, de même que dans la partie Nord-Est, au Sud du lac Simard, la topographie du sous-sol a été modifiée par le dépôt d'argiles post-glaciaires. Ces argiles constituent le prolongement méridional de la grande " zone argileuse " de la partie occidentale de Québec. La sédimentation des argiles contribua à la formation de plaines légèrement ondulantes, où apparaissent, en relief, des collines et des crêtes, les unes rocheuses, les autres formées par l'accumulation de drift glaciaire. Ces protubérances formaient des îles dans le lac glaciaire, au temps où les argiles s'y déposaient. Henderson remarque que, dans la partie occidentale de la région, " depuis la retraite des eaux du lac glaciaire, les ruisseaux et les rivières ont commencé à trancher les bancs d'argile et ont creusé ainsi de profondes coulées et des chenaux serpentant entre des falaises abruptes d'argile". La contrée qui s'étend au-delà des limites du lac glaciaire est caractérisée par des crêtes et des collines rocheuses, s'élevant à 100 pieds ou 250 pieds au-dessus du niveau moyen et recouvertes en partie d'un mince manteau de matériaux glaciaires; les terrains plus bas, entre les monticules, sont occupés par des marécages, des plaines et des accumulations irrégulières de sable et de galets. Bon nombre de ces

dépressions séparant les collines sont occupées par des lacs, et, à ce point de vue, cette partie de la région diffère fortement de celle qui est recouverte d'argiles glaciaires, là où il n'y a pas de lacs, excepté dans les hautes terres rocheuses qui émergent à travers les plaines d'argile. En certains endroits, des plaines de sable ou de galets recouvrent de grandes étendues, par exemple dans le coin Nord-Est du canton de Guillet et dans le canton de Blondeau, à l'Est du lac des Bois.

Les variations dans la nature de la roche sous-jacente n'ont pas en général influencé la topographie de la région. Cependant, comme Henderson le fait remarquer, " les sédiments huroniens, qui sont limités à la partie occidentale, c'est-à-dire à la région de Ville-Marie, affleurent sous forme de collines qui s'élèvent brusquement, au-dessus des bas-fonds argileux, jusqu'à des hauteurs de 350 pieds et même plus. Bon nombre de ces collines rocheuses présentent des sommets presque plats, ou tabulaires, en conformité avec les lits pratiquement horizontaux des formations sédimentaires ".

d- Sud et Sud-Est du Témiscamingue

Les seuls documents, à notre connaissance, sur lesquels nous aurions pu nous appuyer pour décrire cette région auraient été les plans d'aménagement que les concessionnaires forestiers sont tenus de produire tous les vingt ans au Ministère des Terres et Forêts. Cette documentation est assez volumineuse et son étude dépassait le cadre de notre mandat. Nous décrirons brièvement la topographie de cette région en nous basant sur les cartes fédérales au 1/250,000.

La rivière Ottawa coule dans une vallée transversale dont la direction à la sortie du lac Témiscamingue est Sud, Sud-Est pour prendre ensuite une direction Est. Cette vallée est bordée de collines dont l'élévation moyenne est de 1250 pieds au-dessus du niveau de la mer. L'équidistance de 100 pieds des courbes de niveau ne nous permet pas de donner notre appréciation sur les pentes. Ces collines ont une forme résiduelle. Les lacs, de peu d'étendue y sont nombreux. La région localisée au Sud de la route reliant Fugèreville au lac La Truite dans le canton de l'Hermite en passant par Belleterre présente le même relief, mais avec une concentration plus forte de collines. Ce massif a une altitude moyenne de 1100 pieds. Les eaux de drainage coulent à travers de nombreux lacs. Leurs vallons prennent toutes les directions, mais la direction Ouest restant la principale.

La vallée transversale de la rivière Dumoine offre les mêmes caractéristiques, cependant ses contreforts s'adoucissent en amont pour s'ouvrir sur un plateau resserré entre la Baie de l'Orignal et le lac aux Ecorces. l'altitude de ce

plateau est de 1200 pieds. Il englobe la partie Est des cantons de Maupassant et Desranleau, et vient mourir sur un contrefort dont l'axe est Ouest-Est. Ce contrefort occupe les cantons d'Aubray et d'Estimauville. Au Nord de ce contrefort s'ouvre la plaine Abitibienne bornée au Sud-Est par les eaux du grand lac Victoria.

A l'intérieur de ces massifs rocheux on distingue deux plateaux:

--- l'un, au Sud du lac Simard est entrecoupé de mamelons et se situe dans les cantons Brodeur et Delvin. Son altitude moyenne de 900 pieds laissant supposer un sol lacustre de limon et de sable qui marque la présence du lac glaciaire Barlow-Ojibway.

--- l'autre se situe au Sud-Est et à l'Est du lac Kipawa. Ce plateau englobe les contours de Raisenne, Sébille, Villedieu, Sénézergues, La Chaudière et Touraine. Il se maintient à une altitude de 1000 pieds.

(3) Les sols

Les sols de l'Abitibi et du Témiscamingue sont sédimentaires et glaciaires.

Les sols sédimentaires d'origine lacustres sont dus aux dépôts du lac glaciaire Barlow-Ojibway. Leur texture prend toutes les gammes de l'argile au sable grossier. Ils sont entrecoupés par des eskers et des affleurements rocheux. Messieurs Dresser et Denis les décrivent ainsi:

" Le roc solide de la région de Rouyn-Rivière Bell est couvert en grande partie par des dépôts variés qui datent du Pléistocène et des temps plus récents. Ceux-ci constituent un obstacle sérieux aux recherches géologiques et à l'exploration. Ces formations comprennent des argiles glaciaires, des boues et des sables, un assortiment d'accumulation morainiques et des dépôts récents de marécages.

Une grande partie de la région est située dans la " zone argileuse " du Nord de l'Ontario et de Québec. Les argiles de cette zone se déposèrent dans un immense lac, connu sous le nom de lac Barlow-Ojibway formé par l'accumulation d'un volume d'eau considérable résultant de la fonte de la glace du glacier continental, lors de sa retraite. A cette époque le sol était plus incliné vers le Nord qu'il ne l'est aujourd'hui, et le système de drainage vers le Nord et le Nord-Ouest se trouvait barré par la nappe glaciaire en retraite ou par les

dépôts de drift. Dans le chapitre qui traite de la glaciation, on a parlé des caractères généraux, de l'origine et de l'étendue du lac glaciaire Barlow-Obijway. La rive méridionale de cette partie du lac qui se trouve dans la Province de Québec semble s'étendre, vers l'Est à partir du milieu du lac Témiscamingue, en passant juste au Sud du lac Quinze. Elle traverse ensuite l'extrémité septentrionale du Grand Lac Victoria, et de là, tourne brusquement vers le Nord pour suivre la rivière Bell, à quelques milles à l'Est. On n'a pas étudié de façon détaillée la distribution et l'altitude des caractères du rivage. Une étude de ce genre présenterait un certain intérêt à plusieurs points de vue. Ainsi, elle fournirait des renseignements sur l'inclinaison que le terrain a pu subir depuis la disparition du lac. On trouve des dépôts de rivage à 1, 200 pieds au-dessus du niveau de la mer, c'est-à-dire à environ 330 pieds au-dessus du lac Opasatika, ou à environ 450 pieds au-dessus de l'ancienne ligne de rivage près du Grand Lac Victoria. Il faudrait cependant des données plus précises pour déterminer la valeur et la direction de l'inclinaison qui a pu avoir lieu. Au moment où le lac glaciaire avait son maximum d'étendue seuls les plus hauts pics, et les plus hautes collines émergeaient notamment les monts Kekeko, la région montagneuse occupée par les sédiments du Cobalt, les Abijévis, les monts Smoky et les monts Tenendo, de sorte qu'aujourd'hui presque toute la région est recouverte de dépôts lacustres.

Les argiles et les limons si caractéristiques de la " zone argileuse " et que l'on déboise graduellement pour les besoins de l'agriculture, sont des dépôts d'eau profonde. Le sable et le gravier au contraire sont des dépôts d'eau peu profonde, et on en trouve surtout le long des rives du lac et sur les flancs de collines qui émergeaient alors comme des îles; mais dans la majeure partie de la région de Rouyn-Rivière Bell, la couverture est constituée d'argile. C'est principalement dans les parties Sud, Est et Nord de la région que l'on trouve des sables, des graviers et des dépôts littoraux de toutes sortes. Leur niveau est généralement plus élevé que celui des argiles. La plus grande plaine sablonneuse est probablement celle qui couvre une grande partie des cantons de Privat, de Launay, de Guyenne, et de Languedoc et qui, d'après Tanton (1920) se prolonge dans le canton de Desmeloizes; mais il y a aussi des dépôts importants dans tous les cantons en bordure de la région, tant au Sud qu'à l'Est, notamment dans les cantons de Dubuisson (partie méridionale), de Bourlamaque et de Louvicourt (partie centrale). On relève des dépôts moins importants dans les cantons de Pascalis, de Courville, de Carpentier et de Barraute, et une plaine sablonneuse assez étendue occupe le Nord du canton de Destor, à partir des monts Abijévis. On a noté également des régions sablonneuses dans les cantons de Duprat, de Cléricy, de la Pause, de Joannès, de Bousquet, de Montanier, de Vaudray, de Surimau, de Fournière, de Cadillac, de Malartic, de la Corne, de Landrienne, de la Motte, de Vassan, de Senneville et de Fiedmont.

Dans les plupart des cas, les dépôts lacustres sont minces et ne mesurent généralement que quelques pieds d'épaisseur; ils dépassent rarement quelques dizaines de pieds d'épaisseur.

Depuis la disparition du lac glaciaire, la formation de dépôts de matériaux transportés par les eaux a été négligeable.

Les rivières actuelles transportent et déposent très peu de matériel de sédimentation. Les dépôts de marais et de marécages, de caractère plutôt organique, constituent les accumulations récentes les plus importantes.

La formation des sols de l'Abitibi a deux donc deux origines: une origine glaciaire, une origine lacustre.

Les sols d'origine glaciaire sont des eskers et des moraines. On note leur présence avec plus ou moins d'intensité sur tout le territoire du Nord-Ouest du Québec.

Les sols lacustres tirent leur origine du lac glaciaire Barlow-Ojibway. Les rivages de ce lac ne dépassaient pas la ligne d'élévation actuelle de 1100 pieds au-dessus du niveau de la mer. Il recouvrait donc l'Ouest et le Nord du Témiscamingue, tout l'Abitibi à l'exception d'une faible partie Sud et Est du bassin de la Nottaway.

Il convient de rappeler que la base de la classification des sols est: l'argile, le limon et le sable. L'échelle de texture internationale classe dans l'argile les particules de sols ayant un diamètre inférieur à 0.002 mm de diamètre, c'est-à-dire des particules très fines qui ne peuvent se déposer qu'en eau très calme, une eau dont la profondeur atteint dans des conditions normales 225 pieds. Suivant la même échelle de texture le limon est une particule de sols dont le diamètre varie de 0.002 mm à 0.02 mm. Son poids plus élevé exige des eaux moins profondes pour se déposer. En général ces dépôts se font à une profondeur variant de 150 à 225 pieds. Enfin les sables classés: - en sables fins formés de particules d'un diamètre allant de 0.020 mm à 0.2 mm, - en sables grossiers dont les particules atteignent un diamètre de 0.2 mm à 2.0 mm, se déposent dans des eaux profondes à cause de leur poids élevé. Ce sont des dépôts de rivage. La combinaison des argiles, limons et sables donnent naissance à toute une variété de sols.

Admettant comme hypothèse que le lac Barlow-Ojibway a atteint la présente altitude de 1100 pieds, les dépôts argileux importants ne dépasseront pas le niveau de 875 pieds, les dépôts limoneux importants de 950 pieds.

Pour ne pas perdre le sens économique de notre rapport, nous évitons de discuter les cas particuliers causés par les mouvements épirogéniques. Nous cherchons à réduire le problème à sa plus simple expression pour déterminer l'endroit où nous devons porter nos efforts.

Cependant, déclarer qu'au niveau de 750 pieds nous ne rencontrerons que des argiles est faux. En effet le lac Barlow-Ojibway ne s'est pas vidé comme une baignoire. Sa disparition lente changeait la carte bathymétrique du lac au fur et à mesure que son niveau baissait. Aux dépôts argileux sont venus s'ajouter les dépôts limoneux et sablonneux. Enfin argile et limon n'ont quelquefois que recouverts en partie des dépôts glaciaires: les eskers. Ainsi un examen d'une carte fédérale au 1/50,000 ème nous montre à travers une zone en culture une série de taches boisées en ligne. C'est un esker qui a été recouvert à certains endroits par les dépôts lacustres. Enfin des affleurements rocheux apparaissent ici et là.

Nous regrettons d'avoir été incapable de trouver les études pédologiques du Témiscamingue et de l'Abitibi.

La seule étude pédologique sérieuse du Témiscamingue couvre la région de " New Liskeard " en Ontario, sur la rive Ouest du lac Témiscamingue. Cette région est ouverte à l'agriculture. Ce livre s'intitule " Soil Survey of New Liskeard - Englehart Area ". Il a été publié sous les auspices " Experimental Farm Service, Dominion Department of Agriculture and the Ontario Agricultural College ". Il a été écrit par D.W.Hoffman, R.E.Wicklund et N.R.Richards. La région qui est couverte par cette étude part du lac Témiscamingue et se trouve dans le bassin de la rivière Blanche et le ruisseau Wabi. L'altitude du terrain varie de 650 pieds à 900 pieds de l'extrémité Sud-Est à l'extrémité Nord-Ouest. Voici un extrait en pourcentage des différents types de terrain étudiés:

Type de Terrain	Qualité Agricole	
	Bonne %	Nulle %
aucune mention (probablement roches)		8.41
terres organiques		25.30
sable		12.04
glaise		0.75
glaise sableuse	5.54	
glaise limoneuse	11.07	
glaise argilo-limoneuse	9.80	
argile limoneuse	6.90	
argile	20.19	
Total	53.50%	46.50%

Seulement 27.09% du terrain est recouvert d'un sol de type argileux. Il est intéressant de noter que 53.5% du sol est agricole, et que seulement 21.15% de ce sol agricole possède un bon drainage. Ces terrains ont généralement un caractère acide.

En nous basant sur les chiffres publiés par le Ministère Provincial de l'Industrie et du Commerce dans la publication " Catégorie économique des fermes " (recensement 1961), nous avons dressé un tableau du revenu des fermes du Témiscamingue en fonction de l'altitude:

Nombre de fermes	Altitude en pieds		Revenu moyen -annuel
730	650'	-750'	\$2,729.00
170	800'	-900'	\$2,183.00
1784	900'	-1000'	\$1,195.00

Enfin dans la plus belle région agricole du Témiscamingue, Notre Dame de Lourdes de Lorrainville, seulement 54% des 113 fermes ont un revenu annuel supérieur à \$2,500.00. Ce qui confirme les différentes qualités de sols dans une même zone.

Toutes les terres qui peuvent supporter un développement agricole important doivent être au-dessous de la ligne des niveaux 900 pieds.

Il peut y avoir quelques exceptions locales comme Saint-Marc de Figury qui est à une altitude de 1023 pieds et dont les 31 fermes sur les 73 existantes ont un revenu supérieur à \$2,500.00. Ce sont des conditions locales: En effet de toutes les fermes de cette catégorie, ses voisins Amos-Est n'en compte que 27 sur 97, Amos-Ouest 11 sur 61, et la Motte 14 sur 58. Ces chiffres se comparent au Témiscamingue où dans Guérin il en existe 16 sur 53, Latulipe-Gaboury 12 sur 56.

Les territoires dont l'altitude est inférieure à 900 pieds se limitent à :

- la dépression du lac Témiscamingue
- le bassin du lac Abitibi
- probablement la région du lac Matagami.

Ensemble 27.02% de la surface est recouverte d'un sol de type argileux. Le sol recouvrant le reste que 24.5% de sol est argileux. Et les autres 48.48% de sol sont argileux. Ces données sont relatives à la carte de sol.

Les deux parties des données géologiques sont les données géologiques de l'industrie et du Commerce dans la région. Ces données géologiques sont les données géologiques de l'industrie et du Commerce dans la région. Ces données géologiques sont les données géologiques de l'industrie et du Commerce dans la région.

Nombre de terres	Abandon en 1960	Abandon en 1961
1784	1000	1000
130	100	100
100	100	100

Enfin dans la plus petite région agricole du Togo, les données géologiques sont les données géologiques de l'industrie et du Commerce dans la région. Ces données géologiques sont les données géologiques de l'industrie et du Commerce dans la région.

Toutefois les terres qui peuvent supporter un développement agricole sont les terres qui peuvent supporter un développement agricole. Ces données géologiques sont les données géologiques de l'industrie et du Commerce dans la région.

Il peut y avoir quelques exceptions locales comme dans la région qui est à une altitude de 1000 mètres et dont les données géologiques sont les données géologiques de l'industrie et du Commerce dans la région. Ces données géologiques sont les données géologiques de l'industrie et du Commerce dans la région.

Les données géologiques de l'industrie et du Commerce dans la région sont les données géologiques de l'industrie et du Commerce dans la région.

la dégradation du sol Togolais

le bassin du lac Abidjan

protection de la région de la région

Nous ne possédons aucune carte topographique de la région des lacs Matagami et Goéland. Il semblerait que ces régions par leur altitude pouvaient contenir des dépôts argileux importants. Dans le rapport géologique No. 51, " La région d'Olga-Goéland " par P.E.Imbault, nous notons que:

" On trouve, dans la section Nord-Ouest, une très grande étendue de terrain bas. Cette plaine, caractérisée par des marécages et des muskegs, constitue l'extrémité Sud d'un terrain marécageux dont les limites Nord et Ouest dépassent de beaucoup les limites de la région et à qui l'on a donné localement le nom de " marécage de Matagami ". Ce terrain bas consiste essentiellement en alternances de muskegs dénudés, de marécages où les aulnes croissent en abondance et de petites étendues isolées d'épinettes noires. Cet arrangement est diversifié par la présence de quelques lacs peu profonds et de basses collines morainiques..... Dans les limites de la région, les bordures de chaque marécage et muskeg sont très dentelées. Comme la plupart d'entre eux contiennent des petits lacs, il semble qu'autrefois cette région était recouverte de lacs beaucoup plus grands (peut-être un seul lac immense) dans lesquels des amas de sable et de gravier ainsi que de basses collines rocheuses formaient des îles ".

Le type de sols de ces terrains peuvent être, soit des argiles recouvertes d'une matière organique importante, soit des matières organiques reposant sur le roc. Seules des études pédologiques nous renseigneront définitivement sur la nature de ces sols.

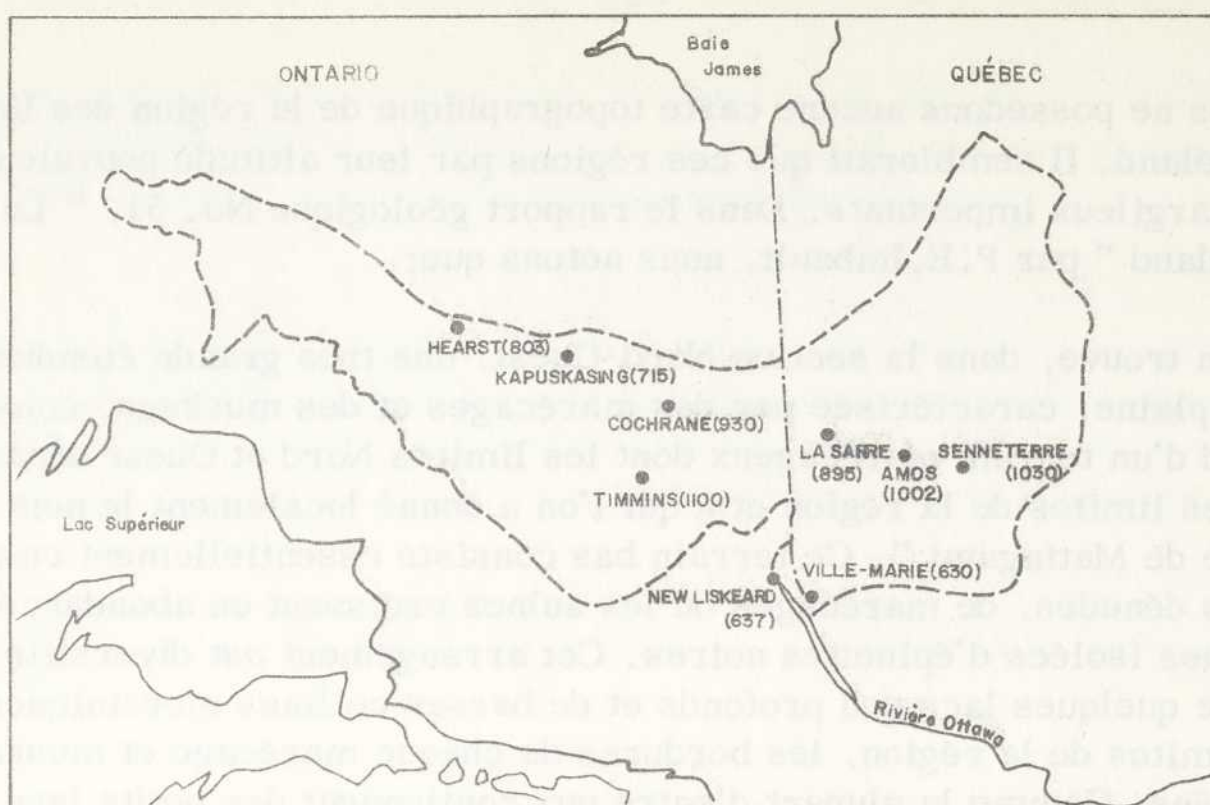
Le bassin de l'Harricanaw est caractérisé par des conditions de drainage défavorables. Mais aux mêmes altitudes, il doit exister des dépôts importants d'argile.

Il est urgent de faire les études pédologiques du Nord-Ouest du Québec. C'est la base de tout développement agricole. Le Ministère des Terres et Forêts possède des inventaires de classification des sols de cette région, pour en déterminer seulement l'affectation. Nous les avons consultés en partie. En terminant, notons que la ferme fédérale expérimentale de Kapuskasing est à une altitude de 715 pieds. Cette altitude correspond à l'altitude des meilleurs sols du Témiscamingue. Les expériences de cette ferme peuvent donc servir à la région du Témiscamingue, C'est pour cette raison que nous le mentionnons.

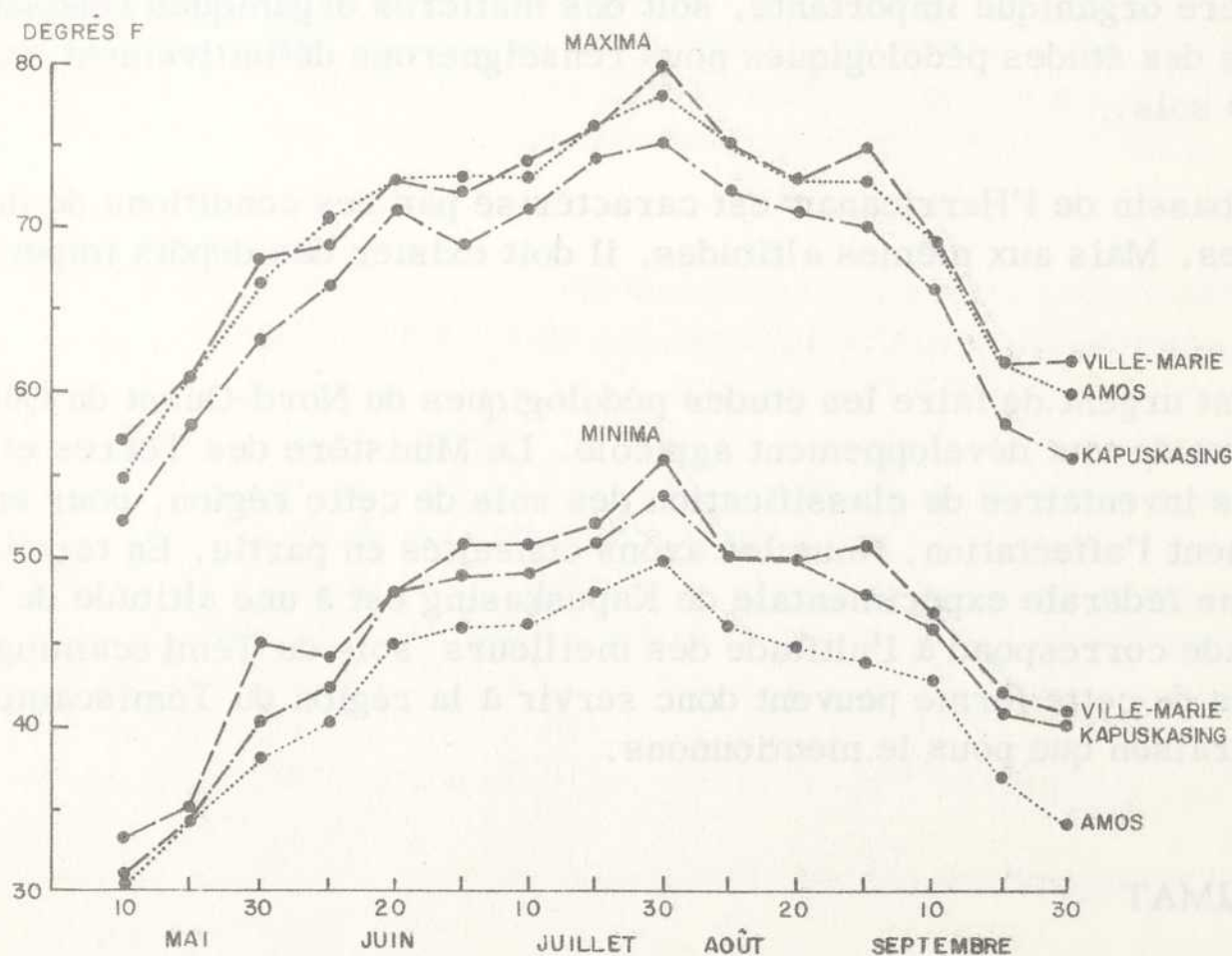
B-- LE CLIMAT

Le climat du Nord-Ouest du Québec est continental. Très froid l'hiver, chaud l'été et il a une période de transition très courte le printemps et l'automne.

La pénéplaine de l'Abitibi n'offre aucune protection contre les masses d'air polaires. Sur toute l'année le Témiscamingue a une différence de 3 degrés de plus que



III. 1 — Enclave argileuse de l'Ojibway (lignes brisées). Les chiffres entre parenthèses indiquent l'altitude.



III. 2 — Moyenne des températures maxima et minima par périodes de 10 jours durant la saison de végétation à trois localités, 1950-1961.

l'Abitibi. Le climat est légèrement plus chaud. Les précipitations sont nombreuses et fréquentes.

Voici quelques données recueillies aux stations météorologiques d'Amos en Abitibi et Ville-Marie au Témiscamingue sur une période de 7 ans.
(Bulletin météorologique Qué.)

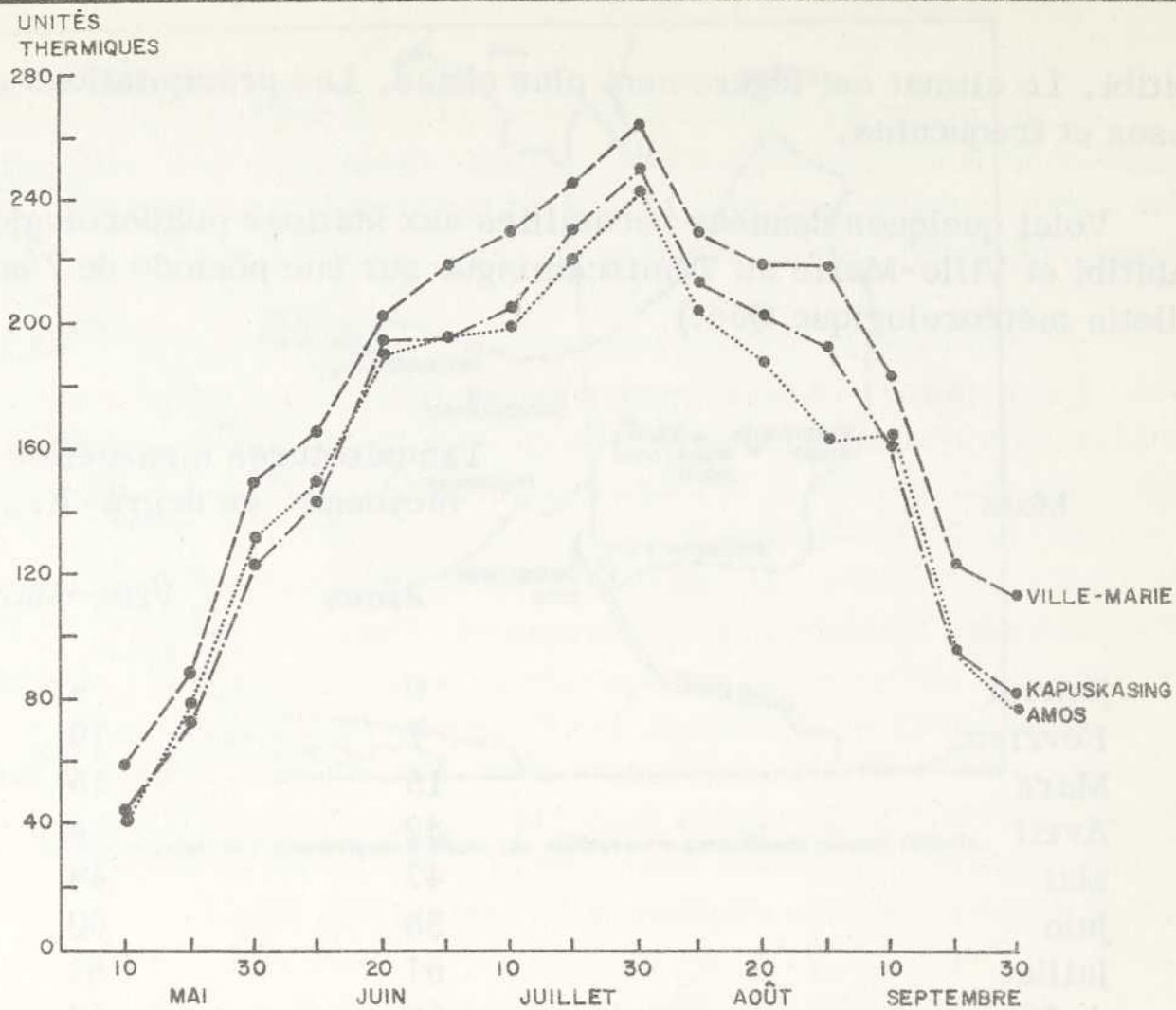
Mois	Températures mensuelles moyenne en degré F.	
	Amos	Ville-Marie
Janvier	0	4
Février	7	10
Mars	15	16
Avril	32	36
Mai	47	48
Juin	58	60
Juillet	61	63
Août	60	63
Septembre	50	52
Octobre	41	43
Novembre	25	31
Décembre	6	10

Sur une période de 7 ans, la température moyenne maximum en été fut de 87 degrés à Amos, et 86 degrés à Ville-Marie au mois d'août. La moyenne de la température minimum toujours sur la même période de temps fut de 37 degrés à Amos et à Ville-Marie en janvier.

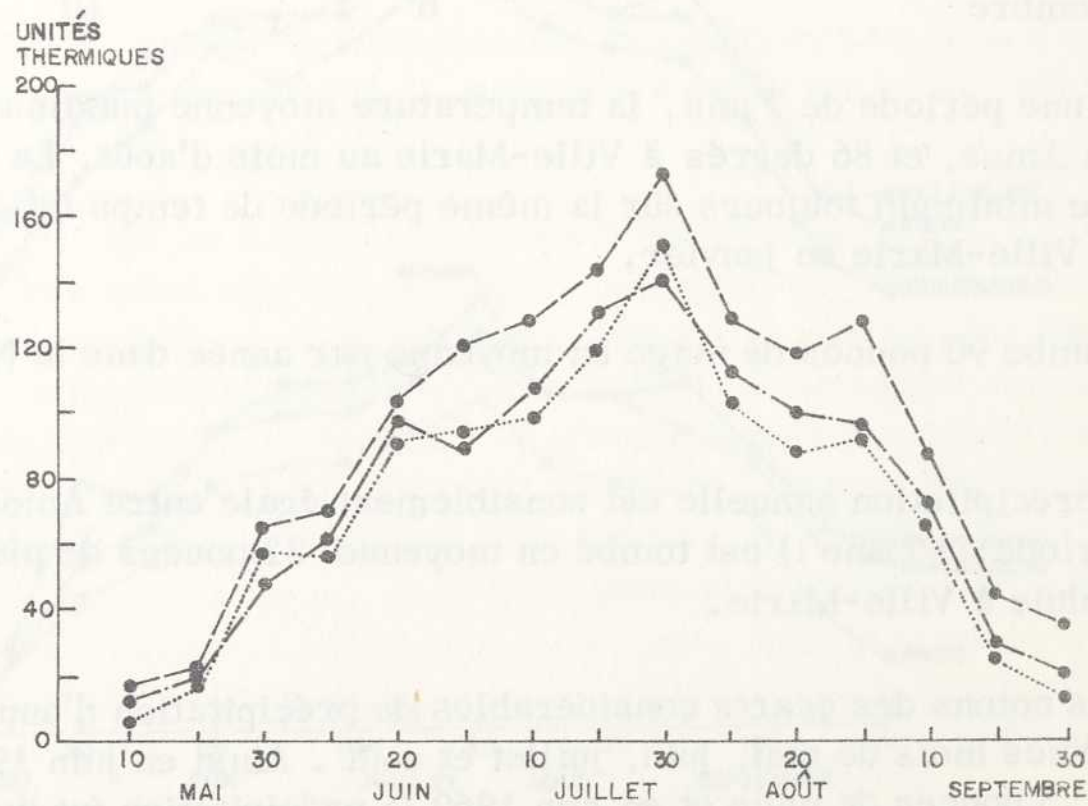
Il tombe 90 pouces de neige en moyenne par année dans le Nord-Ouest du Québec.

La précipitation annuelle est sensiblement égale entre Amos et Ville-Marie. Sur une période de 7 ans il est tombé en moyenne 32 pouces de pluie à Amos et 33 pouces de pluie à Ville-Marie.

Nous notons des écarts considérables de précipitation d'année en année durant les mêmes mois de mai, juin, juillet et août. Ainsi en juin 1959, à Amos il est tombé 1.5 pouces de pluie et en juin 1960 la précipitation fut de 8.88 pouces, au mois de juillet 1956 il est tombé 6.02 pouces de pluie comparé à 2.07 en juillet 1959 à la même station. Une précipitation inégale est un handicap sérieux pour tout développement extérieur: agricole, touristique et travaux de construction. Il est



III. 3 — Unités thermiques (base de 40°F) par périodes de 10 jours durant la saison de végétation, Moyenne 1950 - 1961.



III. 4 — Unités thermiques (base de 50°F) par périodes de 10 jours durant la saison de végétation, Moyenne 1950 - 1961.

nécessaire d'étudier plus en détail ce climat. Les renseignements que nous reproduisons sont tirés de la brochure " Climat de la saison de végétation dans l'enclave argileuse Ouest du Québec et Nord de l'Ontario " publiée par le Ministère de l'Agriculture du Canada (publication 1234-1965). Auteur- P.Dermine.

La première planche montre l'étendue de la zone argileuse. A la suite de nos études, sur les sols, basées seulement sur la documentation, nous ne sommes pas d'accord sur cette zone. Elle semble beaucoup plus restreinte et morcelée dans le Québec.

(1) Température: Maxima et Minima

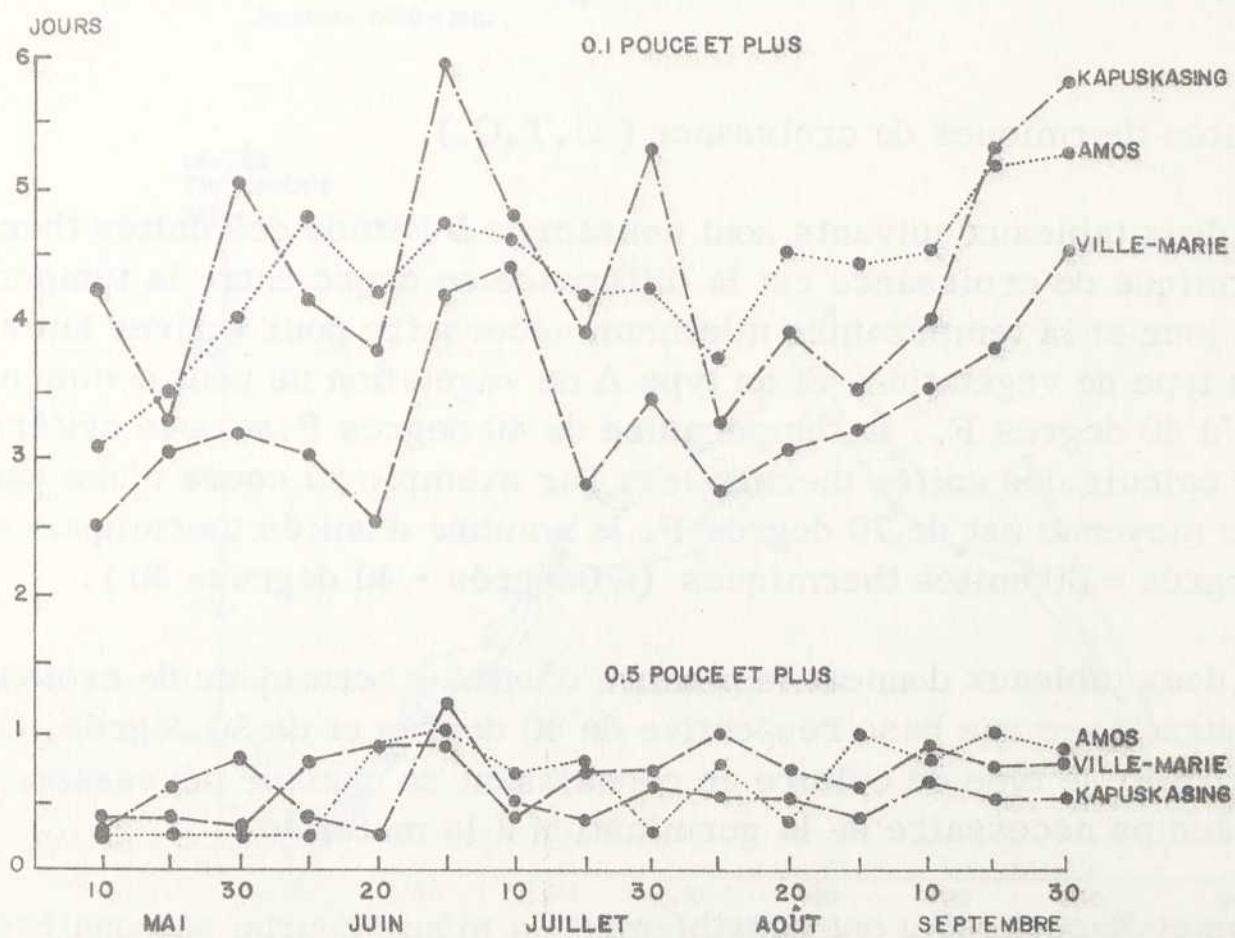
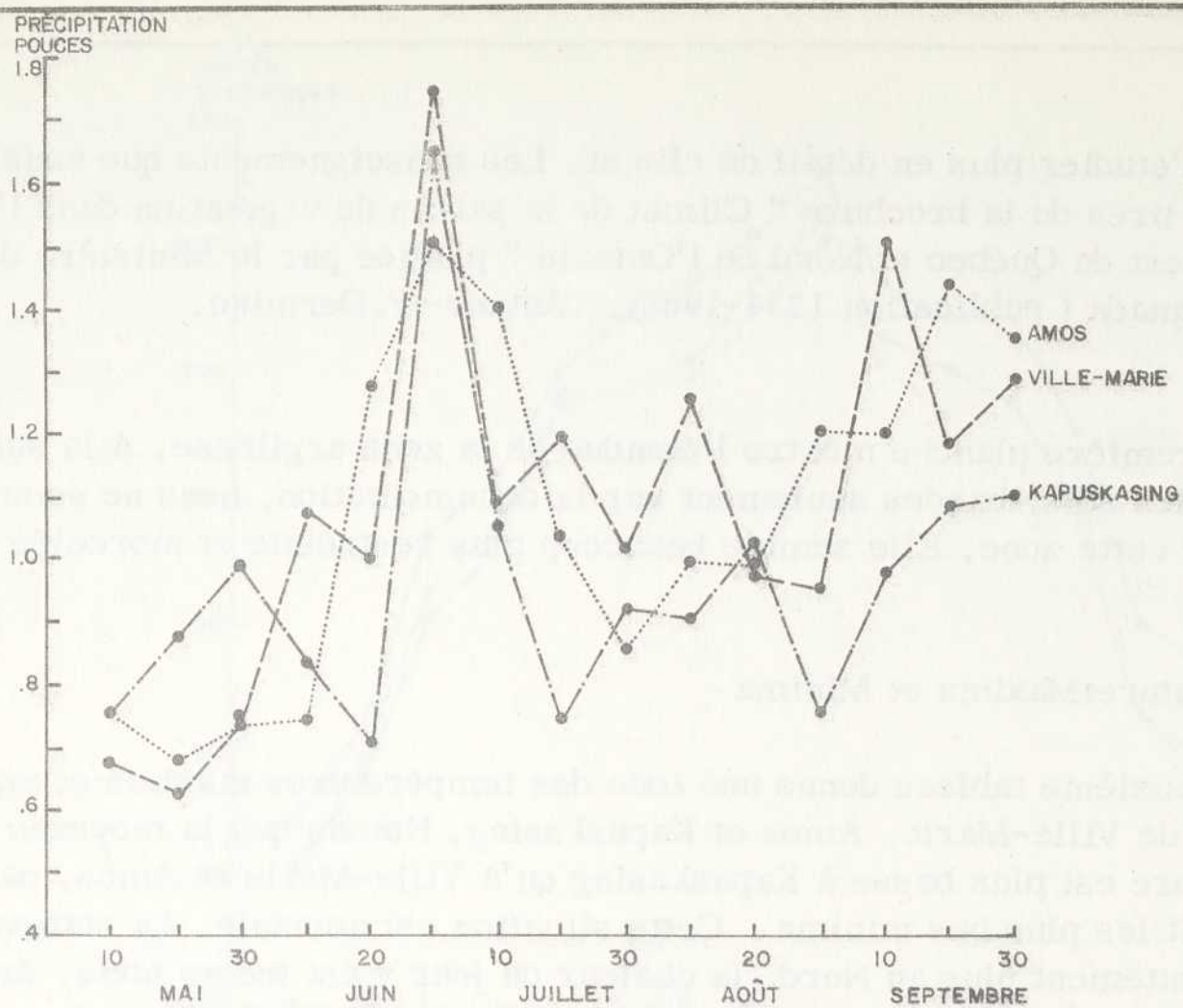
Le deuxième tableau donne une idée des températures maxima et minima aux stations de Ville-Marie, Amos et Kapuskasing. Notons que la moyenne des maxima de température est plus basse à Kapuskasing qu'à Ville-Marie et Amos, par contre Amos connaît les plus bas minima. Cette situation est normale. La station de Kapuskasing est nettement plus au Nord, la chaleur du jour y est moins forte, Amos est à 1002 pieds d'altitude comparé à 715 pieds pour Kapuskasing et 630 pieds pour Ville-Marie. Cependant ces différences ne sont pas appréciables et ne peuvent pas être la cause de rendement différent des terres agricoles.

(2) Les Unités thermiques de croissance (U.T.C.)

Les deux tableaux suivants sont consacrés à l'étude des unités thermiques. L'unité thermique de croissance est la différence en degré entre la température moyenne du jour et la température minimum nécessaire pour activer la croissance d'un certain type de végétation. Si un type A de végétation ne peut commencer à se développer qu'à 40 degrés F., la température de 40 degrés F. sera le critère qui sert de base aux calculs des unités thermiques. Par exemple au cours d'une journée dont la température moyenne est de 70 degrés F. le nombre d'unités thermiques sera 70 degrés moins 40 degrés = 30 unités thermiques (70 degrés - 40 degrés = 30).

Les deux tableaux donnent le nombre d'unités thermiques de croissance par tranche de 10 jours, avec une base respective de 40 degrés et de 50 degrés. Une telle étude permet de choisir le type de culture en connaissant sa chaleur nécessaire à sa croissance active et le temps nécessaire de la germination à la maturité.

Amos et Kapuskasing ont sensiblement la même courbe saisonnière d'U.T.C. au-dessus de 40 degrés et 50 degrés. Ville-Marie présente un avantage marqué après le 20 juin sur les deux autres stations.



(3) L'insolation

Les données que nous donne cette brochure sur l'insolation par période de 10 jours couvrent seulement la station de Kapuskasing. A cette station l'insolation réelle ne représente que 45 p.cent de l'insolation possible, sauf en septembre où le pourcentage descend à 34 p.cent.

Période en heures d'insolation par tranche de 10 jours (1919-1961) à Kapuskasing:

Mois	Mai			Juin		
Date	1-10	11-20	21-30	1-10	11-20	21-30
Heures	58.0	69.4	65.6	68.3	74.8	69.0

Mois	Juillet			Août		
Date	1-10	11-20	21-30	1-10	11-20	21-30
Heures	77.6	78.5	71.6	71.1	66.7	59.8

Mois	Septembre		
Date	1-10	11-20	21-30
Heures	51.2	41.4	37.1

(4) La Précipitation

Les deux derniers tableaux sont consacrés à la précipitation, par tranche de dix jours. Le premier des deux montre la précipitation totale pour les 3 stations, tandis que la deuxième donne le nombre de jours durant lesquels la précipitation a dépassé 0.1 pouce et 0.5 pouces. En moyenne les fortes précipitations ne dépassent pas la journée, mais il faut compter en avoir au moins une tous les dix jours. Les faibles précipitations sont beaucoup plus fréquentes. Aux stations de Kapuskasing et de Ville-Marie elles ont un caractère irrégulier qui contraste avec les chiffres recueillis à la station d'Amos, où il pleut 5 à 6 jours sur 10. Notons aussi les fortes précipitations du début de Juillet.

(3) L'insolation

Les données qui nous sont fournies sur l'insolation par période de 10 jours couvrent seulement la station de Kapschwan. A cette station l'insolation est en moyenne de 45 p. cent de l'insolation possible, sans enregistrement de la pourcentage descend à 24 p. cent.

Période en heures d'insolation par tranche de 10 jours (1919-1951) à Kapschwan

Mois	Date	Heures
Janv.	1-10	28.0
	11-20	29.4
	21-30	25.0
Févr.	1-10	32.1
	11-20	31.8
	21-30	34.1

Mois	Date	Heures
Mars	1-10	37.0
	11-20	38.6
	21-30	31.6
Avril	1-10	31.1
	11-20	30.8
	21-30	30.8
Mai	1-10	41.2
	11-20	41.4
	21-30	32.1

(4) La pluie

Les deux derniers tableaux sont consacrés à l'insolation, par tranche de dix jours. Les données sur la pluie sont présentées sous la forme de 3 tableaux, celui qui la concerne dans le nombre de jours où elle se présente à l'échelle de 0.1 pouce (2.5 millimètres). Les données sur la pluie sont présentées par tranche de dix jours, mais il faut compter en jours le nombre des dix jours. Les tableaux précédents sont beaucoup plus détaillés. Aux stations de Kapschwan et de Kili-Khan, elles ont été obtenues par les données des stations de Kapschwan et de Kili-Khan. On a pu ainsi avoir les données sur la pluie pour les dix jours de juillet.

(5) La sécheresse

Il est intéressant de connaître la fréquence et la longueur des périodes de sécheresse. Nous reproduisons du même auteur un tableau qui donne les fréquences en tranche de dix ans des périodes de sécheresse de plus de 3 jours, 6 jours et 10 jours:

Station	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
de 3 jours à 5 jours (fréquence en 10 ans)					
Kapuskasing	14	9	10	15	9
Amos	18	11	14	13	8
Ville-Marie	18	14	16	17	12

de 6 jours à 9 jours (fréquence en 10 ans)					
Kapuskasing	6	3	4	8	3
Amos	10	6	5	7	3
Ville-Marie	11	8	7	9	5

de 10 jours et plus (fréquence en 10 ans)					
Kapuskasing	3	0	2	3	1
Amos	6	0	2	1	1
Ville-Marie	4	1	2	2	0

(6) Les gelées

On parle souvent des gelées tardives du printemps et hâtives de l'automne dans le Nord-Ouest. Nous avons consulté une publication du Ministère de l'Agriculture du Canada intitulée " Probabilité des températures gélives à sept stations du Québec " par C.E.Ouellet et G.Laporte- 1963.

Le point de congélation est de 32 degrés, mais on considère que la gelée mortelle est de 28 degrés et moins. Nous donnons un extrait du tableau de probabilité des dates auxquelles ces deux températures peuvent se produire au printemps

(5) La sécheresse

Il est intéressant de connaître la fréquence et la longueur des périodes de sécheresse. Nous avons compilé une table de la fréquence et de la longueur des périodes de sécheresse en tenant compte de la durée des périodes de sécheresse de plus de 5 jours à 10 jours.

Station Mai Juin Juillet Août Septembre

de 3 jours à 5 jours (fréquence en 10 ans)

Kapuskasing	14	9	10	15	12
Amos	12	11	12	10	8
Ville-Marie	12	14	10	17	12

de 6 jours à 9 jours (fréquence en 10 ans)

Kapuskasing	5	3	4	8	1
Amos	10	20	2	7	1
Ville-Marie	11	6	7	9	1

de 10 jours et plus (fréquence en 10 ans)

Kapuskasing	3	0	2	2	1
Amos	6	0	2	1	1
Ville-Marie	4	1	2	2	0

(6) Les gelées

On peut se demander des gelées tardives de printemps et hivernales de l'automne dans le Nord-Ouest. Nous avons compilé une table de la fréquence et de la longueur des périodes de gelées en tenant compte de la durée des périodes de gelées de plus de 5 jours à 10 jours.

Le point de congélation est de 32 degrés, mais on considère que la gelée mortelle est de 28 degrés et moins. Nous donnons un extrait de la table de la fréquence et de la longueur des périodes de gelées de plus de 5 jours à 10 jours.

et à l'automne à la station d'Amos.

% de probabilité	Dernière gelée du Printemps		Première gelée d'Automne		% de probabilité
	28 °	32 °	32 °	28 °	
la plus hâtive	2 mai	24 mai	2 août	4 sept.	la plus hâtive
90	8	29	18	7	10
80	12	3 juin	23	10	20
70	16	7	27	15	30
60	19	10	30	18	40
50	22	13	2 sept.	20	50
40	25	15	6	23	60
30	28	18	9	26	70
20	31	22	13	29	80
10	5 juin	27	18	4 oct.	90
la plus tardive	17 juin	10 juil.	27 sept.	14 oct.	la plus tardive

Longueur de la période en jours s'écoulant entre deux mêmes températures, la dernière du printemps et la première de l'automne avec une probabilité d'arrivée de 20 %.

Station	Température			
	40 ° - 40 °	36 ° - 36 °	32 ° - 32 °	28 ° - 28 °
Amos	3	23	62	105

A Kapuskasing, d'après le rapport publié par le Ministère de l'Agriculture du Canada, sur les activités de la station expérimentale fédérale de Kapuskasing, nous notons à la page 11 - que sur une moyenne de 34 ans (de 1918 à 1951):

- La période de végétation la plus courte fut en 1921, la dernière gelée du printemps le 20 Juillet à 31 degrés F., et la première gelée d'automne le 1er Août à 30 degrés F.

- La période de végétation la plus longue fut en 1938, la dernière gelée du printemps le 24 Mai à 30 degrés F., la première gelée d'automne le 5 septembre.

- La gelée mortelle la plus tardive du printemps de 27 degrés F. eut lieu le 24 Juin 1922.

- La gelée mortelle la plus hâtive d'automne eut lieu le 11 Août 1922 à 28 degrés F.

On peut compter sur une probabilité d'arrivée de 20% d'avoir une saison sans gelée plus courte que 62 jours.

Nous avons porté une attention spéciale aux rapports de la station de Kapuskasing. En effet depuis 1918 le Gouvernement Fédéral maintient une ferme expérimentale dont les importants travaux pourront et doivent aider l'économie agricole du Nord-Ouest Québécois. Le milieu où se trouve cette ferme a le même caractère, même plus difficile parfois que l'ensemble de la région. De plus, les autorités de cette ferme ont établi un certain nombre de sous-stations expérimentales. Les derniers renseignements que nous possédons datent de 1958 et donnent les noms et la région des fermes privées qui ont consenti à soumettre des parcelles de leur terre aux expériences des agronomes de Kapuskasing. C'étaient en 1958 dans le Québec.

Lionel Cossette	à Amos	depuis 1949
Guy Rivest	à Guyenne	depuis 1955
N. Létourneau	à Lamorandière	depuis 1952
A. Trudel	à Laverlochère	depuis 1932
R. Morrisette	à Macamic	depuis 1956
E. Rivest	à Ville-Marie	depuis 1958

NORD-OUEST DU QUÉBEC

BAIE JAMES

ECHELLE EN MILLES

BASSIN DE LA MISSISSICABI

BASSIN DE LA BROADBACK

BASSIN DE LA RUPERT

BASSIN DE L'HARRICANAW

BASSIN DE LA NOTTAWAY

BASSIN DE L'ABITIBI

BASSIN DU ST-MAURICE

BASSIN DE L'OUTAOUAIS

BASSIN DE LA GATINEAU

BASSIN DE LA DUMOINE

BASSIN KIPAWA

BASSIN SECONDAIRE

BASSINS DE DRAINAGE

LÉGENDE

- LIMITE DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ.
- - - LIGNE DE PARTAGE DES EAUX ENTRE LE BASSIN DU SAINT-LAURENT ET LE BASSIN DE LA BAIE JAMES.
- LIGNE DES BASSINS DES PRINCIPALES RIVIÈRES.

NOTE: SUPERFICIE TOTALE DE L'ABITIBI, TÉMISCAMINGUE ET TERRITOIRE D'ABITIBI, 61,855 MILLES CARRÉS

C-- L'HYDROGRAPHIE

Le territoire du Nord-Ouest du Québec dont on a estimé la superficie à 61,859 miles carrés se rattache à deux grands bassins de drainage : la baie James, le Saint-Laurent.

Le bassin de la Baie James occupe dans le territoire du Nord-Ouest une superficie de 47,362 miles carrés, soit 76.6% de ce territoire, tandis que le bassin du Saint-Laurent en occupe une étendue de 14,497 miles carrés, soit 23.4%.

Toutes les superficies des bassins que nous donnerons ne couvrent que la partie du bassin incluse dans le territoire du Nord-Ouest. Ces superficies ont été calculées au planimètre sur des cartes fédérales au 1: 1,000,000. - Il ne faut donc pas les considérer avec une rigueur mathématique mais comme un chiffre approximatif suffisant pour l'objet de ce travail.

La ligne séparative des deux bassins se situe au Sud de l'Abitibi. Elle apparaît en couleur brune sur la carte des bassins de drainage. Le comté de Témiscamingue est entièrement compris dans le bassin du Saint-Laurent, à l'exception de quelques parties situées au Nord-Ouest et Nord-Est du comté. L'Abitibi s'étend sur presque la totalité du bassin de la Baie James et dans sa limite Sud-Est accapare une légère tranche du bassin du Saint-Laurent.

(1) Le Bassin de la Baie James

La partie du bassin de la baie James qui occupe le territoire du Nord-Ouest se morcelle en six bassins principaux, dont seulement le bassin de la rivière Nottaway est presque entièrement compris dans l'Abitibi. Nous avons dressé un tableau de ces principaux bassins avec leur superficie comprise dans le territoire du Nord-Ouest; nous donnons aussi le pourcentage de la superficie de chaque bassin par rapport à la superficie de la partie de la Baie James comprise dans le Nord-Ouest et aussi par rapport à la superficie totale du Nord-Ouest. Ces remarques valent aussi pour le tableau du bassin du Saint-Laurent.

TABLEAU DES BASSINS DE LA BAIE JAMES

Nom du bassin	superficie en m.c.	% du bassin de la Baie James	% du Nord-Ouest
Rupert	2870	6.0	4.6
Broadback	6815	14.4	11.0

C - L'HYDROGRAPHIE

La superficie du Nord-Ouest du Québec est de 1 100 000 km². Elle est divisée en 17 bassins versants. Les bassins versants sont classés en fonction de leur superficie. Les bassins versants les plus importants sont ceux qui ont une superficie supérieure à 10 000 km².

Les bassins versants sont classés en fonction de leur superficie. Les bassins versants les plus importants sont ceux qui ont une superficie supérieure à 10 000 km². Les bassins versants les plus importants sont ceux qui ont une superficie supérieure à 10 000 km². Les bassins versants les plus importants sont ceux qui ont une superficie supérieure à 10 000 km².

Les bassins versants sont classés en fonction de leur superficie. Les bassins versants les plus importants sont ceux qui ont une superficie supérieure à 10 000 km². Les bassins versants les plus importants sont ceux qui ont une superficie supérieure à 10 000 km². Les bassins versants les plus importants sont ceux qui ont une superficie supérieure à 10 000 km².

(1) Le bassin de la Rivière Saguenay

Le bassin de la Rivière Saguenay est le plus important du Nord-Ouest du Québec. Il a une superficie de 10 000 km². Il est divisé en 17 bassins versants. Les bassins versants les plus importants sont ceux qui ont une superficie supérieure à 10 000 km². Les bassins versants les plus importants sont ceux qui ont une superficie supérieure à 10 000 km².

TABLERAU DES BASSINS DE LA BAIE JAMES

Nom du bassin	Superficie en km ²	Superficie en milles carrés
1. Bassin de la Rivière Saguenay	10 000	3 879
2. Bassin de la Rivière Rupert	10 000	3 879
3. Bassin de la Rivière Albany	10 000	3 879
4. Bassin de la Rivière Rupert	10 000	3 879
5. Bassin de la Rivière Albany	10 000	3 879
6. Bassin de la Rivière Rupert	10 000	3 879
7. Bassin de la Rivière Albany	10 000	3 879
8. Bassin de la Rivière Rupert	10 000	3 879
9. Bassin de la Rivière Albany	10 000	3 879
10. Bassin de la Rivière Rupert	10 000	3 879
11. Bassin de la Rivière Albany	10 000	3 879
12. Bassin de la Rivière Rupert	10 000	3 879
13. Bassin de la Rivière Albany	10 000	3 879
14. Bassin de la Rivière Rupert	10 000	3 879
15. Bassin de la Rivière Albany	10 000	3 879
16. Bassin de la Rivière Rupert	10 000	3 879
17. Bassin de la Rivière Albany	10 000	3 879

Nom du bassin	superficie en m.c.	% du bassin de la Baie James	% du Nord-Ouest
Missisicabi	1408	3.0	2.3
Nottaway	25261	53.3	40.9
Harricanaw	9258	19.6	15.0
Abitibi	1750	3.7	2.8
Total	47362	100.0	76.6

Les embouchures des rivières Nottaway, Broadback et Rupert se concentrent dans la Baie de Rupert sur une trentaine de miles.

L'Harricanaw se jette dans la Baie de Hannah, en Ontario. La majeure partie de son cours et de son bassin est située dans le Québec.

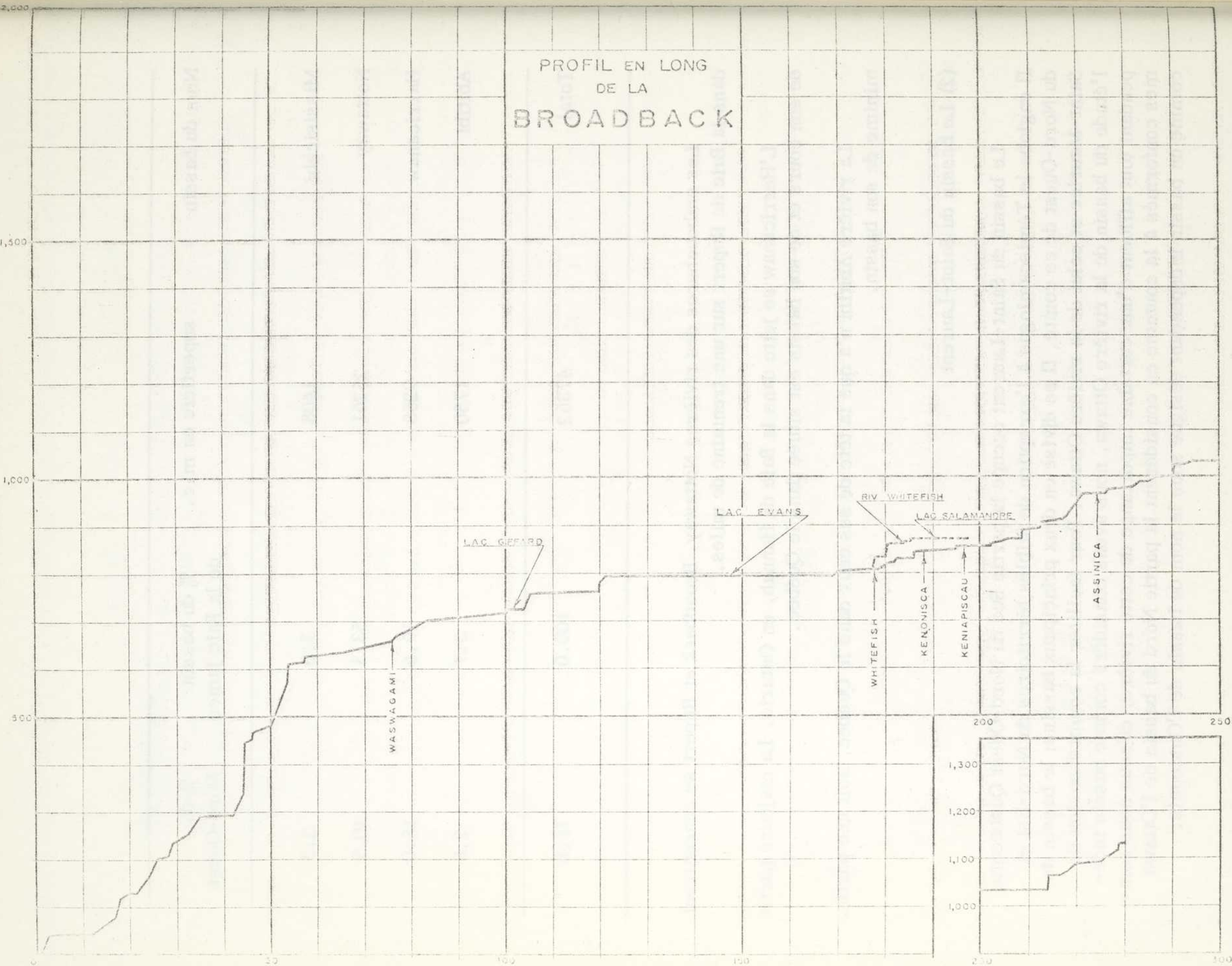
La rivière Abitibi n'a que la tête de ses eaux dans le Québec, soit une partie minime de son bassin.

(2) Le bassin du Saint-Laurent

Le bassin du Saint-Laurent occupe la partie Sud du Nord-Ouest Québécois. Il englobe le Témiscamingue à l'exception de faibles territoires du Nord-Est et du Nord-Ouest de ce comté. Il se divise en deux principaux bassins: le bassin du Saint-Maurice et celui de la rivière Ottawa. Pour faciliter la compréhension de l'étude du bassin de la rivière Ottawa, nous avons considéré comme bassin indépendant tout affluent d'une certaine importance de cette rivière, et nous nous sommes conformés à la coutume en considérant la partie Nord du bassin de l'Ottawa comme un bassin indépendant désigné sous le nom de bassin de l'Outaouais.

ALTITUDES EN PIEDS

PROFIL EN LONG
DE LA
BROADBACK



Source: Richesses Naturelles II, P. 9

DISTANCES A L'EMBOUCHURE EN MILLES

TABLEAU DES BASSINS DU SAINT-LAURENT

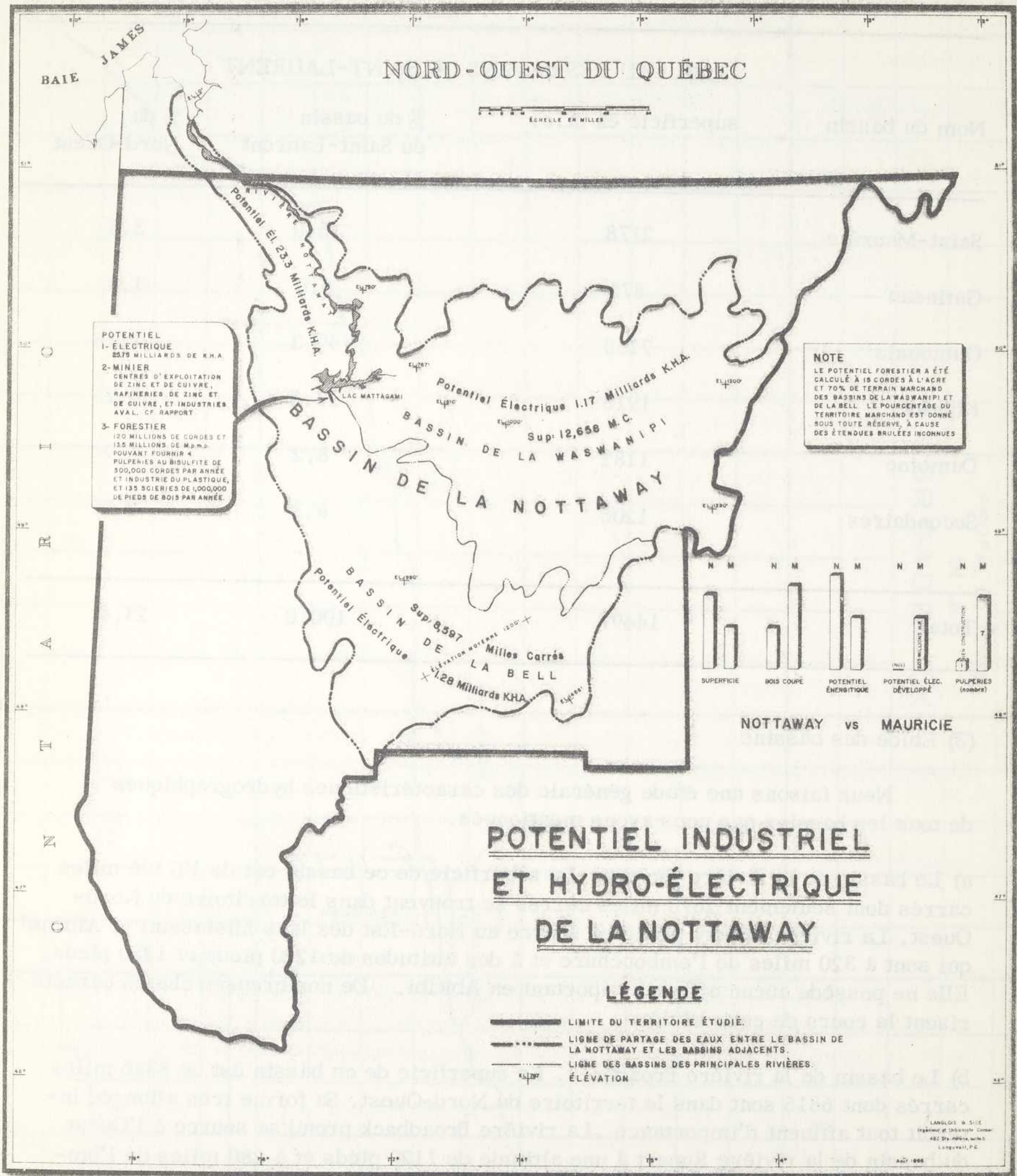
Nom du bassin	superficie en m.c.	% du bassin du Saint-Laurent	% du Nord-Ouest
Saint-Maurice	2178	15.0	3.5
Gatineau	875	6.0	1.4
Outaouais	7138	49.3	11.5
Kipawa	1918	13.2	3.1
Dumoine	1182	8.2	1.9
Secondaires	1206	8.3	2.0
Total	14497	100.0	23.4

(3) Etude des bassins

Nous faisons une étude générale des caractéristiques hydrographiques de tous les bassins que nous avons mentionnés.

a) Le bassin de la rivière Rupert. La superficie de ce bassin est de 18,196 miles carrés dont seulement 2870 miles carrés se trouvent dans le territoire du Nord-Ouest. La rivière Rupert prend sa source au Nord-Est des lacs Mistassini et Albanel qui sont à 320 miles de l'embouchure et à des altitudes de 1220 pieds et 1280 pieds. Elle ne possède aucun affluent important en Abitibi. De nombreuses chutes caractérisent le cours de cette rivière.

b) Le bassin de la rivière Broadback. La superficie de ce bassin est de 8386 miles carrés dont 6815 sont dans le territoire du Nord-Ouest. Sa forme très allongée interdit tout affluent d'importance. La rivière Broadback prend sa source à l'Ouest du bassin de la rivière Rupert à une altitude de 1120 pieds et à 280 miles de l'embouchure. Son cours, caractérisé par quelques chutes, est coupé en son milieu par un vaste plateau d'une cinquantaine de miles à une altitude de 760 pieds, dont la majeure partie est occupée par le lac Evans.



Nous reproduisons le profil en long de cette rivière, tiré de la brochure "Profils en long des Rivières Tributaires de la Baie James et de la Baie d'Hudson", publiée par le Ministère des Richesses Naturelles.

L'étude de ce profil montre que partant de sa source, cette rivière ne perd que 325 pieds d'altitude en 110 miles, garde la même altitude sur les 50 prochains miles, perd 200 pieds d'altitude en 67 miles et 600 pieds dans les derniers 53 miles, soit dans cette dernière distance une perte moyenne de 1 pied dans 466 pieds.

c) Le bassin de la rivière Missisicabi. --- C'est un petit bassin de drainage formé par deux eskers situé à l'extrémité Nord-Ouest de l'Abitibi. Ce bassin ne présente aucun caractère particulier.

d) Le bassin de la rivière Nottaway. --- Cet important bassin a la forme d'un vase à long col et à étroite embouchure. A la base du col, le lac Matagami contrôle toutes les eaux du vase, c'est-à-dire un vaste territoire de 21881 miles carrés sur les 25261 miles carrés du bassin, soit 86.6%.

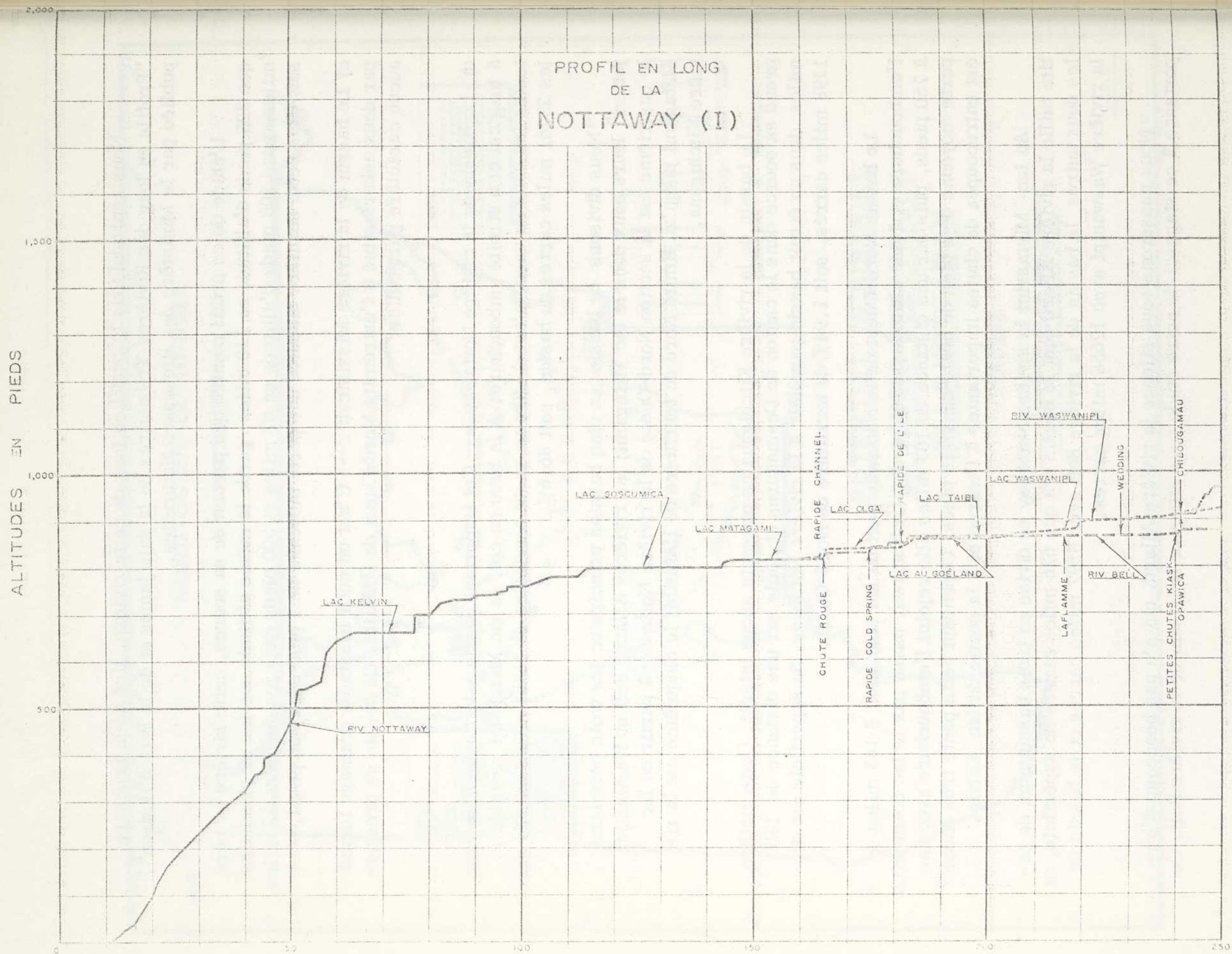
Nous divisons ce bassin en cinq bassins principaux: les trois premiers jettent leurs eaux dans le lac Matagami; les rivières Allard, Bell et Waswanipi; le quatrième est la section Nord-Ouest de la rivière Nottaway à partir du lac Matagami jusqu'au limite Nord du territoire de l'Abitibi; le cinquième est la rivière Kitchigana.

Le bassin de la rivière Kitchigana ne présente aucun intérêt. Cette rivière prend sa source dans le canton de Desmazures et coule sur une distance de 140 miles dans un étroit bassin parallèle à la rivière Nottaway. Sa superficie est de 1198 miles carrés, soit 1.94% du territoire du Nord-Ouest.

Le bassin Nord-Ouest de la Nottaway part du lac Matagami à 143 miles de l'embouchure et à une altitude de 765 pieds. La Nottaway passe par le lac Soscumica à 750 pieds, puis sur une distance de 103 miles elle rejoint l'embouchure avec une perte moyenne de 1 pied de chute dans 718 pieds. Cependant cette pente très douce est entrecoupée de chutes importantes à l'entrée et à la sortie du lac Kelvin.

Au lac Mistassini la rivière Nottaway se divise en trois bassins: un de petite taille la rivière Allard dont le bassin n'a que 626 miles carrés de superficie, et les deux autres le bassin de la rivière Bell avec 8597 miles carrés et le bassin de la rivière Waswanipi avec 12658 miles carrés.

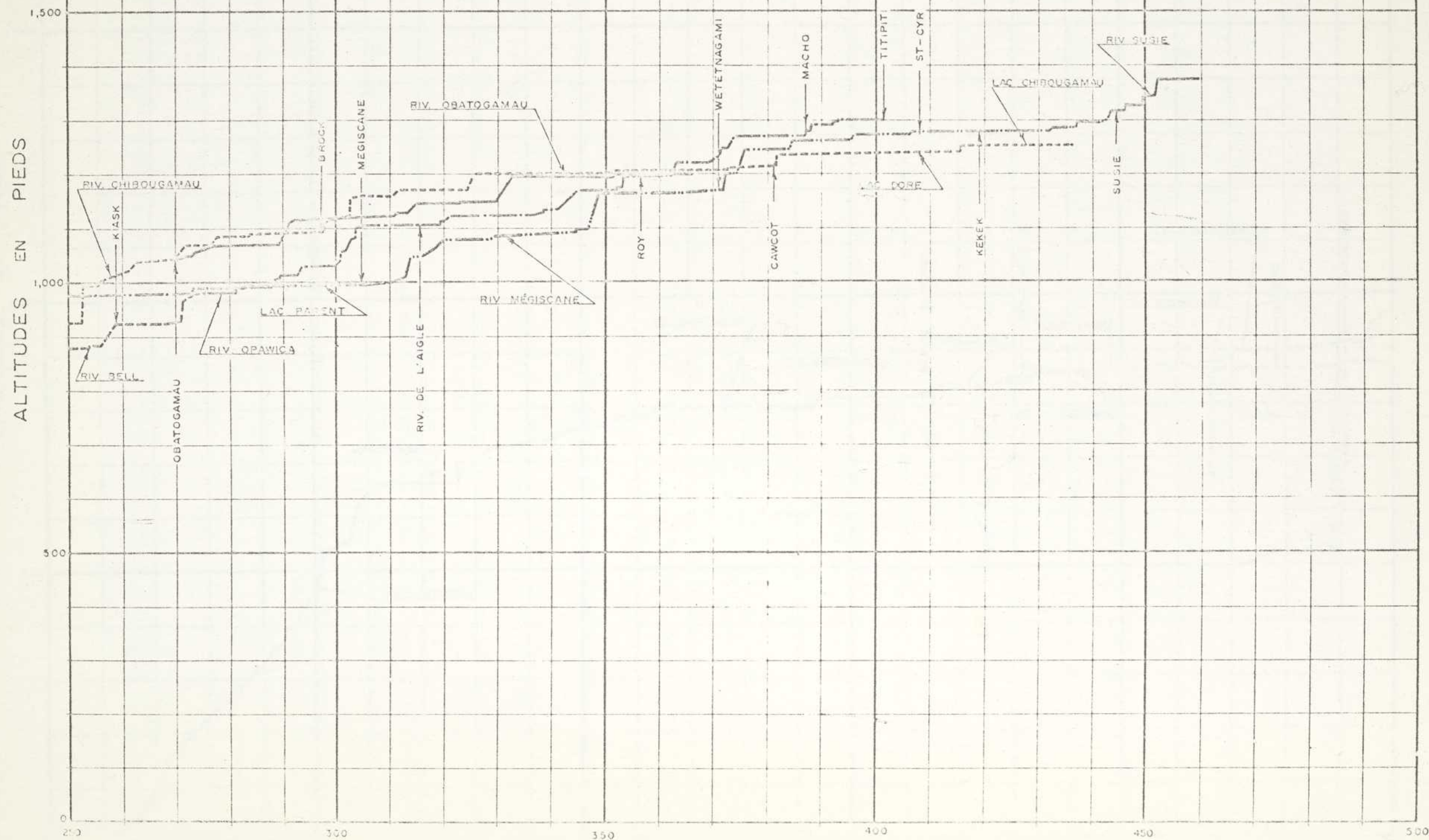
Nous passerons sous silence la rivière Allard, qui n'a pas beaucoup d'importance à ce stage-ci de notre étude pour attaquer le bassin de la rivière Bell. Ce



Source: Richesses Naturelles, H.P. 9

DISTANCES A L'EMBOUCHURE EN MILLES

PROFIL EN LONG DE LA NOTTAWAY (II)



Source: Richesses Naturelles H.P.9

DISTANCES A L'EMBOUCHURE EN MILLES

bassin se fractionne en trois bassins: le bassin de la rivière Bell proprement dit, avec 4318 miles carrés, le bassin de la rivière Laflamme avec 1085 miles et le bassin de la rivière Mégiscane avec 3194 miles carrés. La rivière Bell prend sa source au lac Rochester à 1350 pieds d'altitude dans le canton de Fréville, comté de Pontiac à quelques miles seulement de la limite Sud de l'Abitibi, passe par Senneterre, s'élargit en formant le lac Parent à 990 pieds d'altitude et rejoint le lac Matagami 130 miles plus loin en tenant une pente moyenne de 1 pied dans 2860 pieds.

La rivière Mégiscane commence au lac Pascagama où viennent se jeter deux rivières, la rivière Susie qui prend sa source dans le canton de Jalobert, au lac Finger à 1450 pieds d'altitude et la rivière Pascagama qui prend sa source dans les cantons de Buteux et Marceau à 470 miles de l'embouchure de la Nottaway. La Mégiscane se jette dans la rivière Bell au lac Parent. Du lac Pascagama au lac Parent, la Mégiscane parcourt 135 miles, son cours est entrecoupé de chutes, mais traverse aussi de nombreux lacs, sa pente moyenne est de 1 pied dans 2300 pieds.

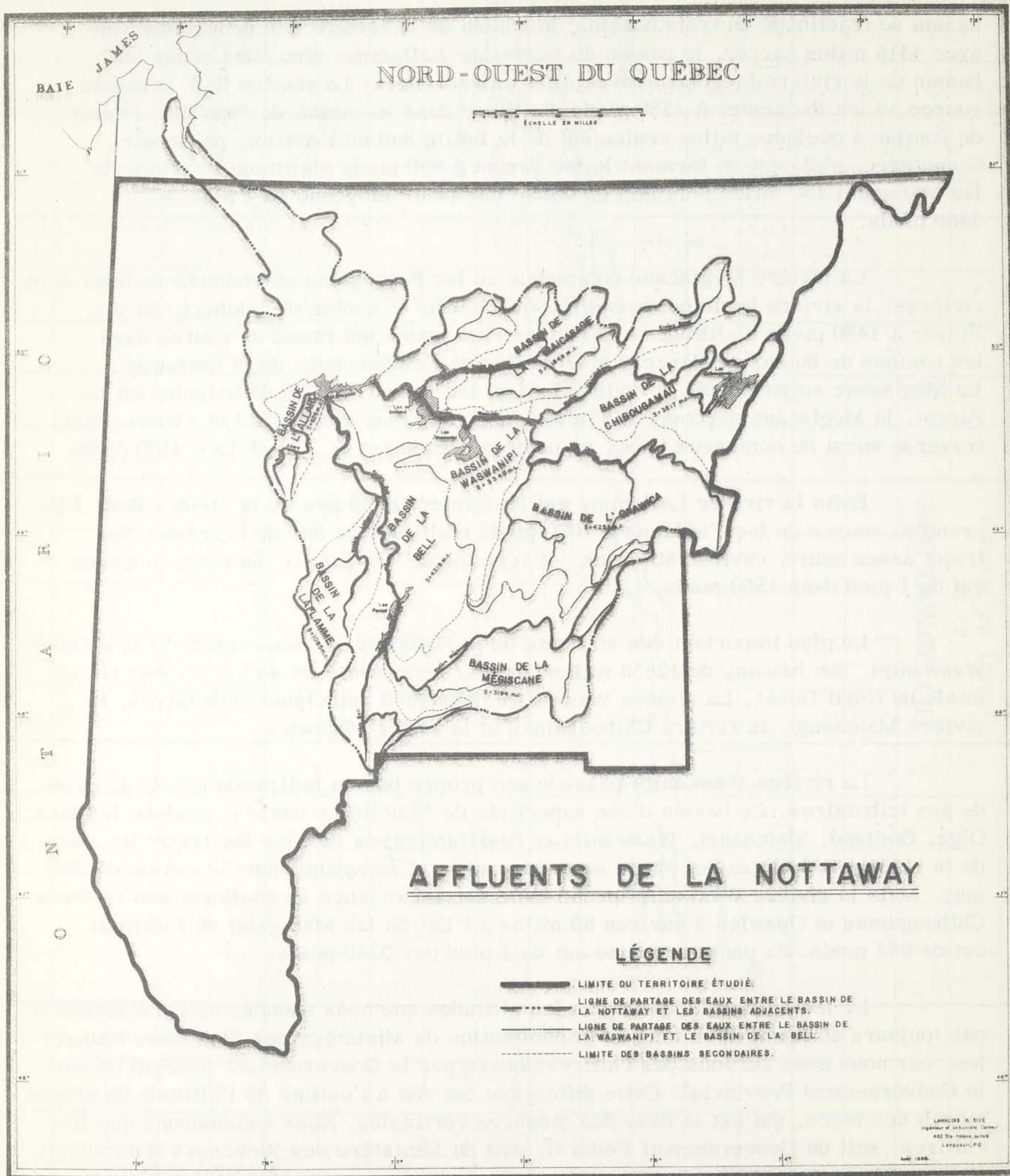
Enfin la rivière Laflamme est le dernier tributaire de la rivière Bell. Elle prend sa source au lac Fiedmont à 1050 pieds d'altitude au Sud de Barraute. Son trajet assez court, environ 80 miles, se termine à l'île Canica. Sa pente moyenne est de 1 pied dans 1500 pieds.

Le plus important des affluents de la Nottaway est sans contredit la rivière Waswanipi. Son bassin, de 12658 miles carrés, représente 20.46% de la superficie totale du Nord-Ouest. La rivière Waswanipi possède 3 principaux tributaires, la rivière Maicasagi, la rivière Chibougamau et la rivière Opawica.

La rivière Waswanipi possède son propre bassin indépendamment de celui de ses tributaires. Ce bassin d'une superficie de 3340 miles carrés, englobe les lacs Olga, Goéland, Maicasagi, Waswanipi et Puskitamica; ce dernier lac reçoit les eaux de la rivière O'Sullivan qui prend sa source au lac Castonguay dans le canton d'Adhémar. Mais la rivière Waswanipi prend toute son importance au confluent des rivières Chibougamau et Opawica à environ 80 miles à l'Est du lac Matagami où l'altitude est de 943 pieds. Sa pente moyenne est de 1 pied par 2340 pieds.

Le lecteur remarquera que les altitudes que nous donnons ne correspondent pas toujours aux profils en long de la publication du Ministère des Richesses Naturelles, car nous nous servons des chiffres donnés par le Gouvernement Fédéral ou par le Gouvernement Provincial. Cette différence est due à l'estimé de l'altitude du niveau moyen des mers, qui est la base des mesures verticales. Nous considérons que les chiffres, soit du Gouvernement Fédéral, soit du Ministère des Richesses Naturelles ont la même valeur.

La rivière Maicasagi vient se jeter dans le Waswanipi au lac Maicasagi-Goéland. Nous ne possédons pas de renseignements sur ce bassin de 1849 miles carrés.



Le bassin de la rivière Chibougamau couvre une superficie de 3217 miles carrés. La rivière Chibougamau prend sa source au lac Chibougamau à 1246 pieds d'altitude. Son cours, entrecoupé de chutes, s'étend sur une longueur de 190 miles. Sa pente moyenne est de 1 pied par 2800 pieds. Son principal tributaire est la rivière Brock dont l'embouchure est à 130 miles du lac Chibougamau et la source à la tête du bassin de la rivière Rupert. Notons que la rivière Chibougamau traverse le lac Opemisca, souvent mentionné dans les rapports géologiques.

La rivière Opawica est le plus important des tributaires de la rivière Waswanipi. Son bassin s'étend sur une superficie de 4252 miles carrés. La tête de ses eaux vient rejoindre les bassins de la rivière Mégiscane et de la rivière St Maurice. Ses principaux tributaires sont les rivières Wetetnagami, St Cyr et de l'Aigle. Elle prend sa source au lac Titipiti à 1300 pieds d'altitude. La longueur de son cours est de 160 miles et sa pente moyenne est de 1 pied par 2400 pieds.

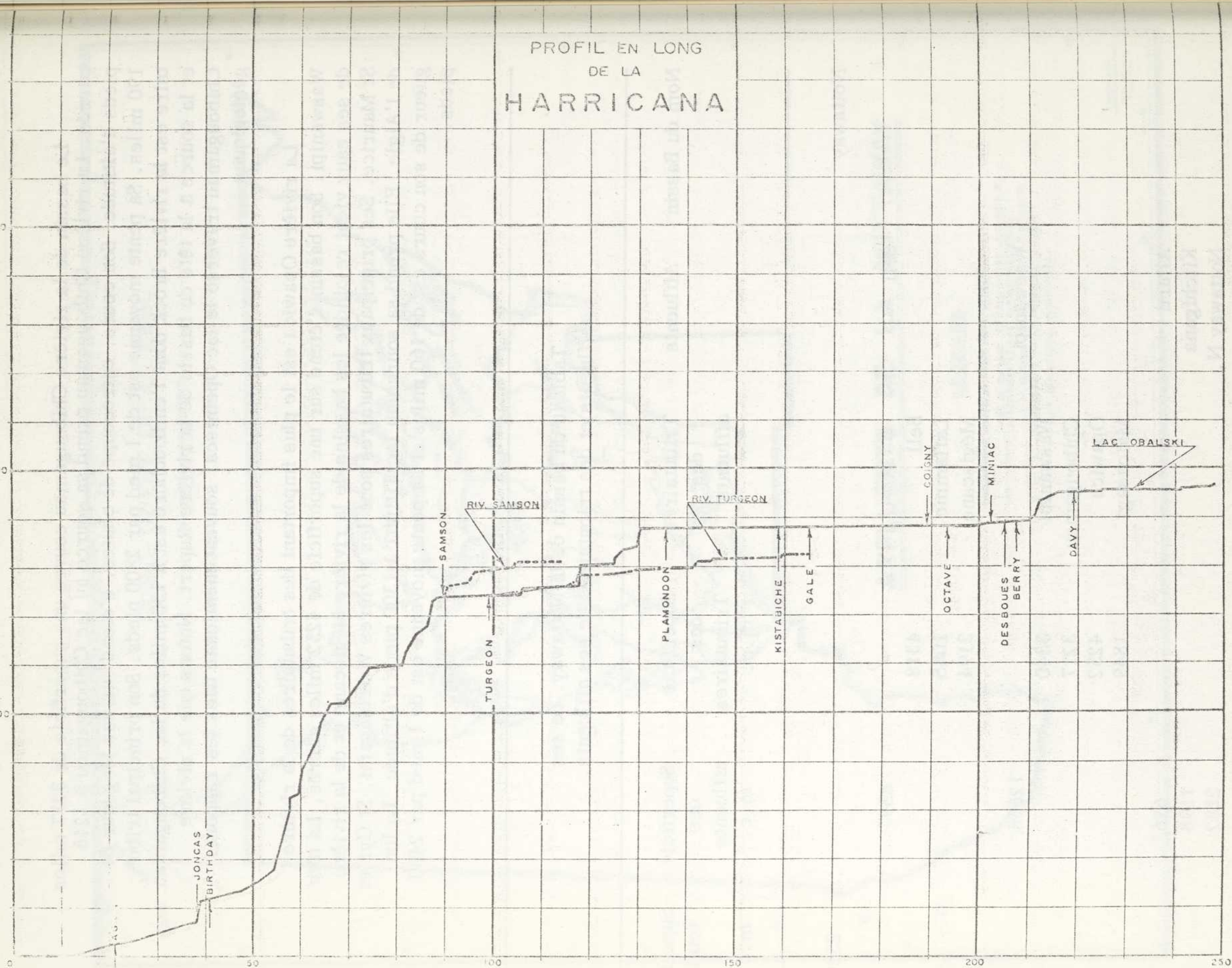
Tableau du bassin de la Nottaway, de ses affluents et des tributaires de ses affluents.

Nom du Bassin	Affluents	Tributaires des affluents	Superficie des Tributaires m.c.	Superficie des affluents m.c.	Superficie totale m.c.
Nottaway					25261
	Bell			8597	
		Bell	4318		
		Laflamme	1085		
		Mégiscane	3194		
	Waswanipi			12658	
		Waswanipi	3340		
		Chibougamau	3217		
		Opawica	4252		
		Maicasagi	1849		
	Allard			626	
	Kitchigana			1198	
	Nottaway N.			2182	

PROFIL EN LONG DE LA HARRICANA

ALTITUDES EN PIEDS

1,500
1,000
500
0



Source: Richesses Naturelles H.P.9

DISTANCES A L'EMBOUCHURE EN MILLES

B-01

e) Le bassin de la rivière Harricanaw. -- La plus grande partie de ce bassin est dans la Province de Québec, mais l'Ontario garde sa juridiction sur la Baie de Hannah, et les 30 derniers miles de l'Harricanaw. Cette rivière prend sa source à 300 miles de son embouchure au Nord du lac Lemoine à 1100 pieds d'altitude dans le canton de Desroberts, traverse le lac Lemoine, le lac de Montigny à côté de Val d'Or, le lac Lamotte, le lac Figuery, passe au pied d'Amos et enfin rejoint le lac Obalski à 956 pieds d'altitude sur un parcours de 60 miles, sa pente moyenne ne fut que 1 pied par 2200 pieds. Son cours devient plus rapide à la sortie du lac Obalski jusqu'à la rivière Miniac, d'où elle rejoint un vaste plateau; sur 70 miles elle ne perd pas 15 pieds d'altitude. A la sortie de ce plateau à 130 miles de son embouchure, elle a encore une altitude de 880 pieds. Son courant s'accélère par une série de rapides et de chutes elle rejoint son embouchure en maintenant une pente moyenne de 1 pied dans 720 pieds. La superficie totale de son bassin est de 9258 miles carrés dans la Province de Québec, cependant son principal tributaire la rivière Turgeon dans laquelle se jette la rivière Wawagosi en occupe 2742 miles carrés. La rivière Turgeon prend sa source au lac Turgeon dans le canton de Lavergne à 910 pieds d'altitude pour se jeter dans la rivière Harricanaw à 780 pieds d'altitude. C'est à la tête de cette rivière que nous retrouvons le village de St Ephrem de Paradis, colonie la plus au Nord de l'Abitibi-Ouest.

La principale caractéristique de la rivière Harricanaw réside dans ses terrains mal drainés. La rivière Turgeon dont le cours au départ maintient une direction Nord, prend une direction Est pour rejoindre l'Harricanaw. Ce brusque changement de direction serait dû à une vaste moraine qui lui fermerait le chemin. Il serait nécessaire de faire une étude topographique plus approfondie de ce bassin pour savoir s'il y aurait possibilité économiquement d'en améliorer le drainage et de lui donner une valeur productive.

f) Le bassin de la rivière Abitibi. -- Le Nord-Ouest du Québec n'occupe qu'une infime partie de ce bassin, soit 1750 miles carrés. Modeste par sa superficie, il tient une grande importance économique. Il a vu fleurir les plus belles paroisses agricoles de l'Abitibi. La rivière Macamic qui est la tête des eaux de la rivière Abitibi prend sa source à l'Est du lac Macamic qui est à 917 pieds d'altitude. A la sortie du lac Macamic, la rivière prend le nom de La Sarre pour venir se jeter dans le grand lac Abitibi à 868 pieds d'altitude.

g) Le bassin de l'Outaouais. -- Ce bassin dont le Nord-Ouest n'en contrôle qu'une superficie de 7138 miles carrés, sectionnée en deux parcelles, commence dans le canton de Jalobert. La rivière Ottawa prend sa source au lac Jalobert et au lac Choiseul à 1450 pieds d'altitude et elle suit une direction Ouest jusqu'au lac Témiscamingue. C'est sur ce parcours que l'Hydro-Québec a établi ses barrages et maintient les pouvoirs hydro-électriques d'où le Nord-Ouest tire presque la totalité de son énergie.

Le principal tributaire de la rivière Outaouais est la rivière Kinojéris qui occupe un bassin de 1466 miles carrés. La Kinojéris prend sa source dans le canton de Launay au Nord de Launay Station, et vient se jeter dans l'Outaouais au canton de

Basserode. C'est à l'intérieur de ce bassin qu'ont pris naissance les deux centres Rouyn-Noranda.

h) Le bassin de la rivière Kipawa:-- Ce bassin d'une superficie de 1918 miles carrés se caractérise par ses lacs. Il semble que cette rivière coule de lac en lac depuis les plus petits jusqu'à des lacs de belle dimension comme le lac artificiel de Kipawa, le lac Ostaboningué, le lac Pommeroy, le lac Sasaginaga, etc. Ce bassin possède un très beau potentiel touristique. Les autorités du Ministère de la Chasse et de la Pêche l'ont reconnu en établissant une réserve.

i) Les autres bassins:-- L'hydrographie des bassins de St Maurice, de la Gatineau, de la rivière Dumoine et les bassins secondaires à l'extrémité Sud du lac Témiscamingue n'ont peu d'importance à ce stage-ci du plan d'aménagement territorial. Aussi nous ne nous y attardons pas.

Le lecteur remarquera que nous avons omis de donner le débit de ces rivières. Nous n'avons pas trouvé ces renseignements. Probablement l'ancienne commission des eaux courantes peut avoir certaines informations intéressantes à ce sujet.

D-- LA FLORE

La flore naturelle du Nord-Ouest du Québec est uniquement forestière. Elle peut se diviser en 7 zones, en suivant la classification de la brochure " Forest Regions of Canada " publiée par le Ministère des Affaires du Nord du Gouvernement Fédéral, d'où nous tirons ces notes. Les bassins de drainage que nous mentionnons correspondent à ceux que nous avons décrits dans le paragraphe précédent.

(1) La Baie James

Cette zone comprend un territoire formant un arc de cercle ayant un rayon d'environ 40 miles, dont le centre serait la Baie Rupert; elle se maintient jusqu'à une altitude de 500 pieds. Cette région est très marécageuse. Dans les terrains mal drainés les essences dominantes sont l'épinette noire et le mélèze. Dans les terrains bien drainés on note l'épinette blanche, le sapin, le tremble et le bouleau dont la qualité égale celle des régions plus au Sud. À l'état de trace, on rencontre de l'orme, du frêne noir et du thuya.

(2) Bassins des rivières Harricanaw, Bell, Nottaway-Nord, Waswanipi et Chibougamau-Ouest.

Cette zone comprend les bassins de l'Harricanaw, les bassins de la rivière Bell avec son tributaire la rivière Laflamme, le bassin de la rivière Allard et la moitié de la partie Sud du bassin de la rivière Kitchigama et de la rivière Nottaway comprise entre le lac Matagami et la Baie James, ainsi que le bassin de la Waswanipi

avec la Maicasagi et la partie Ouest du bassin de Chibougamau.

La flore forestière dominante est l'épinette noire, avec de temps en temps du mélèze. Dans les tourbières nous avons des peuplements mélangés d'épinette noire et de cèdre qui n'atteignent la taille d'un arbre que sur les bords. Dans les terrains bien drainés les peuplements forestiers se composent de tremble, de sapin, d'épinette blanche et d'épinette noire. Enfin sur les eskers ou les bancs de gravier, le pin gris domine.

(3) Bassin des rivières Rupert, Broadback, Chibougamau et Opawica Nord et Est.

Cette région comprend les bassins de Rupert et Broadback localisés dans le Nord-Ouest du Québec, la partie Ouest du bassin de la rivière Chibougamau et son tributaire la rivière Brock, et la partie Nord et Est du bassin de la rivière Opawica. L'essence dominante est l'épinette noire, accompagnée parfois de l'épinette blanche et de sapin. Quelques peuplements de bouleau apparaissent ici et là, le tremble n'existe qu'à l'état de trace. Le long des rivages des lacs et rivières on note du pin gris.

(4) Bassins des rivières Opawica-Sud, Mégiscane et St Maurice.

Sur les sols sablonneux poussent des peuplements mélangés de pin gris et d'épinette noire. L'épinette noire est l'essence dominante de tout la région. Sur les plateaux bien drainés on trouve des peuplements mélangés de tremble, sapin, bouleau et épinette blanche.

(5) Le Bassin de l'Outaouais.

La forêt dominante de cette région est composée de peuplements mélangés de sapin, d'épinette noire, et de bouleau accompagnés de temps en temps d'épinette blanche et de tremble, surtout dans les versants. La maladie du bouleau et la tordeuse des bourgeons de l'épinette ont affectés respectivement les peuplements du bouleau et du sapin. La disparition de ces peuplements ont laissé à leur place des arbrisseaux d'érables et de noisetiers qui retardent la régénération d'essence commerciale. Le merisier et l'érable à sucre font leur apparition sur les flancs des montagnes. Dans les terrains rocheux, on note du pin blanc et du pin rouge. Dans les terrains sablonneux le pin gris devient l'essence dominante. Les peuplements mélangés d'épinette noire et de mélèze se rencontrent dans les tourbières. On rencontre aussi des peuplements mélangés d'épinette noire et de cèdre dans les terrains plus ou moins bien drainés. Enfin on note souvent la présence du frêne noir, d'orme et d'épinette rouge.

(6) La tête du lac Témiscamingue.

Cette région comprend le bord de la section Nord du lac Témiscamingue en se dirigeant vers la hauteur des terres. Les peuplements offrent des caractères de transition entre la forêt du bassin de l'Outaouais et les peuplements de bois franc du Sud. Le type de peuplement dominant est un mélange d'épinette noire, de sapin, de bouleau blanc et de tremble. Cependant les superficies qui ont été dévastées par le feu sont recouvertes de bouleau blanc et de tremble seulement. Enfin à cause des coupes intensives les superficies d'épinette noire sont assez réduites. Le long des virages et sur les versants bien drainés on note la présence d'épinette blanche et de pin blanc. Le merisier, l'érable à sucre et l'érable rouge, le chêne rouge, se rencontrent à la tête du lac Témiscamingue. On note aussi la présence de tilleul, d'orme et de frêne noir le long des rivières.

(7) Le bassin de la rivière Kipawa, les bassins secondaires et le bassin de la rivière Dumoine.

L'essence dominante de cette région est le pin blanc mélangé au bouleau et à l'épinette blanche. On rencontre aussi des peuplements mélangés de bouleau, pin et épinette avec du sapin et du tremble. Sur les coteaux pousse le pin rouge et dans les régions rocheuses et sablonneuses très sèches le pin gris. La présence du merisier et de l'érable à sucre est occasionnelle. Enfin dans les tourbières les peuplements sont formés d'un mélange d'épinette noire, de mélèze et de cèdre.

E-- LA FAUNE

Le Nord-Ouest du Québec est une région giboyeuse, le paradis des chasseurs. Les principaux animaux qu'on trouve en Abitibi sont : l'orignal, l'ours, le loup, la perdrix, le lièvre, le castor, la loutre, le loup-cervier, la martre, le pécan, le vison, le rat musqué, la belette, le chat sauvage, le renard et la moufette. On note la présence des oiseaux migrateurs tel que le canard, les ourtades. Dans les rivières et les lacs on peut y pêcher la truite mouchetée, la truite grise, le doré, le brochet,

Dans le Témiscamingue la composition du gibier est le même qu'en Abitibi, cependant à cette liste viennent s'ajouter le chevreuil, l'achigan, le poisson blanc, la perchaude.

NORD-OUEST DU QUÉBEC

BAIE JAMES

ÉCHELLE EN MILLES

BASSIN DE LA MISSISSICABI

BASSIN DE LA BROADBACK

BASSIN DE LA RUPERT

BASSIN DE L'HARRICANAW

SUPERFICIE (Partie) 6,815 MILLES CARRÉS

SUPERFICIE (Partie) 2,870 MI. CA.

BASSIN DE LA NOTTAWAY
SUPERFICIE 25,261 MILLES CARRÉS

BASSIN DE L'ABITIBI

SUP. (P) 1,750 MILLES CARRÉS

SUPERFICIE (Partie) 2,178 MILLES CARRÉS

BASSIN DU ST-Maurice

SUPERFICIE (Partie 182) 7138 M.C.

BASSIN DE L'OUTAOUAIS

BASSIN DE LA GATINEAU
SUP. (P) 875 MI. CA.

BASSIN DE LA DUMOINE

SUP. (P) 1,182 MI. CA.

BASSIN KIPAWA

SUPERFICIE 1,918 MI. CA.

BASSIN SECONDAIRE

SUP. (P) 1,208 MILLES CA.

BASSINS DE DRAINAGE

LÉGENDE

- LIMITE DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ.
- LIGNE DE PARTAGE DES EAUX ENTRE LE BASSIN DU SAINT-LAURENT ET LE BASSIN DE LA BAIE JAMES.
- LIGNE DES BASSINS DES PRINCIPALES RIVIÈRES.

NOTE: SUPERFICIE TOTALE DE L'ABITIBI, TÉMISCAMINGUE ET TERRITOIRE D'ABITIBI, 61,859 MILLES CARRÉS

2.- LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dans le chapitre précédent nous avons tracé les grandes lignes de l'inventaire du Nord-Ouest de Québec. Nous avons étudié son sous-sol, ses sols, son climat, son hydrographie, sa flore, et sa faune. Essayons maintenant de broser un portrait du développement économique qui a éclos dans ce milieu.

Ce chapitre sera donc consacré au développement économique du Nord-Ouest de Québec. Nous y traiterons de l'affectation des sols, de la population, des moyens de transports et communications, du secteur primaire, du potentiel hydro-électrique et du secteur secondaire.

A.- L'AFFECTION DES SOLS

Le Nord-Ouest du Québec est divisé, comme nous l'avons déjà vu, en trois parties: le comté de Témiscamingue, le comté d'Abitibi et les territoires de l'Abitibi.

L'Assemblée législative du Québec a subdivisé les deux comtés de Témiscamingue et d'Abitibi, en deux districts électoraux chacun, dont les noms sont: Témiscamingue, Rouyn-Noranda, Abitibi-Ouest, Abitibi-Est. Nous ne nous attarderons pas sur ces divisions administratives qui n'ont qu'un caractère temporaire. Le lecteur trouvera en index une liste complète de tous les cantons dans chacune de ces divisions territoriales. Nous avons déjà mentionné cette liste dans l'avant-propos.

La division administrative de chaque district électoral comprend des territoires organisés en municipalités urbaines, cités, villes et villages, et en municipalités rurales, paroisses, cantons, cantons-unis et sans désignation. Les territoires qui ne possèdent aucune structure administrative sont considérés comme territoire non organisé.

Nous avons dressé trois tableaux des superficies des territoires suivant leur classification administrative. Les superficies sont données en mile carré. Nous avons tiré ces chiffres des plans que nous ont fournis le Ministère des Terres et Forêts, et le livre " Répertoire des Municipalités " - 1966.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans le chapitre précédent nous avons vu que les grandes lignes de l'économie du Nord-Ouest du Québec, dans une zone qui s'étend de la baie de James au golfe du Saint-Laurent, sont caractérisées par une grande diversité de ressources naturelles et humaines. Cette diversité est le résultat de la situation géographique de la région, qui est à la fois une zone de transit et une zone de production.

Ce chapitre sera donc consacré à l'étude de l'économie du Nord-Ouest du Québec, en tenant compte de la situation géographique de la région, qui est à la fois une zone de transit et une zone de production. Nous allons donc examiner les différents secteurs de l'économie de la région, en commençant par le secteur primaire, qui est le secteur le plus important de la région.

A -- L'EXPLOITATION DES SOLS

Le Nord-Ouest du Québec est une région qui est caractérisée par une grande diversité de ressources naturelles et humaines. Cette diversité est le résultat de la situation géographique de la région, qui est à la fois une zone de transit et une zone de production.

L'agriculture est le secteur le plus important de l'économie du Nord-Ouest du Québec. Elle est caractérisée par une grande diversité de cultures, qui sont adaptées à la situation géographique de la région. Les principales cultures sont le blé, le maïs, le soja, le foin, le fourrage, le bétail, le porc, le poulet, etc. La production agricole est destinée à la consommation locale, mais elle est aussi exportée dans d'autres régions du Québec et dans d'autres pays.

La chasse et la pêche sont également des activités importantes de l'économie du Nord-Ouest du Québec. Elles sont caractérisées par une grande diversité de produits, qui sont adaptés à la situation géographique de la région. Les principales activités sont la chasse au gibier, la pêche au poisson, la cueillette des baies, etc. Les produits de la chasse et de la pêche sont destinés à la consommation locale, mais ils sont aussi exportés dans d'autres régions du Québec et dans d'autres pays.

B -- L'INDUSTRIE

L'industrie est le secteur le plus important de l'économie du Nord-Ouest du Québec. Elle est caractérisée par une grande diversité de produits, qui sont adaptés à la situation géographique de la région. Les principales industries sont la fabrication de produits en bois, la fabrication de produits en métal, la fabrication de produits en plastique, etc. Les produits de l'industrie sont destinés à la consommation locale, mais ils sont aussi exportés dans d'autres régions du Québec et dans d'autres pays.

Le secteur des services est également un secteur important de l'économie du Nord-Ouest du Québec. Il est caractérisé par une grande diversité de services, qui sont adaptés à la situation géographique de la région. Les principaux services sont le transport, le commerce, le tourisme, etc. Les services sont destinés à la consommation locale, mais ils sont aussi exportés dans d'autres régions du Québec et dans d'autres pays.

Les Zones par Comtés Electoraux.

Territoire	Abitibi - Ouest	Abitibi - Est	Rouyn - Noranda	Témis - camingue	Nord- Ouest
Entier	5900	29900	3500	6484	61859
Non organisé	4889	28694	3425	5606	58689
Organisé	1011	1206	75	878	3170

Tableau I

Territoires organisés par Comtés Electoraux.

Municipa- lités	Abitibi - Ouest	Abitibi - Est	Rouyn - Noranda	Témis - camingue	Nord- Ouest
Cités	--	--	26.0	--	26.0
Villes	11.5	138.0	--	39.0	188.5
Villages	1.0	5.0	2.0	28.5	36.5
Urbaines	12.5	143.0	28.0	67.5	251.0
Rurales	998.5	1063.0	47.0	810.5	2919.0
Organisées	1011.0	1206.0	75.0	878.0	3170.0

Tableau II

Las Zonas por Estructura Electrónica

Texturas	Albino - Oscuro	Albino - Fosfo	Rosa - Naranja	Verde - Azul	Naranja - Verde
Blanco	2500	2000	1500	1000	500
No organizada	4800	2800	1800	1200	800
Organizada	1000	1200	700	400	200

Texturas organizadas por Zonas Electrónicas

Muestras - Luz	Albino - Oscuro	Albino - Fosfo	Rosa - Naranja	Verde - Azul	Naranja - Verde
Cuba	—	—	85.0	—	95.0
Villan	11.2	128.0	—	—	138.0
Villan	1.0	3.0	3.0	—	20.0
Albino	12.5	143.0	28.0	—	67.0
Rural	703.2	1083.0	17.0	—	2019.0
Organizada	1011.0	1200.0	75.0	—	3170.0

Table III

Territoires organisés par bassin de drainage

Territoire	Abitibi	Harricana	Nottaway	Outaouais	Kipawa
Entier	1750	9258	25261	7138	1918
Organisé	881	567	678	1008	36
Non organisé	869	8691	24583	6130	1882

Tableau III

Le lecteur peut consulter la carte que nous avons dressée des Territoires organisés en Municipalités. Le chiffre qui accompagne chaque division est le code donné par le Ministère des Terres et Forêts à chacune des Municipalités. Ce code apparaît dans la colonne gauche des tableaux de la répartition de la population que le lecteur trouvera au paragraphe de la population. En appliquant le calque des bassins de drainage, le lecteur remarquera que le développement municipal s'est fait à la tête de tous les bassins de drainage et à cheval sur les versants.

Nous notons aussi cinq villes solitaires à Chibougamau, Chapais et Matagami, villes minières, Témiscamingue et Lebel-sur-Quevillon, villes industrielles (pulperie).

Nous avons aussi établi à l'aide du " Bulletin 5.2-1 Agriculture - Recensement du Canada - 1961 " Bureau Fédéral de la statistique, les superficies des terrains agricoles et forestiers. Nous avons classé ces terrains suivant leurs bassins de drainage. Dans les tableaux de répartition de la population, le lecteur notera que nous donnons la liste des municipalités classées d'après le bassin de drainage auquel elles appartiennent. Nous prions donc le lecteur qui désirera connaître la liste des municipalités de chaque bassin de se référer à ces tableaux. Dans la publication fédérale, le bureau de la statistique donne des renseignements sur les territoires non organisés et il les a groupés suivant leur position géographique. Il aurait été futile de diviser ces territoires suivant les bassins de drainage. Aussi nous avons rattaché à un bassin donné le groupe dont la majorité des cantons nommés appartenait à ce bassin.

Territoires rattachés par bassin de drainage

Territoires	Alberta	Manitoba	Saskatchewan	Ontario	Québec
Total	1780	9358	22301	7138	1919
Organisés	881	507	673	1008	36
Non organisés	899	8891	21528	6130	1883

Tableau III

Le lecteur peut constater la façon dont nous avons divisé les Territoires en bassins de drainage. Les chiffres qui accompagnent chaque division ont été obtenus par la méthode des Territoires et Forêts à l'échelle de 1:500,000. Ce fait apparaît dans la colonne gauche des tableaux de la répartition de la population que la lecture trouvera au paragraphe de la population. En appliquant la même méthode de division, les bassins de drainage ont été développés à l'échelle de 1:500,000. Les chiffres de la population des bassins de drainage et de l'échelle de 1:500,000.

Nous avons aussi divisé les villes en bassins de drainage. Les villes de 10,000 habitants ou plus, les villes de 5,000 à 9,999 habitants, les villes de 2,500 à 4,999 habitants, les villes de 1,000 à 2,499 habitants, les villes de 500 à 999 habitants, les villes de 250 à 499 habitants, les villes de 100 à 249 habitants, les villes de 50 à 99 habitants, les villes de 25 à 49 habitants, les villes de 10 à 24 habitants, les villes de 5 à 9 habitants, les villes de 1 à 4 habitants, les villes de moins de 1 habitant.

Nous avons aussi divisé les bassins de drainage en bassins de drainage de 100,000 habitants ou plus, les bassins de drainage de 50,000 à 99,999 habitants, les bassins de drainage de 25,000 à 49,999 habitants, les bassins de drainage de 10,000 à 24,999 habitants, les bassins de drainage de 5,000 à 9,999 habitants, les bassins de drainage de 2,500 à 4,999 habitants, les bassins de drainage de 1,000 à 2,499 habitants, les bassins de drainage de 500 à 999 habitants, les bassins de drainage de 250 à 499 habitants, les bassins de drainage de 100 à 249 habitants, les bassins de drainage de 50 à 99 habitants, les bassins de drainage de 25 à 49 habitants, les bassins de drainage de 10 à 24 habitants, les bassins de drainage de 5 à 9 habitants, les bassins de drainage de 1 à 4 habitants, les bassins de drainage de moins de 1 habitant.

Pour en compléter l'information nous donnons brièvement la liste des groupes de territoires non organisés, rattachés à leur bassin respectif et renfermant des établissements agricoles.

Bassin de l'Abitibi	- Partie d'Hébécourt, Montbray, partie de Duparquet, Duprat - Dufresnoy
Bassin de l'Harricana	- Parties de LaMotte et La Corne, Vassan, Senneville et Bourlamaque - Partie de Dubuisson - Pascalis, Louvicourt - Parties de Chazel et Languedoc, Guyenne, Berry, Béarn, Mimac, Desboues, Ligneris et Disson - Perron et Rousseau
Bassin de la Nottaway	- Partie de Duvernoy, La Morandière, Castagnier, Vassal, Coigny et Bernetz - Rochebaucourt
	1. - <u>Localisé en Abitibi</u>
Bassin	- Partie Destor, Aiguebelle et Manneville - Cléricky - Partie de Villemontel, Preissac et La Pause - Bousquet, Cadillac, partie de Malartic, Fournière, Surimau et Montanier
de	2. - <u>Localisé au Témiscamingue</u>
l'Outaouais	- Partie de Baby, Villars, Beauneville, partie de Brodeur, Delbreuil, Devlin, Blondeau et Guillet - Gendreau, Campeau, Boisclerc, Edwards, Eddy, partie d'Aberford - Partie de Beauchastel, Dasserat, Dufay et Pontleroy - Montbeillard - Désandrouins, Remigny et Montreuil - Rouyn et Joannès - Bellecombe - Autres parties

Pour ce complément l'indication nous donne l'indication la liste des groupes de territoires non organisés, rattachés à leur bassin versant et rattachés aux établissements agricoles.

Bassin de l'Adour
- Bassin d'Arzac, Montmarçay, partie de L'Espeyrol.
- L'Espeyrol
- L'Espeyrol

Bassin de l'Adour
- Bassin de l'Adour et la Garonne, Nizan, Sarradour.
- Bassin de l'Adour
- Bassin de l'Adour
- Bassin de l'Adour et la Garonne, L'Espeyrol, L'Espeyrol.
- Bassin de l'Adour et la Garonne, L'Espeyrol, L'Espeyrol et L'Espeyrol.
- Bassin de l'Adour

Bassin de l'Adour
- Bassin de l'Adour, la Garonne, L'Espeyrol, L'Espeyrol.
- Bassin de l'Adour et la Garonne, L'Espeyrol et L'Espeyrol.
- Bassin de l'Adour

1. - Bassin de l'Adour

- Bassin de l'Adour, L'Espeyrol et L'Espeyrol.
- L'Espeyrol
- Bassin de l'Adour, L'Espeyrol et L'Espeyrol.
- Bassin de l'Adour, L'Espeyrol et L'Espeyrol.
- Bassin de l'Adour

2. - Bassin de l'Adour

- Bassin de l'Adour, L'Espeyrol et L'Espeyrol.
- Bassin de l'Adour, L'Espeyrol et L'Espeyrol.
- Bassin de l'Adour, L'Espeyrol et L'Espeyrol.
- Bassin de l'Adour, L'Espeyrol et L'Espeyrol.
- Bassin de l'Adour, L'Espeyrol et L'Espeyrol.
- Bassin de l'Adour, L'Espeyrol et L'Espeyrol.
- Bassin de l'Adour, L'Espeyrol et L'Espeyrol.
- Bassin de l'Adour, L'Espeyrol et L'Espeyrol.
- Bassin de l'Adour, L'Espeyrol et L'Espeyrol.
- Bassin de l'Adour, L'Espeyrol et L'Espeyrol.

Terrains classés d'après leur usage par bassin de drainage en m.c.

Terrain	Nottaway	Harricana	Abitibi	Outaouais	Nord-Ouest
en culture	23.84	84.04	144.77	195.52	448.17
jachère	0.21	1.30	1.28	1.49	4.28
pâturage	10.23	28.83	64.25	75.30	178.61
autres	2.25	9.39	8.68	11.22	31.54
cultivés	36.53	123.56	218.98	283.53	662.60
terres à bois	16.05	39.76	70.43	146.18	272.42
autres	31.07	109.03	158.06	148.83	446.99
en forêt	47.12	148.79	228.49	295.01	719.41
agricole	83.65	272.35	447.47	578.54	1382.01
forêt et récréation	25177.35	8985.65	1302.53	6559.46	60476.99
bassin	25261.00	9258.00	1750.00	7138.00	61859.00

Tableau IV

Pourcentage des terrains agricoles et forestiers par rapport à la superficie totale des bassins et du Nord-Ouest. (voir page suivante)

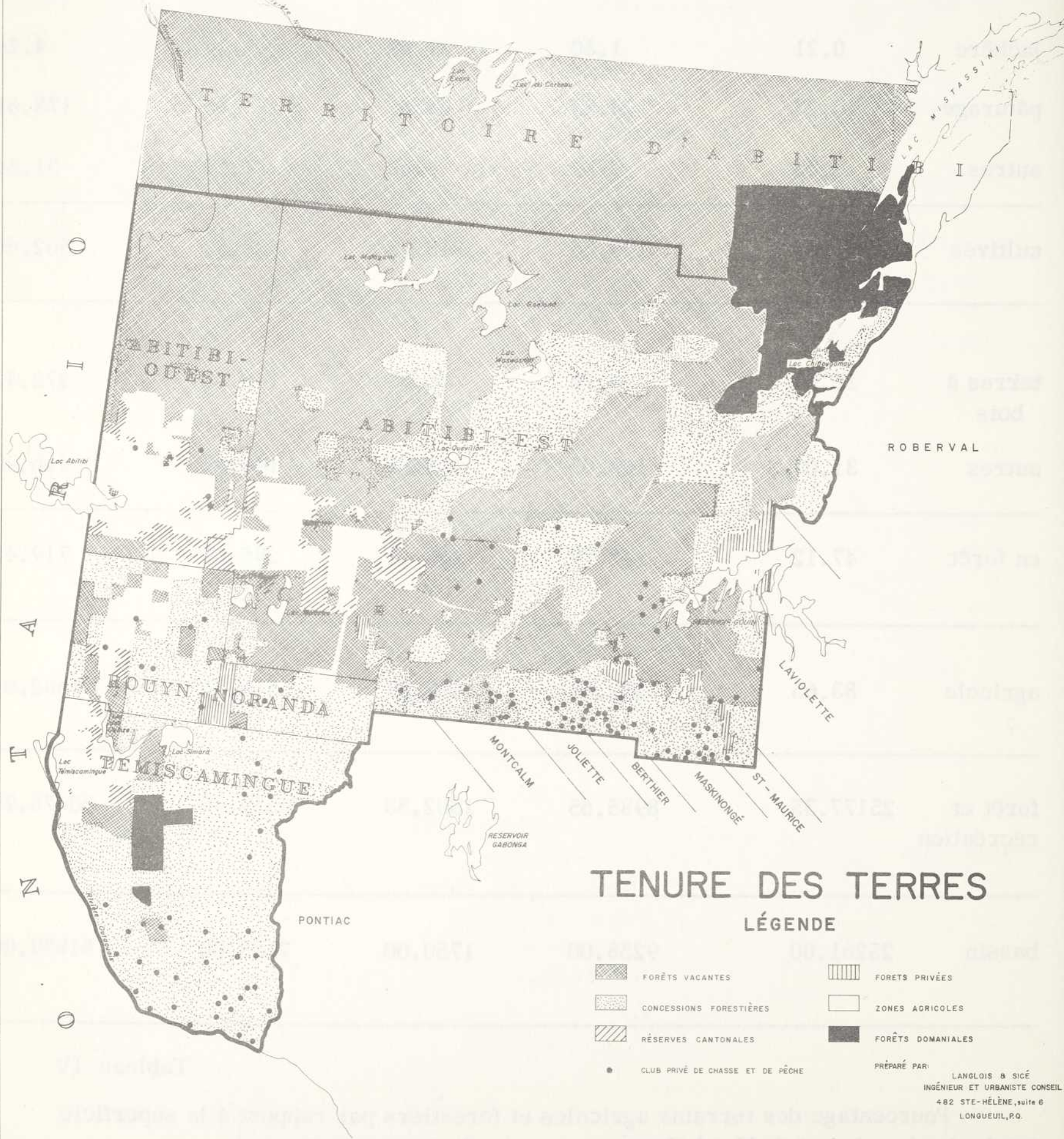
BAIE

JAMES

ZONES AGRICOLES FORESTIÈRES TOURISTIQUES ET RÉCRÉATIVES

NORD-OUEST DU QUÉBEC

ÉCHELLE EN MILLES



TENURE DES TERRES

LÉGENDE

- | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------|
|  | FORÊTS VACANTES |  | FORÊTS PRIVÉES |
|  | CONCESSIONS FORESTIÈRES |  | ZONES AGRICOLES |
|  | RÉSERVES CANTONALES |  | FORÊTS DOMANIALES |
|  | CLUB PRIVÉ DE CHASSE ET DE PÊCHE | | |

PRÉPARÉ PAR: LANGLOIS & SÎCÉ
INGÉNIEUR ET URBANISTE CONSEIL
482 STE-HÉLÈNE, suite 6
LONGUEUIL, P.Q.

AOÛT 1966

Pourcentage des terrains agricoles et forestiers par rapport à la superficie totale des bassins et celle du Nord-Ouest.

Terrain	Nottaway	Harricanaw	Abitibi	Outaouais	Nord-Ouest
Cultivé	0.14	1.33	12.51	3.97	1.07
en forêt	1.86	1.61	13.06	4.13	1.16
agricole	2.00	2.94	25.57	8.10	2.23
autres	98.00	97.06	74.43	91.90	97.77
total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Les terrains cultivés représentent une très petite partie du territoire du Nord-Ouest. Seul le bassin de l'Abitibi, qui est assez restreint, a le quart de ces terrains affectés à l'agriculture.

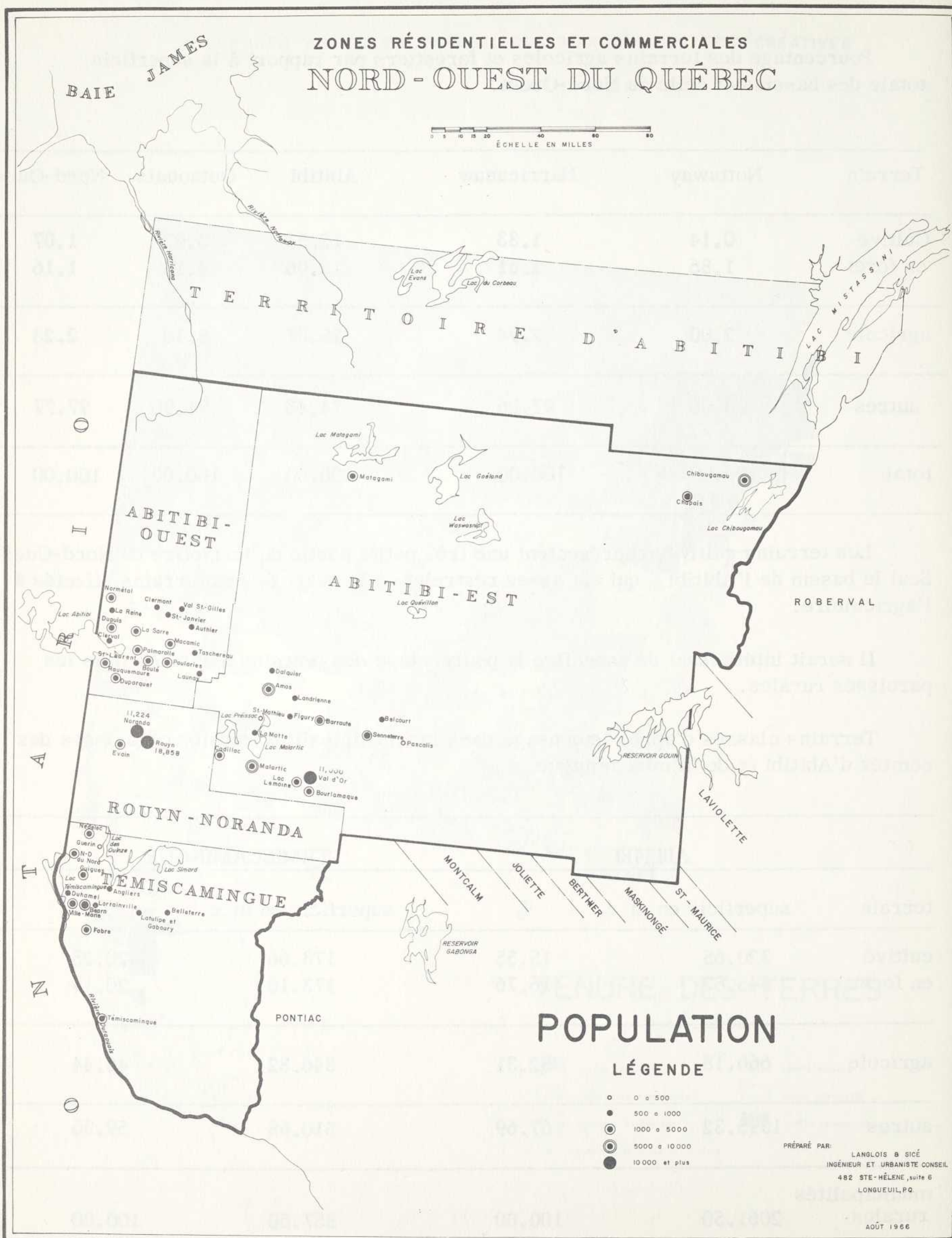
Il serait intéressant de connaître le pourcentage des terrains agricoles dans les paroisses rurales.

Terrains classés d'après leur usage dans les municipalités rurales organisées des comtés d'Abitibi et de Témiscamingue.

ABITIBI			TEMISCAMINGUE	
terrain	superficie en m.c.	%	superficie en m.c.	%
cultivé	320.65	15.55	173.66	20.25
en forêt	345.53	16.76	173.16	20.19
agricole	666.18	32.31	346.82	40.44
autres	1395.32	67.69	510.68	59.56
municipalités rurales	2061.50	100.00	857.50	100.00

ZONES RÉSIDENTIELLES ET COMMERCIALES NORD-OUEST DU QUÉBEC

0 5 10 15 20 40 60 80
ÉCHELLE EN MILES



POPULATION

LÉGENDE

- 0 à 500
- 500 à 1000
- 1000 à 5000
- 5000 à 10000
- 10000 et plus

PRÉPARÉ PAR:
LANGLOIS & SÎCÉ
INGÉNIEUR ET URBANISTE CONSEIL
482 STE-HÉLÈNE, suite 6
LONGUEUIL, P.Q.

AOÛT 1966

B--LA POPULATION

Dans ce paragraphe nous étudierons la répartition de la population dans le Nord-Ouest du Québec, son évolution, ses caractéristiques démographiques et sociales.

(1) Répartition de la population

Le Nord-Ouest du Québec comprend 183,691 personnes en 1966.

Cette population pourrait se diviser en trois classes:

la première classe est formée par trois groupes bien distincts:

- le premier groupe se concentre dans la partie Sud-Ouest de l'Abitibi-Est. Son économie a un caractère minier et agricole. Il comprend 72,823 personnes, soit 39.65% de la population.
- le deuxième groupe s'est développé autour du lac Abitibi. Son économie est agricole. Il comprend 30,263 personnes, soit 16.47% de la population.
- le troisième groupe se retrouve dans la partie Nord-Est du lac Témiscamingue. Son économie est agricole. Il comprend 29,450 personnes, soit 16.03 % de la population.

la deuxième classe est formée par une zone forte de concentration dont l'économie est strictement industrielle et minière et sur laquelle s'est greffée une tentative de développement agricole. Cette zone est isolée des autres. Elle est formée des villes contigues Rouyn et Noranda et de la paroisse d'Evain. 32,120 personnes restent dans cette région, soit 17.50% de la population.

Enfin la troisième classe se caractérise par cinq villes industrielles et minières totalement isolées non seulement les unes des autres mais aussi du reste du territoire. Cette classe comprend 19,015 personnes, soit 10.35% de la population. Cette population est répartie dans les villes suivantes;

Témiscamingue	avec une population de 2,865 personnes
Lebel sur Quevillon	" " " de 2,500 personnes
Matagami	" " " de 2,300 personnes
Chapais	" " " de 2,850 personnes
Chibougamau	" " " de 8,500 personnes

Une semblable répartition de la population ne lui confère pas un caractère homogène. Ce point est très important, nous y reviendrons.

Dans les deux tableaux suivants, nous donnons la répartition de la population urbaine, rurale, rurale agricole et non agricole.

Population (en chiffres absolus)

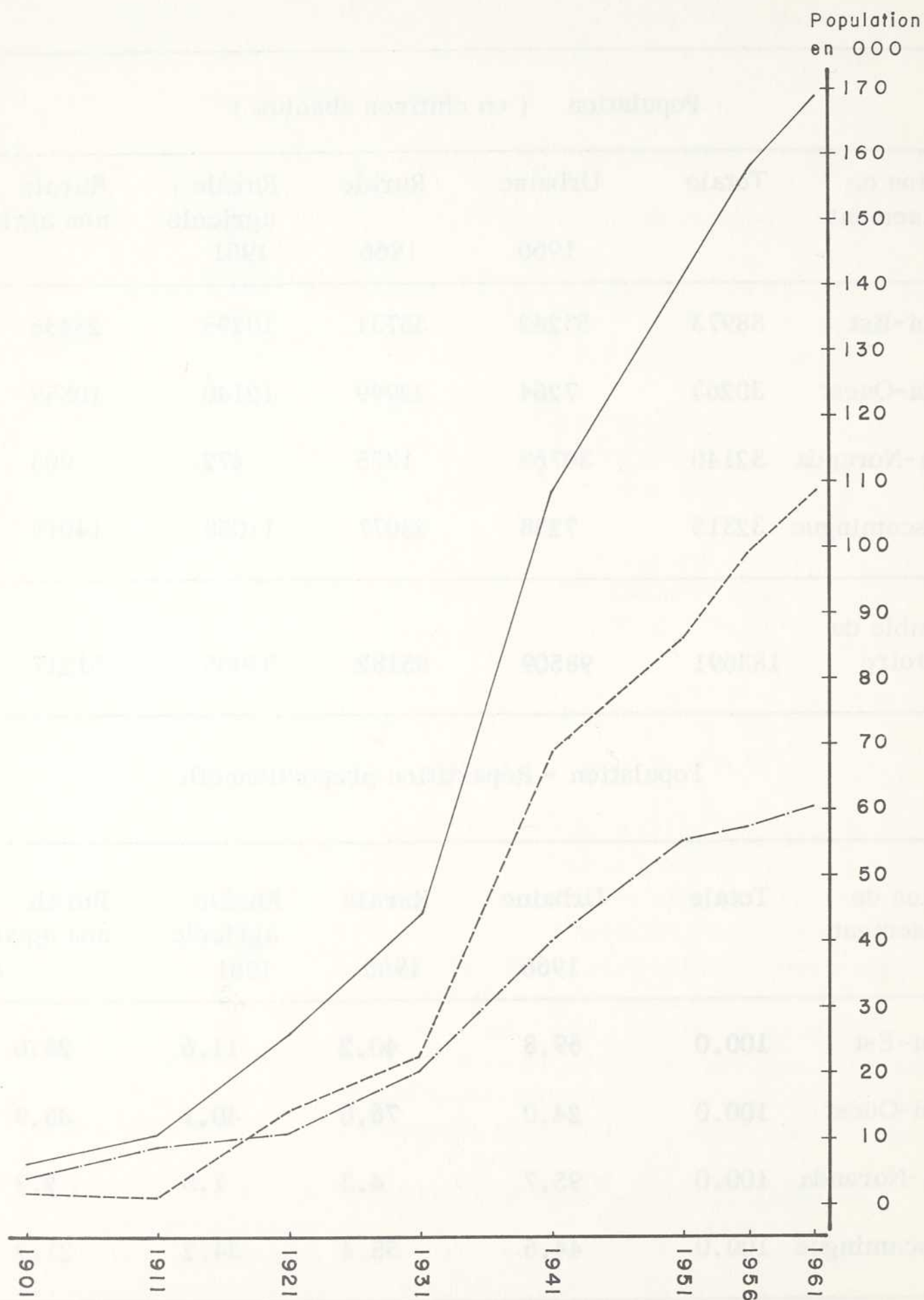
Division de recensement	Totale	Urbaine 1966	Rurale 1966	Rurale agricole 1961	Rurale non agricole
Abitibi-Est	88973	53242	35731	10295	25436
Abitibi-Ouest	30263	7264	22999	12140	10859
Rouyn-Noranda	32140	30765	1375	472	903
Témiscamingue	32315	7238	25077	11058	14019
Ensemble du Territoire	183691	98509	85182	33965	51217

Population - Répartition proportionnelle

Division de recensement	Totale	Urbaine 1966	Rurale 1966	Rurale agricole 1961	Rurale non agricole
Abitibi-Est	100.0	59.8	40.2	11.6	28.6
Abitibi-Ouest	100.0	24.0	76.0	40.1	35.9
Rouyn-Noranda	100.0	95.7	4.3	1.5	2.8
Témiscamingue	100.0	44.6	55.4	34.2	21.2
Ensemble du territoire	100.0	53.6	46.4	18.5	27.9

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

REF : Recensement du Canada 1961, cat. 92-542, vol. 1, pt. 2



ABITIBI

TÉMISCAMINGUE

TOTAL DE LA RÉGION

Nous avons tiré les chiffres de la population rurale agricole de l'annuaire statistique 1961, ceux de la population totale et par municipalités nous ont été fournis par le " Répertoire des Municipalités -1966. Quoique cette façon d'opérer sur deux époques différentes paraisse peu orthodoxe, nous nous sommes décidés à le faire après avoir étudié l'évolution de la population dans chacune des municipalités rurales. Le lecteur notera lui-même que ce taux de variation pris dans l'ensemble de la population des municipalités rurales est faible. Nous devons en conclure à l'analyse des chiffres que le taux de la population rurale agricole serait légèrement plus faible, que celui que nous donnons.

Ces chiffres conservent leur valeur dans l'optique du but que nous poursuivons.

(2) Evolution de la population

La population du Nord-Ouest croît à une allure galopante. En 1901, le Témiscamingue comprenait 3 paroisses et 1 village et sa population se chiffrait à 4280 habitants. L'Abitibi à la même époque comprenait 2405 habitants qui se trouvaient entièrement dans le district de Mistassini. Le Nord-Ouest avait une population totale de 6685 âmes. Soixante ans plus tard, la population de l'Abitibi était de 108313 et celle du Témiscamingue 60288 pour un grand total de 167967. Cinq ans après, soit en 1966, cette population s'est accrue de 15724 personnes.

Cependant cette croissance n'est pas générale. Nous avons donc dressé un tableau de l'évolution de la population du Nord-Ouest par bassin de drainage et par municipalité de 1951 à 1966. Nous donnons aussi le type de municipalité (Cité, ville, etc) et son comté électoral.

Notons dans le bassin de la Nottaway de 1961 à 1966

deux villes nouvelles: Lebel sur Quevillon, Matagami.
une paroisse nouvelle: Champneuf.

Dans le taux de croissance Chibougamau mène avec 80% , suivi de Senne-
terre avec 40% et Chapais 20%.

La population des autres municipalités est stable.

Le taux de la croissance du bassin de la Nottaway est de 36%.

Dans le bassin de l'Harricana, pour la même époque: la paroisse D'Amos-
Ouest a doublé sa population . Dans les autres municipalités notons un taux de crois-
sance:-

Nous avons vu que la population du Nord-Ouest du Québec a augmenté de 1951 à 1961. Cette augmentation a été due à deux facteurs principaux : l'immigration et la natalité. L'immigration a été la cause principale de l'augmentation de la population, car elle a représenté 75 % de l'augmentation totale. La natalité a représenté 25 % de l'augmentation totale. La population du Nord-Ouest du Québec a donc augmenté de 1951 à 1961 à cause de l'immigration et de la natalité.

Cette augmentation a été due à deux facteurs principaux : l'immigration et la natalité.

(2) Évolution de la population

La population du Nord-Ouest du Québec a augmenté de 1951 à 1961. Cette augmentation a été due à deux facteurs principaux : l'immigration et la natalité. L'immigration a été la cause principale de l'augmentation de la population, car elle a représenté 75 % de l'augmentation totale. La natalité a représenté 25 % de l'augmentation totale. La population du Nord-Ouest du Québec a donc augmenté de 1951 à 1961 à cause de l'immigration et de la natalité.

Cependant, cette augmentation a été due à deux facteurs principaux : l'immigration et la natalité. L'immigration a été la cause principale de l'augmentation de la population, car elle a représenté 75 % de l'augmentation totale. La natalité a représenté 25 % de l'augmentation totale. La population du Nord-Ouest du Québec a donc augmenté de 1951 à 1961 à cause de l'immigration et de la natalité.

Néanmoins, dans le Nord-Ouest du Québec, la population a augmenté de 1951 à 1961.

Cette augmentation a été due à deux facteurs principaux : l'immigration et la natalité. L'immigration a été la cause principale de l'augmentation de la population, car elle a représenté 75 % de l'augmentation totale. La natalité a représenté 25 % de l'augmentation totale. La population du Nord-Ouest du Québec a donc augmenté de 1951 à 1961 à cause de l'immigration et de la natalité.

Dans le Nord-Ouest du Québec, la population a augmenté de 1951 à 1961. Cette augmentation a été due à deux facteurs principaux : l'immigration et la natalité. L'immigration a été la cause principale de l'augmentation de la population, car elle a représenté 75 % de l'augmentation totale. La natalité a représenté 25 % de l'augmentation totale. La population du Nord-Ouest du Québec a donc augmenté de 1951 à 1961 à cause de l'immigration et de la natalité.

La population du Nord-Ouest du Québec a augmenté de 1951 à 1961.

Le taux de la population du Nord-Ouest du Québec a augmenté de 1951 à 1961.

Dans le Nord-Ouest du Québec, la population a augmenté de 1951 à 1961. Cette augmentation a été due à deux facteurs principaux : l'immigration et la natalité. L'immigration a été la cause principale de l'augmentation de la population, car elle a représenté 75 % de l'augmentation totale. La natalité a représenté 25 % de l'augmentation totale. La population du Nord-Ouest du Québec a donc augmenté de 1951 à 1961 à cause de l'immigration et de la natalité.

1951-1961

1951-1961

1951-1961

1951-1961

Evolution de la population du Nord-Ouest du Québec

Tableau I :	par districts électoraux
Tableau II :	par bassins de drainage
Tableau III :	bassin de la Nottaway
Tableau IV :	bassin de Kipawa
Tableau V :	bassin de l'Harricanaw
Tableau VI :	bassin de l'Abitibi
Tableau VII :	bassin de l'Outaouais

SOURCE: Répertoire des Municipalités
recensement 1961

Légende

No:	Numérotage de la Municipalité correspondant au numérotage donné par le Ministère des Terres et Forêts et notre carte appelée " Calque de Repérage "
D:	Désignation
CE:	Comté Electoral
E:	Emigration (61-66)
I:	Immigration (61-66)
AE:	Abitibi-Est
AO:	Abitibi-Ouest

RN:	Rouyn-Noranda
T:	Témiscamingue
C:	Cité
CT:	Canton
CU:	Cantons Unis
P.	Paroisse
SD:	Sans Désignation
V:	Village
VT:	Ville

Evolution de la Population du Nord-Ouest du Québec
suivant les districts électoraux Tableau I.

Comté	Comté électoral	1951	Population 1961	1966	Emigration 61-66	Immigration 61-66
Abitibi	Abitibi -Est	62923	81248	95104	1047	14903
	Abitibi -Ouest	23433	27065	27448	1124	1507
		86356	108313	122552	2171	16410
Témiscamingue	Rouyn-Noranda	25809	31922	32140	331	549
	Témiscamingue	29293	28366	29633	405	1672
		55102	60288	61773	736	2221

Evolution de la Population du Nord-Ouest du Québec
par bassin de drainage Tableau II

Nottaway	Abitibi -Est	33907	44800	55173	601	10974
Harricanaw	" "	28177	35860	38994	446	3580
Abitibi	" -Ouest	22345	26106	26395	1124	1413
Outaouais	T. RN	56018	61197	62813	736	2352
Kipawa	Témiscamingue	1011	638	950		312
Nord-Ouest		141456	168601	184325	2907	18631

N	BASSIN DE LA NOTTAWAY	D	CE	1951	1961	1966	E	I
35	Barraute	V	AE	500	1199	1212		13
36	Fiedmond et Barraute	SD	AE	1216	1296	1064	232	
40	Belcourt	SD	AE	460	544	510	34	
41	Senneterre	VT	AE	1686	3246	4500		1254
42	Senneterre	P	AE	970	1379	1118	261	
44	Barville	VT	AE		304	230	74	
48	Champneuf	SD	AE			685		685
	Lebel sur Quevillon	VT	AE			2500		2500
	Matagami	VT	AE			2300		2300
	Chapais	VT	AE		2363	2850		487
	Chibougamau	VT	AE		4765	8500		3735
	Territoires non organisés (compris Mistassini)			13499	13497	13497		
Total				18331	28593	38966	601	10974
<u>BASSIN DE KIPAWA</u>								
	Belleterre	VT	T	1011	638	950		312

TABLEAUX: III - IV

	1101	1102	1103	1104	1105	1106	1107	1108	1109	1110	1111	1112	1113	1114	1115	1116	1117	1118	1119	1120	1121	1122	1123	1124	1125	1126	1127	1128	1129	1130	1131	1132	1133	1134	1135	1136	1137	1138	1139	1140	1141	1142	1143	1144	1145	1146	1147	1148	1149	1150	1151	1152	1153	1154	1155	1156	1157	1158	1159	1160	1161	1162	1163	1164	1165	1166	1167	1168	1169	1170	1171	1172	1173	1174	1175	1176	1177	1178	1179	1180	1181	1182	1183	1184	1185	1186	1187	1188	1189	1190	1191	1192	1193	1194	1195	1196	1197	1198	1199	1200	1201	1202	1203	1204	1205	1206	1207	1208	1209	1210	1211	1212	1213	1214	1215	1216	1217	1218	1219	1220	1221	1222	1223	1224	1225	1226	1227	1228	1229	1230	1231	1232	1233	1234	1235	1236	1237	1238	1239	1240	1241	1242	1243	1244	1245	1246	1247	1248	1249	1250	1251	1252	1253	1254	1255	1256	1257	1258	1259	1260	1261	1262	1263	1264	1265	1266	1267	1268	1269	1270	1271	1272	1273	1274	1275	1276	1277	1278	1279	1280	1281	1282	1283	1284	1285	1286	1287	1288	1289	1290	1291	1292	1293	1294	1295	1296	1297	1298	1299	1300	1301	1302	1303	1304	1305	1306	1307	1308	1309	1310	1311	1312	1313	1314	1315	1316	1317	1318	1319	1320	1321	1322	1323	1324	1325	1326	1327	1328	1329	1330	1331	1332	1333	1334	1335	1336	1337	1338	1339	1340	1341	1342	1343	1344	1345	1346	1347	1348	1349	1350	1351	1352	1353	1354	1355	1356	1357	1358	1359	1360	1361	1362	1363	1364	1365	1366	1367	1368	1369	1370	1371	1372	1373	1374	1375	1376	1377	1378	1379	1380	1381	1382	1383	1384	1385	1386	1387	1388	1389	1390	1391	1392	1393	1394	1395	1396	1397	1398	1399	1400	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1408	1409	1410	1411	1412	1413	1414	1415	1416	1417	1418	1419	1420	1421	1422	1423	1424	1425	1426	1427	1428	1429	1430	1431	1432	1433	1434	1435	1436	1437	1438	1439	1440	1441	1442	1443	1444	1445	1446	1447	1448	1449	1450	1451	1452	1453	1454	1455	1456	1457	1458	1459	1460	1461	1462	1463	1464	1465	1466	1467	1468	1469	1470	1471	1472	1473	1474	1475	1476	1477	1478	1479	1480	1481	1482	1483	1484	1485	1486	1487	1488	1489	1490	1491	1492	1493	1494	1495	1496	1497	1498	1499	1500	1501	1502	1503	1504	1505	1506	1507	1508	1509	1510	1511	1512	1513	1514	1515	1516	1517	1518	1519	1520	1521	1522	1523	1524	1525	1526	1527	1528	1529	1530	1531	1532	1533	1534	1535	1536	1537	1538	1539	1540	1541	1542	1543	1544	1545	1546	1547	1548	1549	1550	1551	1552	1553	1554	1555	1556	1557	1558	1559	1560	1561	1562	1563	1564	1565	1566	1567	1568	1569	1570	1571	1572	1573	1574	1575	1576	1577	1578	1579	1580	1581	1582	1583	1584	1585	1586	1587	1588	1589	1590	1591	1592	1593	1594	1595	1596	1597	1598	1599	1600	1601	1602	1603	1604	1605	1606	1607	1608	1609	1610	1611	1612	1613	1614	1615	1616	1617	1618	1619	1620	1621	1622	1623	1624	1625	1626	1627	1628	1629	1630	1631	1632	1633	1634	1635	1636	1637	1638	1639	1640	1641	1642	1643	1644	1645	1646	1647	1648	1649	1650	1651	1652	1653	1654	1655	1656	1657	1658	1659	1660	1661	1662	1663	1664	1665	1666	1667	1668	1669	1670	1671	1672	1673	1674	1675	1676	1677	1678	1679	1680	1681	1682	1683	1684	1685	1686	1687	1688	1689	1690	1691	1692	1693	1694	1695	1696	1697	1698	1699	1700	1701	1702	1703	1704	1705	1706	1707	1708	1709	1710	1711	1712	1713	1714	1715	1716	1717	1718	1719	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	1740	1741	1742	1743	1744	1745	1746	1747	1748	1749	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	1760	1761	1762	1763	1764	1765	1766	1767	1768	1769	1770	1771	1772	1773	1774	1775	1776	1777	1778	1779	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	1790	1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	1804	1805	1806	1807	1808	1809	1810	1811	1812	1813	1814	1815	1816	1817	1818	1819	1820	1821	1822	1823	1824	1825	1826	1827	1828	1829	1830	1831	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	1860	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	2100	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	2113	2114	2115	2116	2117	2118	2119	2120	2121	2122	2123	2124	2125	2126	2127	2128	2129	2130	2131	2132	2133	2134	2135	2136	2137	2138	2139	2140	2141	2142	2143	2144	2145	2146	2147	2148	2149	2150	2151	2152	2153	2154	2155	2156	2157	2158	2159	2160	2161	2162	2163	2164	2165	2166	2167	2168	2169	2170	2171	2172	2173	2174	2175	2176	2177	2178	2179	2180	2181	2182	2183	2184	2185	2186	2187	2188	2189	2190	2191	2192	2193	2194	2195	2196	2197	2198	2199	2200	2201	2202	2203	2204	2205	2206	2207	2208	2209	2210	2211	2212	2213	2214	2215	2216	2217	2218	2219	2220	2221	2222	2223	2224	2225	2226	2227	2228	2229	2230	2231	2232	2233	2234	2235	2236	2237	2238	2239	2240	2241	2242	2243	2244	2245	2246	2247	2248	2249	2250	2251	2252	2253	2254	2255	2256	2257	2258	2259	2260	2261	2262	2263	2264	2265	2266	2267	2268	2269	2270	2271	2272	2273	2274	2275	2276	2277	2278	2279	2280	2281	2282	2283	2284	2285	2286	2287	2288	2289	2290	2291	2292	2293	2294	2295	2296	2297	2298	2299	2300	2301	2302	2303	2304	2305	2306	2307	2308	2309	2310	2311	2312	2313	2314	2315	2316	2317	2318	2319	2320	2321	2322	2323	2324	2325	2326	2327	2328	2329	2330	2331	2332	2333	2334	2335	2336	2337	2338	2339	2340	2341	2342	2343	2344	2345	2346	2347	2348	2349	2350	2351	2352	2353	2354	2355	2356	2357	2358	2359	2360	2361	2362	2363	2364	2365	2366	2367	2368	2369	2370	2371	2372	2373	2374	2375	2376	2377	2378	2379	2380	2381	2382	2383	2384	2385	2386	2387	2388	2389	2390	2391	2392	2393	2394	2395	2396	2397	2398	2399	2400	2401	2402	2403	2404	2405	2406	2407	2408	2409	2410	2411	2412	2413	2414	2415	2416	2417	2418	2419	2420	2421	2422	2423	2424	2425	2426	2427	2428	2429	2430	2431	2432	2433	2434	2435	2436	2437	2438	2439	2440	2441	2442	2443	2444	2445	2446	2447	2448	2449	2450	2451	2452	2453	2454	2455	2456	2457	2458	2459	2460	2461	2462	2463	2464	2465	2466	2467
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

N	BASSIN DE L'HARRICANAW	D	CE	1951	1961	1966	E	I
24	Trecesson	CT	AE	1200	1131	1135		4
25	St Félix de Dalquier	SD	AE	776	803	817		14
26	Amos - Ouest	SD	AE	729	896	1800		904
27	Amos - Est	SD	AE	822	907	1025		118
28	Amos	VT	AE	4265	6080	6700		620
29	St Mathieu	P	AE	465	478	393	85	
30	Lamotte	SD	AE	626	664	590	74	
32	Malartic	VT	AE	5983	6998	7200		202
33	St Marc de Figuary	P	AE	640	608	552	56	
34	Landrienne	CT	AE	595	801	784	17	
37	Val d'Or	VT	AE	8685	10983	11000		17
38	Bourlamaque	VT	AE	2460	3344	4500		1156
39	Pascalis	V	AE	256	464	250	214	
47	Lac Lemoine	SD	AE		1214	1685		471
14	Val St Gilles	SD	AO	675	489	563		74
	Territoires non organisés			10078	10076	10076		
Total				38255	45936	49070	446	3580

TABLEAU: V

N	BASSIN DE LA RIVIERE ABITIBI	D	CE	1951	1961	1966	E	I
1	St Lambert	P	AO	655	705	670	35	
2	La Reine	V	AO	385	479	510		31
3	La Reine	SD	AO	662	572	460	112	
4	Clerval	SD	AO	845	775	840		65
5	Normetal	SD	AO	1700	2519	2358	161	
6	St. Jacques de Dupuy	SD	AO	1342	1270	1188	82	
7	Ste Hélène de Mancebourg	P	AO	560	587	549	38	
8	Clermont	CT	AO	816	853	861		8
9	La Sarre	CT	AO	1243	1539	1724		185
10	La Sarre	VT	AO	2744	3944	4365		421
11	Colombourg	SD	AO	868	732	747		15
12	Palmarolle	SD	AO	2439	1360	1500		140
13	Duparquet	VT	AO	1485	978	937	41	
15	St Janvier	P	AO	574	571	572		1
16	Macamic (Royal Roussillon) de	P	AO	1180	1186	949	237	
17	Macamic	VT	AO	1123	1614	1452	162	
18	Poularies	SD	AO	1246	1196	1226		30
19	Authier	SD	AO	831	673	650	23	
20	Taschereau	SD	AO	890	646	500	146	
21	Privat	CT	AO	757	716	1200		484
43	Roquemaure	SD	AO		1149	1106	43	
45	Ste Germaine Boulé	SD	AO		1370	1326	44	
46	St Laurent	SD	AO		672	705		33
	Territoires non organisés			2816	2815	2815		
Total				25161	28921	29210	1124	1413

TABLEAU: VI

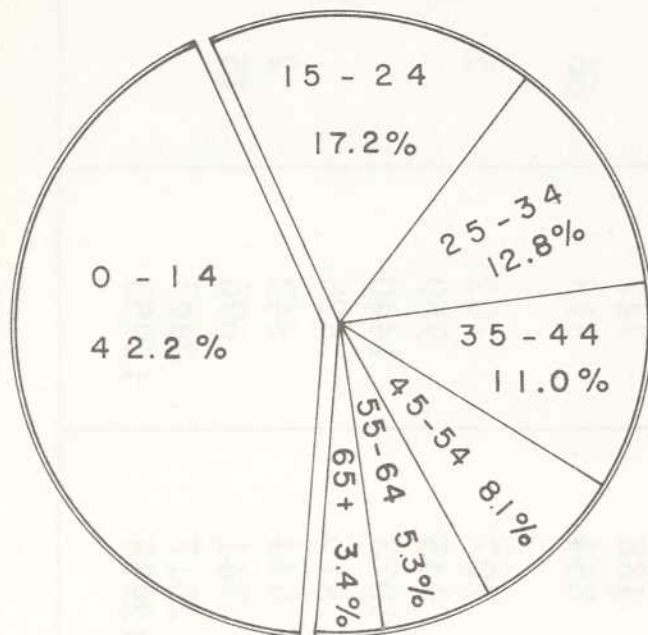
BASSIN DE LA RIVIERE OUTAOUAIS		D	CE	1951	1961	1966	E	I
22	Launay	CT	AO	413	470	490		20
31	Cadillac	VT	AE	1514	1077	1500		423
1	Arntfield	V	RN	aucun renseignement				
2	Evain	SD	RN	1504	968	1375		407
3	Noranda	C	RN	9672	11477	11224	253	
4	Rouyn	C	RN	14633	18716	18858		142
23	Evain	V	RN		761	683	78	
5	Nédelec	CT	T	990	1019	947	72	
6	Notre Dame du Nord	SD	T	1084	1154	1200		46
8	St Bruno de Guigues	P	T	1364	1476	1525		49
9	Duhamel-Ouest	SD	T	552	547	538	9	
10	Ville-Marie	VT	T	1316	1710	1980		270
11	St Edouard de Fabre	P	T	1185	1066	1015	51	
12	Guérin	CT	T	618	596	564	32	
13	St Eugène de Guigues	SD	T	750	878	755	123	
14	Angliers	V	T	466	488	747		259
15	St Isidore	P	T	878	884	818	66	
16	Notre Dame de Lourdes de Lorrainville	P	T	654	707	702	5	
17	Lorrainville	V	T	731	945	950		5
18	St Placide	P	T	1028	1073	1440		367
19	Fugèreville	SD	T	738	812	828		16
20	Latulippe et Gaboury	CU	T	1215	844	842	2	
22	Moffett	V	T		741	696	45	
	Témiscaming	VT	T	2787	2517	2865		348
	Territoires non organisés	V	T	14608	12953	12953		
Total				58700	63879	65495	736	2352

TABLEAU : VII

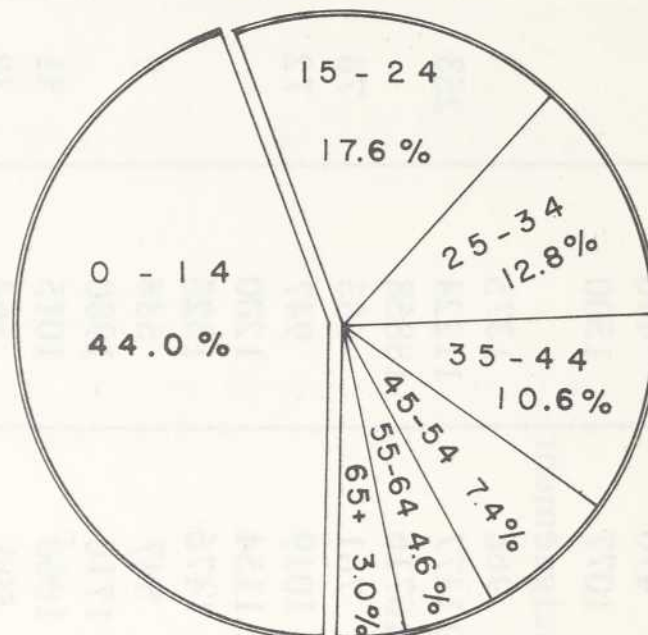
CLASSES D'ÂGE

REF • Recensement du Canada 1961, cat. 92-542, vol. 1, pt. 2

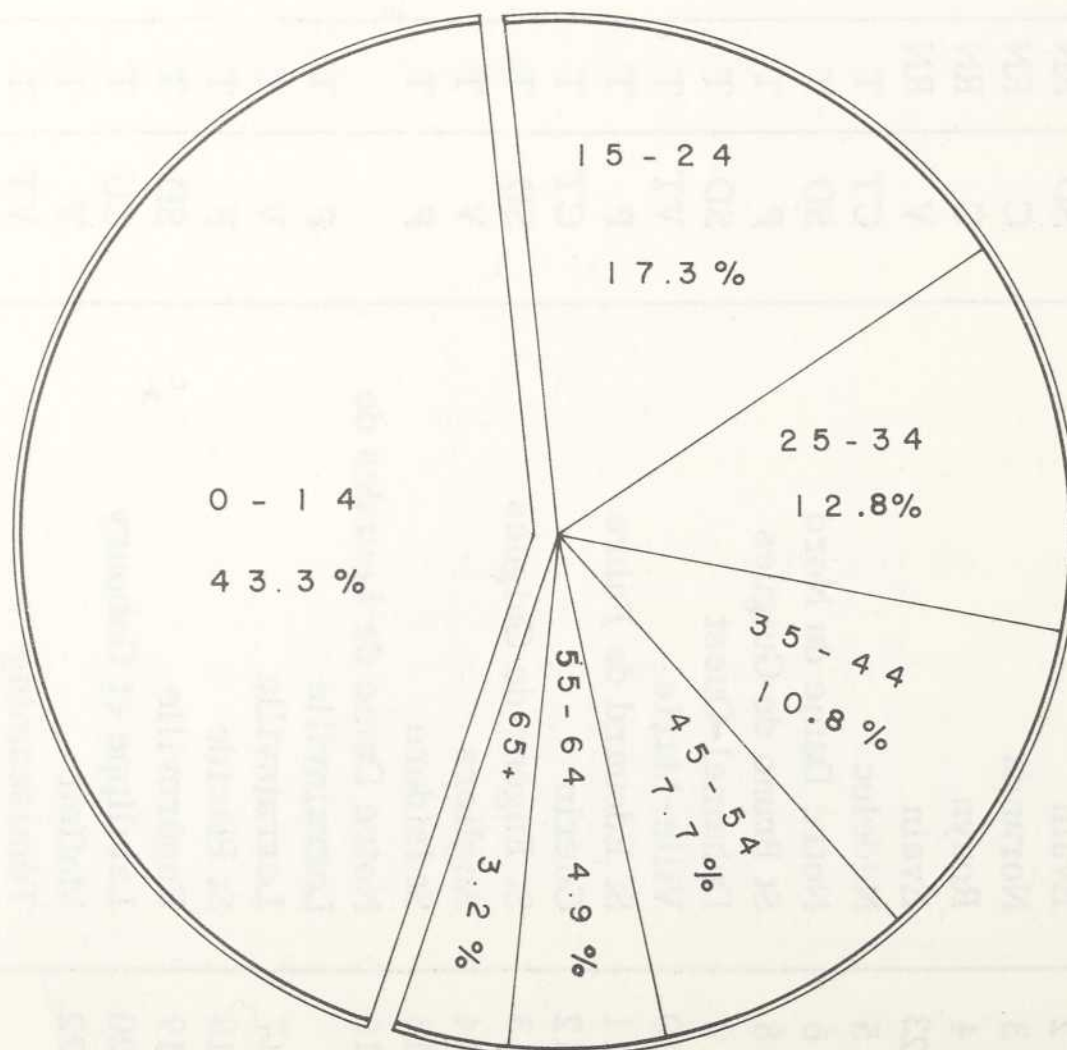
TÉMISCAMINGUE



ABITIBI



TOTAL POUR LA RÉGION



40% au Lac Lemoine

30% à Bourlamaque

10% pour Amos et la ville d'Amos

Une seule paroisse présente une tendance continue à un déclin de sa population, St-Marc de Figury. Ce taux est de 5% de 1951 à 1961 et de 9% pour les cinq dernières années.

Le taux de croissance moyen pour le bassin de l'Harricana a été de 7%.

Dans le bassin de l'Abitibi, la population n'a connu qu'un taux de croissance 1%.

Le canton de Privat a un taux de croissance 70%. Viennent ensuite la ville de LaSarre et sa paroisse avec 10%.

Palmarolle après avoir connu dans la décade 51-61 une diminution de 44% de sa population enregistre un gain de 10%.

Les municipalités de la Reine, St Jacques de Dupuy, Royal Roussillon de Macamic, Authier et Taschereau ont une tendance vers le déclin.

La ville de Duparquet a connu dans la décade 51-61 un déclin de 34% et dans les cinq dernières années a encore perdu 4% de sa population.

Dans le bassin de l'Outaouais, le taux de croissance n'a été que de 2% dans les cinq dernières années.

Seules 3 municipalités font preuve de dynamisme dans l'accroissement de la population, ce sont la ville de Ville-Marie avec un taux de croissance de 16%, le village d'Angliers avec 53% et la paroisse de St Placide avec 34%.

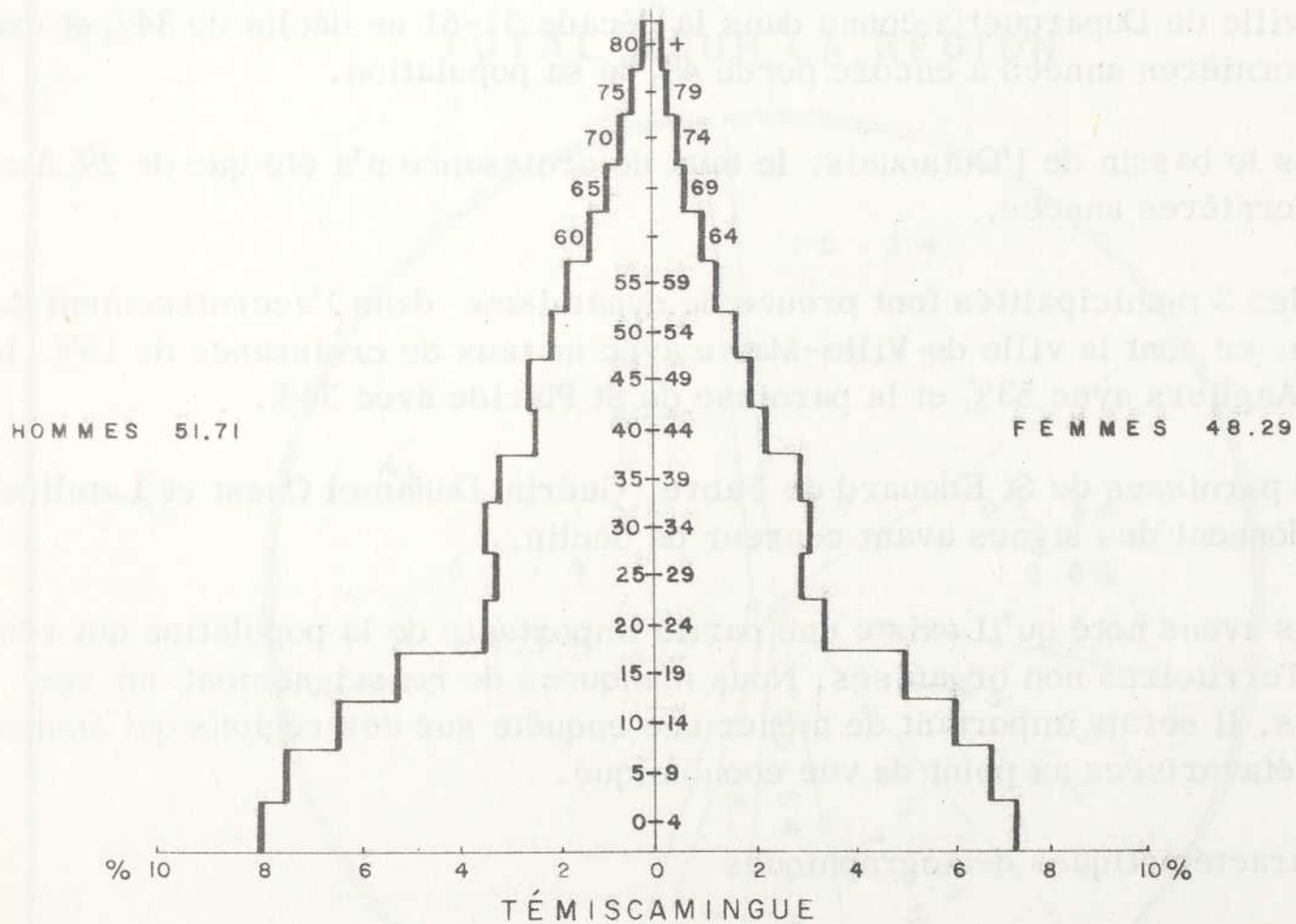
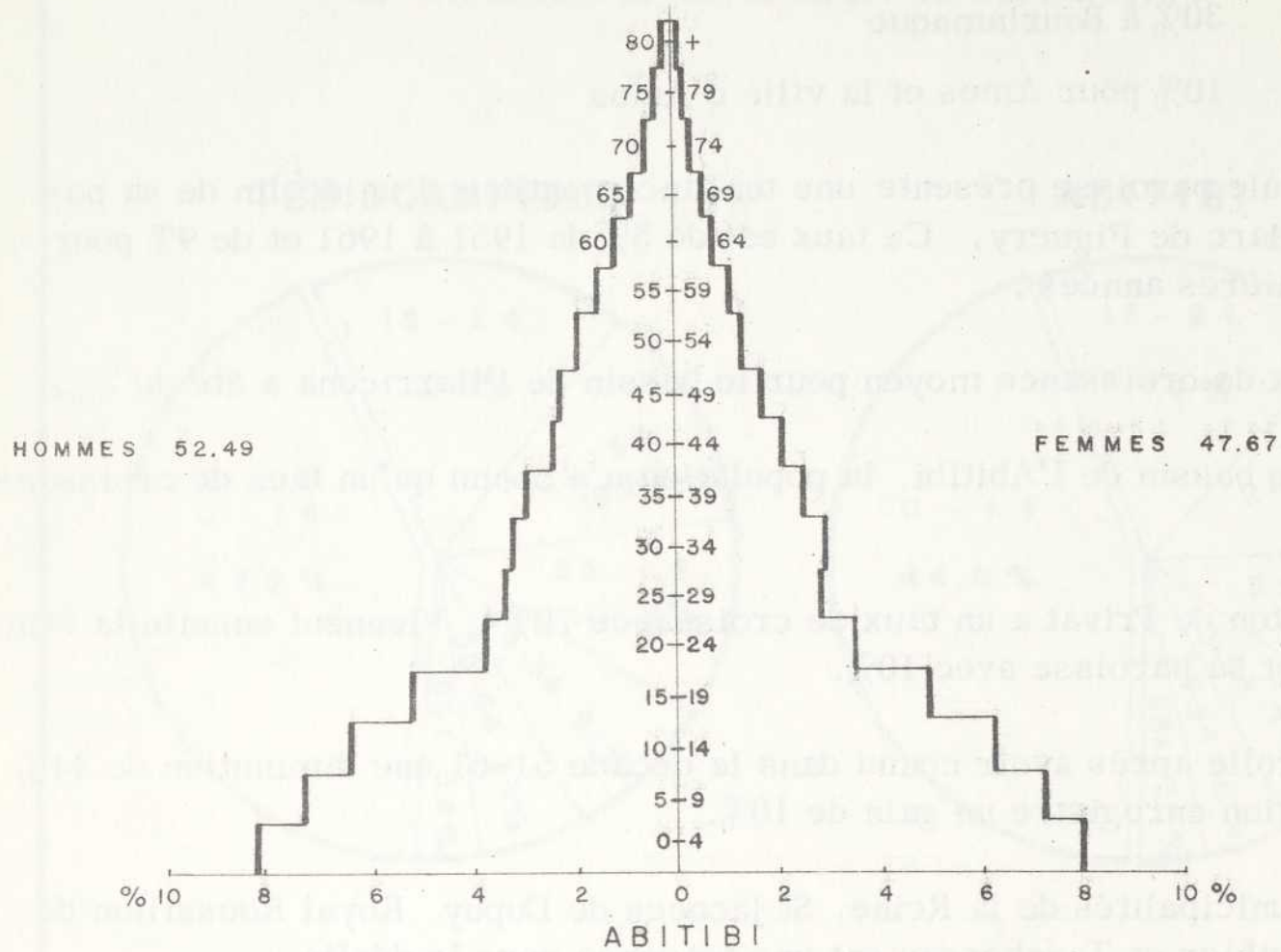
Les paroisses de St Edouard de Fabre, Guérin, Duhamel Ouest et Latulipe, Gaboury donnent des signes avant coureur de déclin.

Nous avons noté qu'il existe une partie importante de la population qui réside dans les Territoires non organisés. Nous manquons de renseignement sur ces territoires. Il serait important de mener une enquête sur ces régions qui sont souvent les plus défavorisées au point de vue économique.

(3) Les caractéristiques démographiques

Le Nord-Ouest du Québec est un pays jeune par sa population, mais qui tend vers la maturité. Cet indice nous est donné par le pourcentage légèrement plus élevé d'hommes que de femmes.

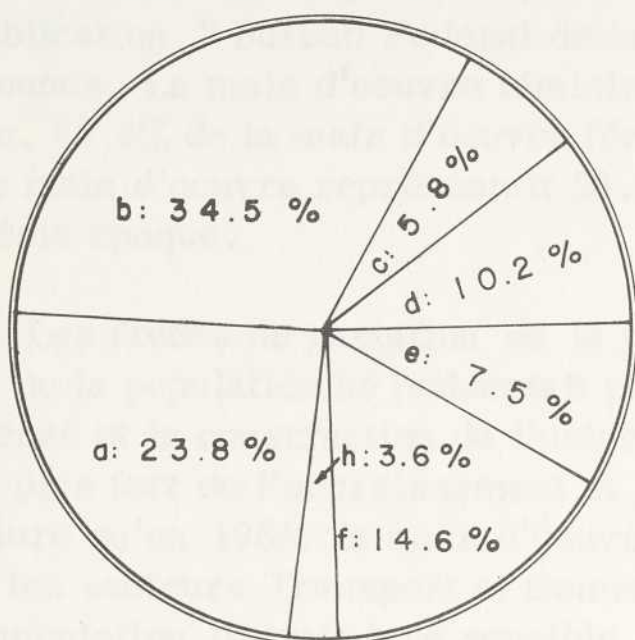
PYRAMIDES DES ÂGES



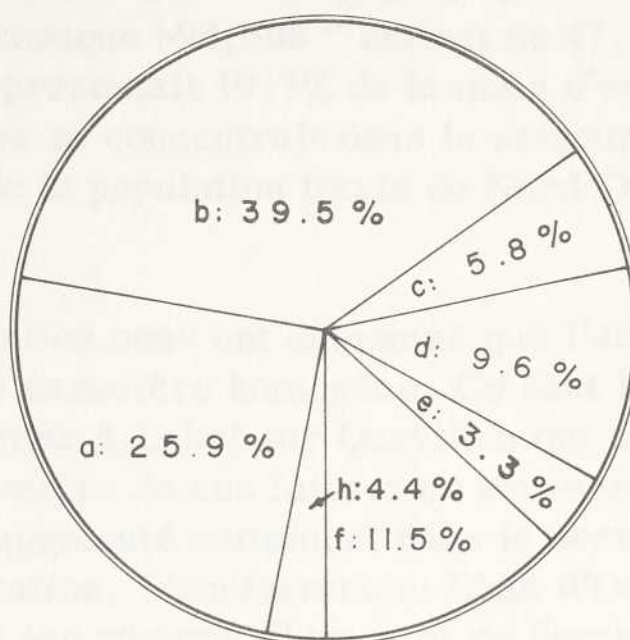
MAIN D'OEUVRE TOTALE

REF: Recensement du Canada 1961, cat. 94-508, vol. 3, pt. 1

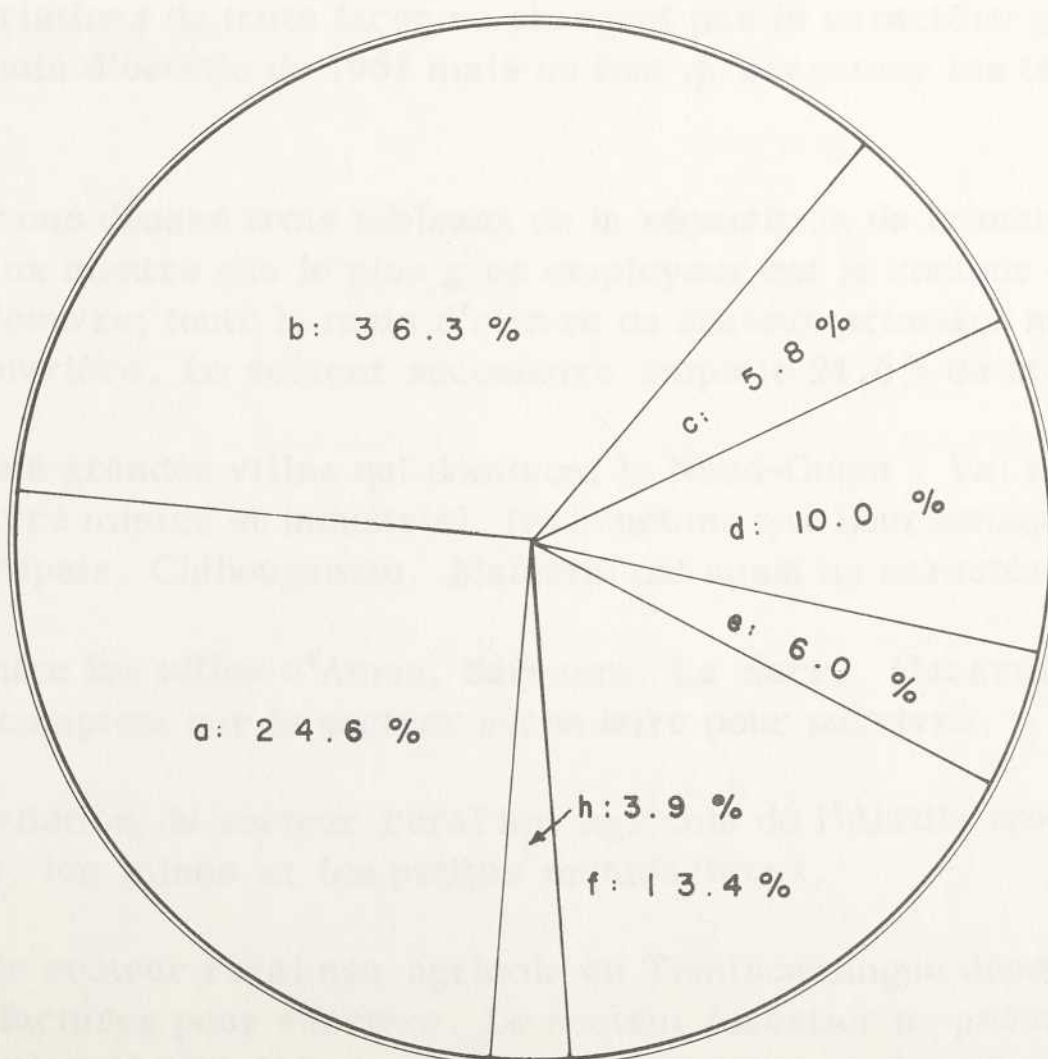
ABITIBI



TÉMISCAMINGUE



TOTAL POUR LA RÉGION



a: Manufacture
b: Secteur tertiaire
c: Transports et communication

d: Travailleurs agricoles
e: Bûcherons, trappeurs
f: Mineurs
h: Sans profession

MAIN D'OEUVRE TOTALE

REP. - Renseignements de l'Année 1950, par 24-002-24-1

ABITIBI



TECHNICOLOGIE



TOTAL POUR LA REGION



a. Industrie et Commerce
 b. Construction
 c. Transport
 d. Services
 e. Agriculture
 f. Forêt
 g. Autres

Nous avons dessiné la pyramide des âges de l'Abitibi et du Témiscamingue. On n'y remarque aucune différence. Le pourcentage très élevé des enfants de 0 à 14 ans qui est de 43.3% dans le Nord-Ouest auquel s'ajoute les 17.3% des jeunes de 15 à 24 ans porte à 60.6% le total de la population en bas de 25 ans. Ces chiffres font ressortir le dynamisme de cette population.

Les effectifs de la main d'oeuvre du Nord-Ouest de Québec en 1961, selon la publication " Bureau Fédéral de la Statistique -94,508 " étaient de 47,630 personnes. La main d'oeuvre féminine représentait 19.7% de la main d'oeuvre totale. 86.6% de la main d'oeuvre féminine se concentrait dans le secteur tertiaire. Cette main d'oeuvre représentait 28.3% de la population totale du Nord-Ouest à la même époque.

Les études de variation de la population nous ont démontré que l'accroissement de la population ne présentait pas un caractère homogène. Ce sont les villes minières et la construction de l'usine Domtar à Lebel sur Quevillon qui ont absorbé le plus fort de l'accroissement. A la lumière de ces faits nous pouvons donc conclure qu'en 1966, la main d'oeuvre a augmenté nettement dans le secteur minier; dans les secteurs Transport et Communication, Manufacture et Main d'Oeuvre. L'augmentation devrait être sensible pour les régions d'Amos et de Senneterre qui sont les portes d'entrée du bassin de la Nottaway et qui montrent une augmentation très nette de population en 5 ans. Le secteur agricole a vu sa main d'oeuvre décroître. Partout où nous avons enregistré des gains, nous sommes assurés d'une augmentation proportionnelle du secteur tertiaire.

Ces variations de toute façon ne changent pas le caractère général de la répartition de la main d'oeuvre de 1961 mais ne font qu'accentuer les tendances que déjà on y décelait.

Nous avons dressé trois tableaux de la répartition de la main d'oeuvre. L'étude de ces tableaux montre que le plus gros employeur est le secteur tertiaire avec 36.3% de la main d'oeuvre; toute la main d'oeuvre du secteur primaire ne totalise que 29.4% de la force ouvrière. Le secteur secondaire emploie 24.6% de la main d'oeuvre totale.

Les trois grandes villes qui dominent le Nord-Ouest, Val d'Or, Noranda et Rouyn ont un caractère minier et industriel. Nous notons que Bourlamaque (ville contigue de Val d'Or) Chapais, Chibougamau, Malartic ont aussi un caractère minier.

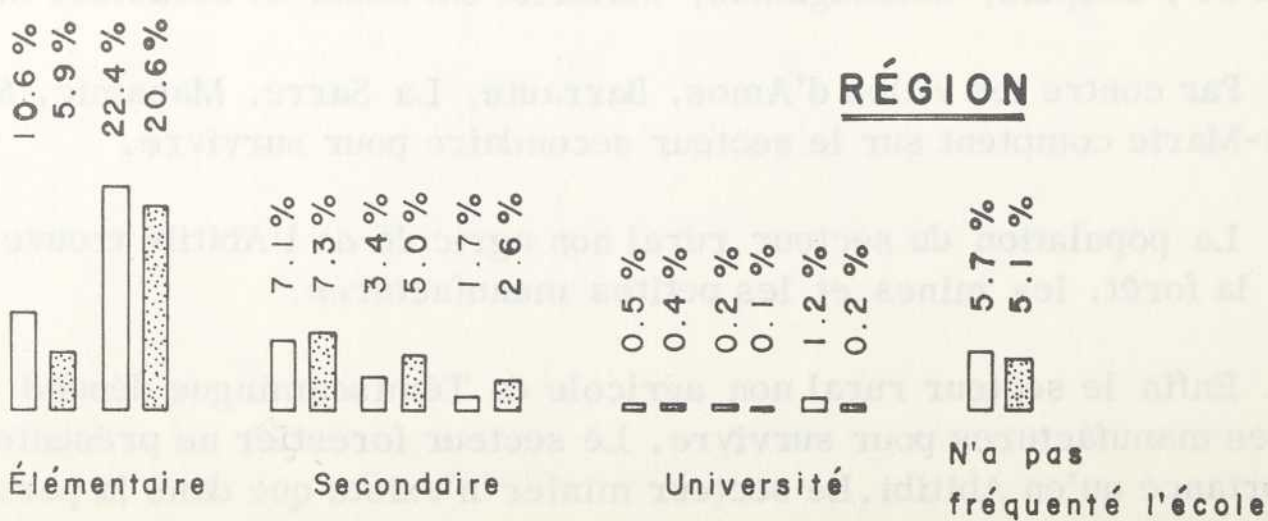
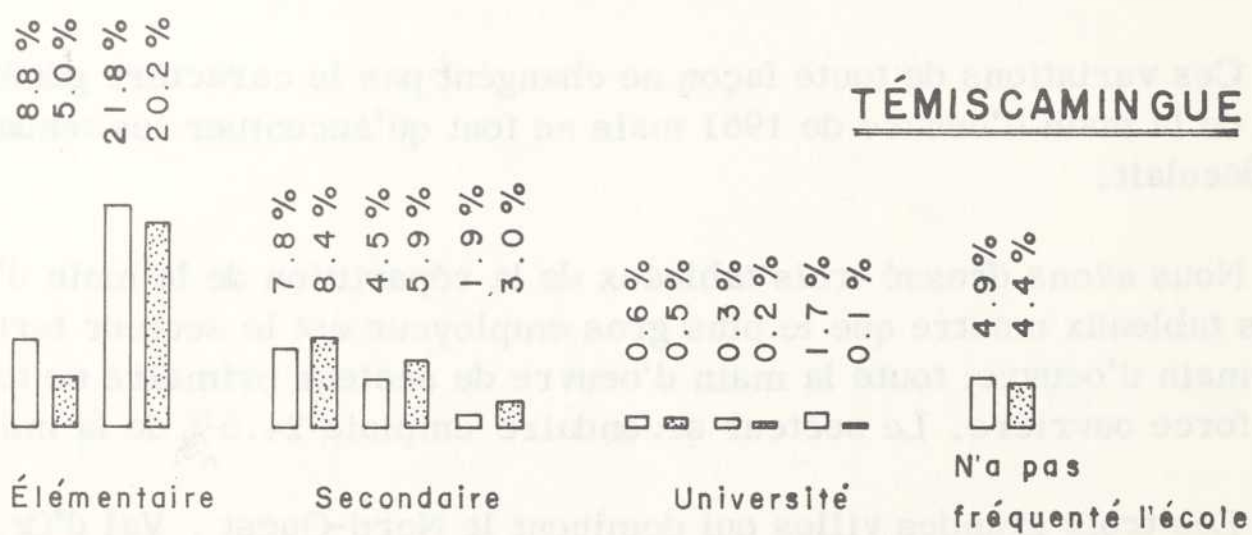
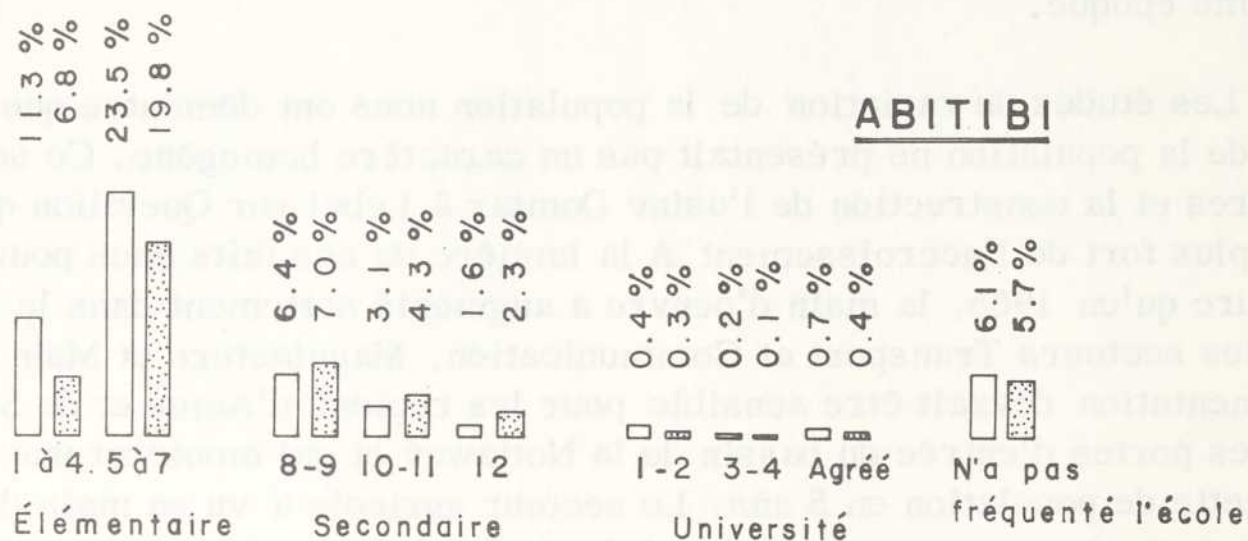
Par contre les villes d'Amos, Barraute, La Sarre, Macamic, Senneterre et Ville-Marie comptent sur le secteur secondaire pour survivre.

La population du secteur rural non agricole de l'Abitibi trouve son emploi dans la forêt, les mines et les petites manufactures.

Enfin le secteur rural non agricole du Témiscamingue dépend surtout de ses petites manufactures pour survivre. Le secteur forestier ne présente pas la même importance qu'en Abitibi. Le secteur minier n'existe que dans la paroisse d'Evrain.

SCOLARITÉ DE LA POPULATION ADULTE

REF : Recensement du Canada 1961, cat. 92-550, vol. 1, pt. 2



HOMMES FEMMES

Répartition de la Main d'Oeuvre dans le secteur rural agricole, rural non agricole et urbain.

Secteur	Total	Secteur tertiaire	Transports communications	Travailleurs agricoles	Bûcherons	Mineurs	Mfgr & manoeuvre	Sans profession
Rural agricole	5290	647	184	2798	434	185	948	94
Rural non agricole	9152	2725	586	249	1548	1061	2553	430
Urbain	15566	6972	972	27	270	3133	3652	540
ABITIBI	30008	10344	1742	3074	2252	4379	7153	1064
Rural agricole	2551	284	85	1527	140	95	371	49
Rural non agricole	3704	1235	293	127	344	240	1174	291
Urbain	11367	5450	640	40	91	1689	3016	441
TEMISCAMINGUE	17622	6969	1018	1694	575	2024	4561	781
NORD-OUEST	47630	17313	2760	4768	2827	6403	11714	1845

	Répartition Proportionnelle							
Abitibi	100.0	34.5	5.8	10.2	7.5	14.6	23.8	3.6
Témiscamingue	100.0	39.5	5.8	9.6	3.3	11.5	25.9	4.4
Nord-Ouest	100.0	36.3	5.8	10.0	6.0	13.4	24.6	3.9

Source de renseignement: Bureau Fédéral de la Statistique
Recensement 1961

Répartition de la main d'oeuvre dans les villes de 1,000 à 10,000 habitants

ABITIBI Ville	Total	secteur tertiaire	transports & communications	travailleurs agricoles	bûcherons	mineurs	manufactures manoeuvres	sans profession
Amos	2186	1407	171	10	36	23	467	72
Barraute	344	136	21	--	28	36	114	9
Bourla- maque	1148	526	49	1	8	328	205	31
Cadillac	298	112	28	3	38	24	75	18
Chapais	828	237	31	--	3	376	174	7
Chibou- gamau	1562	515	78	--	7	456	458	48
LaSarre	1192	717	105	3	15	10	312	30
Macamic	489	275	26	--2	14	1	162	9
Malartic	2039	668	91	--	8	742	464	66
Senneterre	959	487	129	--	38	6	240	59
Senneville	351	264	12	36	--	--	30	9
Total	11396	5344	741	55	195	2002	2701	358
<u>Témiscamingue</u>								
Témiscaming	881	361	29	3	--	--	461	27
Ville-Marie	613	367	40	16	11	1	132	46
Total	1494	728	69	19	11	1	593	73

Source de renseignement: Bureau fédéral de la statistique
Recensement 1961

Distribution de la main d'oeuvre dans les trois
principaux centres urbains.

INDUSTRIES	NORANDA		ROUYN		VAL D'OR		TOTAL
	H	F	H	F	H	F	
AGRICULTURE	4		11		7		22
FORESTAGE	45	3	169	2	130	2	351
MINES, CARRIERES	1593	48	1456	21	1076	17	4211
Mines métalliques	1481	45	1247	19	1005	17	3814
Mines non métalliques					2	1	3
Carrières et sablières			4	1			5
Services miniers	112	3	205	1	69		390
INDUSTRIE MANUFACTURIERE	127	27	327	34	194	17	726
Industrie des aliments et boissons	37	11	130	11	72	4	265
Industrie du tabac	1		2				3
Industrie du caoutchouc	2						2
Industrie textile		1	2				3
Industrie du vêtement	3	1		6	3	1	14
Industrie du bois	9		44		56	2	111
Industrie du meuble & des articles d'ameublement	1		12		2		15
Industrie du papier et du papier connexe (produits)	11	1	2	1	1		16
Imprimerie, édition et industries connexes	9	3	19	11	23	8	73
Industrie métallique primaire	12	1	18				31
Industrie de la machinerie	10	2	35	1			48
Industrie du matériel du transport			1				1

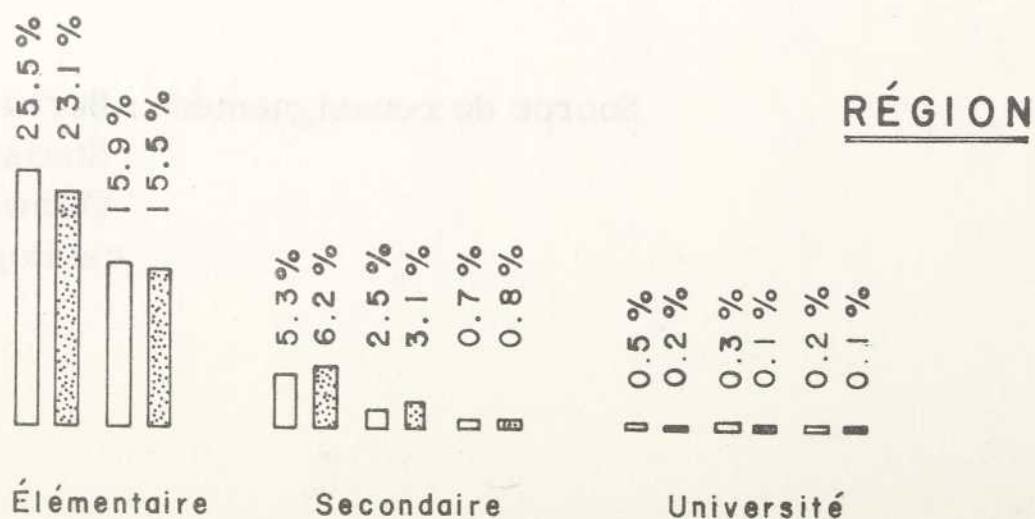
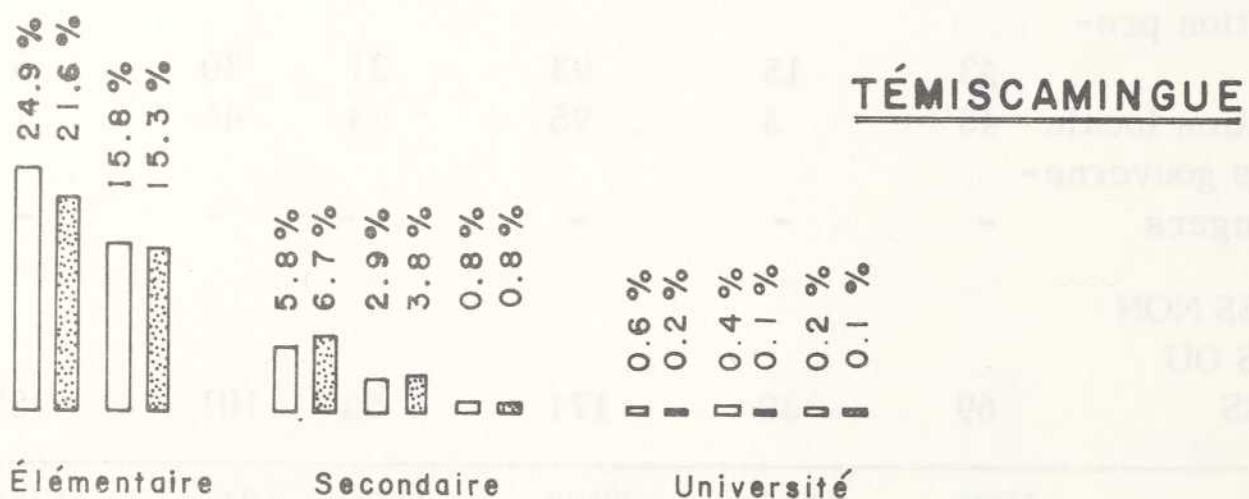
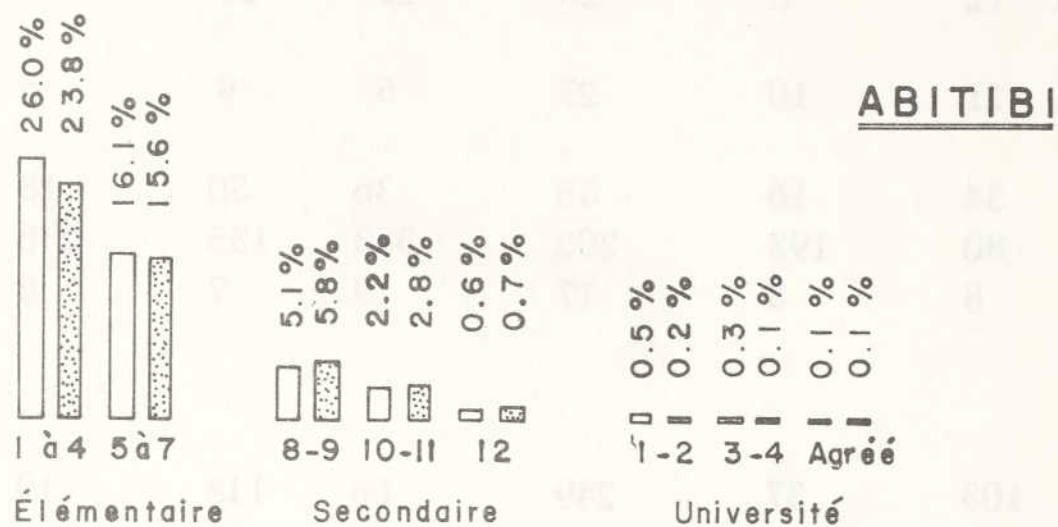
INDUSTRIES	NORANDA		ROUYN		VAL D'OR		TOTAL
	H	F	H	F	H	F	
Industrie des appareils et du matériel électri- ques			1		10		11
Industrie des produits minéraux non métal- liques	3	1	20	1	12		37
Industrie des dérivés du pétrole et du charbon		1					1
Industrie chimique	8	2	7	3	2	1	23
Industries manufac- turières diverses	4		7		2		13
INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION	141	8	402	10	213	4	778
Entreprises géné- rales	66	2	224	5	98		395
Entreprises spécia- lisées	75	6	178	5	115	4	383
TRANSPORTS, COM- MUNICATIONS et AUTRES SERVICES	192	51	424	37	196	41	941
Transport	116	21	320	10	146	13	626
Entreposage			1				1
Communications	32	16	59	24	34	24	189
Electricité, gaz et eau	44	14	44	3	16	4	125
COMMERCE	367	178	792	268	376	163	2144
Commerce de gros	156	20	273	25	100	11	585
Commerce de détail	211	158	519	243	276	152	1559
FINANCES, ASSURAN- CES et IMMEUBLE	72	55	97	55	56	38	373
Etablissements fi- nanciers	29	39	57	37	21	26	209
Assurances et immeuble	43	16	40	18	35	12	164

INDUSTRIES	NORANDA		ROUYN		VAL D'OR		TOTAL
	H	F	H	F	H	F	
SERVICES SOCIAUX , COMMERCIAUX , IN- DUSTRIELS ET PER- SONNELS	244	472	439	913	265	530	2863
Enseignement et services connexes	36	95	96	280	40	109	656
Santé et oeuvre de bienfaisance	33	150	37	179	31	145	575
Organismes religieux	12	5	25	21	13	11	87
Cinématographie et services récréatifs	21	10	27	5	9	5	77
Services fournis aux entreprises	54	16	35	36	30	18	189
Services personnels	80	193	202	383	135	236	1229
Services divers	8	3	17	9	7	6	50
ADMINISTRATION PUBLIQUE, & DE- FENSE NATIONALE	103	37	249	68	118	19	594
Administration fédé- rale	37	19	61	33	42	13	205
Administration pro- vinciale	23	15	93	31	30	5	197
Administration locale	43	3	95	4	46	1	192
Bureaux des gouverne- ments étrangers	-	-	-	-	-	-	-
INDUSTRIES NON PRECISEES OU INDEFINIES	69	30	171	62	101	55	488
Total	5796	1785	8723	2876	5216	1715	26111

Source de renseignement : Bureau Fédéral de la
Statistique
Ottawa: Bulletin 3.2--4
catalogue 94-521

SCOLARITÉ DE LA CLASSE ÉTUDIANTE

REF : Recensement du Canada 1961, cat. 92-550, vol. 1, pt. 2



HOMMES FEMMES

Le taux de scolarité de la population du Nord-Ouest n'est pas élevé. Sur 141,619 personnes âgées de plus de cinq ans, 46,513 vont à l'école. Sur ce nombre le pourcentage des élèves de:

1 ère à la 4 ème année est de	48.59%
5 ème année au secondaire est de	31.38%
1 ère et 2 ème année du secondaire est de	11.54%
3 ème et 4 ème année du secondaire est de	5.65%
5 ème année et plus est de	1.48%
à l'université est de	1.36%

Des 95,106 personnes restantes qui ne fréquentent plus l'école, on note que:

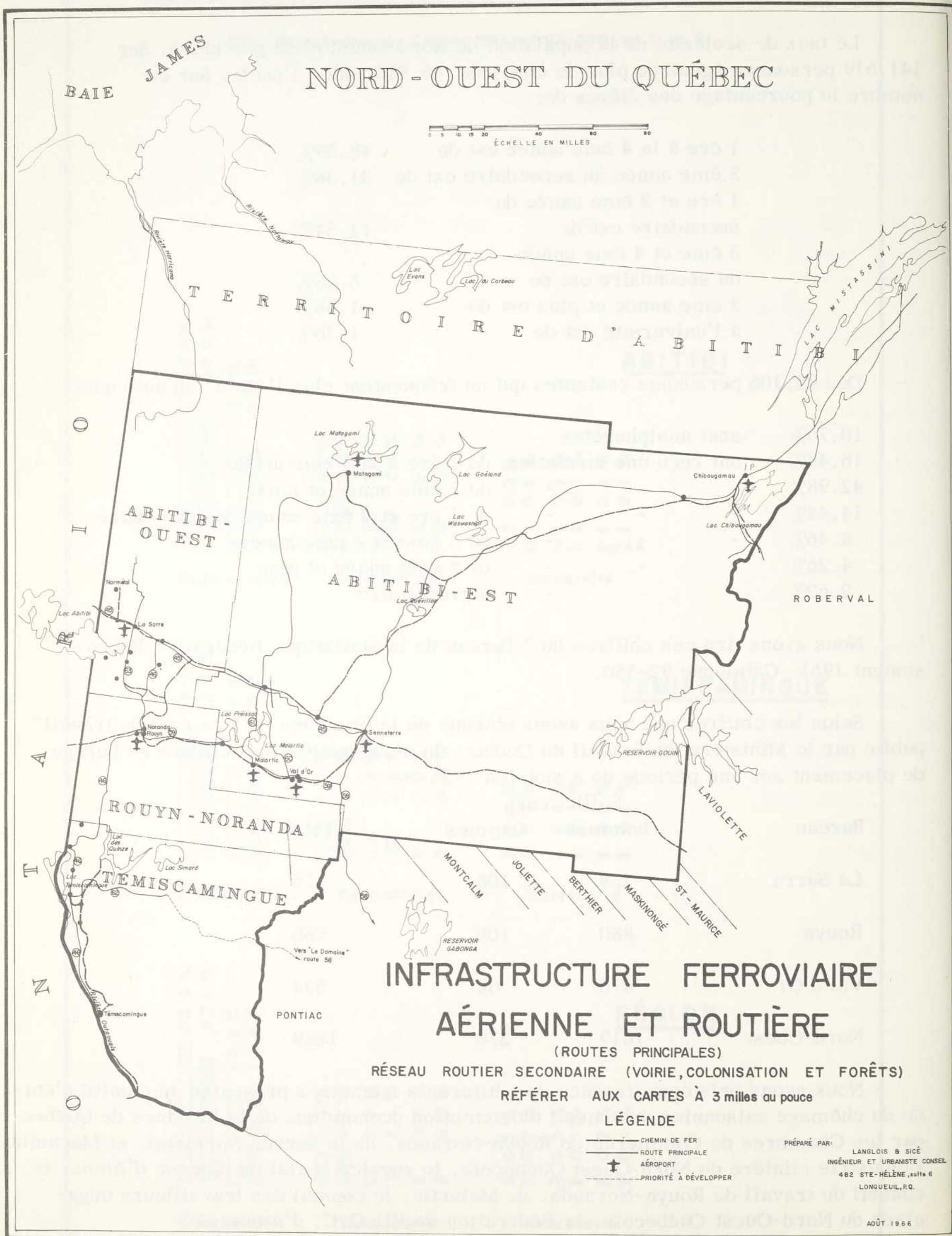
10.76%	sont analphabètes
16.48%	ont reçu une formation de 1 ère à la 4 ème année
42.98%	- - - de 5 ème année et plus
14.44%	- - - de 1 ère et 2 ème année du secondaire
8.46%	- - - de 3 ème et 4 ème année
4.26%	- - - de 5 ème année et plus
2.62%	- - - universitaire

Nous avons tiré ces chiffres du " Bureau de la Statistique Fédérale " Recensement 1961 - Catalogue 92-550.

Selon les chiffres que nous avons obtenus de la brochure du " Journal du travail " publié par le Ministère du Travail du Québec, la moyenne des solliciteurs au bureau de placement sur une période de 8 mois en 1965 fut:

Bureau	Solliciteurs		Total
	hommes	femmes	
La Sarre	269	106	375
Rouyn	880	100	980
Val d'Or	470	64	534
Nord-Ouest	1619	270	1889

Nous avons pris connaissance des différents mémoires présentés au comité d'étude du chômage saisonnier du conseil d'orientation économique de la Province de Québec par les Chambres de Commerce de Rouyn-Noranda, de la Sarre, Normétal, et Macamic, l'industrie minière du Nord-Ouest Québécois, le service social du diocèse d'Amos, le conseil du travail de Rouyn-Noranda, de Malartic, le conseil des travailleurs organisés du Nord-Ouest Québécois, la Fédération de l'U.C.C. d'Amos ,



la Corporation des Agronomes, section Abitibi-Témiscamingue, la Fédération des Chantiers Coopératifs de l'Ouest Québécois et le Conseil d'Orientation Agricole, les Conseils Municipaux et les Chambres de Commerce d'Amos, Barraute, Malartic, Senneterre, Val d'Or et enfin l'Association Forestière de l'Ouest du Québec Inc.

Nous mentionnons tous ces mémoires que nous avons d'ailleurs lus parce que plusieurs personnes, avec juste raison, attachaient beaucoup d'importance à ces études et suggestions. Mais l'administration Arda-Québec et le C.E.R.N.O.Q. nous ont demandé de diagnostiquer l'économie du Nord-Ouest. Le chômage est un symptôme de malaise économique, mais ce n'est pas le seul.

Enfin nous terminons cette étude sur la population en donnant un aperçu sur les prévisions de la population de 1966-1981 d'après le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Le Nord-Ouest, population totale en 1971-	196,228
1976-	214,180
1981-	237,786

C-- TRANSPORT ET COMMUNICATION

Nous avons dressé pour le bénéfice du lecteur une carte de l'infrastructure Ferroviaire, Aérienne et Routière du Nord-Ouest du Québec.

(1) Infrastructure Ferroviaire

Trois lignes de chemin de fer desservent le Nord-Ouest du Québec: le Canadien National, l'Ontario Northland Railway et le Canadien Pacifique.

Le Canadien National est la compagnie de chemin de fer la plus importante pour l'Abitibi. Elle possède une grande ligne centrale, la ligne Québec-Winnipeg qui traverse l'Abitibi de l'Est à l'Ouest. De Senneterre part une ligne secondaire qui dessert Val d'Or, Rouyn-Noranda et vient rejoindre la grande ligne à Taschereau. De Barraute part une ligne qui se rend directement à Chibougamau et se prolonge jusqu'à St Félicien dans le lac St Jean où elle rejoint la ligne Québec-Dolbeau. Sur la ligne de Chibougamau vient se greffer à Franquet un tronçon qui se rend à Matagami.

L'Ontario Northland Railway est une petite compagnie de chemin de fer qui relie Moosonee sur la Baie James à North Bay. Elle a prolongé sa ligne jusqu'à Rouyn-Noranda. Enfin le Canadien Pacifique dessert le Témiscamingue Sud et Ouest, en longeant la rive Nord de la rivière Ottawa à partir de Mattawa. La ligne dessert Témiscaming, Ville-Marie et se finit à Angliers.

La Commission des affaires indiennes et du Nord canadien a l'honneur de vous adresser le rapport annuel de son conseil d'administration pour l'année 1975-1976.

Le rapport mentionne les activités de la Commission pendant l'année écoulée, les réalisations obtenues, les problèmes rencontrés et les recommandations formulées.

Le rapport est divisé en quatre parties principales : l'administration, les programmes, les finances et les relations publiques.

1975-1976
1974-1975
1973-1974

C- TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

Nous avons émis pour la première fois un rapport sur le transport et les communications.

(1) Infrastructure ferroviaire

Trois lignes de chemin de fer traversent le territoire du Québec : la ligne du Grand Tronc, la ligne du Canadien National et la ligne du Québec.

Le Canadien National est la compagnie de chemins de fer la plus importante du Québec. Elle possède une grande ligne qui traverse le territoire du Québec du nord au sud. La ligne du Grand Tronc est une ligne importante qui traverse le territoire du Québec du nord au sud. La ligne du Québec est une ligne importante qui traverse le territoire du Québec du nord au sud.

INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

L'infrastructure ferroviaire est une infrastructure importante qui traverse le territoire du Québec du nord au sud. Elle est composée de trois lignes principales : la ligne du Grand Tronc, la ligne du Canadien National et la ligne du Québec.

(2) Infrastructure aérienne

Val d'Or et Rouyn-Noranda sont desservis par deux aéroports, suffisants pour le service des avions commerciaux à moyen rayon d'action.

Malartic, La Sarre, Chapais, Chibougamau possèdent de petits aéroports pour un service local.

Air Canada maintient deux envolées par jour: Montréal, Ottawa, Val d'Or, Rouyn-Noranda, Earlton, North Bay, Toronto.

Nordair Limited maintient un service bi-hebdomadaire: Montréal, Val d'Or, Great Whales.

Halls Air Service maintient un service quotidien entre Val d'Or, Chapais, Chibougamau.

La Compagnie Aérienne Fecteau maintient un service d'avion-taxi et de transport.

(3) Infrastructure Routière

L'Abitibi est relié au reste de la Province par une seule route pavée à deux voies, la route No.58. Cette route est assez mauvaise en hiver et au printemps, et elle présente l'inconvénient de traverser le Parc de la Vérendrye. Si ce fait est un actif au point de vue touristique, il ne l'est pas au point de vue Transport Commerciale. De Val d'Or partent les routes provinciales qui desservent Amos, Rouyn-Noranda, Ville-Marie, Témiscaming. D'Amos part la route de Matagami et de Senneterre celle de Chibougamau.

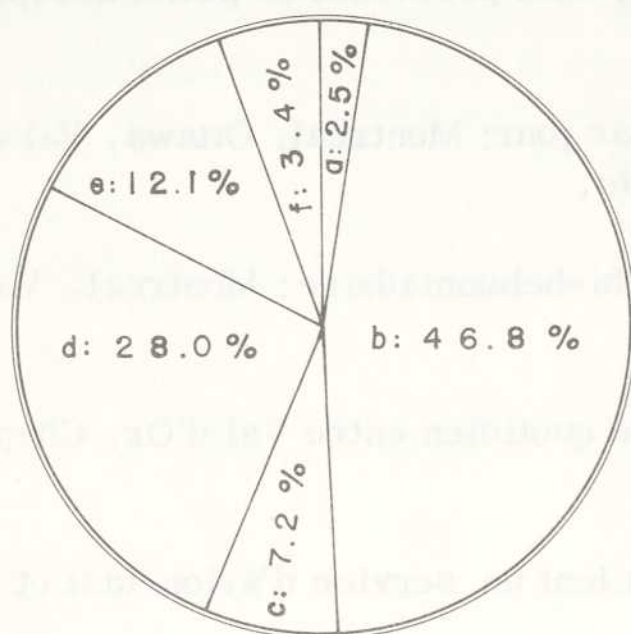
Nous n'irons pas plus loin dans nos explications de l'infrastructure routière. En effet il serait nécessaire au point de vue touristique et économique de lever une carte complète de tout le réseau routier du Nord-Ouest.

Nos recherches dans ce domaine ont démontré que tout le monde faisait des routes. La Voirie Provinciale n'étend sa juridiction que sur le réseau provincial. Dans les réseaux locaux nous trouvons comme propriétaires des routes et chemins, le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, le Ministère des Terres et Forêts, le Ministère des Richesses Naturelles, l'Hydro-Québec, les compagnies forestières et minières, les clubs de chasse et pêche, etc. En index nous donnons une liste de tous les chemins construits, soit par le Ministère des Richesses Naturelles, soit par les compagnies minières qui ont reçu à cet effet un octroi du gouvernement provincial.

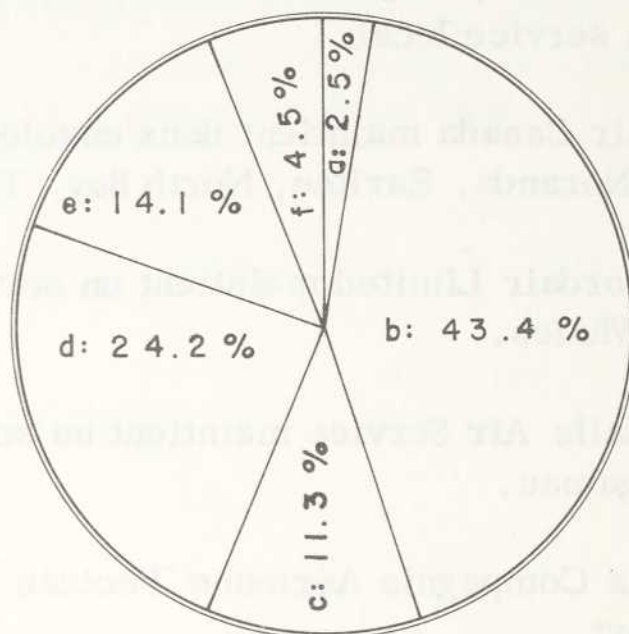
CLASSEMENT DES FERMES PAR SUPERFICIE

REF: Recensement du Canada 1961, cat. 96-535, vol. V, pt. 2

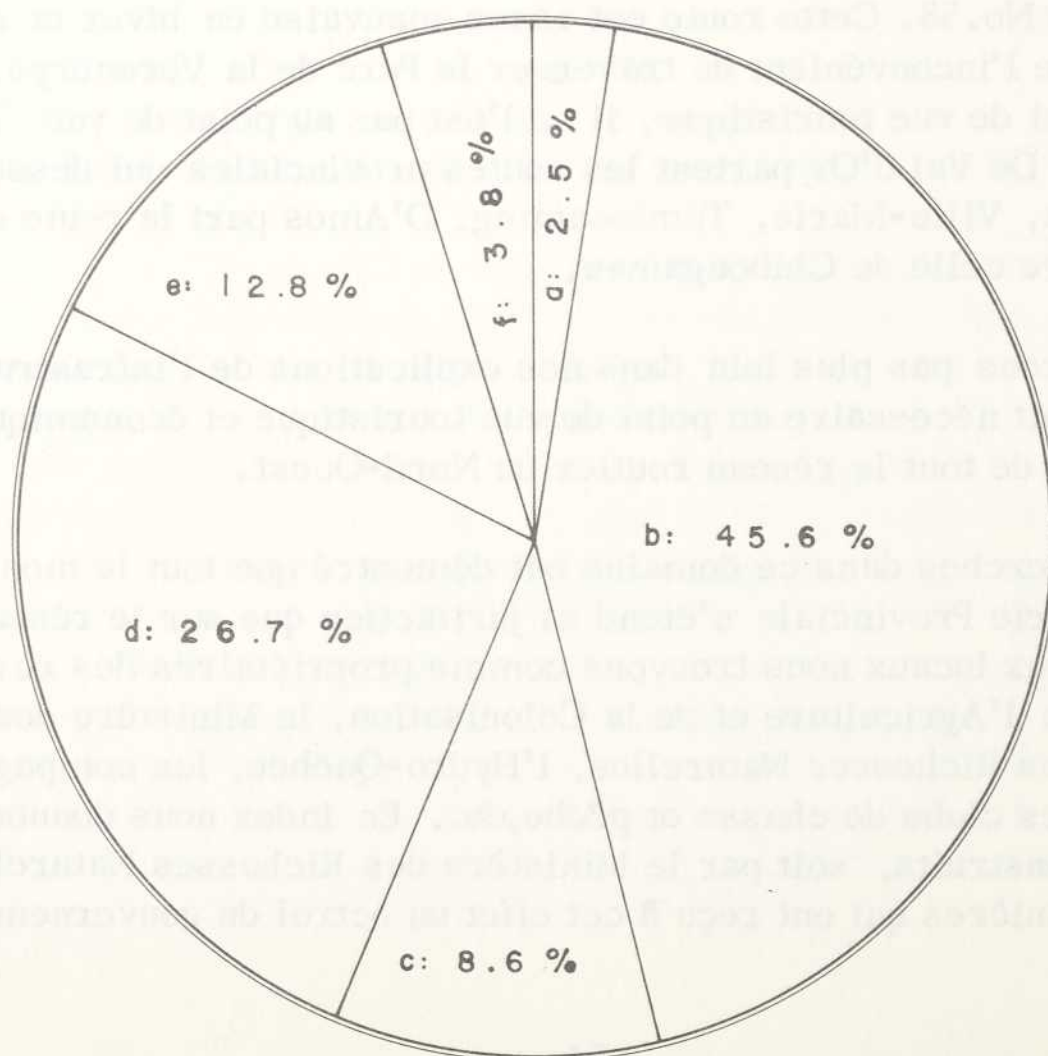
ABITIBI



TÉMISCAMINGUE



TOTAL POUR LA RÉGION



a: moins de 69 acres
b: 70 - 129
c: 130 - 179

d: 180 - 239
e: 240 - 399
f: 400 et plus

Au premier abord il semble manquer de planification dans le système routier du Nord-Ouest. Les routes sont construites au gré des initiatives économiques et souvent pour un but bien spécifique. La Voirie n'est certainement pas à blâmer puisque la majorité des routes secondaires ne revèlent pas de sa juridiction. Il serait nécessaire de mettre un peu d'ordre dans ce domaine. Mais surtout la lacune la plus grave de ce réseau est l'isolement du Témiscamingue avec le reste de la province. Pour atteindre cette région, le voyageur venant de Québec ou Montréal doit passer soit par l'Abitibi, soit par Mattawa ou North Bay. Cette situation est anormale et devrait être immédiatement corrigée.

D - LE SECTEUR PRIMAIRE

Dans ce chapitre nous traiterons de l'agriculture, des forêts et des mines.

(1) L'agriculture

Il existe deux bassins importants dans le Nord-Ouest: le premier s'étend le long de la rive Nord-Est du lac Témiscamingue et l'autre le long des rives du lac Abitibi. Le reste de l'agriculture s'est développé sur les sommets des versants, et presque à la tête des bassins de drainage. Pour séparer les différents secteurs agricoles nous avons respecté les limites naturelles: c'est à dire les bassins de drainage.

Dans le Nord-Ouest du Québec d'après le recensement 1961, il y a 5229 fermes. Dans le bassin de l'Abitibi on en compte 1664, dans celui de l'Harricanaw 1072, dans celui de la Nottaway 283, et dans celui de l'Outaouais 2210.

Répartition proportionnelle (pourcentage) des fermes suivant leur superficie

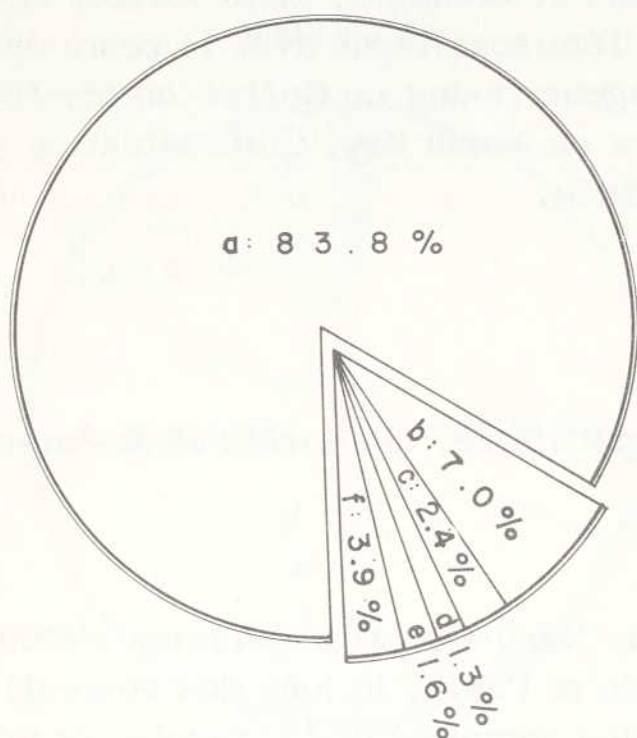
Superficie en acres	Abitibi	Témiscamingue	Nord-Ouest
Toutes les superficies	100.0	100.0	100.0
69 et moins	2.5	2.5	2.5
70 - 129	46.8	43.4	45.6
130-179	7.2	11.3	8.6
180-239	28.0	24.2	26.7
240-399	12.1	14.1	12.8
400 et plus	3.4	4.5	3.8

Source de renseignement: Recensement 1961

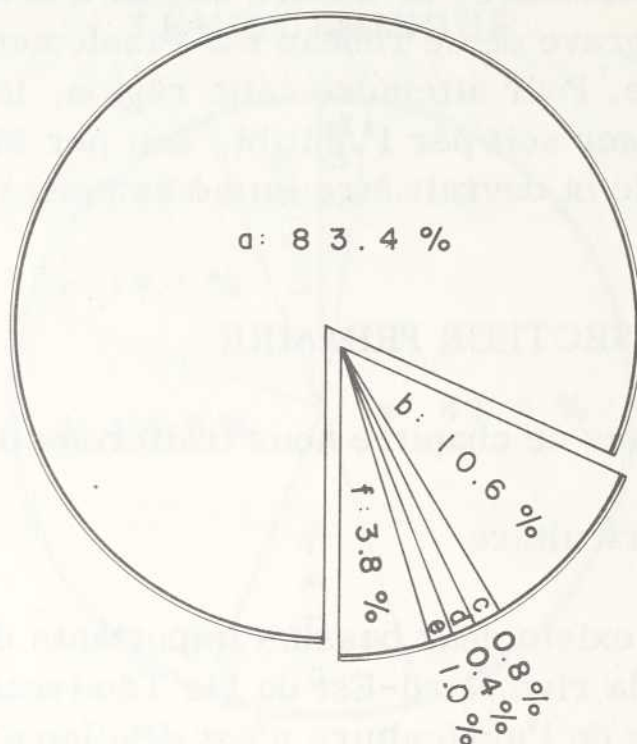
FERMES PAR SORTES DE PRODUCTION

REF : Recensement du Canada 1961, cat. 96-535, vol. V, pt. 2

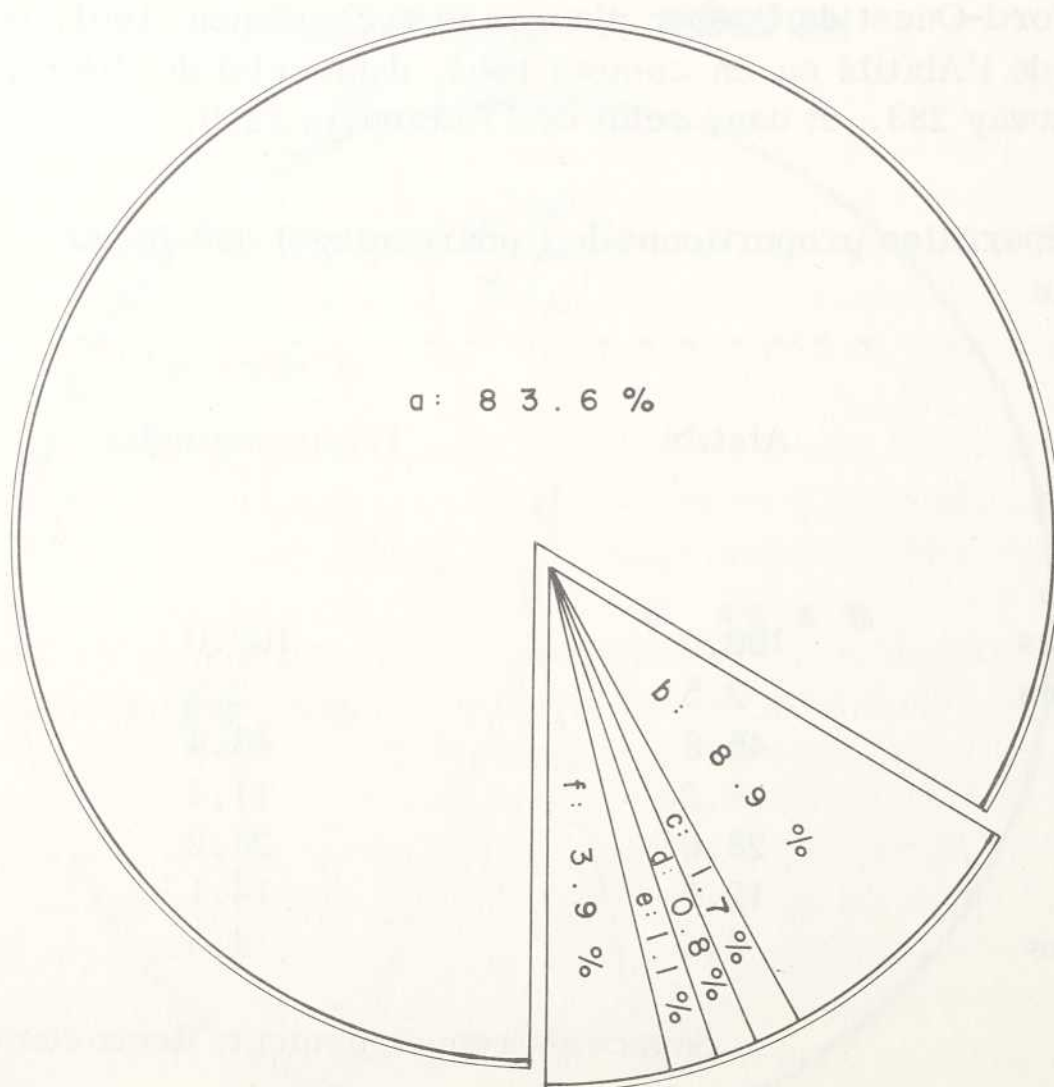
ABITIBI



TÉMISCAMINGUE



TOTAL POUR LA RÉGION



a: Laitières
b: Bovins, porcs, moutons
c: Volaille

d: Grandes cultures
e: Forestières
f: Diversifiées
et autres genres.

On considère comme fermes commerciales celles dont le produit des ventes est supérieur à \$1,200.00 par année. Il y en a 1279 en Abitibi et 898 dans le Témiscamingue.

Dans le tableau suivant nous donnons le pourcentage de la catégorie économique des fermes dites commerciales seulement.

Répartition proportionnelle des fermes suivant leur genre de production.

Genre	Abitibi %	Témiscamingue %
Toutes les fermes commerciales	100.0	100.0
Laitières	83.8	83.4
Bovins, porcs, moutons, volailles	7.0	10.6
Grandes cultures	2.4	0.8
Forestières	1.3	0.4
Diversifiées	1.6	1.0
Autre genre	3.3	3.3
	0.6	0.5

Nous donnons deux tableaux:

- Le premier donne le pourcentage des fermes classées par catégorie de revenus par rapport au nombre total des fermes. Nous avons divisé le territoire par bassin de drainage, car les chiffres donnés par comté auraient faussé l'idée du lecteur. Nous avons divisé le bassin de l'Outaouais en deux sections: les terres dont l'altitude varie de 600 à 899 pieds, et celles dont l'altitude est supérieure à 899 pieds (Référence: Etude des sols - Milieu physique). Nous aurions aimé pouvoir diviser le bassin de l'Abitibi de la même façon, mais nous ne possédions pas de cartes topographiques. Enfin nous avons considéré qu'une ferme doit pouvoir espérer un revenu annuel d'au moins 2500 dollars pour survivre.

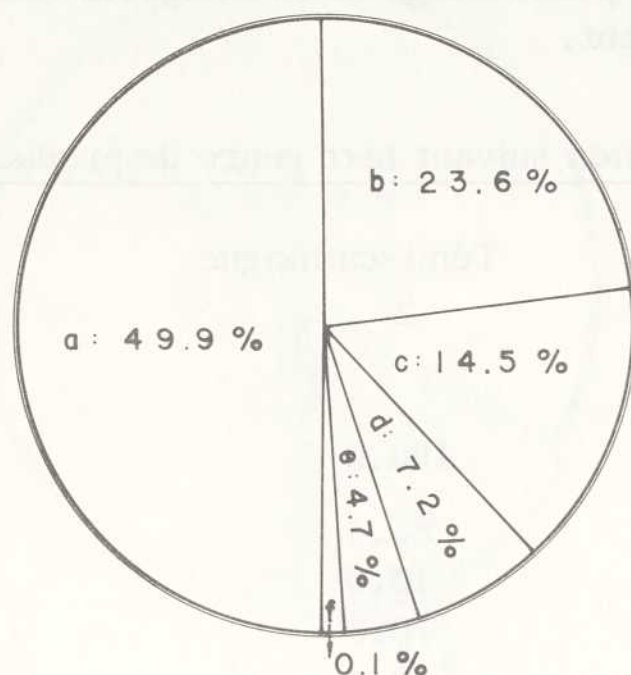
Nous voyons que ce sont les basses terres de l'Outaouais, c'est à dire les terres situées au Nord-Est du lac Témiscamingue qui donnent le plus haut pourcentage de fermes ayant un revenu supérieur à \$2500.00.

- Le deuxième tableau donne la valeur moyenne par ferme du capital agricole. Notons que la valeur du bétail et des volailles pour les fermes situées dans les bassins de l'Harricana, de la Nottaway et des hautes terres de l'Outaouais est sensiblement la même. Trop de chiffres concordent pour ne pas confirmer que les terres situées à une altitude de 900 pieds et plus ne sont pas rentables selon les méthodes actuelles.

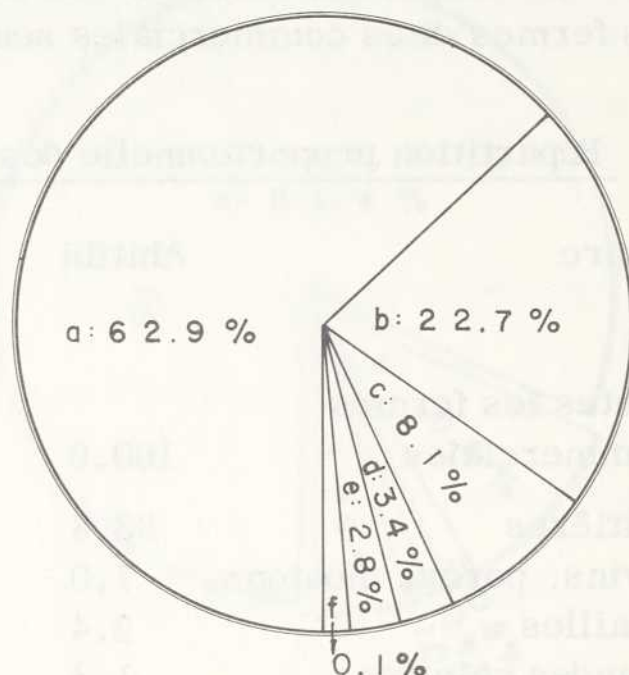
FERMES PAR CATÉGORIES DE REVENUS

REF : Recensement du Canada 1961, cat. 96-535, vol. V, pt. 2

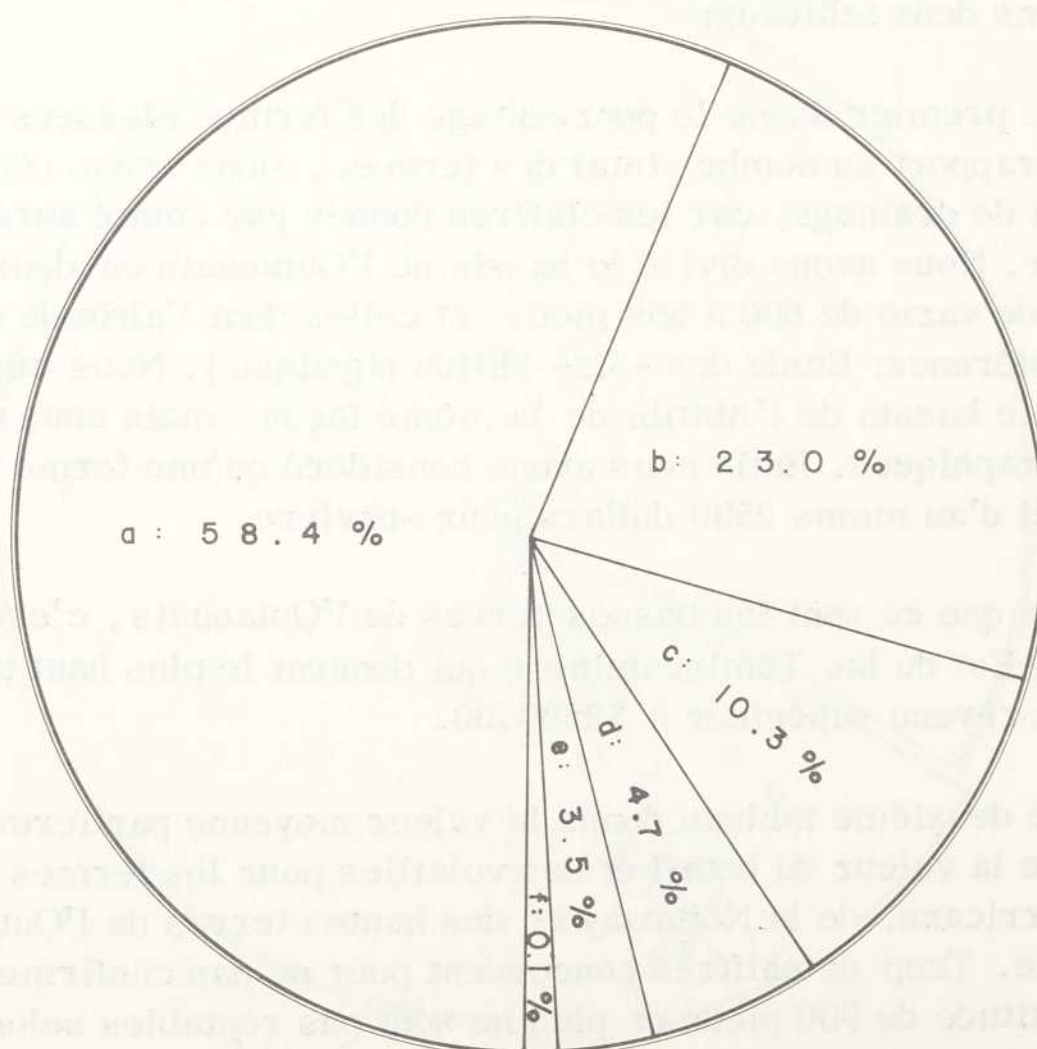
TÉMISCAMINGUE



ABITIBI



TOTAL POUR LA RÉGION



a: non commerciales
moins de \$ 1,200
b: 1,201 à 2,499
c: 2,500 à 3,749

d: 3,750 à 4,999
e: 5,000 à 9,999
f: 10,000 à 25,999

POURCENTAGE DES FERMES DE CHAQUE CATEGORIE DE REVENUS PAR RAPPORT AU NOMBRE TOTAL DE FERMES.

(BASSIN DE DRAINAGE)

Catégories	Nord-Ouest	Abitibi	Harricana	Nottaway	Outaouais	
Revenus					Basse Terre	Haute Terre
Totales	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
Nombre %	(5229)	(1664)	(1072)	(283)	(900)	(1310)
100 et plus	18.64	17.06	12.68	13.43	43.44	9.62
0-24,999	0.04				0.11	0.08
25-49,999	0.06	0.18				
50-99,999	3.48	2.88	3.08	3.18	8.11	1.45
100-149,999	4.73	3.60	3.54	2.48	12.56	2.21
150-199,999	10.35	10.40	6.06	7.77	22.66	5.88
200-249,999	22.98	26.68	19.31	19.43	28.55	18.24
250-299,999	18.30	16.71	26.68	21.20	7.34	20.39
300-349,999	13.02	13.04	11.57	16.61	9.00	16.18
350-399,999	26.94	26.51	29.48	29.33	11.56	35.49
400 et plus	0.09		0.28		0.11	0.08

Pourcentage des fermes de chaque catégorie de revenus, par rapport au nombre total de fermes.

N.B. Outaouais-Basse Terre: terre dans le bassin de l'Outaouais dont l'altitude varie de 600 à 899 pieds

Outaouais-Haute Terre: terre dans le bassin de l'Outaouais dont l'altitude est supérieure à 899 pieds

Source de renseignement: Catégorie Economique des Fermes (Recensement 1961)
B.S.Q.

VALEUR MOYENNE PAR FERME DU CAPITAL AGRICOLE

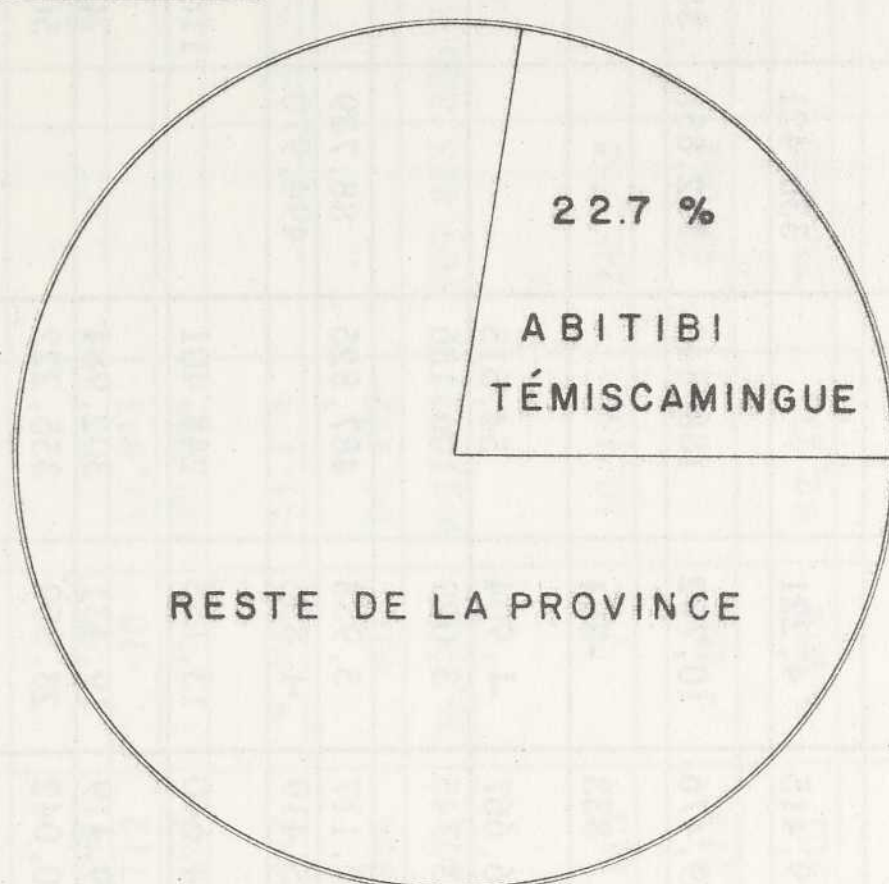
Bassin	Fermes	Terres et Bâtiments en \$	Machinerie & Outillage en \$	Bétail & volailles en \$	Valeur Totale en \$
Nottaway	283	moyenne: 5082.00	2532.00	1589.00	9204.00
Marrikanaw	1072	6250.00	2753.00	1605.00	10609.00
Abitibi	1664	6318.00	2980.00	2016.00	11315.00
Ontario Haute Terre 900 pieds altitude	1310	4647.00	2233.00	1500.00	8390.00
Ontario Basse Terre 750 à 950 pieds altitude	900	8935.00	3382.00	3551.00	15870.00
Nord-Ouest	5229	6268.00	2791.00	2044.00	11103.00

Source de renseignement: B.S.Q.R.A.N.5
Recensement 1961

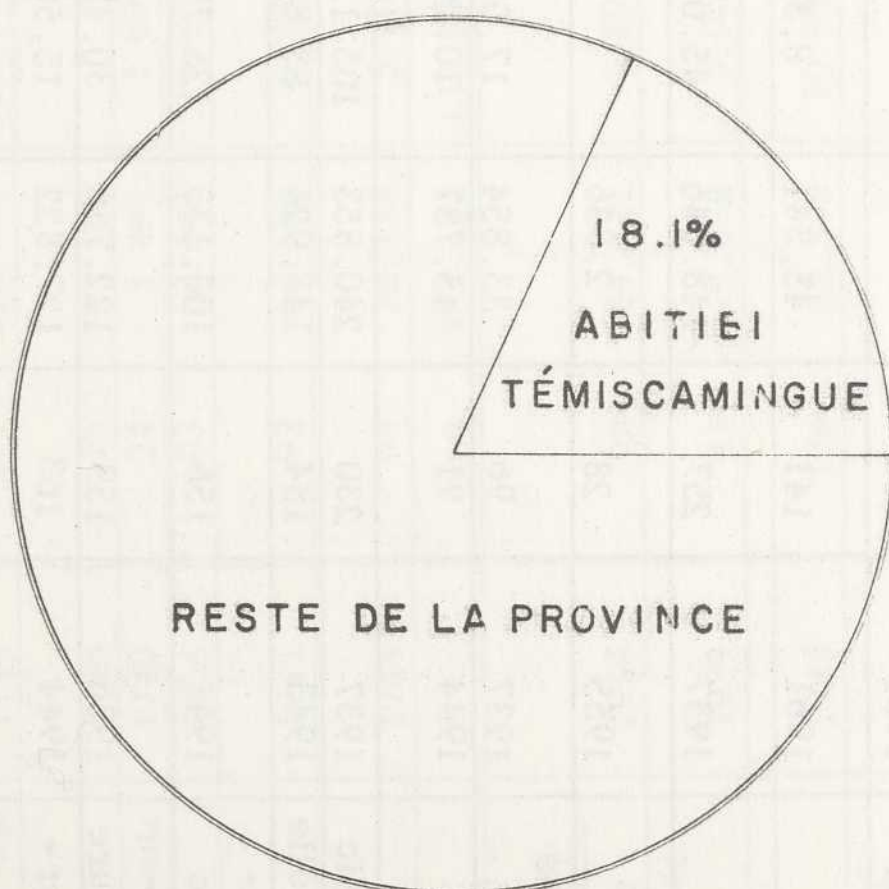
PRODUCTION ET VALEUR DU BLEUET

REF : Recensement du Canada 1961, cat. 96-535, vol. V, pt. 2

PRODUCTION



VALEUR



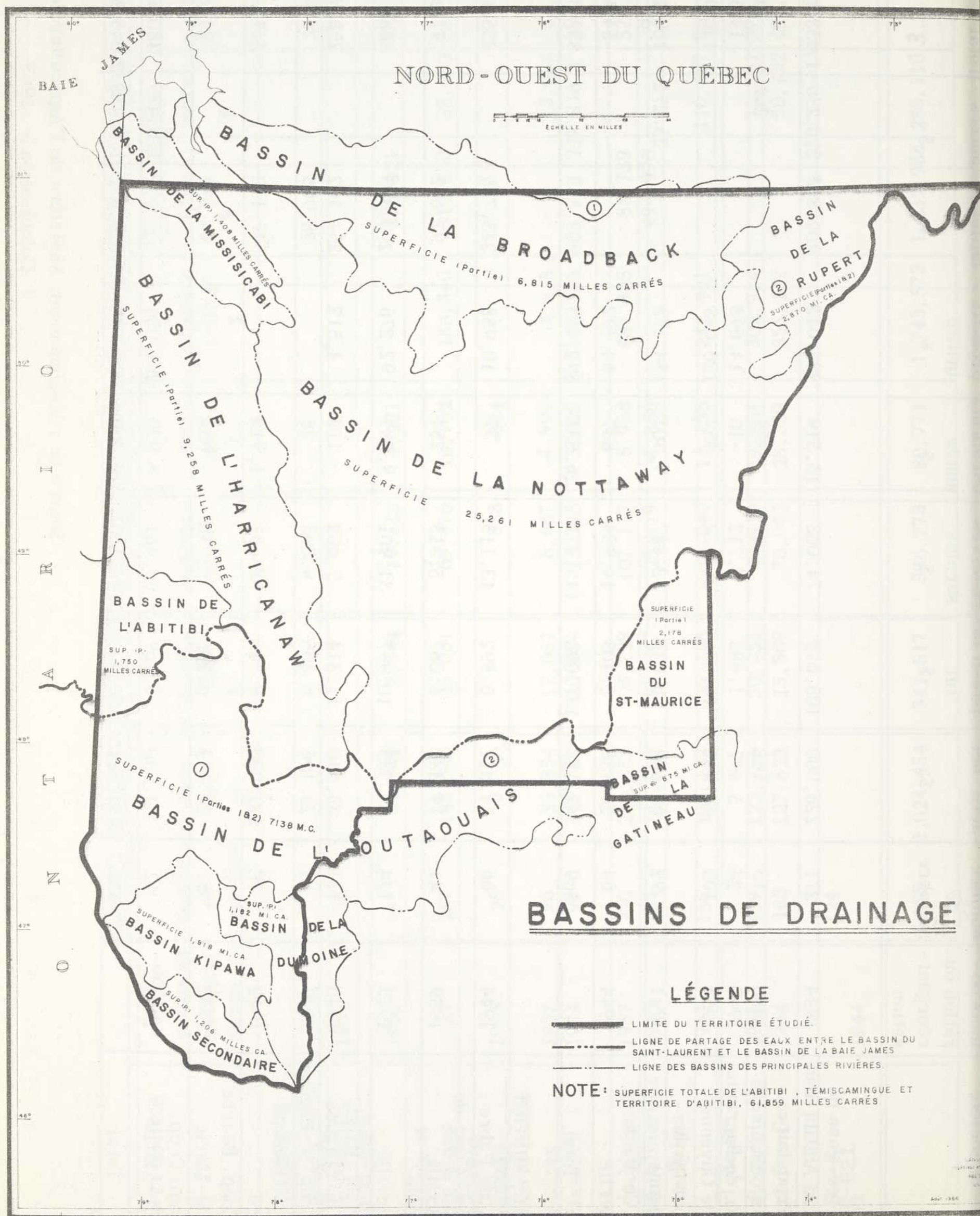
RAPPORT DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

1965

Nom de la Société	incorporation ou réorganisation	nombre de membre	actif net \$	passif total \$	réserves surplus \$	excédents \$	produits utilité \$	Produits-ferme			beurre livres
								laitiers \$	autres \$	total	
ABITIBI-OUEST											
Ass. El. Bovins											
Boucherie l'Abitibi	1961	56									
S.C.A. d'Abitibi-Ouest	1961	141	45,341	8,344	19,415	4,221		336,421		336,421	510,072
S.C.A. Dupuy et Ste Jeanne d'Arc	1937	257	148,646	45,031	69,476	10,762	188,340	312,858	38,042	539,240	502,756
Synd. Horticole del'fle Nepawa	1955	28	2,336		833	-384					
S.C.A. de la Reine et Demeloizes	1937	96	33,854	17,057	6,667	-1,904	54,615		13,038	67,653	
La Renaissance Syndicat	1944	91	45,787	10,294	13,745	3,029	106,186			106,186	
S.C.A. de Macamic	1937	230	240,853	105,128	107,117	5,958	487,825	88,739		576,564	
S.C.A. de Palmarolle	1943	184	148,926	83,847	25,419	-1,856		494,970		494,970	755,337
Synd. Coop. Palmarolle	1941	156	108,133	25,796	34,640	13,155	248,401		116,447	364,848	
Synd. Agri. de Ste-Anne de Roquemaure	1936	159	122,756	30,451	49,419	19,431	302,984		70,151	373,135	
Synd. Agri. Ste-Germaine	1944	163	127,822	15,569	70,042	28,359	355,222		50,432	405,654	
S.C.A. Ste-Rose de Poularies	1944	124									
Total		1,685	1,024,454	341,517	396,773	80,771	1,743,573	1,232,988	288,110	3,264,671	1,768,165

Nom de la Société	incorporation ou réorganisation	nombre de membre	actif net \$	passif total \$	réserves surplus \$	excédents année \$	produits utilité \$	laitiers \$	autres \$	Total	Beurre livres
<u>ABITIBI-EST</u>											
S.C.A.d'Abitibi-est	1944	271	226,000	105,678	74,008	15,519	233,042	909,813	310,286	1,453,141	1,240,943
Synd. Prod. lait d'Amos	1956	15	162		147	-79			261	261	
S.C.A. de Barraute	1940	24	5,497	1,693	2,712	-10	14,693			14,693	
Synd. de Guyenne	1954	103	60,641	17,876	21,173	957	126,048			126,048	
Synd. Coopé. de Landrienne	1941	92	64,689	6,435	32,447	9,107	154,178		26,272	180,450	
Synd. Coop. de Manneville	1944	64	26,138	5,408	14,984	837	64,492			64,492	
Total		569	383,127	137,090	145,471	26,531	592,453	909,813	336,819	1,839,085	1,240,943
<u>TEMISCAMINGUE</u>											
S.C.A. de Fabre	1944	66	34,821	6,892	13,113	37	10,958	245,758		255,816	390,600
Fabrique Coop. de Fugèreville	1939	41	19,380	6,067	5,313	- 254		97,662		97,662	155,027
S.C.A. de Lorrainville	1943	124	65,585	10,997	31,901	9,289	92,276	293,855		386,131	474,646
Fab. Coop. de St-Bruno de Guigues	1940	111	33,640	11,314	7,602	- 119	4,512	254,162		258,674	355,925
Fab. Coop. St-Eugène	1939	61	21,196	6,365	9,593	28		28,906		28,906	234,224
S.C.A. St-Joseph du Nord	1942	70	121,030	78,741	32,667	1,912		547,110		547,110	805,989
Fab. Coop. Beurre de Ville-Marie	1935	64	21,639	6,286	9,536	- 604		93,379		93,379	141,302
Meunerie Coop. de Ville-Marie	1954	42	94,330	3,569	86,461	8,920	204,056		176,499	380,555	
Total		579	411,621	130,231	196,186	19,209	311,802	1,560,832	176,499	2,048,233	2,557,713

Source de renseignement: Ministère de l'Agriculture et de la
Colonisation - 1965



BAIE JAMES

ZONES MINIÈRES ET FORESTIÈRES NORD-OUEST DU QUÉBEC

0 5 10 20 40 60 80
ÉCHELLE EN MILES

TERRITOIRE D'ABITIBI

ABITIBI-
OUEST

ABITIBI-EST

ROBERVAL

ROUYN-NORANDA

TEMISCAMINGUE

PONTIAC

MONTCALM

JOLIETTE

BERTHIER

MASKINONGÉ

ST-MAURICE

LAVIOLETTE

LÉGENDE

- ▲ MINE
- SCIERIE

PRÉPARÉ PAR
LANGLOIS & SÉCÉ
INGÉNIEUR ET URBANISTE CONSEIL
482 STE-HÉLÈNE, SUITE 6
LONGUEUIL, P.Q.

AOUT 1966

Enfin nous terminons ce paragraphe sur l'agriculture en donnant un extrait du rapport des sociétés coopératives agricoles de la Province de Québec. Le lecteur voudra bien noter que l'avant dernière colonne nommée " Total " donne le chiffre d'affaires des coopératives. Notons que la cueillette des bleuets en Abitibi et au Témiscamingue représente 22.7 % de la production de la Province mais seulement 18.1 % de la valeur totale.

(2) La Forêt

Dans le paragraphe de l'affectation des sols, nous notons que les territoires forestiers couvrent 98.93 % de la superficie totale du Nord-Ouest. Il faut naturellement comprendre dans ce chiffre les terrains improductifs. La forêt et l'industrie forestière devraient dominer l'économie de l'Abitibi et du Témiscamingue.

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie nous ont fourni des renseignements statistiques sur les scieries de la région. Les autres renseignements que nous avons obtenus proviennent du Ministère des Terres et Forêts, soit qu'ils aient été tirés du rapport annuel du Ministre, soit qu'ils aient été glanés à la suite d'enquêtes laborieuses et de démarches répétées auprès du service connu sous le nom " Directeur de la Planification ". Les informations provenant de cette source doivent être prises sous réserve, et nous avons dû d'ailleurs en rejeter certaines données.

Le lecteur trouvera à la page suivante un tableau de la tenure actuelle des territoires forestiers qui sont sous la juridiction de la Couronne. Nous lui conseillons aussi de se référer aux cartes intitulées " Zones agricoles, forestières, touristiques et récréatives " et " Développement actuel du Bassin de la Nottaway ".

L'analyse de ce tableau nous montre que le bassin du Saint-Laurent c'est-à-dire le comté de Témiscamingue est dominé par les limites forestières. Nous faisons abstraction des bassins de Gatineau et du St-Maurice.

En effet sur les 10865 miles carrés de terrains forestiers sous la juridiction de l'Etat, 8369 miles carrés soit 77.0% sont concédés.

- Exploitations forestières.

Nous donnons le volume ligneux en pieds cubes exploité par bassins de drainage en 1958, en 1964 et en 1965.

N.B. : Ces chiffres comprennent des bois coupés sur une partie du bassin de la rivière Ottawa et de la rivière Dumoine qui n'appartiennent pas au territoire du Nord-Ouest

AFFECTATION DES SOLS FORESTIERS ET RECREATIFS DE LA COURONNE

en miles carrés

Bassins	Limites forestières	Réserves forestières cantonales	Forêt privée	Forêt domaniale	Terrains vacants (forestiers et lacustres)	Superficie totale (cf. page 42)
Nottaway	3823	134	75	2000	19145	25177
Harricana	466	239			8281	8986
Abitibi	200	187			895	1302
Outaouais (partie)	4463	331	150		1615	6559
Kipawa	1578			340		1918
Dumoine (partie)	1172				10	1182
St Maurice (partie)	425		350		1403	2178
Gatineau (partie)	875					875
Bassins secondaires	1156				50	1206
Nord-Ouest	14158	891	575	5540	39313	60477

Nombre de la especie	Altura (m)	Longitud (m)	Superficie (m ²)	Volumen (m ³)	Peso (kg)
1. Eucalyptus globulus	15.00	10.00	150.00	2250.00	15000.00
2. Pinus pinaster	12.00	8.00	96.00	1440.00	9600.00
3. Quercus ilex	10.00	6.00	60.00	900.00	6000.00
4. Castanea sativa	8.00	5.00	40.00	600.00	4000.00
5. Prunus domestica	6.00	4.00	24.00	360.00	2400.00
6. Malus domestica	5.00	3.00	15.00	225.00	1500.00
7. Pirus communis	4.00	2.00	8.00	120.00	800.00
8. Rubus idaeus	3.00	1.50	4.50	67.50	450.00
9. Fragaria vesca	2.00	1.00	2.00	30.00	200.00
10. Lactuca sativa	1.50	0.80	1.20	18.00	120.00
11. Solanum tuberosum	1.00	0.60	0.60	9.00	60.00
12. Nicotiana glauca	0.80	0.50	0.40	6.00	40.00
13. Beta vulgaris	0.60	0.40	0.24	3.60	24.00
14. Cichorium intybus	0.50	0.30	0.15	2.25	15.00
15. Helianthus annuus	0.40	0.20	0.08	1.20	8.00
16. Zea mays	0.30	0.15	0.045	0.675	4.50
17. Triticum aestivum	0.20	0.10	0.02	0.30	2.00
18. Avena sativa	0.15	0.08	0.012	0.18	1.20
19. Hordeum vulgare	0.10	0.05	0.005	0.075	0.50
20. Secale cereale	0.08	0.04	0.0032	0.048	0.32
21. Lolium perenne	0.05	0.02	0.001	0.015	0.10
22. Festuca ovina	0.04	0.01	0.0004	0.006	0.04
23. Dactylis glomerata	0.03	0.01	0.0003	0.0045	0.03
24. Bromus tectorum	0.02	0.01	0.0002	0.003	0.02
25. Poa annua	0.01	0.01	0.0001	0.0015	0.01

(Continúa)
 (El área de la parcela es de 1000 m²)
 (El peso de la muestra es de 100 kg)

LISTE DES CONCESSIONNAIRES FORESTIERS

au 1^{er} mai 1966

Code	Concessionnaires	Région	Sup. en milles carrés		
			ordinaire	spécial	total
01	Alarie Inc, Achille Dubuisson(Abitibi-Est)	Cantons de Fournière et de Surimau	50		50
21	Bisson, Raoul Senneterre (Abitibi-Est)	Cantons de Faillon et de Vauquelin	6 6		12
23	Booth Lumber Ltd, Tee Lake (Témiscamingue)	Rivière des Outaouais Rivière de Kipawa	1161		1161
24	Byrne, Frank 1025 Mont St-Denis Sillery, P.Q.	Cantons de Boisseau Dollard et de Faucher	8.3		8.3
51	Canada Paper Co. 840, Edifice Sun Life Montréal 2,	Rivière Bell Rivière Chaudière	683 75		770.5
64	Cie de Contre-Plaqués du Canada (Québec) Ltée Belleterre (Témiscamingue)	Lac Chenon	80		80
66	Cie Gagnon Ltée St Félicien (Roberval)	Cantons de Fancamp Rasles, Riv. du Cran	125 70		195
68	Cie Internationale du Papier du Canada, Edifice Sun Life Montréal 2,	Du Guesclin, Gradis, Royal Machault, Langloiserie, Gamache, Belmont, L'Espinay Bressani, Feuquières, Marceau Balet, Perrier, Lacasse, Hanotiaux, Montbray, Duprat, Pontleroy, Montreuil, Belle- combe, Beaumesnil, Bauneville, Blondeau, Cléricy, Joannes, Vaudray, Basserode, Clérion, Devlin, Guillet, LaPause, Bousquet, Montanier, Darlens, Chabert, Delbreuil, Halle, Senezergues, Villedieu, Cadillac, Béraud,			

LISTE DES CONCESSIONNAIRES FORESTIERS

au 1er mai 1966

Cde	Concessionnaires	Région	Sup. en milles carrés ordinaire spécial total
01	Alarie Inc., Achille Dubuisson (Abitibi-Est)	Cantons de Fournière et de Sarriman	50
01	Bisson, Raoul Senneterre (Abitibi-Est)	Cantons de Pallon et de Vaudouin	12
03	Booth Lumber Ltd. Tee Lake (Témiscamingue)	Rivière des Outaouais Rivière de Kipawa	1161
04	Byrne, Frank 1025 Mont St-Denis Sillery, P.Q.	Cantons de Boisseau Dollard et de Faucher	8.3
01	Canada Paper Co. 840, Edifice Sun Life Montréal 2.	Rivière Bell Rivière Chaudière	75
04	Cie de Contre-Plaque du Canada (Québec) Ltée Bellettre (Témiscamingue)	Lac Chenon	80
06	Cie Gagnon Ltée St Hélier (Roberval)	Cantons de Fancamp Rasles, Riv. du Gran	125
08	Cie Internationale du Papier du Canada, Edifice Sun Life Montréal 2.	De Guesclin, Gradi, Royal Machault, Langloiserie, Garnache, Belmont, L'Espina Bressan, Fendouilles, Marceau Bale, Perrier, Lacasse, Hanotiaux, Montbray, Duprat, Ponthieroy, Montreuil, Belle- combe, Beaumesnil, Bauneville, Blondeau, Cléry, Joannes, Vaudray, Basseroche, Cléry, Devlin, Guillet, Lapasse, Boudet, Montaner, Darlens, Chabert, Delbreuil, Halle, Senezevres, Villedieu, Cadillac, Bétand,	70

		Landanet, Guy, Desrabert, Mazenod, Allemand, Garaton, Ghié, Gaulin, Lachaudière, Calcar, Laubanie, Jourdon, LeBarray, Estimauville, Desranleau, Sabourin, Pélissier, Casson, Aulnay, Silly, Marrias, Granet, Lajoie, Hamon.		
071	Consolidated Paper Corp, Ltd. Edifice Sun Life Montréal,	Cantons de Caire, Basserode, Guillet, Fabre, Laperrière, Mazenod, Shenyn, Bruchési, Tabaret, Atwater, Reclus, -bott Séville, Allquez, Eddy, Goupil, Aberdeen, Malatoff, Bazin.	2200	2200
084	Cossette Inc. J.J. Champneuf (Abitibi-Est)	Canton de Hurault	50	50
105	Dionne, Paul Val d'Or, (Abitibi-Est)	Canton de Malartic	1	1
108	Dominion Ayers Ltd Lachute (Argenteuil)	Rivière Dumoine		
111	Dufresne Jos. A. Val d'Or (Abitibi-Est)	Canton Pascalis	12	12
132	Eddy Co. Hull	1 ^{er} Hermite, Desranleau, Silley Maupassant, Gonthier, Touraine Diéreville, St-Pons, Cognac, Calcar, Geroux, Champelour		
136	Entreprises Maroix Inc. 1056-3 e ave Val d'Or (Abitibi-Est)	Canton de Daine	50	50
149	Fonteneau Inc. a/s Me Jacques Taschereau n.p. 635 Est, Boul. Henri Bourassa suite 4, Montréal	Cantons de Fonteneau et Thémines	68	68
151	Fortin Lumber Inc. Amos (Abitibi-Est)	Canton de Chaste	50	50a

152	Fox Lake Timber Co. Ltd a/s Landriau et Dean 68 rue Yonge, chambre 214 Toronto 1, Ontario	Canton de Delbreuil	77		77
161	Gagnon et Fils Ltée Nap. C.P.66, Station "B" Québec 2.	Cantons de Courville Berthelot, Noisieux, Valmy, Vasson	8 76	9.4 11.2	109.3
169	Gohier Ltée Edouard 365 Boul. Ste-Croix Cité St Laurent	Cantons de McCortill, Rinfret, Lemoine, Queylus, Dollier	150		150
171	Gonthier & Frères Inc. Barraute (Abitibi-Est)	Cantons de Bernetz & Fontenau	50		50
172	Guérette Inc. Raoul Estcourt (Témiscamingue)	Canton de Berthelot		4	4
192	Howard Smith Paper Mills Ltd 840 Edifice Sun Life Montréal 2	Cantons Carqueville et de Céloron	150		150
193	Howard Smith Paper Mills Ltd 840 Edifice Sun Life Montréal 2	Canton de Lesueur	21		21
213	J.R. Lumber Co. Ltd Amos (Abitibi-Est)	Cantons de Bernetz et de Coigny	50		50
222	Kimberley-Clark Lumber (Canada Ltd) a/s Frank Byrne 1025 Mont St-Denis, Sillery, Qué	Cantons de Haig et de Jurie	86		86
223	Kruger Pulp & Paper Ltd 3285 Chemin Bedford Montréal 26	Rivière Opawica	205		205
234	Lacroix Charles 71, rue St Pierre Québec 2	Canton de Queylus	30		30
237	Lagueux et Frères Inc. 915 O, rue St Cyrille Québec	Canton de Pershing	11.9		11.9

246	Lavoie et Frères Inc.	Cantons de Chaste et de Fonteneau	50		50
270	Mills Trading Co. Ltd a/s Dominion Ayers Ltd Lachute (Argenteuil)	Canton de Aberford Cantons de Goupil Eddy	80		80
275	Murdock Ltée John 2475 Boul. Laurier Sillery, Qué	Cantons de Bourgmont et de Bongard	12		12
300	Normick Ltée. J.H. LaSarre (Abitibi-Ouest)	Cantons de Bacon et de Boivin	100		100
312	Paradis & Fils Ltée Chambre 1463, Edifice Sun Life Montréal 2, P.Q.	Cantons d'Adhémar, Charette Girouard, Berthelot, Jeigne, Faillon, Crusson, Boisseau	280	75.5	355.5
319	Produits Forestiers Dufresne Inc Val d'Or (Abitibi-Est)	Cantons de Marrias, Sabourin et Denain	20 50		70
330	Quebec Hardwoods Inc 84 rue Vaudreuil, Hull	Canton d'Edwards	45		45
336	Racine, Robert	Cantons de Maizerets, Sauvé et Soissons	50		50
339	Rodger River Sawmills Ltd 398, avenue Road, suite 224 Toronto 7, Ontario	Canton de Villards	62		62
363	Saucier Ltée, Gérard Val d'Or, (Abitibi-Est)	Canton de Comtois	50		50
367	Soucy Ernest (décédé) St Alexandre (Kamouraska)	Cantons de Bourgmont et de Chassaigne		12.2	12.2
368	Soucy et Fils E St Alexandre (Kamouraska)	Canton de Bourgmont		4.9	4.9

50	50	Canons de Canon et de Pontonniers	Lavole et Pignatelli
50	50	Canons de Canon et de Pontonniers	Mills, Thomas G. Ltd.
12	12	Canons de Canon et de Pontonniers	Canons de Canon et de Pontonniers
100	100	Canons de Canon et de Pontonniers	Canons de Canon et de Pontonniers
355.5	75.5	Canons de Canon et de Pontonniers	Canons de Canon et de Pontonniers
70	30	Canons de Canon et de Pontonniers	Canons de Canon et de Pontonniers
45	45	Canons de Canon et de Pontonniers	Canons de Canon et de Pontonniers
30	30	Canons de Canon et de Pontonniers	Canons de Canon et de Pontonniers
63	63	Canons de Canon et de Pontonniers	Canons de Canon et de Pontonniers
50	50	Canons de Canon et de Pontonniers	Canons de Canon et de Pontonniers
12.2	12.2	Canons de Canon et de Pontonniers	Canons de Canon et de Pontonniers
4.9	4.9	Canons de Canon et de Pontonniers	Canons de Canon et de Pontonniers

370	Soucy Inc. J. @ St Alexandre (Kamouraska)	Canton de Bongard	16	16
386	Timbers & Power Ltd 1403 Edifice Sun Life Montréal 2,	Cantons de Louvicourt et de Vauquelin	25	25
390	Weyerhaeuser Quebec Ltd Princeville (Arthabaska)	Cantons de Campeau, LeCaron, Allquez, Edwards, Eddy	175	175

170
Soury Inc. J. G.
St. Alexandre (Commissaire)

16
Gaston de la Roche

171
Timbre & Power Ltd
1403 Bédard St. L'Ange
Montreal 2

17
Gaston de la Roche
et de Vaudelle

172
Weyhermann Quebec Ltd
Princeville (Antenne)

173
Gaston de la Roche, L'Ange
Alphonse, Edwards, Eddy

16

17

172

ANNEES

BASSINS	1958	1964	1965
Ottawa	37,079,260	38,959,146	48,593,526
Kipawa	9,772,366	4,586,486	5,954,712
Dumoine et bassin secondaire	3,349,062	8,384,151	5,570,038
Lac Abitibi	1,451,410	2,607,426	1,604,800
Harricana	14,482,100	25,527,611	27,438,959
Nottaway	35,932,567	45,304,715	46,518,780
Broadback	-----	-----	-----
Rupert	-----	104,433	767,827
Total	102,066,765	125,473,968	136,448,642

Le service des exploitations forestières du Ministère des Terres et Forêts nous a fourni les chiffres suivants:

BOIS EXPLOITE DANS LE NORD-OUEST

Année	Cordes	P.M.P.	Production totale en pieds cubes
1958-59	279,278	198,488,878	63,436,425
1959-60	558,628	210,209,743	89,525,401
1961-62	466,587	219,097,317	82,024,730
1962-63	571,458	245,329,777	97,639,954
1963-64	687,070	273,408,134	113,082,595

En 1964, 145,500 tonnes de copeaux auraient été utilisés dans l'industrie de la pâte et du papier.

Il est intéressant de noter que dans le rapport du Ministère des Terres et Forêts 1963-64, on signale à la page 62 le volume en cordes de bois à pâte coupé en Abitibi et au Témiscamingue durant l'année d'exploitation 1962-63.

	Terrains de l'Etat	Terrains Privés	Total
	Volume	en cordes	
Abitibi	131,000	37,000	168,000
Témiscamingue	184,000	96,000	280,000
Nord-Ouest	315,000	133,000	448,000

Donc 29.63% du volume de bois à pâte proviendrait des terrains privés dont la superficie forestière ne représente que 10.94% de celle des concessionnaires forestiers et seulement 2.1% de la superficie boisée totale du Nord-Ouest. Nous pouvons nous demander si jamais on a essayé de mettre sur pied un programme rationnel d'exploitation de nos forêts. Ces chiffres comme d'ailleurs ceux qui vont suivre nous laissent songeur sur la politique forestière de la Province.

Les industries forestières de l'Abitibi et du Témiscamingue absorbent une partie de cette production ligneuse.

Il existe en ce moment une pulperie en opération à Témiscamingue. Sa production se partage entre les pâtes solubles et alpha pour conversion chimique et pour papier, les pâtes au bisulfite blanchie, et différents autres produits. Cette usine utilise 300,000 cordes de bois, dont une faible partie de ce volume ligneux provient de l'Ontario. Cette usine emploie environ 2000 personnes à l'usine et en forêt dont 700 seraient à gage. Cette usine est la propriété de la Canadien International Paper.

Il existe une autre usine en construction à Lebel sur Quevillon appartenant à la Compagnie Domtar -Pulp and Paper Ltd.

Cette usine au coût variable de 60 à 80 millions (nous n'avons jamais obtenu les chiffres réels) s'élève le long du lac Quevillon, sur le chemin de fer Barraute-Chibougamau.

Nous n'avons pas lu ni discuté les rapports qui ont décidé finalement du site de cette usine. Si la compagnie en retire des avantages réels, du moins nous le supposons, puisque c'est elle qui finalement a eu le dernier mot, nous nous permettons de mettre en doute la sagesse d'une telle décision prise dans l'ensemble du complexe économique du bassin de la Nottaway.

Dans la Province nous avons l'exemple de nombreuses pulperies solitaires qui n'ont jamais contribué au développement régional. Elles n'ont suscité aucune stimulation dans l'industrie secondaire, et même dans leur secteur aval.

Sans aller à la concentration industrielle des grandes métropoles, nous pensons que seules des concentrations industrielles moyennes seraient à la base du développement

Total

Terminé
Projet

Terminé
de l'Etat

Volume en milliers

105,000

125,000

121,000

Alaska

230,000

20,000

104,000

Yukon-Clarendon

145,000

135,000

315,000

Yukon-Clarendon

Donc 29,622 du volume de bois à être produites par les entreprises forestières

superficie forestière de 10,112,000 acres (2,600,000 hectares) est disponible

et seulement 2,112 de la superficie forestière de 10,112,000 acres (2,600,000 hectares)

est disponible en ce moment de l'Etat et les entreprises forestières de l'Etat

ont. Les chiffres comme d'habitude ceux qui sont publiés dans les rapports de l'Etat

différents de la Province.

Les industries forestières de l'Etat et de l'industrie forestière de l'Etat

de cette production ligneuse.

Il existe en ce moment une entreprise en opération de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat et de l'Etat

économique régional.

La concentration des pulperies de la vallée du St-Maurice est un exemple frappant du développement industriel qu'elle a suscité dans son secteur aval.

Les pulperies solitaires de Témiscaming, Hawkesbury, Thurso, Donnacona, Dolbeau, etc. n'ont apporté aucun essor industriel dans la région.

Le climat social qui se dégage de ces industries solitaires ne favorise pas l'investissement même de petites industries. Le moindre malaise au niveau du directeur de la compagnie prend des dimensions catastrophiques à l'échelle de la population de la petite ville qui entoure l'industrie. Enfin la compagnie possède un contrôle économique effrayant sur ses employés. Car, que deviendra le père de famille qui quittera la compagnie. Il devra quitter la ville.

Dans ces conditions qui songerait à bâtir et à s'établir, à moins de renoncer à toute ambition et de consentir à devenir suivant le terme des anglais " a company man ".

Un examen attentif du bassin de la Nottaway suggère que la concentration industrielle des pulperies doit être à Mattagami. Au moins une étude sérieuse devrait se faire dans ce sens. Même si l'on proclame que la drave n'est plus de mode, nous ne sommes pas tout à fait convaincu que le camionnage est un moyen de transport meilleur marché, surtout sur de longues distances. Il est certain que le coût d'amélioration des rivières pour une compagnie peut être prohibitif, mais lorsque le coût s'applique à un complexe industriel de grande envergure, et sur de longue période de temps, il reste minime. Ce problème mériterait certainement qu'on s'y arrête et qu'on l'étudie.

Enfin 47 scieries en Abitibi, 14 au Témiscamingue utilisent la production de bois de sciage des forêts du Nord-Ouest.

Selon le Ministère de l'Industrie et du Commerce, en Abitibi les 47 scieries emploient 135 personnes à salaire et 1698 à gage, donnant un total de \$4,993,008.00 (année 1964).

Voici un tableau des essences et du volume de bois utilisés:

Epinette sapin	179,032 Mpmp
Pin gris	76,088 "
Total des Résineux	255,120 "

Bouleau	100	Mpmp
Peuplier et tremble	500	"
Total des feuillus	600	"
Grand total		255,720 Mpmp.

26,750 traverses ont été sciées.

La production totale de copeaux se chiffre à 141,700 tonnes.

Au Témiscamingue, 14 scieries emploient 27 personnes à salaire et 269 personnes à gage, donnant \$ 934,585.00 en salaire.

Les essences et la quantité de bois utilisées sont:

Pin blanc	20309	Mpmp
Epinette sapin	2796	"
Pin rouge	2693	"
Pin gris	6745	"
Total des Résineux		32,543 mpmp
Bouleau	51	Mpmp
Merisier	6658	"
Peuplier et tremble	47	"
Total des bois francs		6,756 "
Grand Total		39,299 "

Au Nord-Ouest 61 scieries ont opéré en 1964, employant 2025 personnes, payant des salaires de \$5,699,093.00, utilisant 751,670 dollars de combustible et d'électricité et 10,257,270 dollars de matières premières et la valeur des expéditions a atteint 21,534,651 dollars.

Enfin le Ministère des Terres et Forêts nous a fourni une carte des régions forestières classées suivant la date de leur inventaire. A part le bassin de l'Harricana, de la Broadback, le Ministère des Terres et Forêts connaît les volumes ligneux de tout le Nord-Ouest.

A cause de certaines difficultés administratives nous n'avons pas consulté ces inventaires forestiers. Mais ils existent.

(3) Le secteur minier

C'est le secteur le plus important en ce moment du Nord-Ouest. Dans notre premier chapitre nous avons longuement décrit les assises rocheuses. Nous avons vu que le comté électoral de Témiscamingue a peu de chance de connaître un avenir minier.

Nous avons localisé toutes les exploitations minières qui existaient en Abitibi suivant la liste révisée de 1963 des Richesses Naturelles. Nous donnons le nombre de mines dans les différents comtés du Nord-Ouest:

Abitibi-Ouest	102 mines
Abitibi-Est	682 "
Rouyn-Noranda	214 "
Témiscamingue	19 "
Territoire d'Abitibi	5 "

Nord-Ouest 1022 mines

Nous donnons aussi le tableau des exploitants des mines d'or, des mines d'argent et aussi de certains minerais non métalliques, comme le cuivre, le zinc, et le plomb.

Enfin nous donnons le taux d'assistance aux mines d'or.

Le Nord-Ouest possède trois secteurs miniers: le secteur Matagami, Chibougamau en plein essor et qui est destiné à un brillant avenir économique du à ses richesses en gisements de cuivre, de zinc et d'or. Le secteur Rouyn-Noranda qui a atteint l'âge de maturité, mais qui possède l'avantage d'avoir les usines d'affinage de cuivre. Le secteur minier Cadillac-Val d'or où se trouvent 140 des 362 mines d'or en exploitation ne tient que par les subsides du Gouvernement Fédéral. Le taux d'assistance comme le montre notre tableau n'a fait qu'accroître. Ces gisements ne sont pas économiquement exploitables et ce secteur minier est en voie de disparaître. D'après les renseignements obtenus du Ministère des Richesses Naturelles, voici la situation générale des mines en Abitibi:

" Les chiffres de production 1965, dans la Province de Québec, s'établissent comme suit pour les substances qui vous intéressent:

molybdène:	une production de 2, 218, 320 livres pour une valeur de \$4, 107.704.
cuivre :	352, 148.034 livres et \$132, 407, 661.
nickel:	6, 610, 060 livres et \$ 5, 552, 450.
zinc :	551, 575, 168 livres et \$ 83, 287, 850.

C'est le secteur le plus important en termes de production.
Dans notre premier chapitre, nous avons vu que le secteur minier
est une des principales sources de revenus pour le gouvernement.

Les données relatives à la production du secteur minier
sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Année	Production (en tonnes)
1990	100 000
1991	110 000
1992	120 000
1993	130 000
1994	140 000
1995	150 000

Source: Ministère des Ressources Naturelles

Les données relatives à la production du secteur minier
sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Les données relatives à la production du secteur minier
sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Le secteur minier est une des principales sources de revenus
pour le gouvernement. Les données relatives à la production
du secteur minier sont présentées dans le tableau ci-dessous.
Les données relatives à la production du secteur minier
sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Les données relatives à la production du secteur minier
sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Année	Production (en tonnes)
1990	100 000
1991	110 000
1992	120 000
1993	130 000
1994	140 000
1995	150 000

Pour situer ces chiffres dans un contexte plus vaste, le Québec produit un peu moins du tiers du cuivre canadien, et 3% du total mondial, 18% du zinc canadien et 2.3% du total mondial. Pour le molybdène, deux compagnies québécoises réalisent la quasi totalité de la production canadienne, mais le marché mondial est mal connu, en raison des formes multiples sous lesquelles ce minerai est commercialisé. Pour le nickel enfin, le Québec (pratiquement la compagnie Marbridge) avait produit en 1964, 2,500 tonnes courtes, sur un total canadien de 233,000. Par ailleurs, la consommation mondiale de nickel pour 1964 était estimée à 640 millions de livres.

Voici maintenant la liste à peu près complète des producteurs situés dans l'Ouest du Québec (Abitibi, Lac Chibougamau et région de Touyn-Noranda).

Le molybdène est produit par l'Anglo-American Molybdène Mining Corp., liée par un contrat de vente à la Continental Ore Corporation de New York, et par Molybdenite Corp. of Canada Ltd, de Val d'Or. Le principal débouché connu consiste dans les aciers spéciaux.

Le nickel est produit par Marbridge Mines Ltd., de Malartic, une compagnie formée conjointement par Falconbridge Nickel Mines et Marchant Mining Co. Falconbridge achète les concentrés de la compagnie, et les écoule à travers son réseau de distribution. La compagnie Lorraine Mining Ltd, de Belleterre, Témiscamingue, contrôlée par Mc Intyre Porcupine Mines Ltd, a commencé à produire du nickel en 1964 seulement.

Il est souvent arbitraire de distinguer entre les producteurs de cuivre et de zinc, puisque généralement la même compagnie exploite à la fois ces deux minerais souvent associés avec le plomb, le taux de récupération de zinc et de plomb suivant les fluctuations du marché mondial. Sous cette réserve on peut dresser l'état des producteurs comme suit:

Noranda Mines Ltd est le principal producteur de cuivre du Québec, non pas directement - puisqu'elle n'a produit en 1964 qu'environ 13% du cuivre québécois - mais en traitant " à façon " le minerai extrait par les autres compagnies. Ce dernier subit un premier affinage à Noranda puis est dirigé vers la filiale Canadian Copper Refiners de Montréal-Est d'où il sort à l'état de produit fini. Gaspé Copper Mines - possédée à 97% par Noranda - procède de la même façon dans sa région. Le cuivre produit au Québec est donc en majorité vendu sur le marché international par l'intermédiaire de Noranda Sales Corp. Ltd, organisme possédé par le holding, ou aux usagers de produits finis spécifiques, grâce notamment à Canada Wire and Cable Co. Ltd., contrôlée à 63% par Noranda.

Les autres producteurs de cuivre sont: à Chibougamau, Campbell Chibougamau Mines Ltd., Merril Island Mining Corp. et Patino Mining Corp.; Opemiska Mines, à Chapais; Vauze Mines Ltd et Waite Amulet Mines Ltd., à Noranda; New Hosco Mines Ltd., à Matagami; et enfin Sullico, de East Sullivan, à Bourlamaque.

Leur succès est dû à leur capacité de s'adapter aux besoins du marché. Ils ont su développer une gamme de produits innovants et de qualité, ce qui leur a permis de conquérir une large part du marché. Leur stratégie commerciale est basée sur la fidélité de la clientèle et la satisfaction des clients. Ils ont également investi dans la recherche et le développement pour rester à la pointe de la technologie. Leur succès est le résultat de leur vision et de leur détermination à atteindre leurs objectifs.

Voici maintenant la liste des produits et services proposés par l'entreprise. Les produits sont de haute qualité et sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques de nos clients. Les services sont également de haute qualité et sont conçus pour offrir une expérience client exceptionnelle.

Le produit principal est le produit X, qui est un produit innovant et de haute qualité. Il est conçu pour répondre aux besoins spécifiques de nos clients. Le produit X est également disponible en version personnalisée, ce qui permet à nos clients de choisir les options qui leur conviennent le mieux.

Le produit Y est également un produit innovant et de haute qualité. Il est conçu pour répondre aux besoins spécifiques de nos clients. Le produit Y est également disponible en version personnalisée, ce qui permet à nos clients de choisir les options qui leur conviennent le mieux. Les produits X et Y sont les produits phares de notre entreprise et sont très appréciés de nos clients.

Il est important de noter que tous nos produits et services sont conçus pour être durables et écologiques. Nous nous engageons à réduire notre empreinte carbone et à utiliser des matériaux respectueux de l'environnement. Nous sommes fiers de proposer des produits et services qui sont à la fois innovants et respectueux de l'environnement.

Notre entreprise a été fondée en 1980 et a depuis lors acquis une solide réputation. Nous sommes fiers de proposer des produits et services de haute qualité et de nous engager à satisfaire nos clients. Nous avons également investi dans la recherche et le développement pour rester à la pointe de la technologie. Notre succès est le résultat de notre vision et de notre détermination à atteindre nos objectifs.

Les produits et services proposés par notre entreprise sont de haute qualité et sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques de nos clients. Les produits sont également disponibles en version personnalisée, ce qui permet à nos clients de choisir les options qui leur conviennent le mieux. Les services sont également de haute qualité et sont conçus pour offrir une expérience client exceptionnelle.

EXPLOITANTS DE MINES D'OR

Canton	Nom de la mine	Minerai traité en tonne	Or contenu dans les expéditions	
			onces	valeur en fonds canadiens
Fournière	Barnat Mines Ltd	543,161	54,321	2,049,531
Louvicourt	Bevcon Mines Ltd	147,413	16,996	641,259
Malartic, Cadillac, et Fournière	East Malartic Mines Ltd	471,251	73,762	2,783,040
Bourlamaque	Lamaque Mining Co	783,970	114,075	4,304,050
Dubuisson, Poirier	Little Long Lake	1,137	124	4,679
Fournière & Dubuisson	Marban Gold Mines Ltd	151,728	22,513	849,415
McKenzie	Norbeau Mines Ltd	77,464	43,888	1,655,894
Vassan Malartic	Norlartic Mines Ltd	162,064	20,950	790,444
Bourlamaque	Sigma Mines Ltd	431,638	79,240	2,989,725
Dubuisson	Sullivan Consolidated	252,037	37,977	1,432,872
Beauchastel	Wasamac Mines Ltd	244,216	28,259	1,066,212

Source de renseignement: Bureau de la Statistique du Québec
Statistiques de la production minérale-1965

ASSISTANCE FEDERALE AUX MINES D'OR DU NORD-OUEST

Mines	Produit once 1950	Ass d/a 1950	Produit once 1955	Ass d/a 1955	Produit once 1960	Ass d/a 1960	Produit once 1963	Ass d/a 1963	Produit once 1964	Ass d/a 1964
Barnat Mines Ltd (National)	15,523,367	9.49								
Barnat Mines Ltd (Sladen)	8,114,826	2.58								
East Malartic Mines Ltd	68,095,319	4.71	91,674,476	3.10	110,127,213	1.57	74,662,508	10.27	70,250,406	10.27
Lamaque Mining Co. Ltd	111,481,954	1.07	128,759,642	1.18	130,897,496	2.06	123,406,809	2.39	122,079,607	3.17
Sigma Mines Ltd (Qué)	73,970,256	1.21	75,219,694	1.21	77,419,902	2.76	77,725,215	5.42	77,852,655	5.39
Sullivan Cons. Mines Ltd	44,150,986	2.29	43,453,031	3.36	42,929,181	9.79	47,145,980	8.72	32,135,428	10.27
Canadian Malartic Gold M.	43,737,024	2.51	46,840,933	3.58	40,535,345	8.36	27,479,020	6.58	22,335,214	3.73
Donalda Mines Ltd	14,440,515	5.60	10,190,910	8.22						
Eldermine Ltd	20,821,466	4.25	25,873,455	3.88						
Malartic Goldfields Ltd	105,570,891	3.43	113,404,881	3.89	64,048,455	3.93	20,516,760	4.09	13,448,527	3.20
O'Brien Gold Mines Ltd	28,038,411	2.98	22,201,258	5.16						
Perron Gold Mines Ltd	14,242,735	2.87	241,237	8.22						
Powell Rouyn Gold Mines Ltd	16,707,485	3.63								
Stadacona Mines (1944) Ltd	23,238,587	2.32	21,678,384	4.38						
Barnat Gold Mines Ltd			55,597,389	1.85						
Beattie-Duquesne Mines Ltd			49,399,140	6.37						
Belleterre Qué. Mines Ltd	39,596,503	1.27	33,790,503	3.37						
Bevcon Mines Ltd			29,516,253	8.22	27,358,996	10.27	28,459,251	10.27		
New Senator Rouyn Ltd			7,179,917	8.22						
Akasaba Goldmining Ltd					8,010,270	10.27	4,006,929	5.24		
Anacon Lead Mines Ltd					19,042,610	10.27				
Barnat Mines Ltd					66,087,673	5.01	62,220,217	5.18	63,110,499	5.99
Elder Mines & Dev. Ltd					19,633,771	5.17				
Eldrich Mines Ltd					16,025,277	10.27				
Norlartic Mines Ltd					17,799,757	10.27	21,756,355	10.27	19,921,282	10.27
Marban Gold Mines Ltd							24,198,167	6.41	23,731,682	8.52

Source de renseignement: Ministère des Mines et Relevés Techniques
Ottawa-1965

EXPLOITANTS DES MINES DE MOLYBDENE

Société et emplacement de la mine	Première année	Capacité de broyage tonnes par jour	Récupération annuelle de molybdène en livre
Molybdenite Corporation of Canada Limited Lacorne	1943 1964	900 900	750,000 750,000
Preissac Molybdenite Mines Limited Lac Preissac	début-65	1200	1,900,000
Anglo-American Molybdenite Corporation Lac Preissac	juillet-65	1000	1,000,000

Source de renseignement: Division des Ressources
Minérales des Mines & des
Relevés Techniques
Ottawa - No.38 1964

EXPLOITATION DES MINES EN 1904

Société ou employeur Nom de la mine	Production totale tonnes par jour	Capacité de production tonnes par jour	Valeur de la production en dollars
Polytechnic Corporation Canada Limited Laurier	1512 1904	1512 1904	750,000 750,000
Polytechnic Corporation Canada Limited Laurier	1512 1904	1512 1904	750,000 750,000
Polytechnic Corporation Canada Limited Laurier	1512 1904	1512 1904	750,000 750,000

Source: Bureau des Mines, Rapport sur l'exploitation des mines en 1904.
Ministère des Mines et de la Géologie.
Ottawa, 1905.

EXPLOITANTS DE MINES DE CERTAINS MINERAIS NON METALLIQUES

Société & emplacement	Capacité de l'usine (tonnes courtes / jour)	Teneur du minerai (métaux principaux)				Production minerai -64-63 (tonnes courtes)	Production zinc 64-63 (tonnes courtes)	Remarques
		Plomb %	Zinc %	Cuivre %	Argent onces-tonnes			
Lake Dufault Mines Ltd Noranda	1,300	7.56	--	5.00	2.37	112,117	6,094	a atteint sa capacité de rendement avant 1-10-64
Manitou-Bavue Mines Ltd Val d'Or	1,300	5.12	0.57	---	3.68	142,925 174,365	6,740 8,826	fermé-cause lockout (2 mois)
Matagami Lake Mines Ltd Lac Matagami	3,850	13.1	--	0.71	1.15	1,282,072 166,725	148,282 16,550	capacité augmentée 3000 à 3850 tonnes / jr.
Normétal Mining Corp. Ltd Normétal	1,000	7.17	--	1.89	1.75	348,924 345,384	21,641 14,744	préparation au fonçage d'un puits intérieur
Orchan Mines Ltd Lac Matagami	1,900	12.79	--	1.06	1.59	369,272 35,956	41,570 1,483	exploitation havage et remblayage en 65, abattage en gradins-64
Quémont Mining Corp. Ltd Noranda	2,300	2.38	--	1.16	0.70	752,691 803,000	13,574 12,999	
Sullico Mines Ltd Val d'Or	3,000	0.35	--	0.59	0.19	988,023 1,007,046	2,268 1,042	

Source de renseignement: Division des Ressources Minérales
Ministère des Mines & des Relevés
Techniques - Ottawa No.62 1964

EXPLOITANTS DES MINES D'ARGENT

Société	Mine	Emplace- ment	Capacité de l'usine tonnes par jr	Genre de minerai traité	Teneur en argent -65 onces par tonnes	Minerai produit -62 tonnes courtes	Minerai produit -63 tonnes courtes	argent produit -63 onces-Troy
Manitou-Barvue Mines Ltd	Golden Manitou	Val d'Or	1,300	cu, zn, ag, pb.	4.52	169,140	144,365	657,815
Matagami La- ke Mines Ltd	Matagami Lake	Matagami	3,000	zn, cu, zg,	1.31	-----	166,725	-----
Noranda Mines Ltd	Horne	Noranda	3,200	cu,	-----	901,500	819,700	-----
Normetal Mi- ning Corp. Ltd	Normetal	Normetal	1,000	cu, zn, ag,	1.83	354,751	345,384	483,598
Quémont Mi- ning Corp. Ltd	Quémont	Noranda	2,300	cu, zn,	0.79	804,600	803,003	425,048

Source de renseignement: Division des Ressources Minérales
Ministère des Mines & des Relevés
Techniques Ottawa 1963

Localisation par canton des principales exploitations minières.
(source de renseignement: Liste des principaux exploitants et
propriétaires de mines et carrières dans la Province de Québec
S-58-1961- Ministère des Richesses Naturelles avec liste révi-
sée 1963).

- - - - -

ABITIBI-EST:

Aloigny: cuivre-1; fer-1;

Barlow: cuivre-5; fer-1; or-2;

Barraute: cuivre-3; or-3; zinc-8;

Barry: cuivre-1;

Bernetz: cuivre-1;

Berthiaume: cuivre-3;

Boissé: fer-1;

Bourlamaque: argent-4; cuivre-7; fer-1; or-30; zinc-3; sable-gravier 1;

Boyvinet: cuivre-2; zinc-1;

Branssat: argent-1; cuivre-1;

Brochant: cuivre-1;

Brongniart: cuivre-1;

Bruneau: cuivre-3;

Cadillac: argent-1; or-8;

Carpique: cuivre-1;

Cavelier: cuivre-11;

Comporté: cuivre-2; fer-1;

Courville: cuivre-2; lithium-1; or-4;

Localisation par carte des points de mesure
(source de l'hydrogène) : 1. Les points de mesure
projetés de la carte et situés dans le triangle de l'hydrogène
2-5-1951 - Minimum des hydrogènes mesurés avec l'hydrogène
en 1951.

ANNEXE-EST

Albany : carte 1; lat 1;

Barrow : carte 2; lat 1; or 2;

Bartlett : carte 2; or 2; lat 2;

Berry : carte 1;

Benson : carte 1;

Bethune : carte 2;

Bolton : lat 1;

Boulton : carte 1; lat 1; or 1; lat 1; or 1;

Bowman : carte 1; lat 1;

Brown : carte 1; lat 1;

Brown : carte 1;

Brown : carte 1;

Brown : carte 1;

Cadby : carte 1; or 2;

Carpenter : carte 1;

Caswell : carte 1;

Compton : carte 2; lat 1;

Conville : carte 1; lat 1; or 2;

ABITIBI-EST: suite

Crisafy: or-1;

Currie: or-1;

Cuvier: fer-1; or-1;

Dalquier: cuivre-3; sable-gravier -2;

Daniel: cuivre-15; zinc-1;

Daubrée: cuivre-3;

Denain: cuivre-2;

Desboues: cuivre-1;

Desjardins: cuivre-2; or-1;

Desmazes: cuivre-2;

Dollier: cuivre-1;

Douay: cuivre-1;

Druillettes: cuivre-2;

Dubuisson: argent-2; cuivre-1; or-20; sable-gravier-1;

Ducros: cuivre-1;

Duplessis: cuivre-1; fer-1; or-2;

Dussieux: cuivre-1;

Duvernoy: cuivre-2; nickel-1; or-8;

Fiedmond: cuivre-1; feldspath-1; lithium-4; zinc-3;

Figury: cuivre-1; lithium-2;

Fonteneau: cuivre-1;

Franquet: cuivre-1;

ARTIST: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

CHARTER: 1851: 1851

ABITIBI-EST: suite

Fournière: argent-3; cuivre-1; or-9; sable-gravier-1;

Galinée: cuivre-24; zinc-3;

Gamache: cuivre-1; or-1;

Gand: cuivre-4; or-1;

Gradis: cuivre-2;

Grasset: cuivre-1;

Guercheville: cuivre-2;

Guettard: cuivre-2;

Haig: or-1;

Hauy: cuivre-1;

Hazeur: or-1;

Hurault: cuivre-1;

Isle-Dieu: cuivre-18; zinc-1;

Joutel: cuivre-9;

Jurie: or-2;

Kreighoff: cuivre-1;

Laas: cuivre-1;

Lacorne: bismuth-1; lithium-6; molybdène-2; sable-gravier-1;

Ladauversière: argent-1; cuivre-4; or-3;

Lagauchetière: cuivre-8;

Lamarck: cuivre-2;

Lamorendière: cuivre-1;

Amthor-1271: culte

Boschman: argente-1; culte-1; or-1; culte-1; argente-1

Calder: culte-1; or-1; culte-1

Canham: culte-1; or-1

Canth: culte-1; or-1

Canth: culte-1

Canth: culte-1

Canth: culte-1; or-1

Canth: culte-1

Canth: or-1

Canth: culte-1

Canth: or-1

Canth: culte-1

Canth: culte-1; or-1

Canth: culte-1

Canth: or-1

Canth: culte-1

Canth: culte-1

Canth: culte-1; or-1; culte-1; or-1; culte-1

Canth: culte-1; or-1; culte-1; or-1

Canth: culte-1

Canth: culte-1

Canth: culte-1

ABITIBI-EST: suite

Lamothe: bismuth-1; lithium-3; molybdène-2; nickel-2;

Landrienne: cuivre-5; lithium-1; or-2;

Laroncière: cuivre-1;

Laronde: cuivre-2;

Lemoyne: argent-1; cuivre-5;

Lescure: cuivre-1;

Lespérance: cuivre-2; Or-4;

Lévy: argent-1; cuivre-10; or-5; sable-gravier-1;

Lesueur: cuivre-4; or-2; zinc-1;

Le Tac: cuivre-3; or-4; zinc-1;

Le Tardif: cuivre-3;

Louvicourt: argent-1; cuivre-3; or-25;

Lozeau: cuivre-4;

Malzeret: cuivre-1;

Malartic: argent-2; bismuth-2; molybdène-1; or-13; sable-gravier-1;

Mc Corkill: cuivre-6; or-1; amiante-1;

McKenzie: argent-3; cuivre-20; or-11; sable-gravier-1;

Montalembert: cuivre-1;

Mountain: cuivre-1;

Montviel: cuivre-1;

Nelligan: cuivre-2;

Noyon: cuivre-2; fer-1;

Obalski: argent-3; cuivre-10; or-6; sable-gravier-1;

Opemiska: cuivre-3; or-1;

ABITIBI-EST: suite

Pascalis: cuivre-2; or-6;

Pershing: or-5;

Poirier: cuivre-9; or-2;

Preissac: cuivre-2; molybdène-4;

Quevillon: cuivre-1;

Queylus: cuivre-3; or-1;

Rasles: cuivre-1;

Rohault: argent-1; cuivre-3; or-2;

Rochebeaucourt: cuivre-1;

Roy: argent-2; cuivre-16; or-3; pyrite-1;

Ste-Hélène: cuivre-14; or-1;

Sauvé: cuivre-2;

Scott: cuivre-6; or-2;

Senneterre: cuivre-2; sable -gravier-5;

Senneville: cuivre-2; or-2;

Subercase: cuivre-10; zinc-1;

Surimau: or-1;

Tavernier: or-1;

Themines: cuivre-1;

Tiblemont: cuivre-1; or-4;

Tonnancourt: cuivre-2;

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: ex-2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

Parasitic: volume 2; no. 2

ABITIBI -EST: suite

Urban: cuivre-3; or-1;

Vassan: argent-1; bismuth-1; cuivre-1; molybdène-1; or-8;

Vauquelin: fer-1; or-8; zinc-1;

Veza: cuivre-1; fer-1;

Villebon: or-1;

Villemontel: cuivre-2; molybdène-1;

Total des mines dans 113 des 298 cantons dans le comté électoral de l'Abitibi-Est.

Total des mines: argent 27; bismuth 5; cuivre 345; feldspath 1; fer 10; lithium 17;
molybdène 11; nickel 3; or 222; pyrite 1; zinc 24; sable-gravier 15;
amiante 1; (en tout 682 mines).

1. The Commission shall be composed of five members.

2. The members shall be appointed by the Council.

3. The members shall hold office for five years.

4. The members shall be eligible for re-election.

5. The members shall be independent.

6. The members shall be subject to no instructions.

7. The members shall be bound by the duty of confidentiality.

8. The members shall be bound by the duty of impartiality.

9. The members shall be bound by the duty of integrity.

10. The members shall be bound by the duty of loyalty.

Localisation par canton des principales exploitations minières.
(source de renseignement: Liste des principaux exploitants et
propriétaires de mines et carrières dans la Province de Québec
S-58-1961-Ministère des Richesses Naturelles avec liste révi-
sée 1963).

ABITIBI-OUEST:

Aiguebelle: or-2;

Bacon: cuivre-1;

Bapst: cuivre-1;

Carqueville: cuivre-1;

Chazel: cuivre-2;

Clermont: cuivre-1; zinc-1;

Desmeloizes: argent-1; cuivre-9; or-1; pyrite-1; zinc-2;

Destor: cuivre-5; or-2;

Disson: cuivre-1;

Dolomieux: cuivre-1;

Duparquet: cuivre-5; or-10; zinc-1;

Enjalran: cuivre-3;

Guyenne: cuivre-3;

Hébécourt: or-2;

Jérémie: cuivre-2;

Languedoc: cuivre-1;

Lamartinière: cuivre-2;

Lapeltrie: cuivre - 2;

Localisation par canyon des principales exploitations minières.
 (source de renseignements: liste des principaux exploitants et
 propriétaires de mines et carrières dans le territoire de Québec
 2-25-1961-Ministère des Richesses Naturelles avec liste 1961-
 66 1967).

ANNEXE-OUEST

Alouette: or-2;

Bacon: cuivre-1;

Bégin: cuivre-1;

Carpentier: cuivre-1;

Chazel: cuivre-2;

Clément: cuivre-1; zinc-1;

Dumont: argent-1; cuivre-4; or-1; pyrite-1; zinc-2;

Duro: cuivre-2; or-2;

Kéon: cuivre-1;

Dolomieu: cuivre-1;

Dupont: cuivre-2; or-1; zinc-1;

Eggen: cuivre-2;

Guyon: cuivre-2;

Hébert: or-2;

Jérôme: cuivre-2;

Languedoc: cuivre-1;

Lamarque: cuivre-2;

Lapelle: cuivre - 2;

ABITIBI-OUEST: suite

La Reine: cuivre-2; or-1;

La Sarre: cuivre-1; sable-gravier-5;

Launay: cuivre-1; or-1;

Manthet: cuivre-1;

Massicotte: cuivre-1;

Mongolfier: cuivre-1; fer-1;

Orvillier: fer-1;

Perron: argent-1; cuivre-5; or-1; pyrite-1; zinc-1;

Poularies: cuivre-1;

Privat: or-1;

Rainboth: cuivre-4;

Raymond: cuivre-2;

Récher: cuivre-1;

Valrennes: cuivre-4;

Vanier-1;

Total des mines dans 31 des 59 cantons dans le comté électoral de l'Abitibi-Ouest.

Total des mines: argent 2; cuivre 65; fer 2; or 21; pyrite 2; zinc 5; sable-gravier 5;
(en tout 102 mines).

Localisation par canton des principales exploitations minières.

(source de renseignement: Liste des principaux exploitants et propriétaires de mines et de carrières dans la Province de Québec. S-58= 1961- Ministère des Richesses Naturelles avec liste révisée 1963).

- - - - -

ROUYN-NORANDA:

Beauchastel: cuivre-15; Or-16; granit-1; argile-1; gravier-sable-3;

Bousquet: cuivre -3; or-9;

Cléricky: cuivre-2; or-1; zinc-1;

Dasserat: cuivre-6; or-6;

Dufay: cuivre-1;

Dufresnoy: argent-3; cuivre-21; or-9; pyrite-3; zinc-3;

Duprat: argent-1; cuivre-20; or-13; pyrite-1; zinc-1;

Joanès: cuivre-1; or-4; gravier-sable-1;

LaPause: cuivre-2; feldspath-1;

Marrias: cuivre-1; nickel-1;

Montbeillard: cuivre-2;

Montbray: cuivre-8;

Montreuil: granit-1;

Rouyn: argent-2; cuivre-16; or-31; pyrite-6; zinc-2; granit-2; argile-1; gravier-sable-4;

Total des mines dans 14 des 35 cantons dans le comté électoral de Rouyn-Noranda.

Total des mines: argent 6; cuivre 98; feldspath 1; nickel 1; or 89; pyrite 6; zinc 6;
granit 2; argile 1; gravier-sable 4; (en tout 214 mines).

Localisation par canton des principales exploitations minières.
(source de renseignement: Liste des principaux exploitants et
propriétaires de mines et carrières dans la Province de Québec
S-58-1961- Ministère des Richesses Naturelles avec liste revi-
sée 1963.)

TEMISCAMINGUE:

Baby: cuivre-1;

Blondeau: nickel-2;

Delbreuil: cuivre-1;

Duhamel: zinc-1; granit-2; gravier-1;

Guigues: silice-1; zinc-1;

Guillet: or-4;

Lanoue: cuivre-1;

Laverlochère: or-2; gravier-1;

Ville-Dieu: or-1;

Total des mines dans 9 des 73 cantons dans le comté électoral de Témiscamingue.

Total des mines: cuivre 3; nickel 2; or 7; silice 1; zinc 2; granit 2; gravier 2;
(en tout 19 mines).

TERRITOIRE D'ABITIBI:

Julien: cuivre-1;

O'Sullivan: cuivre-2;

Vienne: fer-1;

Total des mines dans 4 des 32 cantons du Territoire de l'Abitibi.

Total des mines: cuivre 4; fer 1; (en tout 5 mines).

Localités par ordre des principales exploitations minières.
 (source de renseignements: Liste des principaux exploitants de
 propriétés de mines et carrières dans la Province de Québec
 1951-1952 - Ministère des Richesses Naturelles et des Forêts
 1953.)

TERMINOLOGY

Barre: cuivre-1;

Bouchon: nickel-2;

Deffense: cuivre-1;

Dumont: zinc-1; granite-2; gravel-1;

Gagnon: silice-1; zinc-1;

Gilbert: or-4;

Lacoste: cuivre-1;

Laverlochère: or-2; gravel-1;

Ville-Lévesque: or-1;

Total des mines dans 9 des 13 cantons dans la partie orientale de l'Assemblée.
 Total des mines: cuivre 2; nickel 2; or 7; silice 1; zinc 2; granite 1; gravel 1.
 (en tout 19 mines.)

TERMINOLOGY D'ASTHÉ

Barre: cuivre-1;

O'Sullivan: cuivre-2;

Vienne: fer-1;

Total des mines dans 4 des 13 cantons de l'Assemblée.
 Total des mines: cuivre 4; fer 1. (en tout 5 mines.)

Les firmes dont la liste suit ont une production de zinc égale ou supérieure à leur production de cuivre: Manitou Barvue Mines Ltd., à Val d'Or; Normétal Mining Corp. Ltd., à Desmeloizes (Abitibi); Quemont Mining Corp. Ltd., et Lake Dufault Mines Ltd., à Rouyn; Orchan Mines Ltd., à Matagami.

Parmi les mines de zinc, on ne peut guère citer que Coniagas Mines Ltd., toutes les autres ayant une production mixte de zinc et de cuivre, même la compagnie Mattagami Lake Mines Ltd., qui a réalisé près de 50% de la production de zinc totale en 1964. Cette compagnie, contrôlée par Noranda Mines et Canadian Exploration Ltd., avec chacune 25.8% des parts, possède, pour le zinc, un circuit intégré de traitement et de vente qui reproduit celui que Noranda Mines a su réaliser pour le cuivre: le minerai est concentré par la compagnie à Matagami, et envoyé pour affinage à l'usine de Valleyfield, possédée par Canadian Electrolytic Zinc Ltd., dont Mattagami Lake Mines a 62.5% des parts".

E-- AUTRES SECTEURS.

Le secteur secondaire est encore à l'état d'embryon dans le Nord-Ouest.

D'après les chiffres qui nous ont été fournis par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, il existait en 1964, 124 établissements qui se rattachent au secteur secondaire. Nous avons dressé une carte intitulée " Zone Industrielle " qui donne la distribution de ces industries. Pour désigner les industries, nous avons conservé la codification établie par le Ministère de l'Industrie et du Commerce dans le " Répertoire des Manufactures de la Province de Québec - 1963-1964 " publié par ce Ministère.

Ces 124 établissements emploient 2440 personnes, payant des salaires de \$10,754,698.00. Le coût du combustible et de l'électricité fut de \$5,231,274.00, l'achat des matières premières s'est élevé à \$145,732,354.00 tandis que la valeur des expéditions atteignit \$ 183,265,106.00.

Les industries des aliments et boissons dominent presque entièrement le secteur secondaire dans le Nord-Ouest à l'exception des villes Rouyn-Noranda où se sont établies quelques manufactures et industries autour de la Noranda Mines Limited.

La faiblesse de l'industrie secondaire est le point inquiétant de l'économie du Nord-Ouest. Cette économie n'a pas su profiter de l'avantage que procure la richesse éphémère de l'industrie minière pour stabiliser et garantir son développement économique.

Nous avons étudié l'aménagement hydraulique du Nord-Ouest. En ce moment la rivière Ottawa fournit toute l'énergie électrique de l'Abitibi et du Témiscamingue. Nous avons dressé une carte des principaux barrages et le réseau des lignes de transport. Nous avons omis le barrage de la Cave qui alimente l'Ontario en électricité.

**RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE, AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE
ET TRANSPORT DE L'ÉNERGIE
NORD-OUEST DU QUÉBEC**

RÉF. HYDRO-QUÉBEC

ÉCHELLE EN MILES

LÉGENDE

- AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE
- AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE EN CONSTRUCTION
- BARRAGE - RÉSERVOIR
- CENTRALE
- POSTE
- LIGNE DE TRANSPORT À 120 KV., 60 PÉRIODES
- LIGNE DE TRANSPORT À 120 KV., 25 PÉRIODES
- LIGNE DE TRANSPORT À 44 KV.
- ROUTE D'ACCÈS - HYDRO-QUÉBEC

LANGLOIS & SÉCÉ
Ingénieur et Urbaniste Conseillers
482 Ste-Hélène, suite 6
Longueuil, P.Q.
Août 1966

LANGLOIS & SICÉ
Ingénieur et Urbaniste Conse
482 Ste-Hélène, suite 6
Longueuil, P.Q.

Aug. 1966

Les trois grands barrages de l'Outaouais supérieur, le Rapide 2, le Rapide 7 et le Rapide des Quinze fournissent 1,035 milliards de kilowatts heure annuelle.

Nous devons mentionner le potentiel énergétique des grands bassins de la Baie James:

Harricana	9.19 milliards de Kwh/annuel			
Nottaway	25.75	-	-	-
Broadback	7.51	-	-	-
Rupert	20.29	-	-	-
Total	62.74			

Le potentiel énergétique représente deux fois et demi celui de la Manicouagan qui est de 24.5 milliards de kwh/ heure.

Enfin nous donnons aussi l'évaluation des bien-fonds du Nord-Ouest du Québec et la contribution des compagnies au paiement de la taxe foncière.

Nous donnons aussi un tableau et une carte du secteur secondaire, ainsi qu'un rapport du commerce de détail dans la Province de Québec.

Nous donnons aussi la liste des clubs de chasse et pêche.

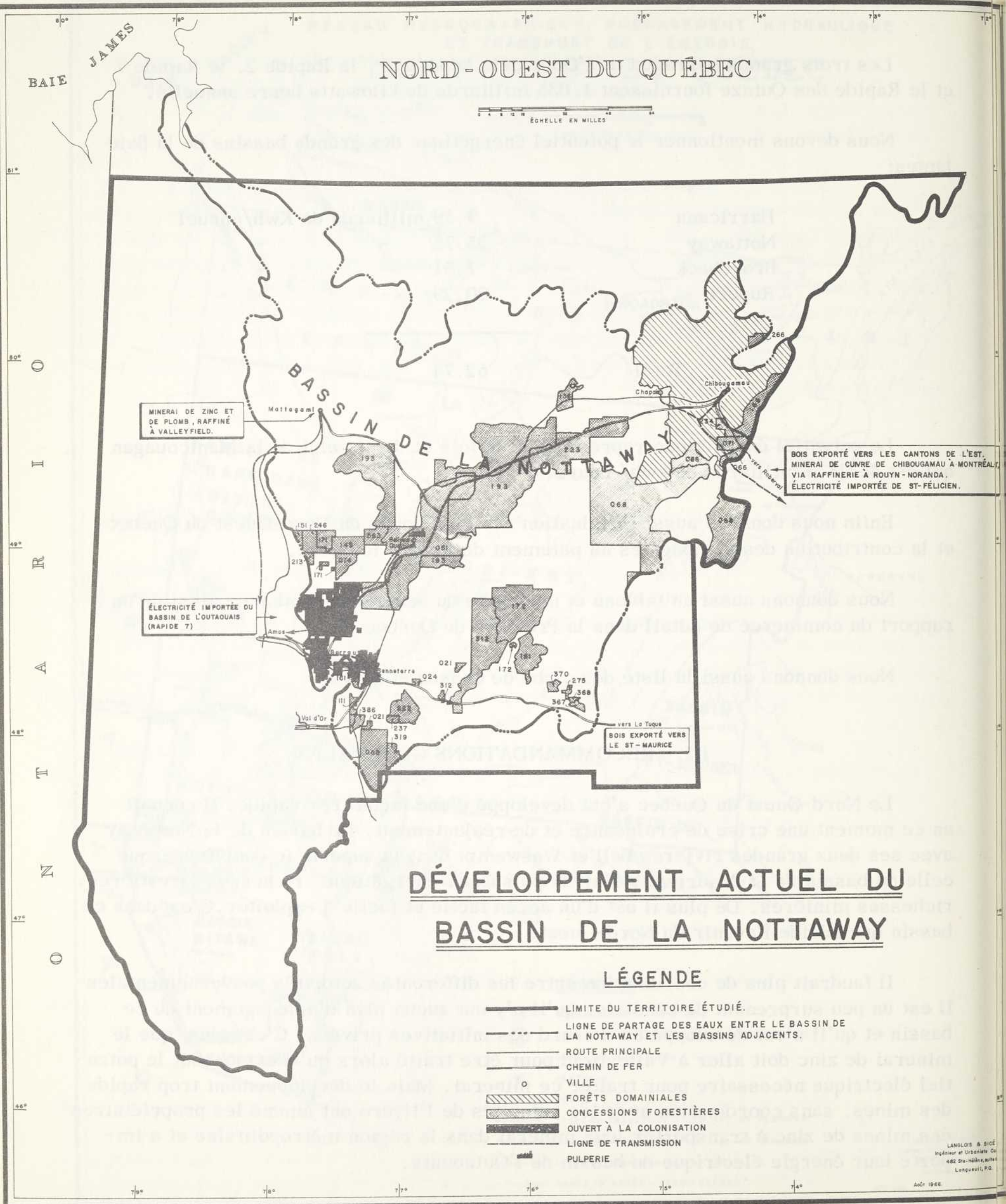
III. - RECOMMANDATIONS GENERALES

Le Nord-Ouest du Québec s'est développé d'une façon très rapide. Il connaît en ce moment une crise de croissance et de réajustement. Le bassin de la Nottaway avec ses deux grandes rivières Bell et Waswanipi dont la superficie double presque celle du bassin de St-Maurice, réunit la puissance énergétique, richesses forestières, richesses minières. De plus il est d'un accès facile et facile à exploiter. C'est dans ce bassin que réside l'avenir du Nord-Ouest.

Il faudrait plus de coordination entre les différentes autorités gouvernementales. Il est un peu surprenant de constater qu'il n'y eut aucun plan d'aménagement de ce bassin et qu'il s'est développé au hasard des initiatives privées. C'est ainsi que le minerai de zinc doit aller à Valleyfield pour être traité alors qu'il existe tout le potentiel électrique nécessaire pour traiter ce minerai. Mais le développement trop rapide des mines, sans coordination avec les autorités de l'Hydro ont amené les propriétaires des mines de zinc à transporter leur minerai dans la région métropolitaine et à importer leur énergie électrique du bassin de l'Outaouais.

0 4 8 12 16 20 24 28 32 36 40 44 48 52 56 60 64 68 72 76 80 84 88 92 96 100

ECHELLE EN MILES



LANGLOIS & SIO
Ingénieur et Urbaniste C
482 Ste-Hélène, suite
Longueuil, P.Q.

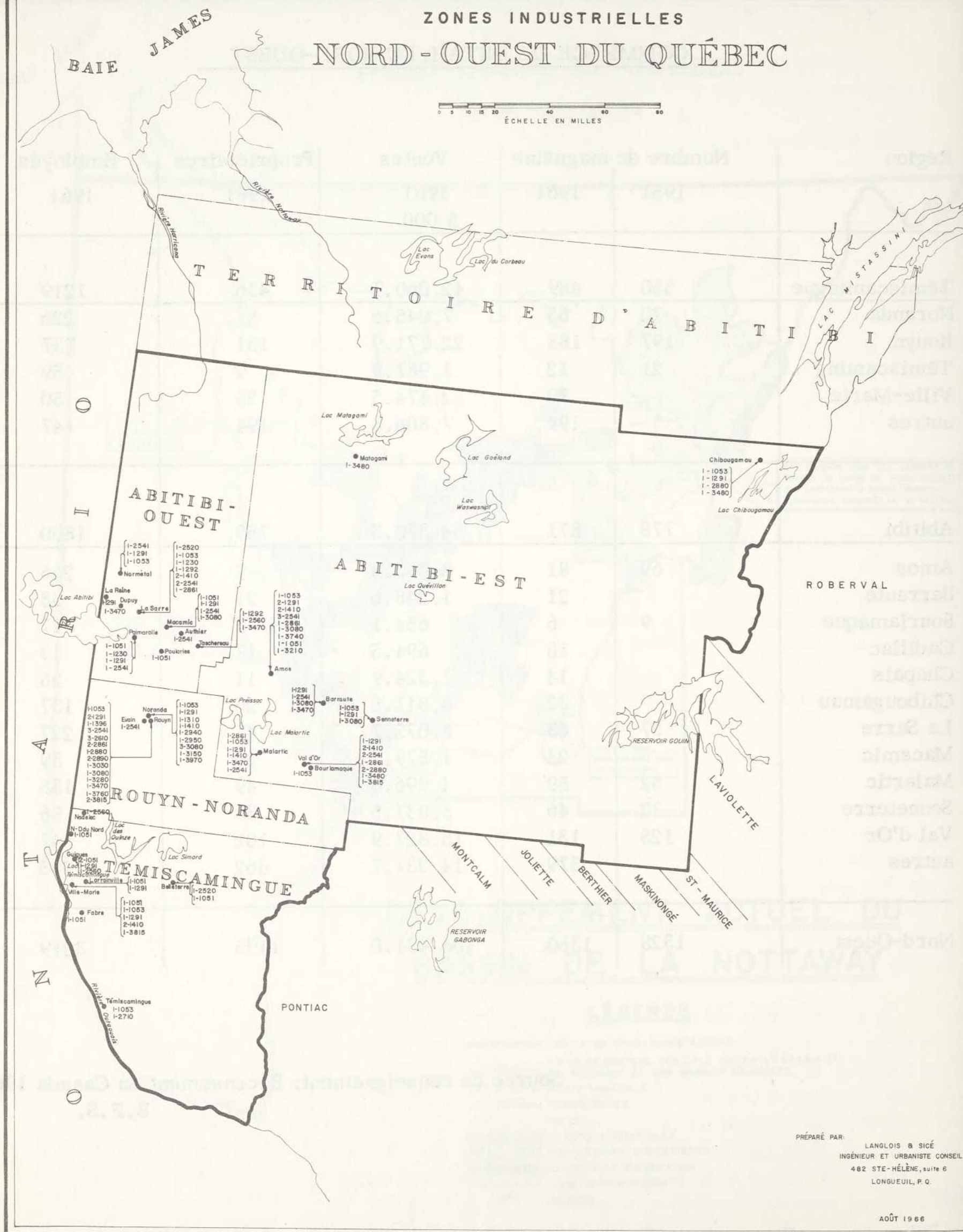
Aug. 1964

COMMERCE DE DETAIL DU NORD-OUEST

Région	Nombre de magasins		Ventes	Propriétaires	Employés
	1951	1961	1961 \$ 000	1961	1961
Témiscamingue	550	489	42,060.7	436	1219
Noranda	70	65	7,045.6	57	226
Rouyn	197	188	22,771.9	151	737
Témiscaming	21	12	1,961.9	9	59
Ville-Marie		30	2,474.5	25	150
autres		194	7,806.8	194	147
Abitibi	778	871	64,370.3	759	1800
Amos	69	81	8,087.3	62	265
Barraute		21	1,248.6	21	38
Bourlamaque	9	6	654.1	5	17
Cadillac		16	694.5	17	13
Chapais		14	1,324.9	11	28
Chibougamau		32	4,811.8	25	137
La Sarre	57	63	8,075.7	47	227
Macamic		23	1,379.5	20	39
Malartic	52	59	4,996.8	49	138
Senneterre	32	46	3,037.5	38	86
Val d'Or	125	131	15,827.9	102	547
autres		379	14,231.7	362	265
Nord-Ouest	1328	1360	106,431.0	1195	3019

Source de renseignement: Recensement du Canada 1961
B.F.S.

0 5 10 15 20 40 60 80
ÉCHELLE EN MILLES



PRÉPARÉ PAR: LANGLOIS & SICÉ
INGÉNIEUR ET URBANISTE CONSEIL
482 STE-HÉLÈNE, suite 6
LONGUEUIL, P.Q.

AOÛT 1966

Code	Type Industrie	Amos	Malartic	Val d'Or	Bour- lamaque	Cadillac	La Sarre	Chibou- gamau	Maca- mic	Senne- terre	Secteur rural	Total
1051	Beurreries et fromageries				1				1		5	7
1053	Laiteries	1	1		1		1	1		1	2	8
1230	Fabrication de Provendes						1				1	2
1291	Boulangeries	2	2	1	1		1	1	1	1	7	17
1410	Fabrication d'eaux gazeuses	2	1	3			2					8
1970	Fabrication de tissus de laine										1	1
2520	Fabrication des placages et contre-plaqués										1	1
2541	Manufactures de portes et chassis	4		3			4		1	3	11	26
2560	Fabrication des boîtes										1	1
2861	Ateliers d'imprimerie et de reliure	1	1	2			1					5
2880	Edition	1	1	2								4
3080	Fabrication de pièces mécaniques					1				1		2
3210	Industrie aéronautique										1	1
3470	Fabrication de produits du béton		1	1				1				3
3480	Industrie du béton armé			1								1
3740	Industrie des produits médicinaux	1										1
3815	Laboratoires dentaires			1								1
	Transport										1	1
											Total	90

nombre de scieries dans le
Comté d'Abitibi

64

Grand Total

154



Altitude	Superficie	Population	Superficie	Population	Superficie	Population
1200	1000	1000	1000	1000	1000	1000
1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
800	1000	1000	1000	1000	1000	1000
600	1000	1000	1000	1000	1000	1000
400	1000	1000	1000	1000	1000	1000
200	1000	1000	1000	1000	1000	1000
0	1000	1000	1000	1000	1000	1000

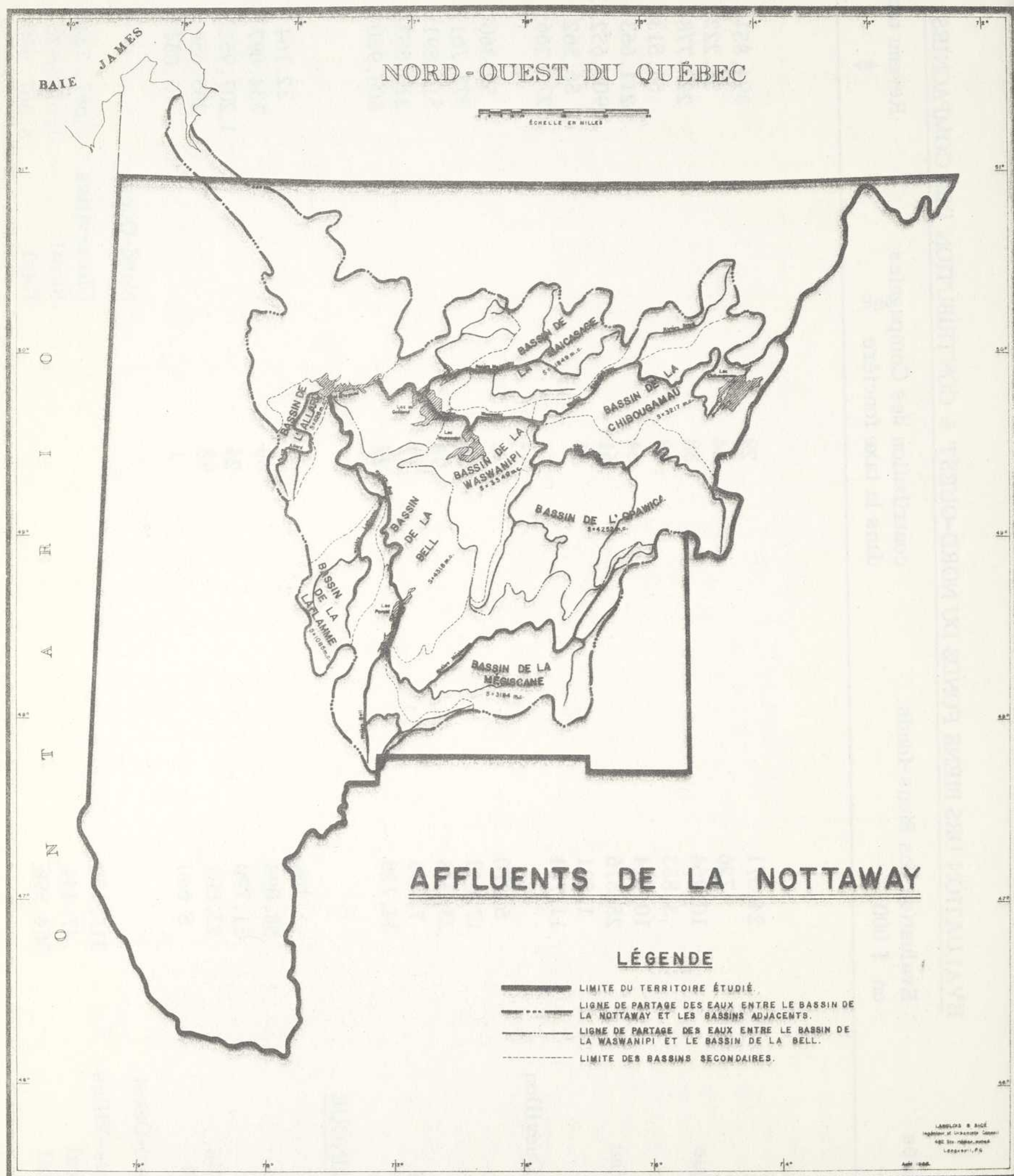
1200
 1000
 800
 600
 400
 200
 0

Répertoire des manufactures de la Province de Québec
Ministère de l'Industrie et du Commerce - Statistique 1963-1964

[illegible]

EVALUATION DES BIENS FONDS DU NORD-OUEST & CONTRIBUTION DES COMPAGNIES

Municipalités	Evaluation des Biens-fonds en \$ 000	contribution des Compagnies dans la taxe foncière %	Revenu total \$	
<u>ABITIBI</u>				
Amos	24,571	29	894,851	
Barville	726	54	58,222	
Bourlamaque	10,964	38	227,778	
Cadillac	3,883	68	58,513	
Chapais	10,414	64	211,663	
Chibougamau	25,576	61	903,652	
Duparquet	1,591	39	56,562	
La Sarre	11,764	--	270,266	
Lebel sur Quevillon	-	--	-	
Macamic	5,270	--	52,360	
Malartic	17,013	52	373,761	
Matagami	23,218	98	310,591	
Senneterre	7,398	17	210,652	
Val d'Or	34,726	27	803,960	4,432,831
<u>TEMISCAMINGUE</u>				
Belleterre	708	0.5	32,164	
Noranda	58,098	69	734,097	
Rouyn	51,790	24	1,207,952	
Témiscaming	23,802	93	205,656	
Ville-Marie	5,640	1	75,034	2,254,903
Nord-Ouest				
Cités-Villes	317,152			
Rural	47,444			
Total	364,596			
Nord-Ouest				
Cités-villes			6,687,734	
Rural			1,679,826	
Total			8,367,560	



Nous voyons le minerai de cuivre de Chibougamau se promener de Chibougamau à Noranda et de Noranda à Montréal-Est.

Le chemin de fer n'a pas été construit en fonction du développement de ce bassin mais simplement pour transporter du minerai d'un point à l'autre.

Aussitôt le chemin de fer construit les compagnies forestières ont obtenu des limites le long de cette voie ferrée. Alors que le bois est une matière première qui supporte difficilement le coût d'un long transport, on n'hésite pas à prendre le bois de ce bassin et à l'envoyer alimenter des usines de pulpe des cantons de l'Est.

Cette concentration des tributaires de la Nottaway au lac Matagami suggère une concentration d'usine de pulpe, de papier et de bois d'oeuvre à cet endroit. Le flottage du bois est encore le transport le plus économique. Matagami devrait devenir un grand centre industriel.

Le Nord-Ouest du Québec présente les symptômes d'une économie de pays sous-développé. Il exporte ses matières premières et importe ses produits de consommation.

Nous recommandons:

- dans le secteur agricole: de faire immédiatement les études pédologiques, d'établir deux fermes pilotes qui doivent opérer sur une base commerciale.

Le but de ces fermes pilotes serait à l'aide des études et des expériences de la ferme de Kapuskasing, de redonner une nouvelle orientation à l'agriculture. Car passer du stage de l'expérience au stage de production est toujours un risque. Ce risque ne peut être pris par des simples particuliers.

Une des fermes devrait se spécialiser dans la culture tandis que l'autre pousserait l'élevage de boucherie, ou de fourrure.

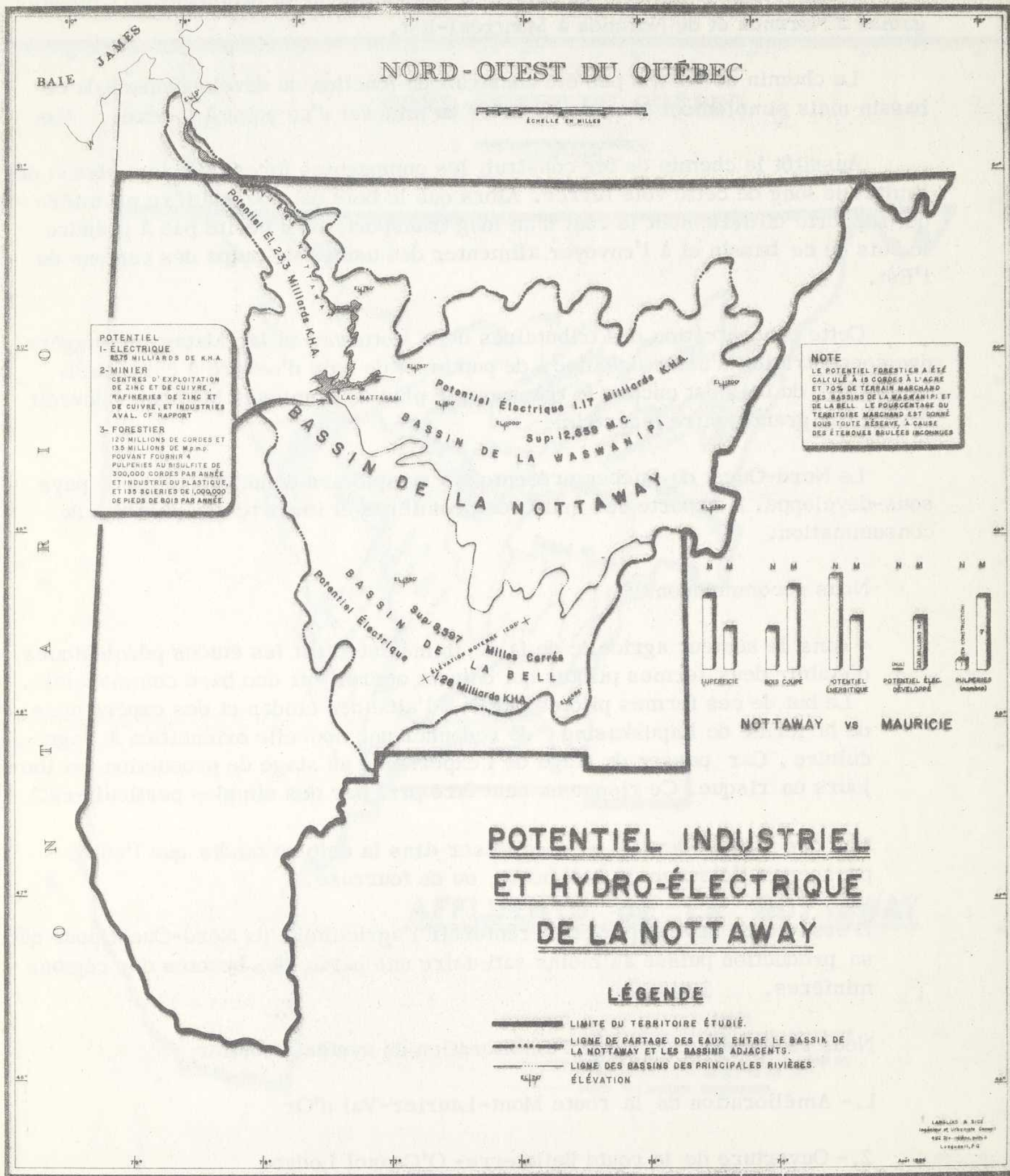
D'essayer de développer et de renforcer l'agriculture du Nord-Ouest pour que sa production puisse au moins satisfaire une partie des besoins des régions minières.

Nous recommandons aussi l'amélioration du système routier:

1.- Amélioration de la route Mont-Laurier-Val d'Or

2.- Ouverture de la route Belleterre-O'Connell Lodge

3.- Ouverture de la route Val d'Or-Matagami pour développer le bassin de la Bell et de la route Matagami-Chibougamau pour développer le bassin de la Waswanipi.



Nous recommandons la publication des inventaires forestiers et des études de possibilité. Il faut entre autre mettre sur pied un programme de développement forestier du bassin de la Nottaway en collaboration avec les différents ministères, le Conseil Economique Régional, Arda-Québec, et les compagnies de pulpe et papier et l'U.C.C.

Il faudrait étudier la possibilité de l'ouverture d'un vaste complexe forestier et minier à Matagami.

Il faudrait aussi étudier le développement hydro-électrique de la Nottaway et de Rupert.

Val d'Or et sa région à cause de la menace réelle de la disparition des mines d'or doit être considéré comme une zone d'urgence et une priorité de développement.

Etudier en collaboration avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce un programme de développement d'industries secondaires.

Val d'Or doit devenir la plate-forme d'entrée de l'Abitibi et un centre administratif.

Nous suggérons aussi l'établissement d'un centre pilote touristique à Val d'Or. Le tourisme dans l'Abitibi ne peut connaître de succès qu'avec un programme bien établi, la formation de guide et d'un personnel qualifié.

Nous recommandons l'amélioration des services aériens, de l'agrandissement de l'aéroport de Val d'Or pour faciliter l'entrée des touristes ou des voyageurs.

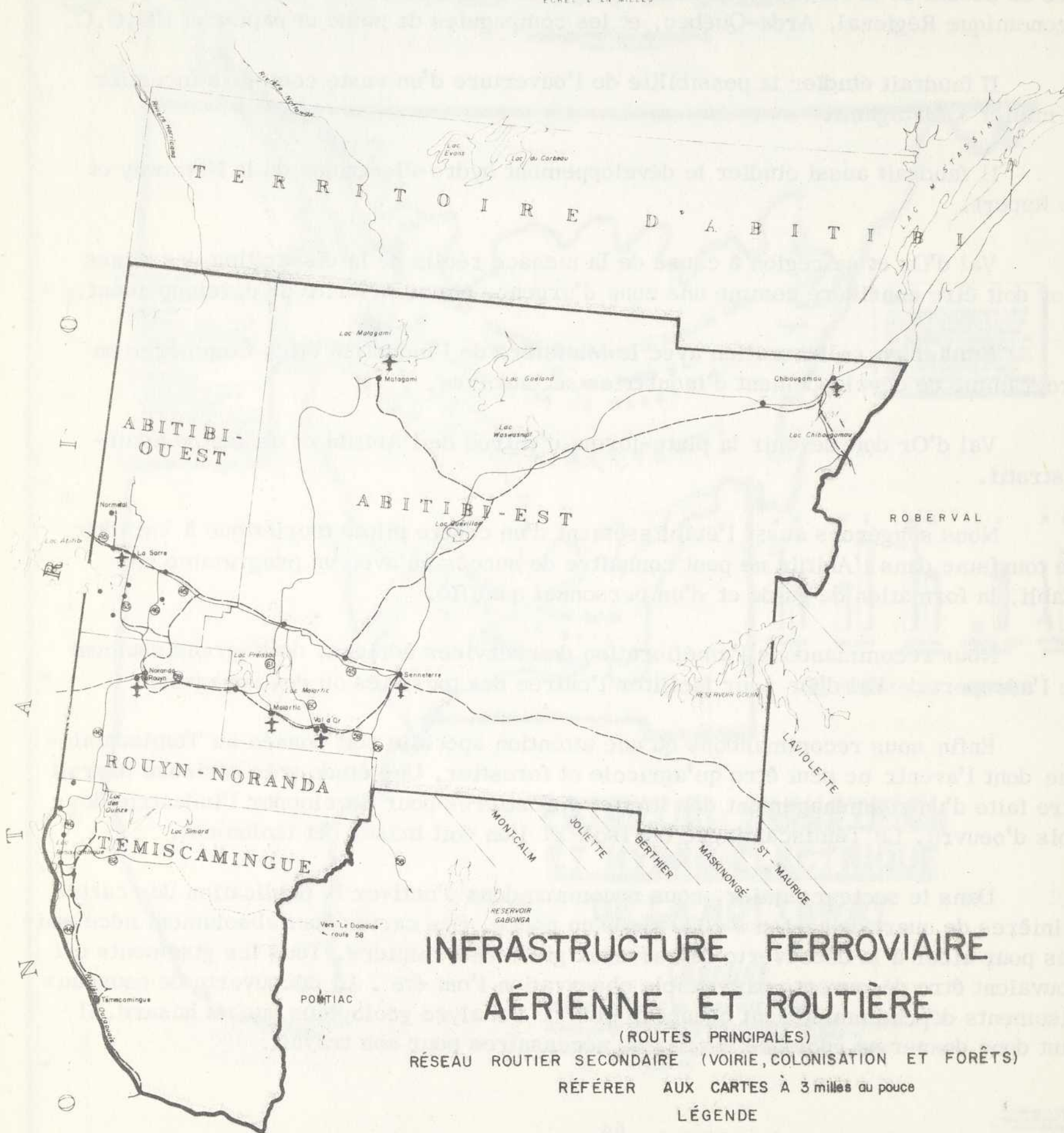
Enfin nous recommandons qu'une attention spéciale soit donnée au Témiscamingue dont l'avenir ne peut être qu'agricole et forestier. Une étude très sérieuse devrait être faite d'un réaménagement des limites forestières pour développer l'industrie des bois d'oeuvre. Le Témiscamingue est isolé et l'on doit briser cet isolement.

Dans le secteur minier, nous recommandons d'activer la publication des cartes minières de quart de canton à 1000 pieds au pouce. Ces cartes sont absolument nécessaires pour aider à la découverte de nouveaux gisements miniers. Tous les gisements qui pouvaient être découverts par simple observation l'ont été. La découverte de nouveaux gisements dépend maintenant beaucoup plus de l'analyse géologique que du hasard. Il faut donc donner au géologue les cartes nécessaires pour son travail.

BAIE JAMES

NORD- OUEST DU QUÉBEC

ÉCHELLE EN MILES



INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE AÉRIENNE ET ROUTIÈRE

(ROUTES PRINCIPALES)

RÉSEAU ROUTIER SECONDAIRE (VOIRIE, COLONISATION ET FORÊTS)

RÉFÉRER AUX CARTES À 3 milles au pouce

LÉGENDE

- CHEMIN DE FER
- ROUTE PRINCIPALE
- ✈ AÉROPORT
- PRIORITY À DÉVELOPPER

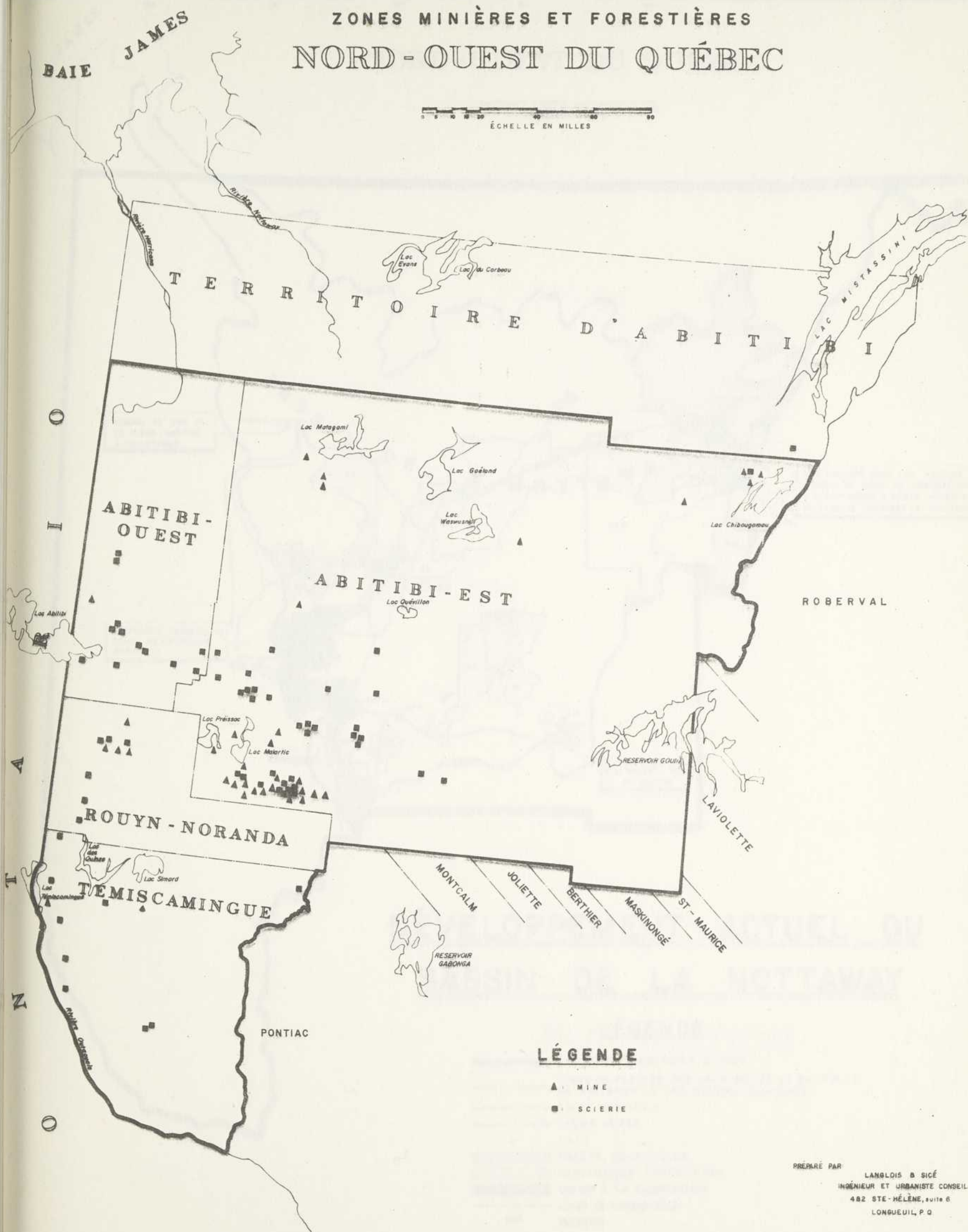
PRÉPARÉ PAR

LAMULOIS B. SICE
INGÉNIEUR ET URBANISTE CONSEIL
482 STE-HELENE AVE 6
LONGUEUIL, P.Q.

AOÛT 1966

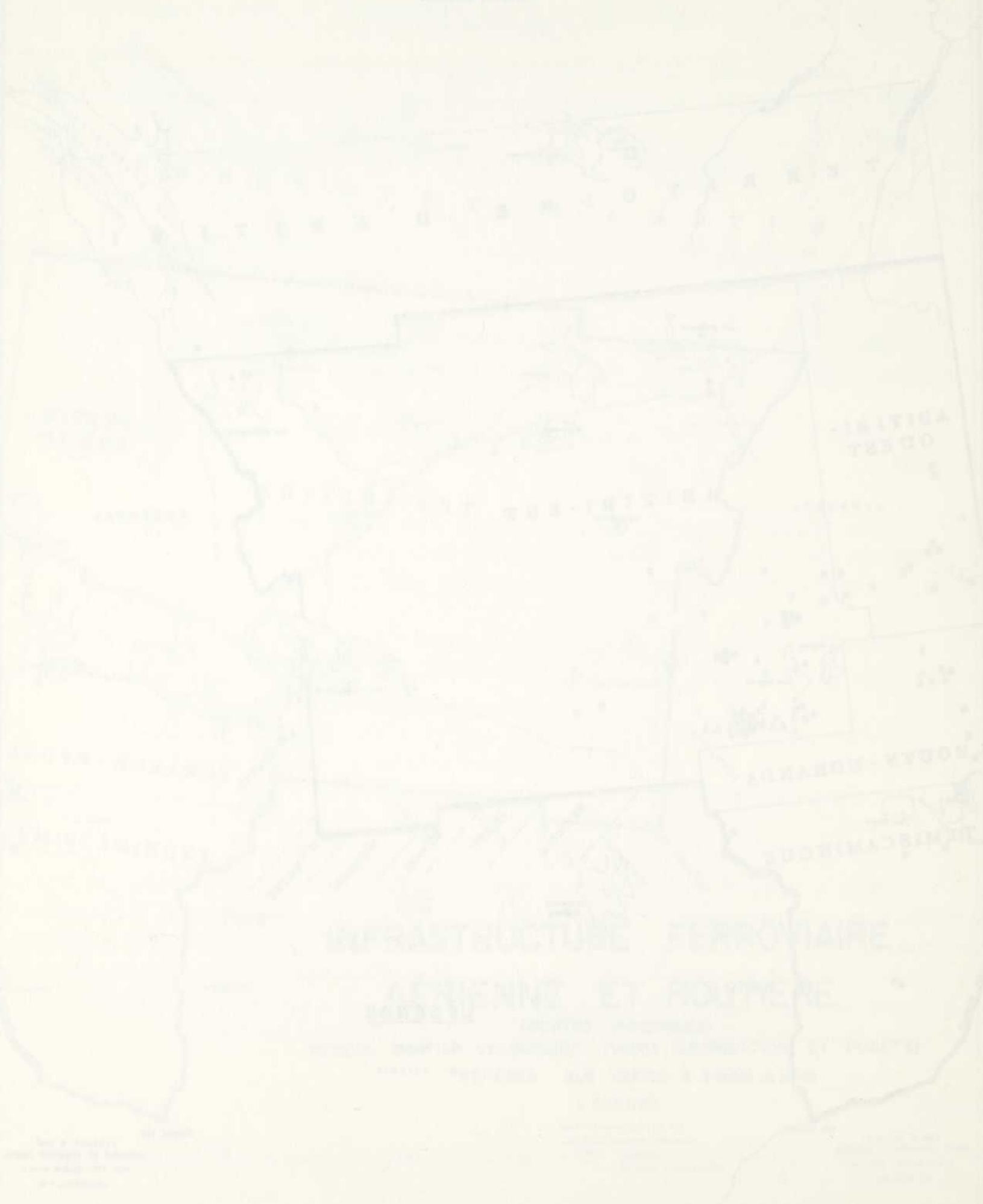
ZONES MINIÈRES ET FORESTIÈRES NORD-OUEST DU QUÉBEC

ÉCHELLE EN MILLES



MINISTÈRE DES TRANSPORTS
NORD-OUEST DU QUÉBEC

Échelle 1:500,000



INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

ALPHABÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

Legende
Lignes de chemin de fer
Lignes de route

NORD-OUEST DU QUÉBEC

0 5 10 15 20
ÉCHELLE EN MILES

MINÉRAI DE ZINC ET
DE PLOMB, RAFFINÉ
À VALLEYFIELD.

ÉLECTRICITÉ IMPORTÉE DU
BASSIN DE L'OUTAOUAIS
(RAPIDE 7)

BOIS EXPORTÉ VERS LES CANTONS DE L'EST.
MINÉRAI DE CUIVRE DE CHIBOUGAMAU À MONTRÉAL-EST,
VIA RAFFINERIE À ROUYN-NORANDA.
ÉLECTRICITÉ IMPORTÉE DE ST-FÉLICIEN.

vers La Tuque
BOIS EXPORTÉ VERS
LE ST-MAURICE

DÉVELOPPEMENT ACTUEL DU BASSIN DE LA NOTTAWAY

LÉGENDE

- LIMITE DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ.
- - - LIGNE DE PARTAGE DES EAUX ENTRE LE BASSIN DE
LA NOTTAWAY ET LES BASSINS ADJACENTS.
- ROUTE PRINCIPALE
- CHEMIN DE FER
- o VILLE
- ▨ FORÊTS DOMANIALES
- ▤ CONCESSIONS FORESTIÈRES
- ▧ OUVERT À LA COLONISATION
- LIGNE DE TRANSMISSION
- PULPERIE

LANGLAIS & SUTZ
INGÉNIEUR GÉOLOGIQUE CONSULTANT
480, 514, 516, 518, 520, 522, 524, 526, 528, 530, 532, 534, 536, 538, 540, 542, 544, 546, 548, 550, 552, 554, 556, 558, 560, 562, 564, 566, 568, 570, 572, 574, 576, 578, 580, 582, 584, 586, 588, 590, 592, 594, 596, 598, 600, 602, 604, 606, 608, 610, 612, 614, 616, 618, 620, 622, 624, 626, 628, 630, 632, 634, 636, 638, 640, 642, 644, 646, 648, 650, 652, 654, 656, 658, 660, 662, 664, 666, 668, 670, 672, 674, 676, 678, 680, 682, 684, 686, 688, 690, 692, 694, 696, 698, 700, 702, 704, 706, 708, 710, 712, 714, 716, 718, 720, 722, 724, 726, 728, 730, 732, 734, 736, 738, 740, 742, 744, 746, 748, 750, 752, 754, 756, 758, 760, 762, 764, 766, 768, 770, 772, 774, 776, 778, 780, 782, 784, 786, 788, 790, 792, 794, 796, 798, 800, 802, 804, 806, 808, 810, 812, 814, 816, 818, 820, 822, 824, 826, 828, 830, 832, 834, 836, 838, 840, 842, 844, 846, 848, 850, 852, 854, 856, 858, 860, 862, 864, 866, 868, 870, 872, 874, 876, 878, 880, 882, 884, 886, 888, 890, 892, 894, 896, 898, 900, 902, 904, 906, 908, 910, 912, 914, 916, 918, 920, 922, 924, 926, 928, 930, 932, 934, 936, 938, 940, 942, 944, 946, 948, 950, 952, 954, 956, 958, 960, 962, 964, 966, 968, 970, 972, 974, 976, 978, 980, 982, 984, 986, 988, 990, 992, 994, 996, 998, 1000

NORD-OUEST DU QUÉBEC



BASSIN DE LA NOTTAWAY
DÉVELOPPEMENT ACTUEL DU

Légende

- Frontière administrative
- Frontière de la région
- Frontière de la paroisse
- Frontière de la section
- Frontière de la lot
- Frontière de la parcelle
- Frontière de la concession
- Frontière de la concession
- Frontière de la concession
- Frontière de la concession

BAIE JAMES

ZONES RÉSIDENTIELLES ET COMMERCIALES NORD-OUEST DU QUÉBEC

0 5 10 15 20 30 40 50
ÉCHELLE EN MILLES

TERRITOIRE D'ABITIBI

ABITIBI-
OUEST

ABITIBI-EST

ROBERVAL

ROUYN-NORANDA

TEMISCAMINGUE

PONTIAC

MONTCALM

JOLIETTE

BERTHIER

MASKINONGÉ

ST-MAURICE

LAVIOLETTE

POPULATION

LÉGENDE

- 0 à 500
- 500 à 1000
- ⊙ 1000 à 5000
- ⊗ 5000 à 10000
- ⦿ 10000 et plus

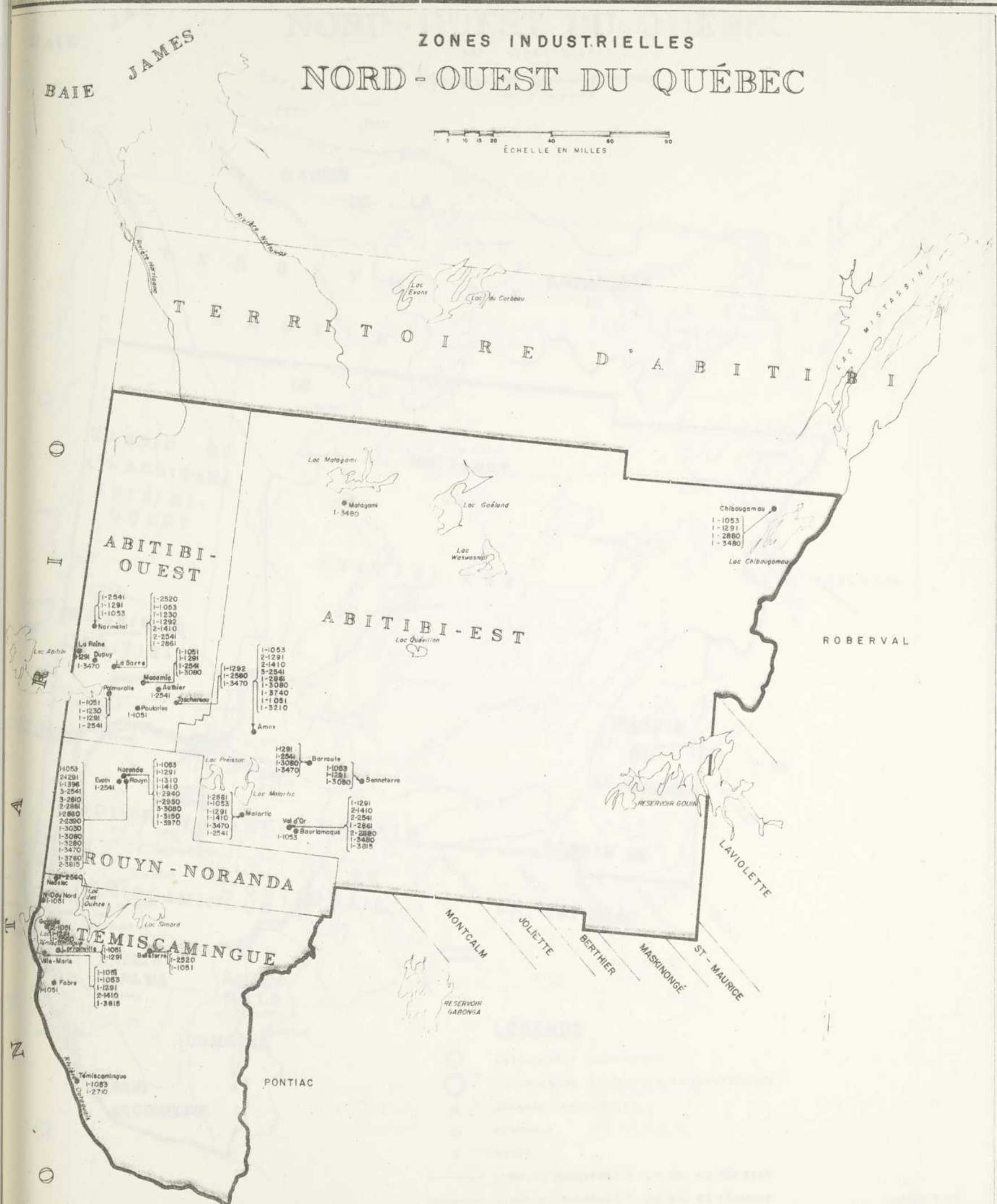
PRÉPARÉ PAR : LANGLOIS & SICÉ
INGÉNIEUR ET URBANISTE CONSEIL
482 STE-HÉLÈNE, suite 6
LONGUEUIL, PQ

AOUT 1966

BAIE JAMES

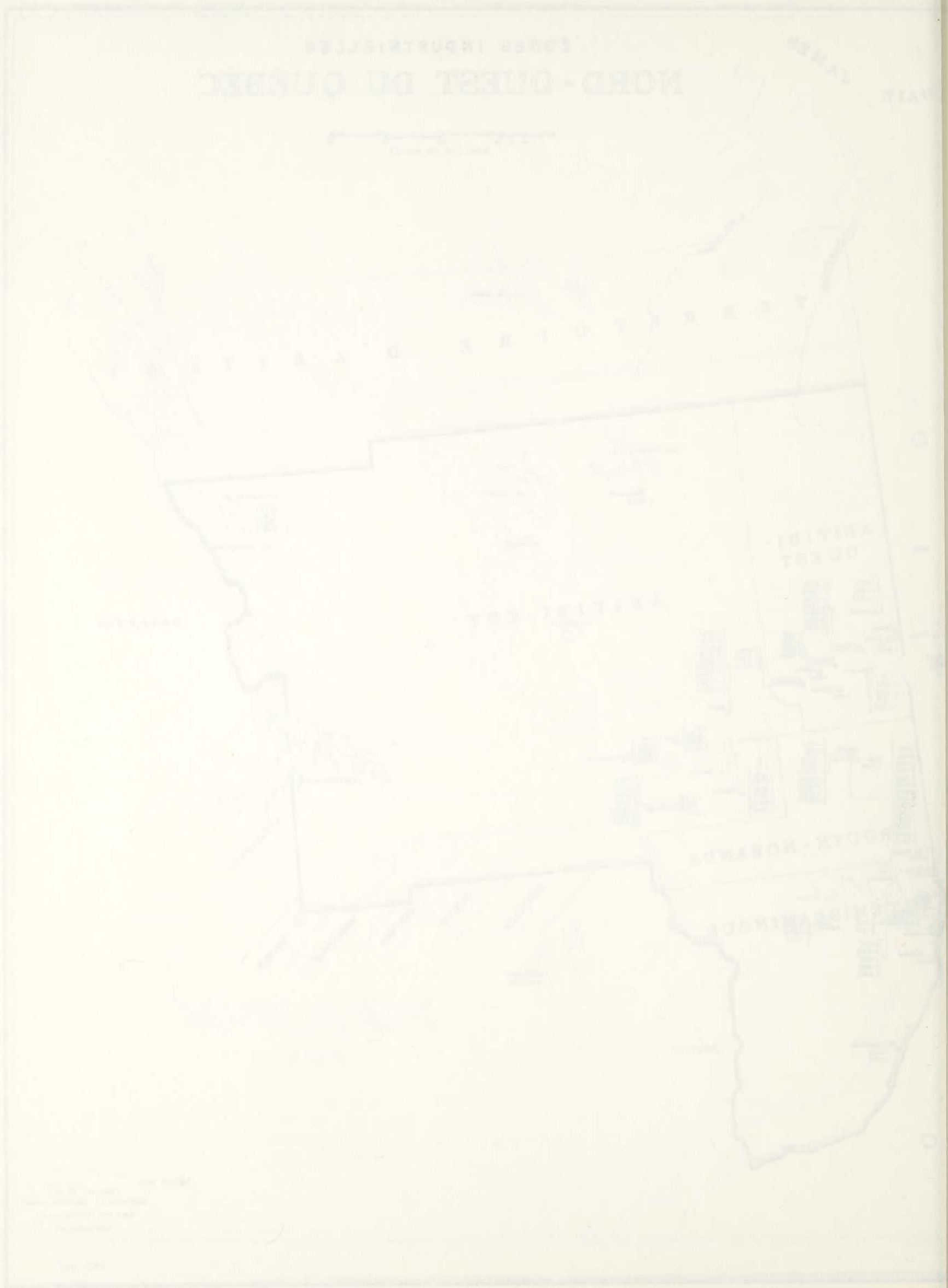
ZONES INDUSTRIELLES NORD-OUEST DU QUÉBEC

ÉCHELLE EN MILES



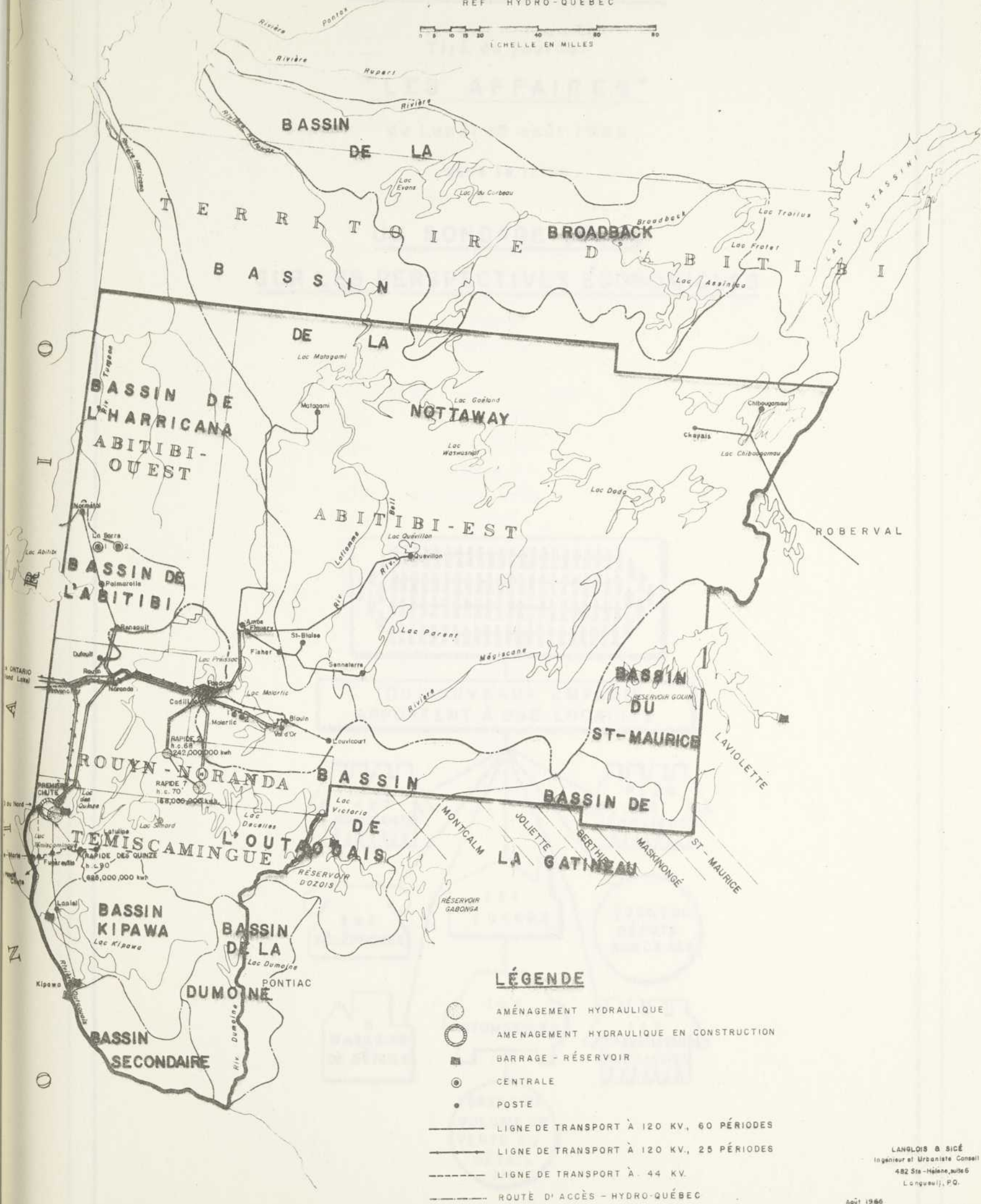
PRÉPARÉ PAR
LANGLOIS & SIE
INGÉNIEUR ET URBANISTE CONSEIL
482 STE-HÉLÈNE, suite 6
LONGUEUIL, P.Q.

AOÛT 1966



BAIE
JAMES

RÉF HYDRO-QUÉBEC

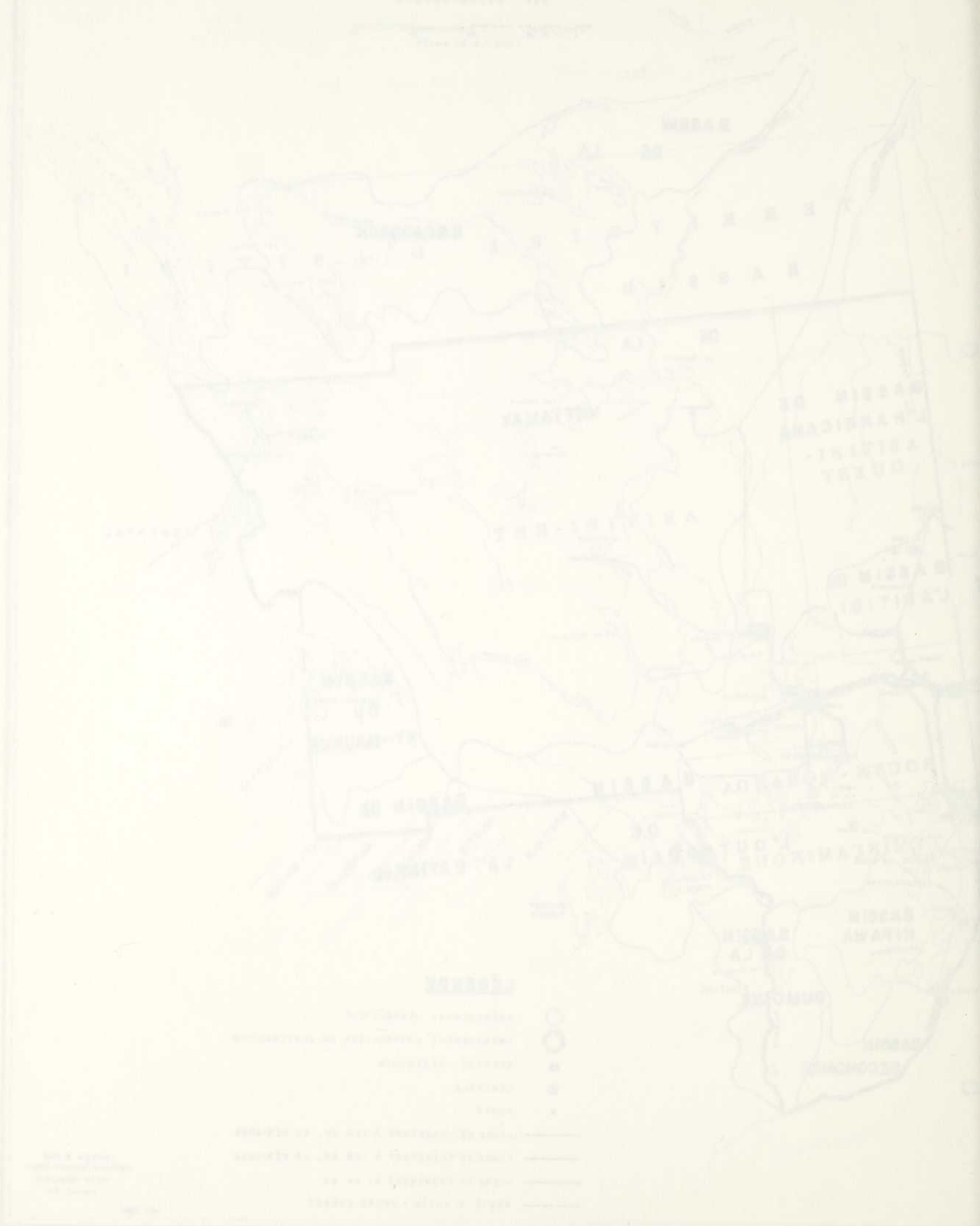


LANGLOIS & SICÉ
Ingénieur et Urbaniste Conseil
482 Ste-Hélène, suite 6
Longueuil, P.Q.

Agut 1966

NORD-OUEST DU QUÉBEC

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE, AMÉNAGEMENT ET TRANSPORT DE L'ÉNERGIE



GRAPHIQUE

Tiré du journal

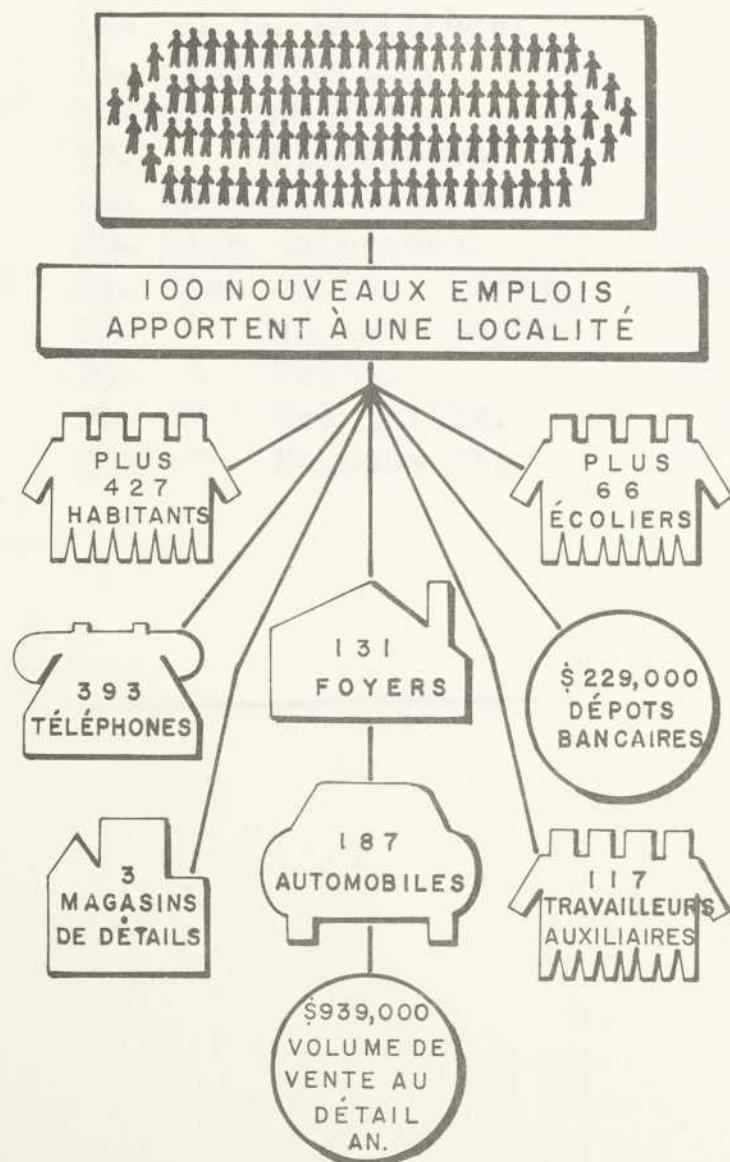
"LES AFFAIRES"

du Lundi 15 août 1966

sous le titre

UN SONDAGE LOCAL

SUR LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES



GRAPHIQUE

LES AFFAIRES

de l'année 1950

à Paris

ON SOUS-AGENCE LOCAL

SUR LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES



CARTE REGIONALE DE L'ABITIBI (Feuillet ouest)

Liste des clubs de chasse et de pêche.

- 1- Eugène St-Pierre.
 - 2-
 - 3- Club Cadulami.
 - 4- " Artes,
 - 5- " Marquis.
 - 6- " Sigault.
 - 7- " Decelles.
 - 8-
 - 9- Club des Hauteurs.
 - 10- " Pondarosa.
 - 11- " Bousquet.
 - 12- " Joannes.
 - 13- Beauchastel.
 - 14- " Renard.
 - 15- E. O. Larivière.
 - 16- Club Clérion.
 - 17- " Ab-Rono.
 - 18- Florentien.
 - 19- Mme John Carniel.
 - 20- Club Esturgeon.
 - 21- Club du Lac Alfred.
 - 22- " du Lac March.
 - 23- " Pelon.
 - 24- " Grandville.
 - 25- " Maupassant.
-

STATIONARY LIST OF PLANTS

List of plants in station at 1000 ft.

- 1- *Hydrocotyle*
- 2- "
- 3- *Claytonia*
- 4- "
- 5- *Trigonotis*
- 6- "
- 7- *Thymus*
- 8- "
- 9- *Claytonia*
- 10- "
- 11- *Hydrocotyle*
- 12- "
- 13- *Trigonotis*
- 14- "
- 15- *Hydrocotyle*
- 16- *Claytonia*
- 17- *Trigonotis*
- 18- *Hydrocotyle*
- 19- *Claytonia*
- 20- *Trigonotis*
- 21- *Hydrocotyle*
- 22- *Claytonia*
- 23- *Trigonotis*
- 24- *Hydrocotyle*
- 25- *Claytonia*

CARTE REGIONALE DE L'ABLIFIBI (feuillet est)

- | | |
|--|----------------------------------|
| 1 - Club Acheponbonca. | 46 - Club du Lac Bouchette. |
| 2 - " Nottaway. | 47 - " Dipper. |
| 3 - " Jacqu'Clo. | 48 - " Du Rosaire de Maniwaki. |
| 4 - " Macho. | 49 - " de la Rivière l'Original. |
| 5 - " du Lac Charette. | 50 - " Felissier. |
| 6 - " St-Paul. | 51 - " Crépeau. |
| 7 - " Bastien. | 52 - " Bernatchez. |
| 8 - Happy Land Club. | 53 - " du Condor. |
| 9 - Club Vansittart. | 54 - " Maccabée. |
| 10 - " Chipilly. | 55 - " Montcalm. |
| 11 - " Baudin. | 56 - " St-Onrs. |
| 12 - " du Lac Bayeul. | 57 - " Bleak. |
| 13 - " du Lac Crémazie. | 58 - " Wigan. |
| 14 - Sigma Club. | 59 - " Plaza. |
| 15 - Club du Lac Denain. | 60 - " Gérald. |
| 16 - " Ener. | 61 - " St-Esprit. |
| 17 - " Parais. | 62 - " Estèbe. |
| 18 - " Chochocouane. | 63 - Luc Langevin. |
| 19 - " Rioux. | 64 - Club Miki. |
| 20 - " Pendale. | 65 - " Pesashiawa C.I.P. |
| 21 - " Chomedey | 66 - " Colombe. |
| 22 - Laurentian Ungava Outfilters Ltd. | 67 - " Wonder. |
| 23 - Club Viny-Pétain. | 68 - " Gilles Doré. |
| 24 - " Desroberts. | 69 - " Abbot. |
| 25 - " Cambrai. | 70 - Rail Lake Club. |
| 26 - " McCadurabis. | 71 - Club du Sanctuaire. |
| 27 - " Baker. | 72 - " Akos. |
| 28 - " Fitzgérald. | 73 - Mille Isle Club. |
| 29 - " Esso. | 74 - Club Swanee. |
| 30 - " Impérial. | 75 - Mr. Dave Sanford. |
| 31 - " Traverse. | 76 - |
| 32 - " Rawlinson. | 77 - |
| 33 - " Rumilly. | 78 - Club Pikia. |
| 34 - " Angers. | 79 - " Des Chênes. |
| 35 - " Du - Qui - Gau. | 80 - " Carruthers. |
| 36 - " Ferguson. | 81 - " Argenté. |
| 37 - " Inter-Canada. | 82 - " des Coureurs des Bois. |
| 38 - " Coffin. | 83 - " Foch. |
| 39 - Stramond F. & G. Club. | 84 - " Ska-Ra-Mouche. |
| 40 - O'Sullivan Club. | 85 - " Lola. |
| 41 - Northern Moose Club. | 86 - " Merveille. |
| 42 - Club Montagne Verte. | 87 - " du Lac Beauvoir. |
| 43 - " Beaver Products. | 88 - |
| 44 - " Chinon. | 89 - |
| 45 - " Beau Vallon. | 90 - |

UNITED STATES OF AMERICA (Continued)

1 -	John J. Thompson	10 -	John J. Thompson
2 -	"	11 -	"
3 -	"	12 -	"
4 -	"	13 -	"
5 -	"	14 -	"
6 -	"	15 -	"
7 -	"	16 -	"
8 -	"	17 -	"
9 -	"	18 -	"
10 -	"	19 -	"
11 -	"	20 -	"
12 -	"	21 -	"
13 -	"	22 -	"
14 -	"	23 -	"
15 -	"	24 -	"
16 -	"	25 -	"
17 -	"	26 -	"
18 -	"	27 -	"
19 -	"	28 -	"
20 -	"	29 -	"
21 -	"	30 -	"
22 -	"	31 -	"
23 -	"	32 -	"
24 -	"	33 -	"
25 -	"	34 -	"
26 -	"	35 -	"
27 -	"	36 -	"
28 -	"	37 -	"
29 -	"	38 -	"
30 -	"	39 -	"
31 -	"	40 -	"
32 -	"	41 -	"
33 -	"	42 -	"
34 -	"	43 -	"
35 -	"	44 -	"
36 -	"	45 -	"
37 -	"	46 -	"
38 -	"	47 -	"
39 -	"	48 -	"
40 -	"	49 -	"
41 -	"	50 -	"
42 -	"	51 -	"
43 -	"	52 -	"
44 -	"	53 -	"
45 -	"	54 -	"
46 -	"	55 -	"
47 -	"	56 -	"
48 -	"	57 -	"
49 -	"	58 -	"
50 -	"	59 -	"
51 -	"	60 -	"
52 -	"	61 -	"
53 -	"	62 -	"
54 -	"	63 -	"
55 -	"	64 -	"
56 -	"	65 -	"
57 -	"	66 -	"
58 -	"	67 -	"
59 -	"	68 -	"
60 -	"	69 -	"
61 -	"	70 -	"
62 -	"	71 -	"
63 -	"	72 -	"
64 -	"	73 -	"
65 -	"	74 -	"
66 -	"	75 -	"
67 -	"	76 -	"
68 -	"	77 -	"
69 -	"	78 -	"
70 -	"	79 -	"
71 -	"	80 -	"
72 -	"	81 -	"
73 -	"	82 -	"
74 -	"	83 -	"
75 -	"	84 -	"
76 -	"	85 -	"
77 -	"	86 -	"
78 -	"	87 -	"
79 -	"	88 -	"
80 -	"	89 -	"
81 -	"	90 -	"
82 -	"	91 -	"
83 -	"	92 -	"
84 -	"	93 -	"
85 -	"	94 -	"
86 -	"	95 -	"
87 -	"	96 -	"
88 -	"	97 -	"
89 -	"	98 -	"
90 -	"	99 -	"
91 -	"	100 -	"

No 10 - TEMISCAMINGUE ET PONTIAC.Liste des clubs de chasse et le pêche.

- | | |
|-----------------------------------|---|
| 1- (C.I.P.) Club Temiscamingue. | 43- poussiere Hunt Club. |
| 2- Club Deauville. | 44- Club Boisclair. |
| 3- Club Beauchesne. | 45- Willwood Club. |
| 4- Club St-Benoit. | 46- Club Maganissippi. |
| 5- Club Rideau. | 47- Wedgewood Club. |
| 6- Shahwandahgoose | 48- Laval R. & G. Club. |
| 7- Club Tête d'Orignal. | 49- Aberford Sporting Club. |
| 8- Kispiox F. & G. Club. | 50- Big Mountain Club. |
| 9- White Pine Club. | 51- Teapot Lake Club. |
| 10- | 52- Caribou Fishing Club. |
| 11- Caughnawana Club. | 53- Gillies Bros. Club. |
| 12- Club de Chasse et Pêche Pijo. | 54- Stoney Lake Club. |
| 13- Island Lake F. & G. Club. | 55- Big Schyan H. & F. Club. |
| 14- Vaucour Lake F. & G. Club. | 56- Morewood Club. |
| 15- J.P. Fish and Game Club. | 57- Wabak Club. |
| 16- Silverstone F. & G. Club. | 58- Cahill Club. |
| 17- Club du Lac-aux-Lièvres. | 59- Antoine Lake Club. |
| 18- Club Norbeau. | 60- Pontiac Club. |
| 19- Club Perley. | 61- Club Oiseau. |
| 20- Club Bestone. | 62- Long Lake Club. |
| 21- Apache F. & G. Club. | 63- M. Martin M. Meiter. |
| 22- Vennor Lake F. & G. Club. | 64- Buckhorn Club. |
| 23- Wheeler Airlines (196-0) Ltd. | 65- McGillivrey Club. |
| 24- Bryson Lake F. & G. Club. | 66- Nekabong Club. |
| 25- Lake Travers Club. | 67- Sheenboro Club. |
| 26- Lynch Lake Club. | 68- The Old Crow Club. |
| 27- M. Jack Williamson. | 69- Club Chaîne des Lacs. |
| 28- Club Cessna. | 70- Sea-Gull-Gerland Lake F. & G. Club. |
| 29- Lake Surgis F. & G. Club. | 71- Club Provence. |
| 30- Lamb Lake Club. | 72- M. Gérard Bastien. |
| 31- Club Wikwas. | 73- Club de l'Équipe Volante. |
| 32- McCann Lake F. & G. Club. | 74- Club de C. & P. Victoria. |
| 33- Lake St. Patrick Club. | 75- Club de C. & P. Lachaine. |
| 34- Sheerway Club. | 76- Club Shann. |
| 35- Raymer Club. | 77- Duncan Lake F. & G. Club. |
| 36- DuMoine River F. & G. Club. | 78- Club des Seminoles. |
| 37- Duquette Wabe Maquaw Club. | 79- Club du Lac Aumond. |
| 38- Bear Lake Club. | 80- Club du Chasseur. |
| 39- Simons Limited Club. | 81- Club Toto. |
| 40- Club Malenodu. | 82- Club de C. & P. d'Argenteuil. |
| 41- Coxeys F. & G. Club. | 83- Club Nougou. |
| 42- Club Chevreuil. | 84- McLatchie F. & G. Club. |
| | 85- Club du Onze inc. |
| | 86- Rossell Lake F. & G. Club. |

ENQUÊTE D'OPINIONS SUR LE TOURISME RÉGIONAL

DÉPARTEMENT DES VOSGES

M / Sexe
F /

1 / Nombre Ages :
2 / d'enfants
3 / à
4 / charge

Célibataire
Marié (e)
Divorcé (e)
Veuf (ve)

Siège de Famil.

oui Déjà venu en vacances
1 2 3 4 fois
oui Déjà venu en déplacement
oui Etes-vous vosgien
oui Epoux (se) vosgien
oui Parents vosgien
oui Circulation
oui Renseignements

Difficultés rencontrées

Secteur de :

NOM de l'enquêteur	Date et heure	Lieu de l'entrevue
--------------------	---------------	--------------------

NOM de l'enquête (e) :

Age de l'enquête (e) :

Nationalité :

Domicile habituel :

Département :

Enquête (e)	PROFESSION					Situation dans la Profession			
	Lib. de	Industriel	Commerc.	Fonction Publique	Agriculteur	Indépend.	Chef d'entrepr.	Cadre	Salarié
Conjoint (e)	CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE								
	ASSISTANCE TECHNIQUE AU COMMERCE								
	10, Rue Claude Gelée, 10								
	— EPINAL —								
	Tél. 82.30.12								

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DU TOURISME DES VOSGES - ÉPINAL

Itinérant
Sédentaire

oui Satisfait
non

Confort
Repos Calme
Nourriture
Service
Prix

Raisons d'insatisfaction

autres motifs

CAMPING

Terrains déjà utilisés dans le Département :

1 D
2
3 2.3
4
5
6
7
8

Distractions
souhaitées :

- Loisirs organisés
- Folklore
- Cinéma
- Concert
- Casino
- Tennis
- Sports
- Pêche
- Hippisme
-

Mots évoquant les vacances dans les Vosges

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

RÉSIDENCE SECONDAIRE

Lieu d'implantation :

Date de construction :

Distance résidence principale : km

Durée d'utilisation	été	hiver
Famille complète		
Femme + enfants seulement		

Hôtel

Séjour
Itinérant
Camping
Caravaning

Pension de famille
Meublé
Maison personnelle
Village de vacances
Maison fam. de vac.
Chez Parents ou Amis

FORMULE de VOYAGE

Seul
Couple
Famille
avec amis

Nombre de personnes avec vous

1
2
3
4
5

Construction neuve
Ancienne rachetée
Utilisation Pâques oui
Noël oui
Week-End oui
La louez-vous
La prêtez-vous
Reste-t-elle fermée oui

pendant votre absence

Choix personnel	Origine du choix de la Région	
Publicité		
Agence de voyage		
Passage précédent		
Suggestions d'amis		
Famille		
Santé		
Date : _____		
Qualités régionales		
S	Confort	OPINIONS GÉNÉRALES sur :
I		
S	Nourriture	
I		
S	Calme, repos	
I		
S	Facilités transport	
I		
S	Distractions	
I		
S	Sports divers	
I		
S	Pêche	
I		
S	Accueil	
I		
Prix satisfaisants		
Prix trop élevés		
OUI	Reviendrez-vous en vacances dans les Vosges	Lieu
NON		
OUI	Achèterez-vous une résidence second. ds le département	Lieu
NON		
Hôtel		
Meublé		
Camping		
Caravaning		
Chez parents ou amis		
Village de vacances		
Maison fam ^{le} de vac.		
Maison personnelle		
OUI	Voiture	Marque : _____
OUI	Moto Scooter	Puissance : _____ cv
OUI	Vélo	Mode Transport utilisé
OUI	Autocar	
OUI	Train	
Autres		
OUI Les Vosges vous ont-elles particulièrement plu ?		
NON Pourquoi ? _____		

HOTEL

Lieu :

Prix de pension par jour et par personne

FFS.

Depuis combien de temps avez-vous l'habitude de passer vos vacances

A l'hôtel en général :

A l'hôtel dans le département :

MEUBLÉ

Lieu :

Durée de la location :

Prix :

Nombre d'étoiles	1
	2
	3
	4
Nombre de chambres occupées	1
	2
	3
Passez-vous pour la 1 ^{ère} fois vos vacances à l'hôtel	
OUI	
NON	
Vous êtes-vous adressé à :	Agence
	Synd. Initiatives
	Amis
Etes-vous satisfaits des hôtels du département	
OUI	
NON	
SI NON motifs insatisfaction	Confort
	Calme, repos
	Nourriture
	Service
	Prix
	Accueil
Nombre de pièces	1
	2
	3
Etat du bâtiment	
Neuf	
Ancien	
Disposez-vous de	Eau courante
	Salle de bains
	Douches
	Gar
Téléphone	
Le propriétaire occupe-t-il une partie de la maison pendant la location	
OUI	
NON	
Le propriétaire est-il ?	Agriculteur
	Commerçant
	Retraité
	Autre ()
Vous êtes-vous adressé à :	Annonces j ^{aux}
	Agence
	Synd. Initiatives
Amis	
Etes-vous satisfait de votre location	
OUI	
NON	
SI NON motifs insatisfaction	Confort
	Calme, repos
	Nourriture
	Prix
	Pensionnaires
	Propriétaire

Original
de
Region

HOLER

DEPARTMENT
of
the
Interior

WELLES

Division
of
the
Interior

United
States
Department
of
the
Interior

Division
of
the
Interior

United
States
Department
of
the
Interior

CANTONS DE L'ADIRTE-EST

1.	ACHETTES	2-1814
2.	ACHEMAR	2-1815
3.	AILLY	2-1816
4.	AIDOUY	2-1817
5.	ANVILLE	2-1818
6.	AUGIER	2-1819
LISTE DES CANTONS.		
7.	BAILLY	2-1820
8.	BALETE	2-1821
9.	CARLOW	2-1822
10.	CARRAUTE	2-1823
11.	CAREN	2-1824
12.	CARRY	2-1825
13.	CARTMILL	2-1826
14.	CARTON	2-1827
15.	CAZEN	2-1828
16.	CEAHN	2-1829
17.	CEACODON	2-1830
18.	CELLEN	2-1831
19.	CELAGET	2-1832
20.	CENOT	2-1833

LISTE DES CANTONS

CANTONS DE L'ABITIBI-EST

1.-	ACHINTRE	2-2014
2.-	ADHEMAR	2-1510
3.-	AILLY	2-1404
4.-	ALOIGNY	2-0604
5.-	ANVILLE	2-2004
6.-	AUGIER	2-1311
7.-	BAILLY	2-1809
8.-	BALETE	2-2209
9.-	BARLOW	2-2302
10.-	BARRAUTE	2-0912
11.-	BARRIN	2-0907
12.-	BARRY	2-1809
13.-	BARTOUILLE	2-1110
14.-	BAUDIN	2-1714
15.-	BAZIN	2-2216
16.-	BEARN	2-0710
17.-	BEAUCOURS	2-2308
18.-	BELLIN	2-1504
19.-	BELMONT	2-1908
20.-	BENOIT	2-1406

21.-	BEREY	2-1801
22.-	BERNETY	2-0909
23.-	BERNIER	2-1812
24.-	BERNIERES	2-1501
25.-	BERGERES	2-1305
26.-	BERRY	2-0610
27.-	BERTHELOT	2-1612
28.-	BERTHIAUME	2-1205
29.-	BOISSEAU	2-1313
30.-	BONGARD	2-1813
31.-	BOSSE	2-1405
32.-	BOURBAUX	2-1204
33.-	BOURGMONT	2-1814
34.-	BOURLAMAQUE	2-0915
35.-	BOYVINET	2-1604
36.-	BRAUSSAT	2-1702
37.-	BRECOURT	2-1813
38.-	BRESSANI	2-2108
39.-	BROCHANT	2-2104
40.-	BRONGNIART	2-2204
41.-	BRUNEAU	2-1106
42.-	BUIES	2-1915

43.-	BUTEUX	2-2009
44.-	CADILLAC	2-0614
45.-	CAMBRAI	2-1416
46.-	CARPENTIER	2-1012
47.-	CARPIQUET	2-1708
48.-	CASTAGNIER	2-0810
49.-	CAVELIER	2-0804
50.-	CHAMBALON	2-2208
51.-	CHAMPDORE	2-0906
52.-	CHAPMAN	2-2213
53.-	CHARETTE	2-1511
54.-	CHARRON	2-2505
55.-	CHASSAIGNE	2-1814
56.-	CHASTE	2-0808
57.-	CHERRIER	2-1811
58.-	CHOQUETTE	2-2017
59.-	CHOUARD	2-1816
60.-	CLERIN	2-1601
61.-	CLOSSE	2-1711
62.-	COIGNY	2-0809
63.-	COMPORTE	2-1004
64.-	COMTOIS	2-1108
65.-	CORBIERE	2-0902

66.-	COURSOL	2-1910
67.-	COURVILLE	2-1013
68.-	CRAMOLET	2-1007
69.-	CREMAZIE	2-2012
70.-	CRISAFY	2-2307
71.-	CRUSSON	2-1414
72.-	CURRIE	2-1306
73.-	CUVIER	2-2202
74.-	CUVILLIER	2-1409
75.-	DAINE	2-1802
76.-	DALET	2-0607
77.-	DALQUIER	2-0711
78.-	DAMBOURGES	2-1401
79.-	DANIEL	2-0803
80.-	DAUBREE	2-2103
81.-	DAVID	2-2116
82.-	DAVOST	2-1602
83.-	DELESTRE	2-1211
84.-	DENAIN	2-1216
85.-	DESBOUES	2-0609
86.-	DESCHAMPS	2-1911
87.-	DESCOMBES	2-1201

88.-	DESJARDINS	2-1206
89.-	DESMAZURES	2-0704
90.-	DESPINASSY	2-1016
91.-	DIAZ	2-1715
92.-	DOLLARD	2-1213
93.-	DOLLIER	2-2504
94.-	DOLOMIEU	2-2003
95.-	DOREIL	2-1701
96.-	DOUAY	2-0705
97.-	DOUSSIN	2-1411
98.-	DOUVILLE	2-1916
99.-	DROUET	2-2005
100.-	DRUILLETES	2-2106
101.-	DUBUISSON	2-0815
102.-	DUCHESNE	2-1202
103.-	DUCROS	2-1111
104.-	DU GUESCLIN	2-1906
105.-	DUPLESSIS	2-1406
106.-	DUSSIEUX	2-1203
107.-	DU TAST	2-0601
108.-	DUVERNY	2-0811
109.-	EFFIAT	2-1608

110.-	ESPEREY	2-1615
111.-	EVANTUREL	2-2013
112.-	FAILLON	2-1413
113.-	FANCAMP	2-2305
114.-	FAUCHER	2-2015
115.-	FESTUBERT	2-1716
116.-	FEUQUIERES	2-2408
117.-	FIEDMOND	2-0913
118.-	FIGUERY	2-0712
119.-	FOCH	2-1415
120.-	FONTENEAU	2-0908
121.-	FORTIER	2-2016
122.-	FRANQUET	2-1207
123.-	FRASER	2-1107
124.-	FOURNIERE	2-0715
125.-	GALINEE	2-0904
126.-	GAMACHE	2-2306
127.-	GAND	2-1704
128.-	GIROUARD	2-1512
129.-	GLAUDELET	2-0708
130.-	GOSSELIN	2-1917
131.-	GRADIS	2-2006

132.-	GRAND FONTAINE	2-1301
133.-	GRASSET	2-0702
134.-	GRENET	2-1307
135.-	GUERCHEVILLE	2-1905
136.-	GUETTARD	2-1902
137.-	HAIG	2-1315
138.-	HANOTAUX	2-1912
139.-	HAUY	2-2304
140.-	HOLMES	2-1309
141.-	HAZEUR	2-2206
142.-	HUGUENIN	2-2214
143.-	HURAULT	2-1009
144.-	ISLE-DIEU	2-0903
145.-	JALOBERT	2-1815
146.-	JOHNSTONE	2-1302
147.-	JOSSELIN	2-1210
148.-	JOUTEL	2-0605
149.-	JUNEAU	2-2011
150.-	JURIE	2-1314
151.-	KALM	2-1810
152.-	KREIGHOFF	2-1703
153.-	LAAS	2-1109

154.-	LABRIE	2-1509
155.-	LACASSE	2-2111
156.-	LACORNE	2-0813
157.-	LACROIX	2-1909
158.-	LA DAUVERBIERE	2-2405
159.-	LA FORET	2-0701
160.-	LAGACE	2-2010
161.-	LA GAUCHETIERE	2-0703
162.-	LAMARCK	2-2002
163.-	LAMORANDIERE	2-0911
164.-	LAMOTTE	2-0713
165.-	LANGLOISERIE	2-2107
166.-	LANDRIENNE	2-0812
167.-	LANDRY	2-2216
168.-	LA PEROUSE	2-0802
169.-	LAPPARENT	2-1904
170.-	LA RIBOURDE	2-1803
171.-	LARONCIERE	2-1804
172.-	LA RONDE	2-1805
173.-	LAROUVILIERE	2-1503
174.-	LAUNAY	2-0511

175.-	LEAU	2-2116
176.-	LE BRETON	2-1815
177.-	LECOMTE	2-1410
178.-	LEIGNE	2-1513
179.-	LE MAISTRE	2-1002
180.-	LEMAY	2-2112
181.-	LEMOINE	2-2503
182.-	LENS	2-1616
183.-	LESCURE	2-2105
184.-	L'ESPINAY	2-2008
185.-	L'ESPERANCE	2-1705
186.-	LEVY	2-2203
187.-	LESUEUR	2-1605
188.-	LE TAC	2-1606
189.-	LE TARDIF	2-1005
190.-	LIVAUDIERE	2-1102
191.-	LOGAN	2-1812
192.-	LOUVICOURT	2-1015
193.-	LOZEAU	2-1003
194.-	MACHAULT	2-2007
195.-	MAIZERETS	2-0707
196.-	MALARTIC	2-0714

197.-	MAUNEVILLE	2-0512
198.-	MARCEAU	2-2109
199.-	MAREST	2-1006
200.-	MARICOURT	2-1611
201.-	MARIN	2-1806
202.-	MARGRY	2-1706
203.-	MARMOTTE	2-2212
204.-	MARTIN	2-1312
205.-	MASERES	2-1710
206.-	MATHIEU	2-2210
207.-	MAZARIN	2-0608
208.-	MC CORKILL	2-2602
209.-	MC KENZIE	2-2402
210.-	MC SIVEENEY	2-2311
211.-	MESPLET	2-1810
212.-	MEULANDE	2-1303
213.-	MILLET	2-1001
214.-	MINIAC	2-0709
215.-	MONSEIGNAT	2-1502
216.-	MONTALEMBERT	2-1603
217.-	MONTGUAY	2-1112
218.-	MONPETIT	2-2115

219.-	MONT VIEL	2-1403
220.-	MOQUIN	2-1609
221.-	MORRIS	2-1103
222.-	MOUNTAIN	2-1407
223.-	MUY	2-1607
224.-	MYRAND	2-2113
225.-	NELLIGAN	2-1505
226.-	NOISEUX	2-1712
227.-	NOYELLES	2-1105
228.-	NOYON	2-0905
229.-	OBALSKI	2-2403
230.-	OPEMISKA	2-2102
231.-	PARAME	2-0801
232.-	PASCALIS	2-1014
233.-	PERRIER	2-2110
234.-	PERSHING	2-1215
235.-	PETAIN	2-1515
236.-	PFISTER	2-2309
237.-	PICQUET	2-1807
238.-	POIRIER	2-0606
239.-	POISSON	2-1913
240.-	POUCHOT	2-1104

241. -	PREISSAC	2-0613
242. -	PREVERT	2-1707
243. -	PROVANCHER	2-1914
244. -	QUEVILLON	2-1208
245. -	QUEYLUS	2-2404
246. -	RADISSON	2-1816
247. -	RALLEAU	2-1508
248. -	RAMERUN	2-2207
249. -	RASLES	2-2205
250. -	RAZILLY	2-0806
251. -	RINFRET	2-2603
252. -	ROBERT	2-2407
253. -	ROBIN	2-1310
254. -	ROCHEBAUCOURT	2-1011
255. -	ROHAULT	2-2406
256. -	ROY	2-2502
257. -	ROYAL	2-1907
258. -	RUETTE	2-1507
259. -	SAINTE-HELENE	2-0603
260. -	SAINT-PERE	2-1610
261. -	SAUSSURE	2-1903
262. -	SAUVE	2-0706

263.-	SCOTT	2-2303
264.-	SENNETERRE	2-1113
265.-	SENNEVILLE	2-0914
266.-	SERIGNY	2-1514
267.-	SOISSONS	2-0807
268.-	SOUART	2-1709
269.-	SUBERCASE	2-0602
270.-	SULTE	2-2114
271.-	SURIMEAU	2-0615
272.-	TASSE	2-2215
273.-	TAVERNIER	2-1214
274.-	TEKAKWITHA	2-1101
275.-	THEMINES	2-1008
276.-	TIBLEMONT	2-1114
277.-	TONNANCOURT	2-1209
278.-	TOUSSAINT	2-2211
279.-	TRECESSON	2-0611
280.-	TREVET	2-1614
281.-	URBAN	2-1808
282.-	URFE	2-1408
283.-	VALETS	2-1412

284.-	VALMY	2-1613
285.-	VASSAL	2-0910
286.-	VASSAN	2-0814
287.-	VASSON	2-1713
288.-	VAUQUELIN	2-1115
289.-	VANTADOUR	2-2409
290.-	VERNEUIL	2-1308
291.-	VEZZA	2-0805
292.-	VIGNAL	2-1304
293.-	VILLEBON	2-1116
294.-	VILLEMONTÉL	2-0612
295.-	VILLIEU	2-0901
296.-	VIMY	2-1516
297.-	YPRES	2-1316
298.-	WILSON	2-1408

CANTONS DE L'ABITIBI-QUEST

1.-	AIGUEBELLE	0412
2.-	BACON	0406
3.-	BAPST	0503
4.-	BESCHEFER	0403
5.-	BOIVIN	0107
6.-	BOURQUE	0407
7.-	BRAKASOU	0306
8.-	BROUILLAU	0303
9.-	CARKEIL	0203
10.-	CASABERARDI	0205
11.-	CAUMONT	0501
12.-	CARQUEVILLE	0507
13.-	CELOROU	0508
14.-	CHAZEL	0309
15.-	CLERMONT	0209
16.-	COLLET	0106
17.-	DESMELOIZES	0109
18.-	DESTOR	0312
19.-	DIEPPE	0105
20.-	DISSON	0409

21.-	DUPARQUET	0212
22.-	ENJALRAU	0103
23.-	ESTRADES	0405
24.-	ESTREES	0305
25.-	FEVELOU	0502
26.-	GAUDET	0402
27.-	GUYENNE	0510
28.-	HEBECOURT	0112
29.-	JEREMIE	0401
30.-	LABERGE	0206
31.-	LANGUEDOC	0410
32.-	LA MARTINIERE	0301
33.-	LANOUILLIERS	0302
34.-	LA PELLETRIE	0202
35.-	LA REINE	0110
36.-	LA SARRE	0210
37.-	LAUNAY	0511
38.-	LAVERGNE	0308
39.-	LE MAIRE	0307
40.-	LIGNOUS	0509
41.-	MANTHET	0101
42.-	MAITIGNY	0201

43.-	MASSICOTTE	0102
44.-	MONTGOLFIER	0504
45.-	ORVILLIERS	0404
46.-	PALMAROLLE	0211
47.-	PARADIS	0207
48.-	PERRON	0108
49.-	POULARIES	0311
50.-	PRIVAT	0411
51.-	PUISSEAUX	0304
52.-	RAINBOTH	0506
53.-	RAYMOND	0204
54.-	RECHER	0104
55.-	ROQUEMAURE	0111
56.-	ROUSSEAU	0208
57.-	ROYAL ROUSSILLON	0310
58.-	VALRENNES	0505
59.-	VANNIER	0408

43.	MASSELOTTE	1803
44.	MONTGOMERY	1803
45.	ORVILLE	1803
46.	PALMAROLLE	1803
47.	PARADE	1803
48.	PERRON	1803
49.	SCULAIRES	1803
50.	TRIVAT	1803
51.	RUSSEAU	1803
52.	LAVERGNE	1803
53.	RAYMOND	1803
54.	RECHER	1803
55.	BOURGAULT	1803
56.	ROUSSEAU	1803
57.	ROYAL BOURGILLON	1803
58.	VAL REMOIS	1803
59.	VANDER	1803
60.		
61.		
62.		
63.		
64.		
65.		
66.		
67.		
68.		
69.		
70.		
71.		
72.		
73.		
74.		
75.		
76.		
77.		
78.		
79.		
80.		
81.		
82.		
83.		
84.		
85.		
86.		
87.		
88.		
89.		
90.		
91.		
92.		
93.		
94.		
95.		
96.		
97.		
98.		
99.		
100.		

TERRITOIRE DE L'ABITIBI

1.-	BEAULIEU	24-00
2.-	BELLERIVE	18-00
3.-	BIGNELL	26-00
4.-	BLAIKLOCK	24-01
5.-	CHERISY	23-00
6.-	CREPEAU	18-00
7.-	DORVAL	27-04
8.-	DUQUET	26-02
9.-	GAUVIN	27-01
10.-	GLORIA	17-00
11.-	GUYON	27-03
12.-	JOYBERT	28-02
13.-	JULIEN	20-01
14.-	LANTAGNAC	19-01
15.-	LAROCLETTE	22-00
16.-	LATOUCHE	21-01
17.-	LAVALLIERE	25-02
18.-	LIVILLIER	21-00
19.-	LUCIERE	19-00
20.-	MC OUAT	27-02

21.-	PERE	28-03
22.-	MORISSET	29-05
23.-	O'SULLIVAN	26-01
24.-	PLAMONDON	25-00
25.-	RAGEOT	22-01
26.-	RICHARDSON	25-01
27.-	ST LUSSEN	30-06
28.-	ST PIERRE	29-04
29.-	ST SIMON	28-04
30.-	TARGIS	20-00
31.-	VIENCE	23-01
32.-	VOYER	17-00

CANTONS DE ROUYN-NORANDA

1.-	BASSERODE	0416
2.-	BEAUCHASTEL	0214
3.-	BEAUMESNIL	0317
4.-	BELLECOMBE	0315
5.-	BERAUD	0616
6.-	BOUSQUET	0614
7.-	CAIRE	0316
8.-	CHABERT	0517
9.-	CLERICY	0413
10.-	CLERION	0417
11.-	DARLENS	0516
12.-	DASSERAT	0114
13.-	DESANDROUINS	0216
14.-	DESRABERT	0716
15.-	DUFAY	0115
16.-	DUFRESNOY	0313
17.-	DUPRAT	0213
18.-	GRANET	1017
19.-	JOANNES	0514
20.-	JOURDEAU	0817

21.-	LANDANET	0617
22.-	LAPAUZE	0413
23.-	LAUBANIE	0816
24.-	MARRIAS	1016
25.-	MAZERAC	0717
26.-	MONTANIER	0515
27.-	MONTBEILLARD	0215
28.-	MONTBRAY	0113
29.-	MONTREUIL	0117
30.-	PELISSIER	0917
31.-	PONTLEROY	0116
32.-	REMIGNY	0217
33.-	ROUYN	0314
34.-	SABOURIN	0916
35.-	VAUDRAY	0415

CANTONS DU TEMISCAMINGUE

1.-	ABERFORD	07 27
2.-	ALLEMAND	07 18
3.-	ALLQUEZ	04 26
4.-	ATWATER	02 23
5.-	AULNAY	09 19
6.-	BABY	02 19
7.-	BAUNEVILLE	04 18
8.-	BELLEFEUILLE	05 21
9.-	BLONDEAU	04 20
10.-	BOISCLAIR	03 27
11.-	BOOTH	03 24
12.-	BRODEUR	04 19
13.-	BRUCHESI	03 22
14.-	CALCAR	05 24
15.-	CAMPEAU	02 26
16.-	CASSON	09 18
17.-	CHAMPFLOUR	06 25
18.-	COGNAC	05 25
19.-	COUTURIER	05 22
20.-	DARVEAU	06 21

21.-	DELBREUIL	0518
22.-	DES MUSSEAUX	0620
23.-	DESRANLEAU	0820
24.-	DEVLIN	0519
25.-	DIEREVILLE	0523
26.-	DUHAMEL	0120
27.-	DU TREMBLAY	0725
28.-	EDDY	0627
29.-	EDWARDS	0427
30.-	ESTIMAUVILLE	0819
31.-	FABRE	0121
32.-	GABOURY	0320
33.-	GARAKONTIE	0719
34.-	GAULIN	0622
35.-	GENDREAU	0225
36.-	GOUPIL	0622
37.-	GIROUX	0624
38.-	GUAY	0321
39.-	GUERIN	0218
40.-	GUIGUES	0119
41.-	GUILLET	0520
42.-	GUY	0618

43.-	HALLE	0619
44.-	HAMON	1019
45.-	LACHAUDIERE	0523
46.-	LAJOIE	1018
47.-	LANOUE	0421
48.-	LAPERRIERE	0221
49.-	LATULIPE	0319
50.-	LAVERLOCHERE	0220
51.-	LE BARROYS	0818
52.-	LE BORGNE	0721
53.-	LE CARON	0326
54.-	L*HERMITE	0720
55.-	MAUPASSANT	0821
56.-	MAZENOD	0122
57.-	MC LACHIN	0323
58.-	MERCIER	0124
59.-	MORTAGNE	0526
60.-	NEDELEC	0118
61.-	POMMERCY	0422
62.-	RAISENNE	0325
63.-	RANNIE	0726

64.-	RECLUS	0224
65.-	SAINT-PONS	0724
66.-	SENEZERGUES	0423
67.-	SEBILLE	0425
68.-	SHEHYN	0222
69.-	SILLY	0929
70.-	TABARET	0123
71.-	TOURAINÉ	0722
72.-	VILLARS	0318
73.-	VILLEDIEU	0424

NOMENCLATURE

Chemins de la mine de Lanthier au lac Lanthier
Canton de Galtier, Province de la Colombie Britannique
Canton de Tumbago

longueur

contributions de la mine

montant des taxes

autres en détail

1913

1914

1915

1916

1917 au 31 mars 1918

Chemins de la mine de Lanthier au lac Lanthier
Canton de Lanthier
Canton de Tumbago

NOMENCLATURE

DES

CHEMINS DE MINES

longueur

contributions de la mine

montant des taxes

autres en détail

1913

1914

1915

1916

1917 au 31 mars 1918

Chemins de la mine de Lanthier
Canton de Galtier
Canton de Tumbago

longueur

contributions de la mine

montant des taxes

autres en détail

1913

1914

1915

1916

1917 au 31 mars 1918

Chemins de la mine de Lanthier au lac Lanthier
Canton de Galtier
Canton de Tumbago

longueur

contributions de la mine

montant des taxes

autres en détail

1913

1914

1915

1916

1917 au 31 mars 1918

Com S
Cant
Comm

Chem
Cant
CommChem
Can
ConChe.
Can.
Conr.

TEMISCAMINGUE

Construction de la route de Latulipe au lac Guillet
Canton de Guillet - chemin de la mine McIntyre Porcupine
Comté de Témiscamingue

longueur	19.15	17-144
contribution du ministère	1/3	
montant des travaux	48,298.30	
arrêté en conseil	1863 du 8 juillet 1937	

Chemin de la mine d'or Bellehumeur Ltée entre les lots 18 et 19 des rangs III et IV
Canton de Laverlochère
Comté de Témiscamingue

longueur	1.66 66 ²	23-004
contribution du ministère	1/3	
montant des travaux	6,559.50	
arrêté en conseil	2191 du 22 octobre 1938	

Chemin de la mine Guillet
Canton de Guillet
Comté de Témiscamingue

longueur	2.89 66 ²	23-479
contribution du ministère	6,000.00	
montant des travaux	13,850.00	
arrêté en conseil	3673 du 9 octobre 1940	

Chemin reliant la mine Belleterre au lac Guillet
Canton de Guillet
Comté de Témiscamingue

longueur	1	25-503
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	500.00	
arrêté en conseil	3522 du 24 septembre 1940	

Chemin de la mine Belleterre du Lac Thibault à un chemin de colonisation situé dans le
Canton de Devlin ou Brodeur
Comté de Témiscamingue

longueur	10 66 ²	25-529
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	10,000.00	
arrêté en conseil	195 du 19 février 1948	

Chemin reliant le village de Belleterre à la route, à la mine et au lac Guillet
Canton de Blondeau
Comté de Témiscamingue

longueur	4.3 66 ²	25-541
contribution du ministère	21,995.95	
montant des travaux	28,745.95	
arrêté en conseil	3013 du 6 novembre 1941	

Chemin entre le lac Guillet et la mine Belleterre
Canton de Guillet
Comté de Témiscamingue

longueur	1.1 66 ²	27-780
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	4,410.00	
arrêté en conseil	3031 du 3 août 1945	

Chemin de la Cobalt Badger Mines Ltd
Canton de Duhamel
Comté de Témiscamingue (ancienne mine Villa Lead Mine Wright)

longueur	3	810-574
contribution du ministère	5,000.00	
montant des travaux	10,500.00	
arrêté en conseil	313 du 27 mars 1952	

Chemin de mine Consolidated Regcourt Mines Ltd
Canton de Blondeau
Comté de Témiscamingue

longueur	3.7	35'	810-757
contribution du ministère	--		
montant des travaux	payé par la compagnie		
arrêté en conseil	576 du 5 juin 1957		
compagnie minière	Consolidated Regcourt Mines Ltd		

Chemin d'accès aux gisements miniers de la société Lorraine Mining Co. Ltd
Canton de Gaboury
Comté de Témiscamingue

longueur	3.1	99'	810-864
contribution du ministère	50%		
montant des travaux	45,200.00		
arrêté en conseil	600 du 24 mars 1964		
compagnie minière	Lorraine Mining Co. Ltd		

Chemin de la mine Belleterre du Lac Thibault à un chemin de colonisation situé dans le
Canton de Devlin ou Brodeur
Comté de Témiscamingue

longueur	10 66 ²	25-529
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	10,000.00	
arrêté en conseil	195 du 19 février 1948	

Chemin reliant le village de Belleterre à la route, à la mine et au lac Guillet
Canton de Blondeau
Comté de Témiscamingue

longueur	4.3 66 ²	25-541
contribution du ministère	21,995.95	
montant des travaux	28,745.95	
arrêté en conseil	3013 du 6 novembre 1941	

Chemin entre le lac Guillet et la mine Belleterre
Canton de Guillet
Comté de Témiscamingue

longueur	1.1 66 ²	27-780
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	4,410.00	
arrêté en conseil	3031 du 3 août 1945	

Chemin de la Cobalt Badger Mines Ltd
Canton de Duhamel
Comté de Témiscamingue (ancienne mine Villa Lead Mine Wright)

longueur	3	810-574
contribution du ministère	5,000.00	
montant des travaux	10,500.00	
arrêté en conseil	313 du 27 mars 1952	

Chemin de mine Consolidated Regcourt Mines Ltd
Canton de Blondeau
Comté de Témiscamingue

longueur	3.7	35°	810-757
contribution du ministère	--		
montant des travaux	payé par la compagnie		
arrêté en conseil	576 du 5 juin 1957		
compagnie minière	Consolidated Regcourt Mines Ltd		

Chemin d'accès aux gisements miniers de la société Lorraine Mining Co. Ltd
Canton de Gaboury
Comté de Témiscamingue

longueur	3.1	99°	810-864
contribution du ministère	50%		
montant des travaux	45,200.00		
arrêté en conseil	600 du 24 mars 1964		
compagnie minière	Lorraine Mining Co. Ltd		

Chambre des députés
Assemblée nationale
Séance du 15 mai 1888

Longueur 100 m.
Largeur 10 m.
Superficie 1000 m.
Volume 1000 m.
Moyenne 10 m.

Chambre des députés
Assemblée nationale
Séance du 15 mai 1888

Longueur 100 m.
Largeur 10 m.
Superficie 1000 m.
Volume 1000 m.
Moyenne 10 m.

Chambre des députés
Assemblée nationale
Séance du 15 mai 1888

Longueur 100 m.
Largeur 10 m.
Superficie 1000 m.
Volume 1000 m.
Moyenne 10 m.

Chambre des députés
Assemblée nationale
Séance du 15 mai 1888

Longueur 100 m.
Largeur 10 m.
Superficie 1000 m.
Volume 1000 m.
Moyenne 10 m.

Chambre des députés
Assemblée nationale
Séance du 15 mai 1888

ROUYN - NORANDA

Chemin reliant la mine Aldermac à la route Arntfield - Rouyn-Louvicourt

Canton de Beauchastel

Comté de Rouyn-Noranda

19-375

21-027

longueur	1.18
contribution du ministère	1 / 3
montant des travaux	11,670.00
arrêté en conseil	3036 du 18 novembre 1937

Chemin de la route Rouyn-Louvicourt au camp de la Doreva Gold Mines sur la rivière Bousquet

Canton de Bousquet

Comté de Rouyn-Noranda

19-386

longueur	1.15
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	8,015.00
arrêté en conseil	2840 du 11 septembre 1937

Chemin reliant la mine Mooshla à la route Rouyn-Louvicourt

Canton de Bousquet

Comté de Rouyn-Noranda

21-000

longueur	2.53
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	21,505.20
arrêté en conseil	1723 du 25 juin 1937

Chemin de la Waite Amulet Ltd à la route Rouyn-Macamic

Cantons de Duprat et Dufresnoy

Comté de Rouyn-Noranda

21-003

longueur	1.92
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	19,870.00
arrêté en conseil	2340 du 11 septembre 1937

Chemin de la mine Senator Rouyn, projet nos 23 et 23A

Canton de Rouyn

Comté de Rouyn-Noranda

21-026

longueur	1.5
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	4,935.50
arrêté en conseil	3036 du 18 novembre 1937

Chemin reliant la mine Stadacona à la ville de Rouyn

Canton de Rouyn

Comté de Rouyn-Noranda

23-006

longueur	1.6	66'
contribution du ministère	1/3	
montant des travaux	20,935.47	
arrêté en conseil	1462 du 20 août 1938	

Chemin reliant la propriété de Francoeur Gold Mines à la route Rouyn-Louvicourt

Canton de Beauchastel

Comté de Rouyn-Noranda

23-026

longueur	1.6	66'
contribution du ministère	1/3	
montant des travaux	7,829.11	
arrêté en conseil	1308 du 2 août 1938	

Chemin de la mine Cassel Duval (aujourd'hui Mic Mac) à Rouyn-Louvicourt

Canton de Bousquet

Comté de Rouyn-Noranda

23-461

longueur	4.09	66'
contribution du ministère	2/3	
montant des travaux	14,849.49	
arrêté en conseil	2539 du 7 décembre 1938	

Chemin de mine reliant la section Waite à la section Amulet de la Waite Amulet
Mines Ltd
Cantons de Duprat et Dufresnoy
Comté de Rouyn-Noranda

23-475

longueur	2.27 66 ²
contribution du ministère	totale
montant des travaux	16,067.00
arrêté en conseil	1585 du 9 août 1939

Chemin de la Guinard Gold Mines à la route Rouyn-Arntfield
Canton de Beauchastel
Comté de Rouyn-Noranda

24-630

longueur	0.5
contribution du ministère	totale
montant des travaux	400.00
arrêté en conseil	2241 du 3 octobre 1939

Chemin d'hiver d'Arntfield au point de rencontre des lignes des
Cantons de Dasserat, Beauchastel, Duprat et Montbray
Comté de Rouyn-Noranda

25-523

longueur	6 66 ²
contribution du ministère	totale
montant des travaux	2,855.95
arrêté en conseil	2063 du 13 août 1941

Amélioration du chemin de la Mic Mac à Rouyn-Louvicourt
Canton de Bousquet
Comté de Rouyn-Noranda

25-528

longueur	0.61 66 ²
contribution du ministère	totale
montant des travaux	7,813.26
arrêté en conseil	2281 du 29 août 1941

Chemin de la mine LaPause
Cantons de Bousquet et de LaPause
Comté de Rouyn-Noranda

25-544

longueur	4	66'
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	9,366.70	
arrêté en conseil	2617 du 8 octobre 1942	

Chemin de la Rouyn Merger Gold Mines Ltd sur le lot 61, rang VI
Canton de Rouyn
Comté de Rouyn-Noranda

27-728

longueur	0.66	66'
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	5,761.50	
arrêté en conseil	4093 du 3 novembre 1944	

Chemin de la Elder Gold Mines Ltd
Cantons de Beauchastel et Duprat
Comté de Rouyn-Noranda

27-758

longueur	3	66'
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	19,438.25	
arrêté en conseil	2523 du 6 juillet 1945	

Chemin de Quémont, Donalda et MacDonald
Cantons de Rouyn-Dufresnoy
Comté de Rouyn-Noranda

27-772

longueur	9.2	66'
contribution du ministère	123,975.00	
montant des travaux	160,000.00	
arrêté en conseil	3557 du 6 septembre 1946	

Chemin de la mine Quesabe Mines Ltd
Canton de Duprat
Comté de Rouyn-Noranda

43-060

longueur	2 1/4
contribution du ministère	2/3
montant des travaux	13,790.00
arrêté en conseil	1277 du 29 septembre 1948

Chemin de la Quesabe Mines Ltd
Canton de Duprat
Comté de Rouyn-Noranda

43-060

longueur	3.1
contribution du ministère	2/3
montant des travaux	19,640.00
arrêté en conseil	886 du 11 août 1949

Amélioration au chemin entre la mine Anglo-Rouyn et la Powell Rouyn Gold Mines Ltd
Canton de Rouyn
Comté de Rouyn-Noranda

43-068

longueur	1.1
contribution du ministère	2/3
montant des travaux	2,208.00
arrêté en conseil	1091 du 28 septembre 1949

Chemin de la Heva Gold Mines Ltd
Canton de Joannes
Comté de Rouyn-Noranda

810-532

longueur	0.7
contribution du ministère	1,000.00
montant des travaux	2,150.00
arrêté en conseil	678 du 28 juin 1951

Chemin de la Hosco Gold Mines Ltd
Canton de Joannes
Comté de Rouyn-Noranda

27-778

longueur	0.47	66'
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	8,230.00	
arrêté en conseil	3832 du 20 septembre 1945	

Chemin de la Wasa Lake Gold Mines Ltd
Canton de Beauchastel
Comté de Rouyn-Noranda

27-788

longueur	0.55	40'
contribution du ministère	2/3	
montant des travaux	5,547.00	
arrêté en conseil	5047 du 7 décembre 1945	

Chemin de la New Marlon Gold Mines
Canton de Rouyn
Comté de Rouyn-Noranda

43-039

longueur	1.42	66'
contribution du ministère	2/3	
montant des travaux	17,508.00	
arrêté en conseil	904 du 4 juin 1947	

Chemin de la Wingait Gold Mines Ltd
Canton de Beauchastel
Comté de Rouyn-Noranda

43-048

longueur	1.55	66'
contribution du ministère	2/3	
montant des travaux	3,920.00	
arrêté en conseil	1724 du 23 octobre 1947	
compagnie minière	Wingait Gold Mines	

Amélioration du chemin de Cléricy vers le Nord, traversant les rangs VI et VII
et vers l'Ouest entre les rangs VII et VIII

Canton de Dufresnoy

Comté de Rouyn-Noranda

810-742

longueur	3.6
contribution du ministère	50%
montant des travaux	50,000.00
arrêté en conseil	207 du 4 juillet 1956

Chemin d'accès à Consolidated Vauze Mines Ltd

Canton de Dufresnoy

Comté de Rouyn-Noranda

810-799

longueur	0.98	99'
contribution du ministère	50%	
montant des travaux	37,500.00	
arrêté en conseil	930 du 16 septembre 1959	
compagnie minière	Consolidated Vauze Mines Ltd	

Annuaire de la Chambre de Commerce de Rouen, 1907
et pour l'année 1908, les pages VII et VIII
Chambre de Commerce de Rouen - Normandie

Annuaire de la Chambre de Commerce de Rouen, 1907
et pour l'année 1908, les pages VII et VIII
Chambre de Commerce de Rouen - Normandie

Annuaire de la Chambre de Commerce de Rouen, 1907
et pour l'année 1908, les pages VII et VIII
Chambre de Commerce de Rouen - Normandie

Annuaire de la Chambre de Commerce de Rouen, 1907
et pour l'année 1908, les pages VII et VIII
Chambre de Commerce de Rouen - Normandie

Annuaire de la Chambre de Commerce de Rouen, 1907
et pour l'année 1908, les pages VII et VIII
Chambre de Commerce de Rouen - Normandie

Annuaire de la Chambre de Commerce de Rouen, 1907
et pour l'année 1908, les pages VII et VIII
Chambre de Commerce de Rouen - Normandie

Annuaire de la Chambre de Commerce de Rouen, 1907
et pour l'année 1908, les pages VII et VIII
Chambre de Commerce de Rouen - Normandie

Annuaire de la Chambre de Commerce de Rouen, 1907
et pour l'année 1908, les pages VII et VIII
Chambre de Commerce de Rouen - Normandie

ABITIBI-OUEST

Chemin pour faire raccordement à celui de Matheson (Ontario) à la frontière
Cantons de Hébécourt et Roquemure
Comté d'Abitibi-Ouest

27-781

longueur	11.43	66'
contribution du ministère	150,000.00	50% Colonisation
montant des travaux	227,426.00	
arrêté en conseil	697 du 19 mai 1948	

Chemin des mines du
Canton Ligneris
Comté d'Abitibi-Ouest

27-792

longueur	15	66'
contribution du ministère	10,200.00	
montant des travaux	13,200.00	
arrêté en conseil	230 du 17 janvier 1946	

Chemin de Davengus, de la route 45 à la station
Canton de Destor
Comté d'Abitibi-Ouest

43-013-1

longueur	5.3	55'
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	34,907.50	
arrêté en conseil	906 du 16 juin 1948	

Chemin de la Thurbois Mines Ltd
Canton de Destor
Comté d'Abitibi-Ouest

43-019

longueur	1.44	
contribution du ministère	2/3	
montant des travaux	18,579.00	
arrêté en conseil	2942 du 31 juillet 1946	

Chemin entre les rangs VIII et IX, section comprise entre LaSarre et le pont du Rapide
 Danseur
 Canton du Duparquet
 Comté d'Abitibi-Ouest 43-074

longueur	4
contribution du ministère	10,812.00
montant des travaux	22,512.50
arrêté en conseil	634 du 31 mai 1950

Chemin de la Consolidated Duquesne Mg.Co. Ltd.,
 Canton de Destor,
 Comté d'Abitibi-Ouest 810-530

longueur	0.21
contribution du ministère	1,000.00
montant des travaux	----
arrêté en conseil	678 du 28 juin 1951

Construction d'un chemin pour donner accès à l'ancienne propriété Mary Jane
 Canton de Destor-Poulariès
 Comté d'Abitibi-Ouest 810-585

longueur	2
contribution du ministère	2,000.00
montant des travaux	3,500.00
arrêté en conseil	751 du 27 juin 1952
compagnie minière	Lyndhurst Mining Co.Ltd

Chemin de Duvan Copper Co.Ltd
 Canton de Desmeloizes
 Comté d'Abitibi-Ouest 810-708

longueur	0.75
contribution du ministère	10,500.00
montant des travaux	-----
arrêté en conseil	269 du 14 mars 1956

Chemin de la mine Beattie Duquesne
Canton de Duparquet
Comté d'Abitibi-Ouest

810-726

Longueur	2.5	99'
contribution du ministère	50%	
montant des travaux	91,110.00	
arrêté en conseil	408 du 25 avril 1956	

ABITIBI-EST

Chemin reliant la mine Gale à la route Rouyn-Louvicourt

Canton de Dubuisson

Comté de l'Abitibi-Est

17-150

longueur	0.38
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	2,857.40
arrêté en conseil	1723 du 25 juin 1937

Chemin entre la route régionale Amos-Val d'Or et le bout de la jetée reliant la terre ferme à l'île Siscoe de la Siscoe Mines.

Canton de Dubuisson

Comté de l'Abitibi-Est

19-352

longueur	0.87
contribution du ministère	--
montant des travaux	9,273.05
arrêté en conseil	1723 du 25 juin 1937

Chemin d'été de la mine Perron au chemin Rouyn-Louvicourt

Mines Beaufor et Bussièrès

Canton de Louvicourt

Comté d'Abitibi-Est

19-365

longueur	3,500 *
contribution du ministère	750.00
montant des travaux	1,500.00
arrêté en conseil	3035 du 17 novembre 1937

Chemin de la mine Pan-Canadian à la mine Dempsey Cadillac

Canton de Cadillac

Comté d'Abitibi-Est

19-366

longueur	6,000 *
contribution du ministère	500.00
montant des travaux	1,000.00
arrêté en conseil	1162 du 20 avril 1937
compagnie minière	Dempsey Cadillac Gold Mines

Chemin de la mine Fleming à la route Rouyn-Louvicourt
Canton de Louvicourt
Comté d'Abitibi-Est

19-370

longueur	0.93
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	5,758.00
arrêté en conseil	1723 du 25 juin 1947

Chemin reliant la route Amos-Taschereau à la propriété de Freegold Mines Ltd
Canton de Launay
Comté d'Abitibi-Est

19-385

longueur	2
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	9,972.40
arrêté en conseil	1918 du 9 juillet 1937

Chemin de la mine Louvre à la route Rouyn-Louvicourt
Canton de Louvicourt
Comté d'Abitibi-Est

19-387

longueur	0.82
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	10,864.50
arrêté en conseil	2340 du 11 septembre 1937

Chemin de la Golden Manitou
Canton de Bourlamaque
Comté d'Abitibi-Est

19-388

25-573

longueur	1.01
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	5,944.00
arrêté en conseil	1723 du 25 juin 1937

Chemin de la mine Shawkey
Canton de Dubuisson
Comté d'Abitibi-Est

19-395

longueur	1.19
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	7,173.80
arrêté en conseil	1723 du 25 juin 1937

Chemin de la mine Malartic Goldfields à la route Rouyn-Louvicourt
Canton de Fournière
Comté d'Abitibi-Est

19-396

longueur	0.83	66*
contribution du ministère	2/3 ou 5,	281.67
montant des travaux	7,922.50	
arrêté en conseil	3013 du 12 novembre 1937	

Chemin reliant les mines du canton de Duvernay à Amos entre les rangs V et VI
Cantons de Dalquier et Duvernay
Comté d'Abitibi-Est

19-399

longueur	4.91
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	38,700.30
arrêté en conseil	1723 du 20 juin 1937

Extension de la mine Perron à la mine Cournor Mining Co.
Canton de Louvicourt
Comté d'Abitibi-Est

21-001

longueur	4.68
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	31,764.50
arrêté en conseil	1723 du 25 juin 1937

Chemin reliant Pan-Canadian à Rouyn-Louvicourt
Canton de Cadillac et canton de Malartic
Comté d'Abitibi-Est

21-004

longueur	3.63
contribution du ministère	2/3
montant des travaux	1,500.00
arrêté en conseil	2,341 du 11 septembre 1937
compagnie minière	Pan-Canadian Gold Mines Ltd

Chemin reliant la mine Si scoe Extension à la route Amos-Val D'Or
Canton de Vassan
Comté d'Abitibi-Est

21-005

longueur	0.22
contribution du ministère	50%
montant des travaux	1,857.50
arrêté en conseil	2612 du 30 septembre 1937

Chemin de la mine Beaucourt à la route Rouyn-Louvicourt
Canton de Louvicourt
Comté d'Abitibi-Est

21-010

longueur	0.48
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	3,908.60
arrêté en conseil	3036 du 18 novembre 1937

Partie d'un chemin d'hiver reliant à la mine Rose Lake à la ville de Senneterre
Canton de Currie
Comté d'Abitibi-Est

21-018

longueur	8.285
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	4,432.48
arrêté en conseil	360 du 12 mars 1938

Chemin d'hiver de la route Rouyn-Louvicourt à la Payore Holding Ltd.

Canton de Bourlamaque

Comté d'Abitibi-Est

21-022

longueur	2.5
contribution du ministère	2/3
montant des travaux	1,387.50
arrêté en conseil	362 du 12 mars 1938

Chemin de la route (d'hiver) Senneterre-Mont-Laurier à travers les propriétés

Maniwaki et Syndicat de Matchi-Manitou jusqu'à la mine Manitou

Cantons de Vauquelin-Pershing-Tavernier

(chemin de la mine Lacoma à Ville de

Comté d'Abitibi-Est

Senneterre)

21-023

longueur	28
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	14,980.00
arrêté en conseil	3278 du 14 décembre 1937

Achèvement du chemin d'hiver reliant la propriété de Lacoma Gold Mines à la Ville de Senneterre

Canton Tavernier

Comté d'Abitibi-Est

21-023

longueur	10
contribution du ministère	---
montant des travaux	----
arrêté en conseil	1713 du 2 septembre 1938

Chemin reliant la gare de chemin de fer de Cadillac à la route Rouyn-Louvicourt

Canton de Cadillac

Comté d'Abitibi-Est

21-028

longueur	1
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	12,100.76
arrêté en conseil	3036 du 18 novembre 1937

Chemin d'hiver à partir de la route Senneterre-Mont Laurier au lac Matchi-Manitou
Cantons de Vauquelin et Pershing
Comté d'Abitibi-Est

21-029

longueur	12
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	6,660.00
arrêté en conseil	3278 du 14 décembre 1937

Chemin d'hiver reliant à la mine Ceres-Chaput la route Senneterre -Mont Laurier
Canton de Villebon
Comté d'Abitibi-Est

21-030

longueur	5
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	2,950.00
arrêté en conseil	3278 du 14 décembre 1937

Amélioration de trois milles de chemin à partir de l'église de St-Maurice de Dalquier vers
la route reliant ce village à la Ville d'Amos

Canton de Dalquier
Comté d'Abitibi-Est

23-015

longueur	3	66'
contribution du ministère	1/3	
montant des travaux	10,836.02	
arrêté en conseil	1462 du 20 août 1938	

Détour d'une partie de la route Rouyn-Louvicourt
Canton de Fournière
Comté d'Abitibi-Est

23-024

longueur	1.094
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	9,560.00
arrêté en conseil	1854 du 15 septembre 1938
compagnie minière	East Malartic Ltd.

Amélioration du chemin reliant la propriété de la Canadian Malartic Gold Mines à la route
Rouyn-Louvicourt
Canton de Fournière
Comté d'Abitibi-Est

23-033

longueur	0.284
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	2,319.95
arrêté en conseil	1853 du 16 septembre 1938

Chemin reliant la propriété de Perron Gold Mines à la route Val d'Or -Senneterre
Canton de Pascalis
Comté d'Abitibi-Est

23-035

longueur	2.22
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	9,201.32
arrêté en conseil	1854 du 16 septembre 1938

Chemin reliant la propriété de Vicour Gold Mines à la route Rouyn-Louvicourt
Canton de Louvicourt
Comté d'Abitibi-Est

23-037

longueur	3.125
contribution du ministère	totale
montant des travaux	9,997.26
arrêté en conseil	1348 du 29 mai 1941

Chemin de Rose Lake à partir du rang V du canton de Montgay
Canton de Montgay
Comté d'Abitibi-Est

23-043

longueur	73
contribution du ministère	2/3
montant des travaux	146,110.00
arrêté en conseil	1308 du 2 août 1938

Prolongement du chemin du cimetière d'Amos jusqu'au lot 16 et le diriger vers le Nord à la mine Oremont

Canton de Dalquier
Comté d'Abitibi-Est

23-048

longueur	0.284
contribution du ministère	totale
montant des travaux	1,922.50
arrêté en conseil	1228 du 30 Juin 1939
compagnie minière	Oremonte Mines Inc.

Chemin d'hiver de la mine Flordin au chemin Rose Lake

Cantons de Desjardins et de Franquet
Comté d'Abitibi-Est

23-481

longueur	3.42
contribution du ministère	--
montant des travaux	5,538.25
arrêté en conseil	2033 du 13 septembre 1939

Chemin de mine entre Val d'Or et le canton de Senneville

Canton de Senneville
Comté d'Abitibi-Est

24-602

24-629

longueur	6.68 66'
contribution du ministère	Accord Fédéral- Provincial
montant des travaux	32,819.00
arrêté en conseil	2219 du 30 septembre 1939

Chemin entre Senneterre et Rose Lake

Canton de Bartouille, Laas Quevillon et Franquet
Comté d'Abitibi-Est

24-616

longueur	38 66'
contribution du ministère	---
montant des travaux	----
arrêté en conseil	2033 du 13 septembre 1939
compagnie minière	Flordin Mines Ltd

Chemin conduisant au village de Cadillac
Canton de Cadillac
Comté d'Abitibi-Est

24-622

longueur	--
contribution du ministère	--
montant des travaux	6,022.48
arrêté en conseil	2765 du 1er décembre 1939

Chemin reliant la rivière Bourlamaque à la route Rouyn-Louvicourt (amélioration)
Canton de Bourlamaque
Comté d'Abitibi-Est

25-507

longueur	0.35	66'
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	638.25	
arrêté en conseil	3520 du 24 septembre 1940	

Amélioration au chemin situé entre les rangs VI et VII (section entre les lots 46 et 38)
Canton de Barraute
Comté d'Abitibi-Est

25-533

longueur	1.3	66'
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	2,757.45	
arrêté en conseil	2519 du 25 septembre 1941	

Chemin de la St-Maurice Molyodenum
Canton de Preissac
Comté d'Abitibi-Est

25-574

longueur	4 .amélioration - 2 construction	
	66'	
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	28,885.30	
arrêté en conseil	2996 du 16 novembre 1942	

Chemin de la mine St-Maurice Molybdenum à Rouyn-Louvicourt
Canton de Preissac
Comté de l'Abitibi-Est

25-581-A

longueur	9	66'
contribution du ministère	42,500.00 ou 50%	
montant des travaux	120,000.00	
arrêté en conseil	3027 du 22 octobre 1943	

Chemin de la tourbière situé sur les lots 50, 51 et 52 du rang V
Canton de Senneterre
Comté d'Abitibi-Est

27-717

longueur	1.31	66'
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	7,100.00	
arrêté en conseil	1888 du 3 juin 1944	

Chemin des mines chemin de la mine Croinor
Canton de Pershing
Comté d'Abitibi-Est

27-719

longueur	11	66'
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	16,450.20	
arrêté en conseil	346 du 31 janvier 1945	

Chemin de la mine Golden Manitou à la mine Obaska
Cantons de Louvicourt, Boularmaque
Comté d'Abitibi-Est

27-720

longueur	5	
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	2,200.00	
arrêté en conseil	2813 du 19 juillet 1944	

Chemin temporaire reliant la mine Obaska Lake au chemin de la mine Vicourt
Canton de Louvicourt
Comté d'Abitibi-Est

27-725

longueur	5
contribution du ministère	2/3
montant des travaux	3,300.00
arrêté en conseil	4217 du 14 novembre 1944

Chemin des mines De Malartic à la mine West Malartic
Canton de Malartic
Comté d'Abitibi-Est

27-732

longueur	3.5	66°
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	5,220.00	
arrêté en conseil	346 du 31 janvier 1945	

Chemin de la mine Louvicourt Goldfields
Canton de Louvicourt
Comté d'Abitibi-Est

27-739

longueur	2.87	66°
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	24,974.30	
arrêté en conseil	3032 du 30 juillet 1945	

Chemin de la New Biddlamaque Gold Mines Ltd
Canton de Bourlamaque
Comté d'Abitibi-Est

27-752

longueur	0.70	66°
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	4,590.42	
arrêté en conseil	3033 du 3 août 1945	

Chemin de la New Formaque (Payore Holding Ltd--- ancien nom)

Canton de Bourlamaque

Comté de l'Abitibi-Est

27-767

longueur	2.9
contribution du ministère	1/3
montant des travaux	9,952.50
arrêté en conseil	362 du 12 mars 1938

Chemin de la East Sullivan Mines Ltd

Canton de Bourlamaque

Comté de l'Abitibi-Est

27-771

longueur	2 66'
contribution du ministère	totale
montant des travaux	18,141.80
arrêté en conseil	3033 du 3 août 1945

Chemin de la mine East-Amphi

Canton de Malartic

Comté d'Abitibi-Est

27-784

longueur	1.5 66'
contribution du ministère	9,073.00
montant des travaux	12,573.00
arrêté en conseil	831 du 20 septembre 1945

Chemin de la Norbenite Malartic Mines Ltée

Cantons de Malartic et Vassan

Comté d'Abitibi-Est

27-795

longueur	2.39 66'
contribution du ministère	2/3
montant des travaux	22,800.00
arrêté en conseil	1589 du 10 mai 1946
compagnie minière	Norbenite Malartic Mines Ltée

Chemin de la Norbenite Malartic (déplacement du centre du chemin)
Cantons de Malartic et Vassan
Comté d'Abitibi-Est

27-795-1

longueur	2,300 ²	66 ²
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	8,216.25	
arrêté en conseil	729 du 14 mai 1947	

Chemin de la Regcourt Gold Mines Ltd
Canton de Vauquelin
Comté d'Abitibi-Est

43-014

longueur	2.08	66 ²
contribution du ministère	2/3	
montant des travaux	13,799.95	
arrêté en conseil	2940 du 31 juillet 1946	

Chemin de la Mylamaque Mines Ltd
Canton de Bourlamaque
Comté d'Abitibi-Est

43-049

longueur	2 $\frac{1}{2}$	66 ²
contribution du ministère	1,500.00	
montant des travaux	---	
arrêté en conseil	979 du 30 août 1950	

Chemin de la Chibougamau au lac Bourbeau via Belle-Chibougamau
Canton de McKenzie
Comté d'Abitibi-Est

810-506

longueur	4.3	
contribution du ministère	5,000.00	
montant des travaux	13,706.52	
arrêté en conseil	313 du 27 mars 1952	
compagnie minière	Belle Chibougamau Mines Ltd	

Chemin de la Wendell Mineral Products Ltd sur les lots 10 et 11

Canton de Duvernay

Comté d'Abitibi-Est

810-508

longueur	$\frac{1}{2}$	66'
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	7,500.00	
arrêté en conseil	979 du 30 août 1950	

Chemin conduisant à la propriété de Rainville Copper

Canton de Louvicourt

Comté d'Abitibi-Est

810-528

longueur	0.3
contribution du ministère	1,000.00
montant des travaux	2,800.00
arrêté en conseil	678 du 28 juin 1951

Chemin pour permettre l'ouverture d'une colonie forestière

Canton de Fournière

Comté d'Abitibi-Est

810-546

43-083

longueur	3.77	66'
contribution du ministère	totale	
montant des travaux	88,930.00	
arrêté en conseil	924 du 9 août 1950	

Chemin d'hiver d'Opemiska Copper

Canton de Lévy

Comté d'Abitibi-Est

810-553

longueur	25
contribution du ministère	2/3
montant des travaux	54,000.00
arrêté en conseil	1345 du 29 novembre 1951

Chemin d'hiver reliant les claims de la Chibougamau Explorers au chemin de Chibougamau
Canton de Dauversière
Comté d'Abitibi-Est

810-559

longueur	13
contribution du ministère	2/3
montant des travaux	24,600.00
arrêté en conseil	1345 du 29 novembre 1951

Chemin reliant Opemiska Copper Mines (Quebec) Ltd au chemin de Chibougamau
Canton de Lévy
Comté d'Abitibi-Est

810-587

longueur	20.7	99*
contribution du ministère	7/8	
montant des travaux	785,231.00	
arrêté en conseil	509 du 17 mai 1952	

Chemin reliant l'île Merrill à la route de Chibougamau (Campbell Chibougamau Mines Ltd)
Cantons de McKenzie et Obalski
Comté d'Abitibi-Est

810-588

longueur	4.83	99*
contribution du ministère	2/3	
montant des travaux	314,262.90	
arrêté en conseil	688 du 4 juin 1952	

Chemin reliant la propriété de la Chibougamau Explorers au chemin de Chibougamau
Canton de Dauversière
Comté d'Abitibi-Est

810-602

longueur	12	99*
contribution du ministère	296,210.00	
montant des travaux	356,210.00	
arrêté en conseil	811 du 30 juillet 1952	

Chemin du lac Bachelor, section comprise entre le lac Cameron et la rivière O'Sullivan
Cantons de Grevat, Currie, Duplessis
Comté d'Abitibi-Est

810-624

longueur	20 99'
contribution du ministère	---
montant des travaux	894,957.50
arrêté en conseil	704 du 11 juin 1952

Chemin pour donner accès à un dépôt de lithium dans la partie Nord-Est
Canton de Lacorne
Comté d'Abitibi-Est

810-638

longueur	4.1
contribution du ministère	11,000.00
montant des travaux	33,000.00
arrêté en conseil	857 du 21 août 1954

Chemin conduisant à la Valor Mines Ltd
Canton de Lacorne
Comté d'Abitibi-Est

810-681

longueur	1.4 99'
contribution du ministère	9,224.66 ou le 1/3
montant des travaux	27,673.98
arrêté en conseil	202 du 26 février 1955
compagnie minière	Valor Mines Ltd

Chemin de la Ville de Chibougamau à la mine Copper Cliff avec embranchement à la mine
New Royran
Canton de McKenzie
Comté d'Abitibi-Est

810-702

longueur	1.75 99'
contribution du ministère	(40% compagnie)
montant des travaux	(571,000.00)
arrêté en conseil	208 du 25 avril 1956
compagnie minière	New Royran Mines Ltd

Chemin de la mine Québec Lithium

Canton de Lacorne

Comté d'Abitibi-Est

810-705

longueur	7.4	99 ²
contribution du ministère	70,000.00	
montant des travaux	111,750.00	
arrêté en conseil	462 du 7 mai 1958	
compagnie minière	Québec Lithium Corporation	

Chemin d'accès au gisement de Sturgeon River Mines Ltd

Canton de Lesueur

Comté d'Abitibi-Est

810-715

longueur	1	
contribution du ministère	aucune	
montant des travaux	---	
arrêté en conseil	586 du 3 avril 1962	
compagnie minière	Coniagas Mines Ltd	

Prolongement du chemin de Copper Cliff sur une distance d'environ un mille jusqu'à la propriété de Québec-Chibougamau

Canton de McKenzie

Comté d'Abitibi-Est

810-745

longueur	1.5	99 ²
contribution du ministère	50%	
montant des travaux	84,311.55	
arrêté en conseil	149 du 27 février 1957	
compagnie minière	Québec Chibougamau Goldfields	

Chemin de mine formant liaison entre le chemin de Campbell Chibougamau et le chemin de Québec Chibougamau Goldfields

Cantons de Obalski et MxKenzie

Comté d'Abitibi-Est

810-765

longueur	2.77	99 ²
contribution du ministère	----	
montant des travaux	228,045.36	
arrêté en conseil	277 du 27 mars 1958	
compagnie minière	Campbell Chibougamau Mines Ltd	

Chemin de la mine Henderson
Canton de McKenzie
Comté d'Abitibi-Est

810-787

longueur	3.4	99*
contribution du ministère	50%	
montant des travaux	180,000.00	
arrêté en conseil	153 du 12 mars 1959	
compagnie minière	Campbell Chibougamau	

Chemin de mine Portage Island
Canton de Mc Kenzie
Comté d'Abitibi-Est

810-791

longueur	1.3	99*
contribution du ministère	50%	
montant des travaux	78,000.00	
arrêté en conseil	153 du 12 mars 1959	
compagnie minière	Portage Island (Chibougamau) Mines Ltd	

Chemin de la mine Chesbar Chibougamau Mines Ltd
Canton de Bossé
Comté d'Abitibi-Est

810-798

longueur	4	99*
contribution du ministère	aucune	
montant des travaux	----	
arrêté en conseil	929 du 16 septembre 1959	
compagnie minière	Chesbar Chibougamau Mines Ltd	

Chemin d'accès au gisement minier Big Town Copper Mines Ltd
Canton de Courville
Comté d'Abitibi-Est

810-807

longueur	1	45*
contribution du ministère	50%	
montant des travaux	7,000.00	
arrêté en conseil	1653 du 5 octobre 1960	
compagnie minière	Big Town Copper Mines Ltd	

787
Chemin de la mine Marbridge Ltd
Canton de Lamotte
Comté d'Abitibi-Est

810-814

longueur	5	99'
contribution du ministère	50%	
montant des travaux	47,000.00	
arrêté en conseil	967 du 11 juin 1963	

91
Chemin de la Malartic Hygrade Gold Mines Ltd
Canton de Malartic
Comté d'Abitibi-Est

810-841

longueur	2.5 milles	99'
contribution du ministère	22,500.00	
montant des travaux	45,121.24	
arrêté en conseil	92 du 19 janvier 1962	



Comité de la mine Marbrige Ltd
Comité de la mine
Comité de la mine

Comité de la mine Marbrige Ltd
Comité de la mine
Comité de la mine

Comité de la mine Marbrige Ltd
Comité de la mine
Comité de la mine

Comité de la mine Marbrige Ltd
Comité de la mine
Comité de la mine

Comité de la mine Marbrige Ltd
Comité de la mine
Comité de la mine

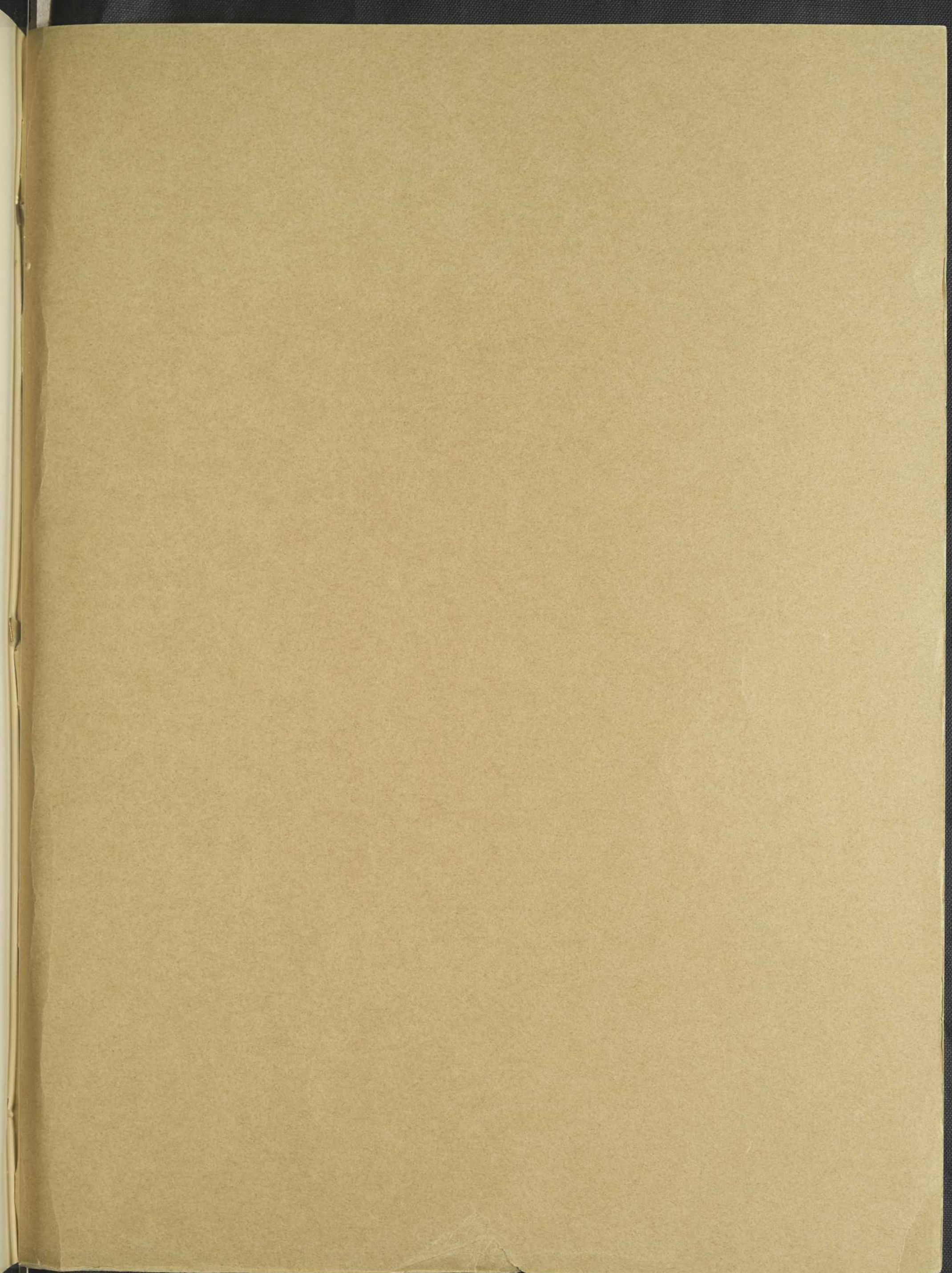
Comité de la mine Marbrige Ltd
Comité de la mine
Comité de la mine

Comité de la mine Marbrige Ltd
Comité de la mine
Comité de la mine

Comité de la mine Marbrige Ltd
Comité de la mine
Comité de la mine

Comité de la mine Marbrige Ltd
Comité de la mine
Comité de la mine





BNQ



000 261 437